

Royaume du Maroc



Projet de Loi de Finances
pour l'année budgétaire
2023



RAPPORT ECONOMIQUE
ET FINANCIER

RAPPORT ECONOMIQUE ET FINANCIER

« « ...A l'évidence, nous ne pourrons relever les défis internes et externes que si nous allions esprit d'initiative et résilience. Il nous sera ainsi possible de consolider la stabilité sociale, d'améliorer la condition de la femme et de la famille, de renforcer les capacités de l'économie nationale.

...

L'Histoire du Maroc abonde en leçons et en réalisations confirmant que Nous avons toujours surmonté les épreuves, à la faveur de l'indéfectible symbiose qui unit le Trône et le peuple et des efforts consentis par les Marocains épris de liberté. »

*Extrait du Discours de
Sa Majesté Le Roi
Mohammed VI, que
Dieu l'assiste à
l'occasion de la fête du
Trône le 30 juillet 2022*

Sommaire

| | |
|--|----|
| INTRODUCTION GENERALE | 7 |
| PARTIE I : L'ECONOMIE MONDIALE DANS UN CONTEXTE COMPLEXE ET INCERTAIN | 9 |
| Chapitre 1 : Une économie mondiale évoluant au gré d'un contexte géopolitique troublé..... | 9 |
| 1.1. Croissance mondiale modérée dans un contexte de durcissement des conditions de financement sous l'effet de la résurgence des tensions inflationnistes..... | 10 |
| 1.2. Marché des matières premières : flambée des cours, accentuée par la crise ukrainienne.. | 12 |
| 1.3. Fortes tensions inflationnistes et pressions sur les marchés de change..... | 15 |
| 1.4. Reprise du commerce mondial fragilisée par la crise ukrainienne..... | 17 |
| 1.5. Incertitudes sur l'évolution des flux des IDE au niveau mondial | 19 |
| 1.6. Conséquences de la crise pas encore visibles sur le chômage..... | 21 |
| Chapitre 2 : Implications de la conjoncture internationale sur l'économie marocaine | 23 |
| 2.1. Echanges extérieurs dominés par les produits alimentaires et énergétiques, et nette amélioration des autres flux financiers..... | 23 |
| 2.2. Une parité euro-dollar accélérée par la normalisation monétaire de la FED : Impact sur le taux de change du Dirham | 29 |
| 2.3. Inflation élevée, impulsée par sa composante importée | 29 |
| Chapitre 3 : Des risques baissiers pour l'économie mondiale, mais constituant aussi une opportunité pour parachever la transition verte et l'intégration continentale..... | 31 |
| 3.1. Dégradation de la croissance mondiale avec risque de basculement vers une récession économique, notamment dans les pays avancés | 31 |
| 3.2. Une hausse des prix de l'énergie, accentuée par des perturbations d'approvisionnement en gaz de la Russie vers l'Europe | 32 |
| 3.3. Un durcissement plus marqué des conditions financières mondiales pour contenir l'inflation | 32 |
| 3.4. Risques de surendettement des pays émergents et en développement..... | 34 |
| 3.5. Deux principales opportunités offertes par la crise récente : l'accélération de la transition énergétique et le renforcement de l'intégration régionale | 35 |
| PARTIE II : L'ECONOMIE MAROCAINE A L'EPREUVE DES CHOCS EXOGENES : FACTEURS DE RESILIENCE, DEFIS ET PRINCIPAUX ENJEUX | 39 |
| Chapitre 1 : Croissance économique nationale : un élan positif en 2021, estompé en 2022..... | 39 |
| 1.1. 2021 : année de reprise des secteurs à forte valeur ajoutée | 40 |
| 1.2. 2022 : une année plombée par une conjoncture internationale difficile | 41 |
| Chapitre 2 : Facteurs à même de renforcer la résilience de l'économie nationale | 43 |
| 2.1. Diversification et transformation du tissu productif | 44 |
| 2.2. Des territoires résilients, lieux d'ancrage du développement..... | 52 |

| | |
|--|------------|
| Chapitre 3 : Enjeux et défis à relever..... | 59 |
| 3.1. Pour un capital humain renforcé et mieux préparé pour l'avenir..... | 59 |
| 3.2. Le Maroc face à l'enjeu de la sécurité alimentaire : des acquis indéniables et des insuffisances à combler | 76 |
| 3.3. L'enjeu de la sécurité hydrique du pays : actions prioritaires et impératif du renforcement de l'efficacité de la politique de l'eau | 78 |
| 3.4. L'enjeu de la sécurité énergétique à l'aune des crises : nécessité d'accélérer la transition énergétique du pays | 82 |
| Chapitre 4 : Leviers de transformation..... | 85 |
| 4.1. Le Maroc sur la voie de la transition digitale : des acquis et des voies d'accélération..... | 85 |
| 4.2. Impératif de l'accélération de la transition verte au Maroc | 88 |
| PARTIE III : DES FINANCES PUBLIQUES RESILIENTES MALGRE UN CONTEXTE ECONOMIQUE DIFFICILE | 91 |
| CHAPITRE 1 : EVOLUTION DU PROFIL DES FINANCES PUBLIQUES DANS UN CONTEXTE INTERNATIONAL PERTURBE PAR LA PANDEMIE DE LA COVID-19 ET LES TENSIONS GEOPOLITIQUES..... | 91 |
| 1.1. Redressement des recettes après le choc subi pendant la crise sanitaire de la Covid-19 ... | 91 |
| 1.2. Maintien du niveau des dépenses de l'Etat pour stimuler la dynamique économique | 93 |
| 1.3. Atténuation du déficit budgétaire engendré par la crise pandémique de la Covid-19..... | 96 |
| 1.4. Soutenabilité de la dette du Trésor..... | 99 |
| CHAPITRE 2 : REFORMES AU SERVICE DE LA SOUTENABILITE, DE L'EFFICACITE ET DE L'INCLUSIVITE DES FINANCES PUBLIQUES..... | 103 |
| 2.1. Mise en œuvre de la Loi Organique relative à la loi de Finances | 103 |
| 2.2. Poursuite de la mise en œuvre de la loi cadre relative à la réforme fiscale..... | 105 |
| 2.3. Poursuite de la réforme des Etablissements et Entreprises Publics pour une meilleure optimisation du rôle de l'Etat en tant qu'investisseur | 108 |
| 2.4. Accélération de la cadence des réformes à même de renfoncer les investissements publics et privés | 109 |
| 2.5. Poursuite du déploiement du chantier de la généralisation de la protection sociale | 111 |
| CHAPITRE 3 : PROJET DE LOI DES FINANCES 2023..... | 116 |
| 3.1. Contexte macroéconomique du Projet de Loi de Finances 2023..... | 116 |
| 3.2. Objectifs prioritaires du Projet de Loi de Finances 2023..... | 118 |
| 3.3. Prévisions des recettes et des dépenses de l'Etat au titre de l'année 2023..... | 123 |
| ANNEXES STATISTIQUES | 127 |

Liste des acronymes

A

| | |
|--------|---|
| ADB | Banque Asiatique de Développement |
| ADD | Agence pour le Développement du digital |
| AFD | Agence Française du Développement |
| AMO | Assurance Maladie Obligatoire |
| ANAPEC | Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences |
| ANGE | Agence Nationale de Gestion de l'Eau |
| APE | Agence nationale de gestion stratégique des participations de l'Etat et de suivi des performances des EEP |
| APEBI | Fédération marocaine des Technologies de l'Information, des Télécommunications et de l'Offshoring |

B

| | |
|-----|-----------------------------|
| BCE | Banque Centrale Européenne |
| BoJ | Banque Centrale du Japon |
| BTP | Bâtiment et Travaux Publics |

C

| | |
|----------|--|
| CMC | Cités des Métiers et des Compétences |
| CCNUCC | Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques |
| CDN | Contributions Déterminées au niveau National |
| CGEM | Confédération Générale des Entreprises du Maroc |
| CGI | Code Général des Impôts |
| CHU | Centres Hospitaliers Universitaires |
| CLT | Commissions Locales de Taxation |
| CNRF | Commission Nationale du Recours Fiscal |
| CNUCED | Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement |
| CPTPP | Accord global et progressif pour le partenariat transpacifique |
| CRRF | Commissions régionales du recours fiscal |
| CSMD | Commission Spéciale sur le Modèle de Développement |
| COVID-19 | Maladie à CoronaVirus 2019 |
| CPU | Contribution Professionnelle Unique |
| CRI | Centres Régionaux d'Investissement |
| CST | Comptes Spéciaux du Trésor |
| CVM | Chaînes de Valeur Mondiales |

D

| | |
|------|--|
| DEPF | Direction des Etudes et des Prévisions Financières |
| DAP | Di-Ammonium Phosphate |

E

| | |
|------------|---|
| EEP | Etablissements et Entreprises Publics |
| Pacte ESRI | Le Plan d'Accélération de la Transformation de l'Écosystème d'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Ecosystème de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation |
| ESSB | Etablissements de Soins de Santé de Base |

F

| | |
|------|---|
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| FBCF | Formation Brute du Capital Fixe |
| FED | Le Federal Reserve Board |
| FMI | Fonds Monétaire International |

G

GA

| | |
|------|----------------------------|
| GA | Glissement annuel |
| GES | Gaz à Effet de Serre |
| GGEI | Global Green Economy Index |
| GNL | Gaz naturel liquéfié |

| | | |
|----------|--------|---|
| H | HCP | Haut-Commissariat au Plan |
| I | IDE | Investissements Directs Etrangers |
| | IDME | Investissements Directs Marocains à l'Etranger |
| | IFPRI | Institut international de recherche sur les politiques alimentaires |
| | INDH | Initiative Nationale pour le Développement Humain |
| | IPC | Indice des Prix à la Consommation |
| | IR | Impôt sur le Revenu |
| | IRENA | Agence internationale pour les énergies renouvelables |
| | IS | Impôt sur les Sociétés |
| | ISO | Organisation internationale du sucre |
| L | LOF | Loi Organique des Finances |
| M | MEF | Ministère de l'Economie et des Finances |
| | MENA | Moyen Orient et Afrique du Nord |
| N | NMD | Nouveau Modèle de Développement |
| O | OC | Office des Changes |
| | OCP | Office Chérifien des Phosphates |
| | OCDE | Organisation de Coopération et de Développement Economique |
| | ODD | Objectifs du Développement Durable |
| | OMC | Organisation Mondiale du Commerce |
| | OMS | Organisation Mondiale de Santé |
| | OMT | Organisation Mondiale du Tourisme |
| | ONEE | Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable |
| | ONMT | Office National Marocain du Tourisme |
| | ONU | Les Nations Unies |
| | OPEP+ | réunit les membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et plusieurs de leurs alliés dont la Russie |
| P | PBOC | La Banque populaire de Chine |
| | PIB | Produit Intérieur Brut |
| | PIBA | Produit Intérieur Brut agricole |
| | PLF | Projet de Loi de Finances |
| | PME | Petite et Moyenne Entreprise |
| | PMV | Plan Maroc Vert |
| | PNE | Plan National de l'Eau |
| | PNAEPI | Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Irrigation |
| | PPP | Partenariat Public Privé |
| R | R&D | Recherche et Développement |
| | RAM | Royale Air Maroc |
| | RAMED | Régime d'Assistance Médicale |
| | RCEP | Partenariat économique global régional |
| | REF | Rapport Economique et Financier |
| | RN | Route Nationale |
| | RSU | Registre Social Unifié |
| S | SEGMA | Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome |
| | SDZL | Schémas Directeurs des Zones Logistiques des régions |
| | SMAG | Salaire minimum agricole garanti |
| | SMIG | Salaire minimum interprofessionnel garanti |

| | | |
|---|--------|--|
| | SRW | blé tendre |
| T | TASPT | Taxe aérienne pour la solidarité et la promotion touristique |
| | TCAM | Taux de croissance annuel moyen |
| | TIC | Taxe Intérieure de Consommation |
| | TPME | Très Petites et Moyennes Entreprises |
| | TVA | Taxe sur la Valeur Ajoutée |
| U | UE | Union Européenne |
| V | VA | Valeur Ajoutée |
| | VAA | Valeur Ajoutée Agricole |
| | VAM | Valeur ajoutée manufacturière |
| | VAT | Valeur Ajoutée Totale |
| Z | ZLECAF | Zone de Libre-Echange Continentale Africaine |
| | ZLMF | Zones Logistiques Multi-Flux |

Liste des graphiques

| | |
|--|----|
| Graphique 1 : Pays avancés : croissance du PIB (en %) | 10 |
| Graphique 2 : Zone euro : croissance du PIB (en %) | 11 |
| Graphique 3 : Pays émergents : croissance du PIB (en%) | 11 |
| Graphique 4 : Grands pays émergents : croissance du PIB (en%) | 11 |
| Graphique 5 : Cours du Brent (\$/b) | 12 |
| Graphique 6 : Cours du gaz butane (\$/t) | 13 |
| Graphique 7 : Cours du phosphate et du DAP (\$/t) | 13 |
| Graphique 8 : Cours des céréales (\$/t) | 14 |
| Graphique 9 : Taux d'inflation (variation de l'IPC) | 16 |
| Graphique 10 : Taux de change euro/dollar | 16 |
| Graphique 11 : Evolution trimestrielle du volume du commerce mondial de marchandises | 18 |
| Graphique 12 : Evolution des IDE au niveau mondial et par région en 2021 | 19 |
| Graphique 13 : Top 10 des pays bénéficiaires d'IDE dans le monde | 20 |
| Graphique 14 : Top 10 des pays bénéficiaires et émetteurs d'IDE en Afrique | 21 |
| Graphique 15 : Etats-Unis : marché de l'emploi | 22 |
| Graphique 16 : Zone euro : taux de chômage (%) | 22 |
| Graphique 17 : Evolution des importations du Maroc par groupement d'utilisation au titre des huit premiers mois de 2022 (en glissement annuel) | 24 |
| Graphique 18 : Evolution des exportations du Maroc par groupement d'utilisation au titre des huit premiers mois de 2022 (en glissement annuel) | 24 |
| Graphique 19 : Evolution de l'indice de diversification des marchés à l'export du Maroc | 25 |
| Graphique 20 : Contenu technologique des exportations marocaines (2010-2019) | 26 |
| Graphique 21 : Participation du Maroc et d'un échantillon de pays dans les CVM | 26 |
| Graphique 22 : Evolution du contenu étranger des exportations marocaines par secteur | 27 |
| Graphique 23 : Evolution des recettes voyages et transferts MRE à fin juillet (en milliards de dirhams) | 28 |
| Graphique 24 : Evolution des investissements directs étrangers (Cumul Janvier-août) | 28 |
| Graphique 25 : Effet change sur les exportations et importations du Maroc en 2022 (janvier-juillet) | 29 |
| Graphique 26 : Evolution de l'indice des prix à la consommation (en glissement annuel) | 30 |
| Graphique 27 : Contribution des composantes de l'IPC à son évolution (en point de pourcentage) | 30 |
| Graphique 28 : Evolution de l'inflation sous-jacente en glissement annuel | 31 |
| Graphique 29 : Taux d'intérêt directeurs (en%) | 33 |
| Graphique 30 : Dollar (indice DXY) | 33 |
| Graphique 31 : Evolution des primes de risque (en pb) et des monnaies des pays émergents (en %) | 33 |
| Graphique 32 : Dette des pays émergents et en développement (en % du PIB) | 34 |
| Graphique 33 : Dette extérieure et part en devises de la dette publique | 34 |
| Graphique 34 : Comparaison de la structure de la valeur ajoutée sectorielle en 2019 | 41 |
| Graphique 35 : Contribution des éléments de l'IPC au taux d'inflation | 42 |
| Carte 1 : PIB par habitant et contribution régionale au PIB sur la période 2010-2020 | 53 |
| Graphique 36 : PIB nominal/habitant par région en dirham (2010-2020) | 54 |
| Graphique 37 : Évolution des effectifs inscrits et du taux de scolarisation au préscolaire | 60 |

| | |
|--|-----|
| Graphique 38 : Evolution de la création nette d'emploi en milliers..... | 72 |
| Graphique 39 : Evolution du taux chômage en %..... | 72 |
| Graphique 40 : Répartition par secteur d'activité..... | 73 |
| Graphique 41 : Evolution des recettes ordinaires | 92 |
| Graphique 42 : Evolution de la structure des recettes ordinaires | 93 |
| Graphique 43 : Evolution des dépenses ordinaires..... | 94 |
| Graphique 44 : Evolution du taux de couverture des dépenses ordinaires par les recettes fiscales..... | 95 |
| Graphique 45 : Evolution des dépenses..... | 95 |
| Graphique 46 : Evolution du solde budgétaire (en % du PIB) | 96 |
| Graphique 47 : Décomposition du solde budgétaire | 97 |
| Graphique 48 : Décomposition du solde primaire..... | 97 |
| Graphique 49 : Impulsion budgétaire (en points de PIB)..... | 98 |
| Graphique 50 : Orientation budgétaire (axe vertical) et écart de production (axe horizontal) | 98 |
| Graphique 51 : Couverture du besoin de financement (en points de PIB)..... | 99 |
| Graphique 52 : Evolution de la dette du Trésor (En % du PIB)..... | 100 |
| Graphique 53 : Structure de la dette du Trésor 2014-2021..... | 100 |
| Graphique 54 : Evolution du Taux d'intérêt apparent de la dette du Trésor..... | 101 |
| Graphique 55 : Décomposition de la dynamique de la dette du Trésor (en % du PIB)..... | 102 |
| Graphique 56 : Cours du Brent (dollars/baril)..... | 116 |
| Graphique 57 : Taux de change euro/dollar..... | 117 |
| Graphique 58 : Evolution de la demande étrangère adressée au Maroc hors OCP en volume (en %)..... | 117 |

INTRODUCTION GENERALE

Le Projet de la Loi de Finances 2023 s'inscrit dans un contexte économique international soumis à de grandes incertitudes. A peine rétablie des séquelles de la crise sanitaire de la Covid-19, l'économie mondiale s'est retrouvée aux prises d'un contexte géopolitique tendu, alimenté par la crise ukrainienne. L'accentuation des tensions entre la Russie et l'Ukraine, deux grands acteurs du marché mondial des matières premières, a engendré des perturbations profondes au niveau des chaînes d'approvisionnement, entraînant dans leur sillage un renchérissement des cours des produits énergétiques et alimentaires et, par ricochet, une recrudescence des pressions inflationnistes.

Ces tensions réduisent les marges de manœuvre des Etats, déjà affaiblies par la crise pandémique, et contribuent à brider les perspectives de croissance de l'économie mondiale. Le risque de basculement vers une situation de stagflation demeure dès lors entier, avec des incidences fortes sur l'activité économique à l'échelle mondiale et sur la préservation des avancées enregistrées en termes de lutte contre la pauvreté et les inégalités partout dans le monde.

Au niveau national, la reprise économique enclenchée en 2021 semble avoir perdu de sa vigueur du fait du retournement conjoncturel induit par la crise en Ukraine. La forte exposition de l'économie marocaine aux évolutions erratiques des cours des matières premières, l'essoufflement de la demande extérieure émanant des principaux partenaires du Royaume, conjugués à une campagne agricole peu favorable, constituent autant de facteurs qui mettent à rude épreuve les capacités de résilience de l'économie nationale. Si les réformes menées par le passé ont permis, jusqu'à une certaine mesure, d'améliorer la capacité d'absorption de l'économie nationale eu égard aux chocs exogènes, il n'en demeure pas moins que la survenance des crises systémiques à fréquence élevée laisse suggérer que des efforts additionnels en termes d'ancrage à une nouvelle génération de réformes, alliant anticipation, co-construction et approche intégrée, mériteraient d'être déployés pour asseoir les jalons d'une économie diversifiée, compétitive et durablement résiliente.

Cet objectif stratégique auquel aspire notre pays, en lien avec l'ambition du nouveau modèle de développement, demeure tributaire du relèvement substantiel de la qualité du capital humain, levier par excellence d'édification des avantages compétitifs et socle de création de la richesse nationale. Ce capital humain s'avère de toute évidence la clé de voûte de toute stratégie de développement consacrant la souveraineté dans des domaines prioritaires se rapportant à la sécurité sanitaire, alimentaire, énergétique voire industrielle et technologique.

Tenant compte de tout ce qui précède, la présente édition du Rapport Economique et Financier 2023 traite dans sa première partie les principales tendances du contexte international et les impacts potentiels que celles-ci engendrent pour l'économie nationale.

La deuxième partie du Rapport Economique et Financier est consacrée à la mise en relief des grands enjeux et défis qui interpellent l'économie nationale et examine de près les facteurs de résilience à même de lui permettre de s'adapter et d'anticiper les mutations disruptives du contexte international.

La troisième partie du Rapport Economique et Financier aborde la question du profil des finances publiques à l'aune du contexte national et international perturbé. Cette partie met en exergue, également, les efforts et les réformes en cours de déploiement par le Maroc pour préserver l'efficacité et la soutenabilité de ses finances publiques. Enfin, elle dresse le contexte macroéconomique et les prévisions qui sous-tendent le Projet de Loi de Finances 2023.

PARTIE I : L'ÉCONOMIE MONDIALE DANS UN CONTEXTE COMPLEXE ET INCERTAIN

L'économie mondiale traverse une phase inédite, marquée par des crises répétitives qui brouillent la lisibilité des tendances et rendent incertaine toute projection future. À peine aguerri des effets récessifs induits par la crise sanitaire de la Covid-19, l'économie mondiale a été frappée de plein fouet par les impacts de la crise ukrainienne. Les incidences directes et indirectes de cette crise, de par leur ampleur et leur intensité, viennent raviver les incertitudes qui entouraient les perspectives de reprise de l'économie mondiale.

En effet, cette crise a provoqué un choc majeur sur les marchés des produits de base et a accru considérablement les incertitudes autant sur les prix que la sécurité des approvisionnements en matières premières énergétiques et agricoles. De tels effets n'ont pas manqué d'affecter la situation sur le marché des changes, se traduisant par une forte appréciation du dollar et un durcissement excessif des conditions financières mondiales.

Au niveau des échanges, la crise ukrainienne a occasionné, selon l'OMC, une perte estimée à près de la moitié de la croissance du commerce mondial initialement prévue en 2022. Les deux pays en conflit demeurent des acteurs majeurs du commerce mondial de produits essentiels, notamment le gaz naturel, le pétrole brut, les engrais, le blé, le maïs et les huiles de graines. Dans le même sillage, les flux mondiaux d'IDE en 2022 devraient vraisemblablement diminuer, au mieux stagner, selon la CNUCED.

Par rapport au marché de l'emploi, les incidences de la crise sont encore limitées sur les taux de chômage, qui restent à des niveaux historiquement bas dans les principaux pays développés. Toutefois, plusieurs organismes de prévisions craignent qu'une stagflation mondiale prolongée n'entraîne des pertes d'emplois et une érosion du pouvoir d'achat des salariés.

Sur le plan national, l'impact de cette crise sur l'économie marocaine commence à se faire sentir, notamment sur le niveau général des prix, surtout la composante importée, en lien essentiellement avec l'augmentation des prix de transport.

Chapitre 1 : Une économie mondiale évoluant au gré d'un contexte géopolitique troublé

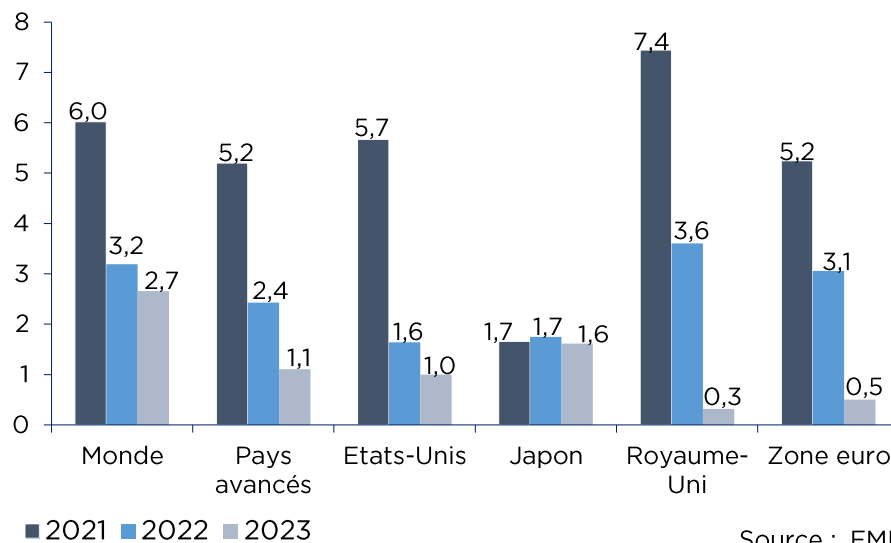
La reprise de l'activité économique mondiale qui se dessinait à la sortie de crise pandémique s'est rapidement estompée avec le déclenchement de la crise ukrainienne. Les ondes de choc de cette crise géopolitique ont fini par déstabiliser les marchés internationaux des matières premières, induisant des effets baissiers sur l'activité de plusieurs secteurs et soulevant des enjeux importants en termes de sécurité énergétique et alimentaire.

Au-delà des impacts directs et indirects déjà ressentis sous l'effet de cette crise, les risques baissiers qui y sont associés demeurent entiers et mettent à l'épreuve l'efficacité des instruments de politiques monétaires et budgétaires à déployer pour en juguler les effets et dissiper les multiples incertitudes qui se profilent à l'horizon.

1.1. Croissance mondiale modérée dans un contexte de durcissement des conditions de financement sous l'effet de la résurgence des tensions inflationnistes

Le resserrement monétaire déployé pour contenir les tensions inflationnistes n'a pas manqué de porter un coup de décélération à l'activité économique dans plusieurs pays développés. Cette situation a conduit le FMI à revoir à la baisse ses prévisions de la croissance mondiale pour 2022 pour la ramener à 3,2% contre 3,6% initialement prévue en avril.

La dégradation des perspectives concerne plusieurs économies développées et émergentes, en particulier les États-Unis, la Chine, l'Inde, le Japon et l'Allemagne. En revanche, la croissance économique s'avère relativement résiliente en 2022 dans certains pays, comme l'Italie, le Brésil et la Turquie.

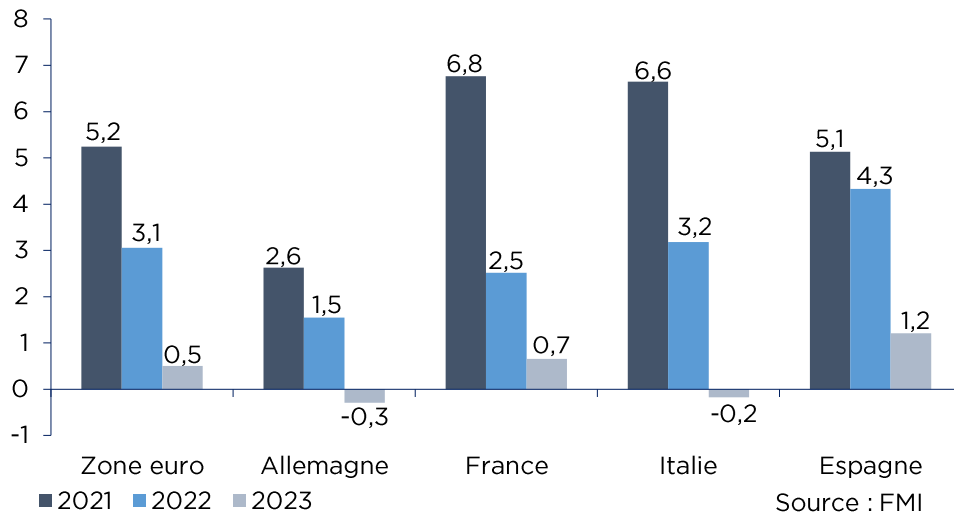


Graphique 1 : Pays avancés : croissance du PIB (en %)

1.1.1. Pays avancés : perspectives de croissance freinées par une forte inflation et une crise énergétique inédite en Europe

Aux États-Unis, les perspectives de croissance devraient ressortir à un niveau plus faible que prévu initialement. Le FMI prévoit désormais une hausse du PIB limitée à 1,6% en 2022 (contre 3,7% dans ses projections d'avril). Le pouvoir d'achat des ménages est érodé par une forte inflation. Les chaînes d'approvisionnement restent perturbées par la politique zéro Covid en Chine et par la crise ukrainienne. Les risques de récession sont accentués par le resserrement monétaire.

En revanche, l'économie de la zone euro devrait mieux résister en 2022 (3,1%), grâce à une bonne performance de l'Espagne (4,3%), de l'Italie (3,2%) et de la France (2,5%), soutenue par la reprise du secteur des services, notamment du tourisme. Toutefois, l'économie allemande devrait enregistrer un net ralentissement (1,5%), affectée par la crise énergétique. La forte dépendance de l'Allemagne des importations de gaz naturel en provenance de la Russie explique sa forte exposition aux effets induits par la crise ukrainienne.

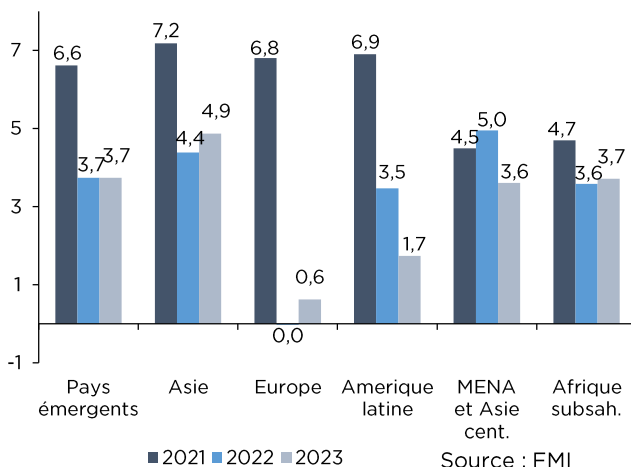


Graphique 2 : Zone euro : croissance du PIB (en %)

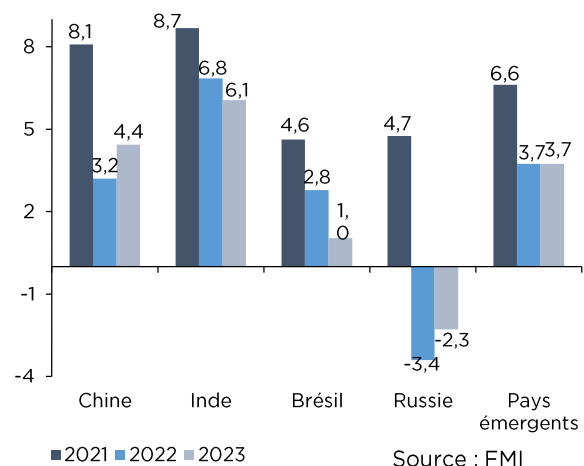
De son côté, l'économie du Japon devrait croître de 1,7% en 2022, soit au même rythme qu'en 2021, selon les prévisions du FMI. Les perspectives de croissance restent entourées de grandes incertitudes, liées à la situation sanitaire, à la crise en Ukraine et aux chaînes mondiales d'approvisionnement, perturbées notamment par des restrictions sanitaires récurrentes en Chine et ailleurs.

1.1.2. Economies émergentes : croissance variable selon les pays et les régions, menacée par le durcissement des conditions financières

La croissance des pays émergents et en développement devrait s'établir à 3,7% en 2022 après une expansion de 6,6% en 2021, selon le FMI. La reprise est freinée par le resserrement monétaire pour contenir l'inflation, le retrait du soutien public et la faiblesse de la demande extérieure, ainsi que par les effets négatifs de la crise ukrainienne.



Graphique 3 : Pays émergents : croissance du PIB (en%)



Graphique 4 : Grands pays émergents : croissance du PIB (en%)

En Asie émergente, la croissance devrait ralentir à 4,4% en 2022 après 7,2% en 2021, selon le FMI. La faiblesse de l'activité en Chine (3,2% après 8,1%) contraste, toutefois, avec la forte expansion en Inde (6,8% après 8,7%).

Dans la région d'Amérique latine et Caraïbes, les perspectives de croissance en 2022 s'annoncent modérées (3,5% après 6,9%), suite notamment à l'essoufflement de la reprise au Brésil (2,8% après 4,6%) et au Mexique (2,1% après 4,8%).

La région de l'Europe Centrale et Orientale devrait connaître une stagnation de son PIB (0,0% après 6,8%). L'économie russe devrait plonger dans une récession (-3,4% après 4,7%), sous l'effet du conflit et des sanctions internationales. En revanche, certains pays de cette région devraient afficher une certaine résilience, comme c'est le cas pour la Turquie (5% après 11,4%) ou encore la Pologne (3,8% après 5,9%).

En Afrique Subsaharienne, la reprise demeure globalement bien orientée (3,6% après 4,7%), notamment au Nigeria (3,2% après 3,6%). Dans la région MENA, la croissance devrait se renforcer (5,0% après 4,1%), tirée par les pays producteurs de pétrole, notamment l'Arabie saoudite (7,6% après 3,2%), ainsi que par l'Egypte (6,6% après 3,3%).

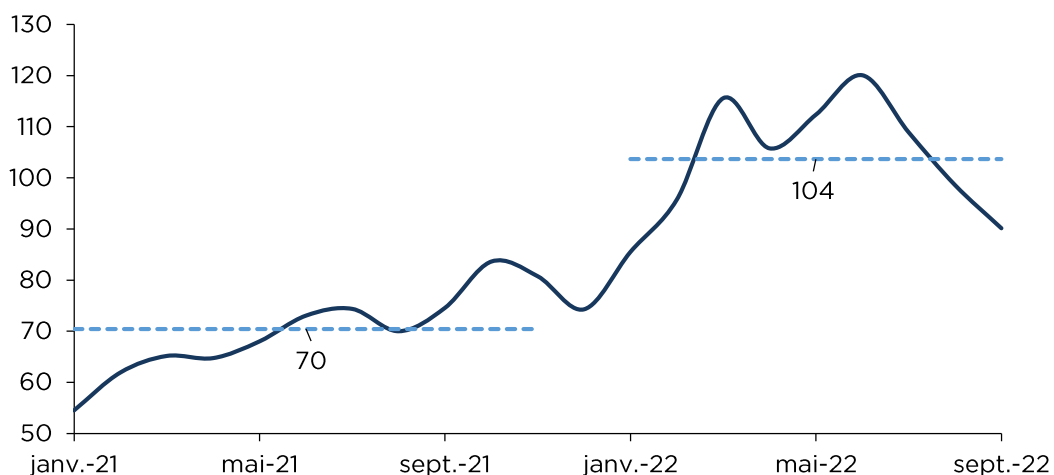
1.2. Marché des matières premières : flambée des cours, accentuée par la crise ukrainienne

La crise ukrainienne a accentué le mouvement haussier des prix des matières premières, en cours depuis 2021, lié à l'insuffisance de l'offre, aux perturbations des chaînes d'approvisionnement et à une forte reprise de la demande après la levée des restrictions sanitaires dans de nombreux pays.

Toutefois, après une forte hausse sur les premiers mois de 2022, les cours des matières premières se sont inscrits en repli, affectés par la dégradation des perspectives de l'économie mondiale. Les plus fortes corrections baissières concernent les métaux de base, les fertilisants et les produits alimentaires.

1.2.1. Produits énergétiques et phosphatés : des prix élevés, suite à des contraintes sur l'offre

Les cours du pétrole (Brent) ont atteint 104 dollars en moyenne au titre des neuf premiers mois de 2022, en progression de 54% en glissement annuel. Ils ont flambé à 120 dollars en moyenne en juin, leur plus haut niveau depuis 2012, marquant une hausse de 62% depuis le début de l'année, sur fond notamment de pressions sur l'offre, en lien avec les sanctions imposées à la Russie.

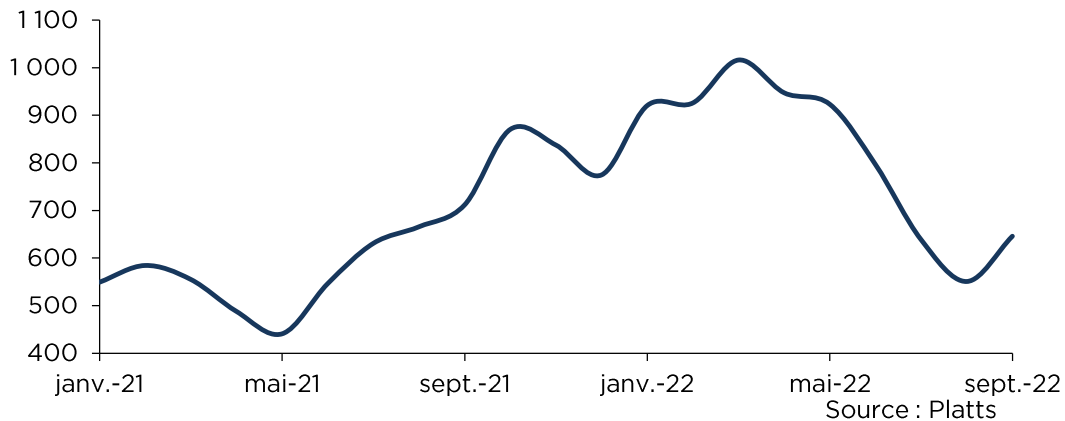


Source : Banque mondiale, Bloomberg

Graphique 5 : Cours du Brent (\$/b)

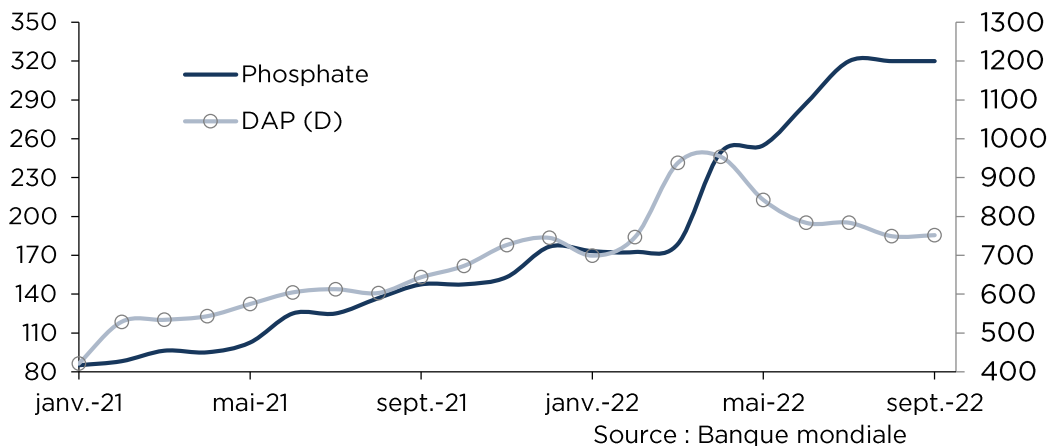
En termes de perspectives, les cours de pétrole devraient retrouver des niveaux plus modérés sur le reste de l'année 2022, en ligne avec la reconstitution graduelle des stocks et la modération de l'activité économique dans les principaux pays développés.

Les cours du gaz butane ont atteint 818 dollars la tonne en moyenne sur les neuf premiers mois de 2022, en hausse de 42% en glissement annuel. Après avoir atteint un pic de 1016 dollars la tonne en mars, les prix du butane ont enregistré une forte correction baissière pour tomber à 551 dollars la tonne en août, avant de remonter à 646 dollars la tonne en septembre.



Graphique 6 : Cours du gaz butane (\$/t)

Les cours du phosphate brut sont restés stables à 320 dollars la tonne en septembre, leur plus haut niveau depuis 2009, en hausse de 81% depuis début 2022 et de 117% sur un an. De leur côté, les prix du DAP ont reculé à 752 dollars la tonne en septembre, marquant des gains de 1% depuis début 2022 et de 17% depuis un an. Sur les neuf premiers mois de 2022, les cours du phosphate brut et du DAP ont enregistré des hausses respectives de 127% et 43% en glissement annuel.



Graphique 7 : Cours du phosphate et du DAP (\$/t)

L'envolée des cours des produits phosphatés en 2022 s'explique particulièrement par la hausse de la demande, notamment de l'Inde¹ et des pays d'Amérique latine et par les coûts élevés des intrants (ammoniac, soufre), de l'énergie, du transport et des récoltes agricoles, ainsi que par l'impact des restrictions sur les exportations de la Chine et de la Russie, deux principaux fournisseurs de phosphates.

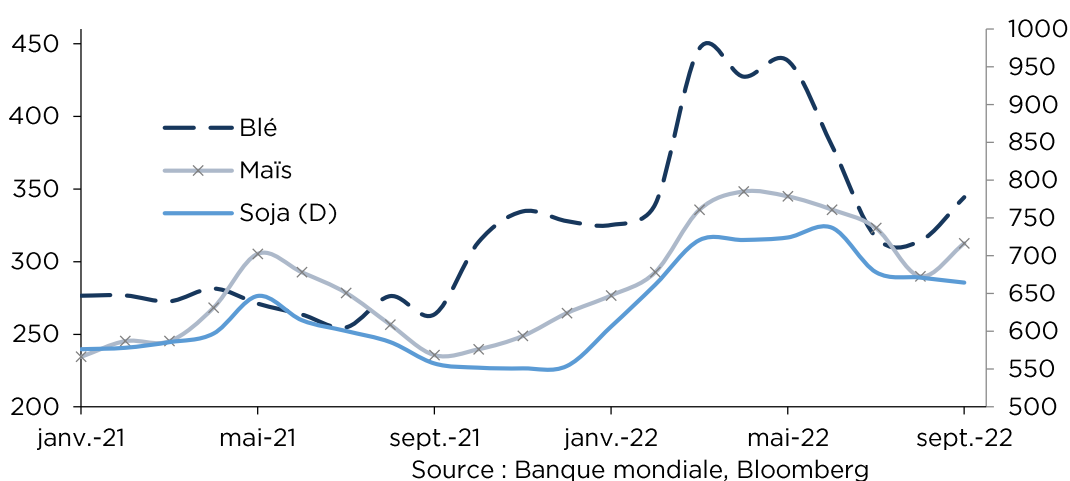
¹ Le gouvernement indien continue de porter un soutien aux importateurs pour assurer un approvisionnement intérieur adéquat. Il avait annoncé en avril 2022 une augmentation des subventions pour la saison kharif, couvrant 3 millions de tonnes de DAP. L'Inde reste le plus grand importateur mondial de DAP.

En effet, la Chine a suspendu les exportations de DAP jusqu'en juin 2022, avant de les soumettre à un système de quotas², pour garantir la disponibilité intérieure, réduisant ainsi considérablement l'offre mondiale. De même, la Russie a imposé des restrictions sur les exportations d'engrais jusqu'en juin 2022³, supprimant ainsi près de 15% de l'approvisionnement mondial.

En somme, l'incertitude entourant l'approvisionnement en engrais en provenance de la Russie et de la Chine devrait continuer de soutenir les prix des phosphates.

1.2.2. Produits alimentaires : une flambée des cours début 2022, suivie d'une modération en été, suite à la reprise des exportations ukrainiennes des céréales

Les prix des denrées alimentaires ont enregistré une forte hausse début 2022, avant de s'inscrire en nette baisse. Ainsi, l'Indice de la FAO des prix des produits alimentaires a atteint un niveau record de 159,7 en mars, en hausse de 19% depuis début 2022 et de 34% depuis un an, avant de chuter de 15% pour se situer à 136,3 en septembre, son plus bas niveau depuis février.



Graphique 8 : Cours des céréales (\$/t)

Sur les neuf premiers mois de 2022, les prix du **blé** tendre (SRW) se sont établis à 370 dollars la tonne en moyenne, en hausse de 37% en glissement annuel. Les craintes sur les disponibilités exportables mondiales ont été exacerbées par la crise ukrainienne. En outre, l'Inde a annoncé l'interdiction des exportations de blé, invoquant la sécurité alimentaire et la flambée des prix intérieurs, après une canicule sévère qui a affecté les récoltes.

En septembre 2022, les cours du **blé** tendre (SRW) se sont établis à 344 dollars la tonne en moyenne, marquant une baisse de 23% depuis leur pic de mars. La modération estivale des prix du blé est liée à une hausse saisonnière des disponibilités et à la reprise progressive des exportations ukrainiennes, suite à l'ouverture de corridors sûrs en mer Noire.

Selon la FAO, la production mondiale de blé devrait atteindre un record de 778,1 millions de tonnes (Mt) en 2021/2022, suite à des récoltes abondantes dans l'UE, en Ukraine, en Australie et en Argentine. Pour la saison 2022/2023, la FAO prévoit une légère

² La Chine semble avoir émis des quotas d'exportation d'environ 3 millions de tonnes de phosphates pour le second semestre 2022, soit une baisse de 45% par rapport aux expéditions de 5,5 millions de tonnes à la même période de 2021. La Chine est le plus grand exportateur de phosphate au monde, avec environ 30% du commerce mondial en 2021.

³ La Russie a annoncé début juin 2022 la suppression des quotas d'exportation sur certains engrais, dont le DAP.

diminution de la production mondiale de blé (-0,1% à 770 Mt), marquant la première baisse en quatre ans.

Les cours du maïs se sont établis à 312 dollars la tonne en moyenne en septembre, en baisse de 10% depuis leur pic d'avril, ramenant leurs gains à 18% depuis début 2022. Ce repli s'explique par le déblocage des ports ukrainiens et par l'arrivée des disponibilités saisonnières au Brésil et en Argentine.

Sur les neuf premiers mois de 2022, les prix du maïs ont enregistré 318 dollars la tonne en moyenne, en hausse de 21% en glissement annuel. Les cours sont soutenus par des perturbations de l'approvisionnement en provenance de l'Ukraine (qui représente 15% du commerce mondial de maïs) et par des prix énergétiques élevés.

Selon la FAO, la production mondiale de maïs pour la saison 2021/2022 devrait atteindre un record de 1211 Mt, soit 4,4% au-dessus de la campagne précédente. La hausse de la récolte aux États-Unis, en Chine et en Ukraine a compensé la baisse de la production au Brésil. Pour la saison 2022/2023, les perspectives de l'offre mondiale s'avèrent moins favorables (-2,4% à 1182 Mt).

Les cours mondiaux du sucre brut (ISA) ont enregistré 409 dollars la tonne en moyenne sur les neuf premiers mois de 2022, en hausse de 8% en glissement annuel. Ils ont été soutenus par une reprise de la demande, la hausse des prix du pétrole et l'appréciation de la monnaie du Brésil, le premier producteur et exportateur mondial de sucre. En effet, des prix pétroliers élevés incitent les usines brésiliennes à détourner la canne à sucre vers la production de l'éthanol, au détriment du sucre.

En septembre, les prix du sucre se sont établis à 391 dollars la tonne en moyenne, en baisse de 10% depuis leur pic d'avril et de 6% depuis début 2022. Ce repli est lié à une amélioration des perspectives de l'offre, des craintes sur la demande et une modération des prix pétroliers.

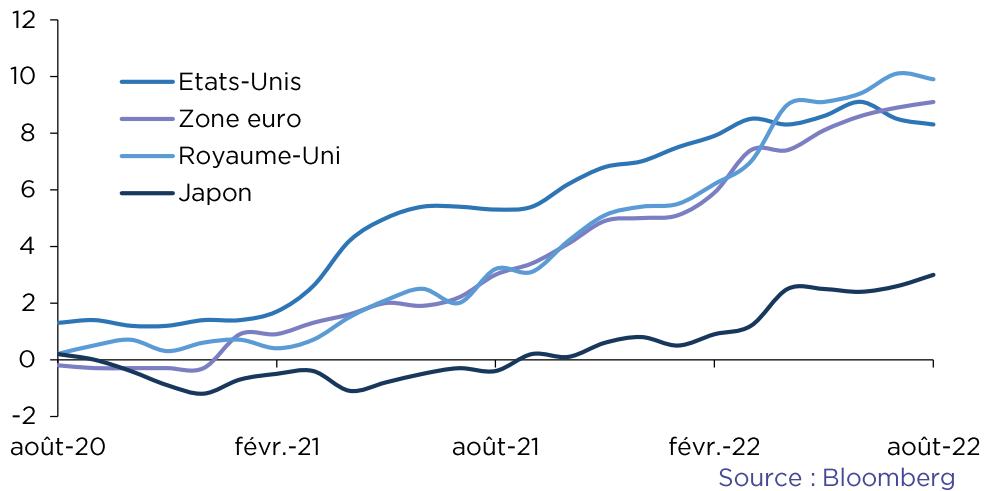
Dans ce contexte, l'Organisation internationale du sucre (ISO) a révisé sa projection du bilan mondial de l'approvisionnement en sucre pour la saison 2022/23, tablant désormais sur un excédent de l'offre de 5,6 Mt contre un déficit de 1,3 Mt sur la campagne précédente. La production mondiale de sucre devrait enregistrer une nette hausse (+4,5% à 181,9 Mt), neuf fois plus rapide que celle de la consommation (+0,5% à 176,3 Mt).

1.3. Fortes tensions inflationnistes et pressions sur les marchés de change

Le contexte mondial actuel se caractérise par une résurgence des pressions inflationnistes qui se sont accentuées suite aux déséquilibres persistants entre l'offre et la demande post-crise sanitaire, des perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales, des restrictions au commerce international et des coûts élevés de l'énergie et des matières premières, ainsi que des pénuries de main d'œuvre dans certains pays.

Pour contenir les tensions inflationnistes, la politique monétaire est devenue de plus en plus restrictive à travers le monde.

Aux États-Unis, l'inflation reste encore élevée (8,3% en août après 8,5% en juillet et un pic de 9,1% en juin, le plus haut depuis 1981), reflétant les déséquilibres persistants entre l'offre et la demande, des coûts élevés de l'énergie et des pressions intenses sur les prix. Dans ce contexte, la Fed accélère le resserrement monétaire, relevant ses taux directeurs de 75 pb en juin, juillet et septembre le rythme le plus intense depuis 1994. D'autres hausses demeurent vraisemblables.

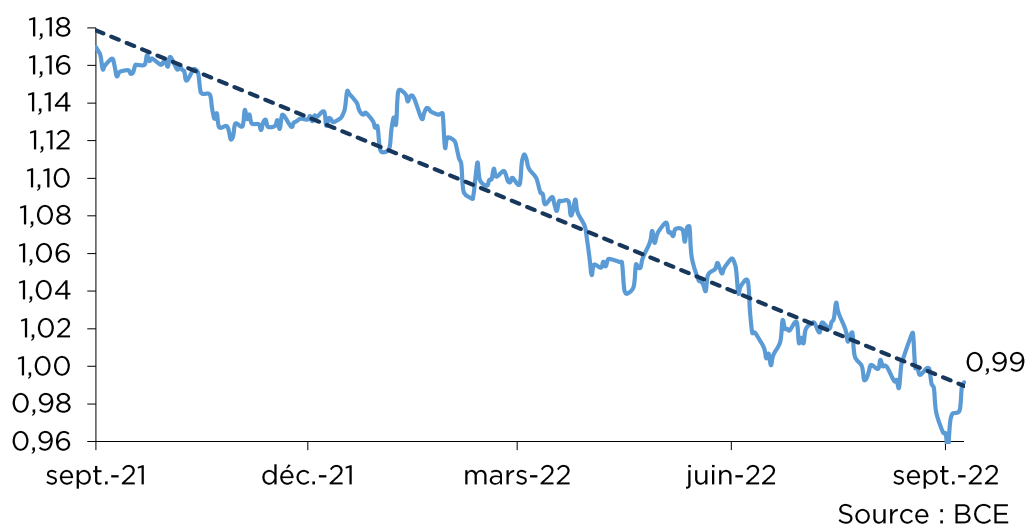


Graphique 9 : Taux d'inflation (variation de l'IPC)

Dans la zone euro, le taux d'inflation annuel a atteint un niveau record (10% en septembre après 9,1% en août). Ainsi, pour tenter de contenir les pressions inflationnistes, la BCE a relevé ses 3 taux directeurs de 75 points de base (pb) lors de sa réunion du 8 septembre, après une première hausse de 50 pb en juillet, mettant fin à huit années de taux négatifs. Très préoccupée par la persistance d'inflation, la BCE envisage d'autres hausses des taux d'intérêt d'ici fin 2022.

Par ailleurs, la BCE a lancé un nouvel instrument (Transmission Protection Instrument ou TPI) visant à stabiliser le marché obligataire et lutter contre le risque de fragmentation des conditions de financement au sein de la zone, qui pourrait pénaliser les pays les plus endettés (comme la Grèce, l'Italie ou l'Espagne).

Sur le marché des changes, l'euro s'échangeait à 0,99 dollar le 04 octobre, chutant de 13% depuis début 2022 et de 15% depuis un an. La BCE semble opter pour une normalisation prudente de sa politique, avec une hausse tardive de ses taux (+125 pb entre juillet et septembre), alors que la Fed poursuit un cycle de relèvement plus accéléré (+300 pb entre mars et septembre).



Graphique 10 : Taux de change euro/dollar

Au Japon, la Banque centrale (BoJ) maintient une politique ultra-souple, malgré une inflation élevée (3% en août après 2,6% en juillet, contre une cible officielle de 2%), se

démarquant d'une vague mondiale de resserrement monétaire.

La grande divergence de politique monétaire entre la BoJ et la Fed a contribué à une forte dépréciation du yen face au dollar (144,8 yens pour un dollar le 27 septembre, un creux de 24 ans), marquant une chute de 26% depuis début 2022 et de plus de 30% sur un an. Dans ce contexte, le gouvernement japonais est intervenu pour soutenir le yen, en achetant des yens et en vendant des dollars, pour la première fois depuis 1998. Il envisage de prendre d'autres mesures sur le marché des changes si les mouvements excessifs du yen persistent.

De leur côté, les économies émergentes et en développement sont également confrontées aux tensions inflationnistes, accentuées par des coûts élevés de l'énergie et de l'alimentation. Dans ce contexte, plusieurs banques centrales sont contraintes de resserrer leur politique monétaire.

En Inde, l'inflation reste élevée (7% en août après 6,7% en juillet, contre une cible officielle de 2% à 6%). Pour contenir les pressions inflationnistes, la banque centrale de l'Inde a procédé au resserrement de sa politique monétaire, relevant ses taux d'intérêt de 190 pb entre mai et septembre 2022.

Au Brésil, l'inflation s'est atténuée, passant de 10,1% en juillet à 8,7% en août, son plus bas niveau depuis plus d'un an, en raison de la baisse des coûts de transport. Toutefois, elle reste située à un niveau bien supérieur à l'objectif officiel de 3,5% pour 2022 (avec une marge de tolérance de 1,5 point). La Banque centrale du Brésil (BCB) a relevé son taux directeur de 1175 pb entre mars 2021 et août 2022. La BCB a mené un cycle de resserrement parmi les plus agressifs au monde, signalant qu'elle pourrait maintenir les taux élevés pour ancrer les anticipations inflationnistes.

Néanmoins, en **Chine**, l'inflation reste relativement modérée (2,5% en août après 2,7% en juillet). Dans ce contexte, pour stimuler la croissance économique et maintenir la stabilité, les autorités chinoises envisagent un nouveau soutien budgétaire et un assouplissement monétaire supplémentaire, en relançant la demande de crédit à travers la réduction du ratio de réserve obligatoire et des taux d'intérêt. Après une réunion mensuelle en août, la Banque Centrale de la Chine (PBOC) a abaissé le taux préférentiel des prêts sur un an de 5 pb à 3,65%, tandis que le taux sur cinq ans a été réduit de 15 pb de base à 4,3%, réduisant le coût des remboursements sur les prêts existants. Cette orientation accommodante contraste avec des politiques monétaires globalement restrictives à travers le monde.

1.4. Reprise du commerce mondial fragilisée par la crise ukrainienne

Après le marasme généré par la pandémie en 2020, l'année 2021 a connu un net rebond du commerce mondial, portant la croissance des échanges mondiaux, en volume, à 9,7%⁴ sur l'ensemble de l'année après une baisse de 5,2% en 2020.

L'Asie a enregistré la plus forte hausse des exportations, dépassant les niveaux d'avant la pandémie. Parallèlement, l'Union européenne a enregistré, à peine, un retour aux niveaux d'avant la pandémie tandis que l'Amérique du Nord et l'Afrique ont affiché une reprise insuffisante du volume de leurs exportations. De son côté, le Moyen-Orient est resté à la marge de la reprise du commerce mondial.

En valeur, le commerce mondial de marchandises aurait progressé de 26% en 2021, après une rétraction de 7% en 2020, suite à la flambée des prix à l'exportation et à l'importation (+15% en moyenne). Cette hausse remarquable est attribuée

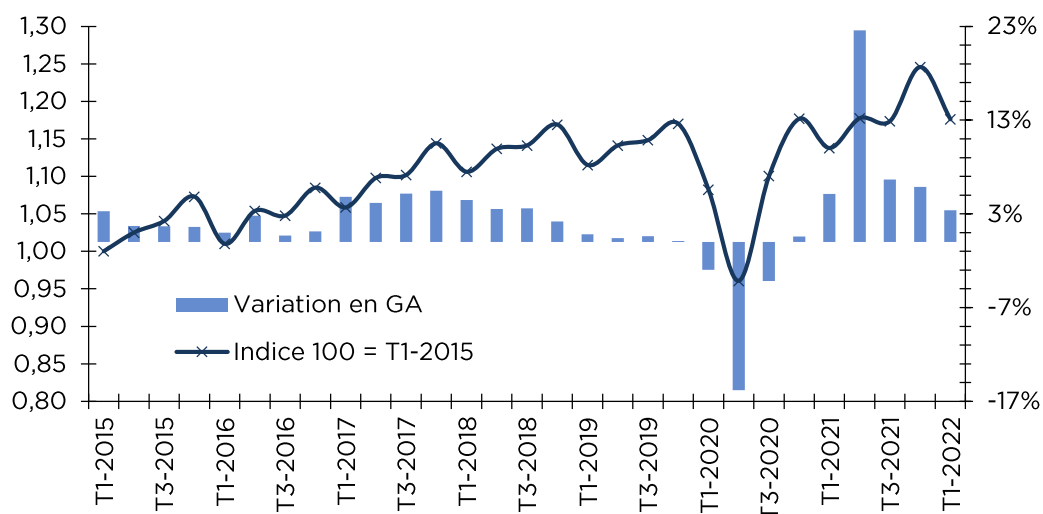
⁴ Source : OMC, communiqué du 05 octobre 2022.

essentiellement aux combustibles et aux produits miniers qui ont vu la valeur de leurs exportations augmenter de 59%, suivis par les produits manufacturés (+21%) et les produits agricoles (+19%).

L'analyse des exportations des produits manufacturés par sous-secteurs montre que le fer et acier, les produits chimiques et les circuits intégrés ont affiché une croissance robuste en 2021, de l'ordre de 56%, 29% et 28% respectivement. Les produits du textile représentent la seule catégorie dont la valeur s'est rétractée en 2021 par rapport à l'année précédente (-2%), bien qu'elle ait enregistré une hausse de 15% en comparaison avec l'année 2019.

De son côté, la valeur du commerce des services a augmenté de 16% en 2021 pour s'établir à 5,8 trillions de dollars, stimulée par la demande de services de transport (+35%). La reprise des exportations des services liés aux voyages (+11%) est restée affectée par les restrictions qui n'ont été que partiellement assouplies pendant l'année.

Les deux premiers trimestres de l'année 2022 ont enregistré des croissances positives du volume du commerce de marchandises (+5,1% et +4,5% respectivement en glissement annuel), en décélération par rapport aux taux de croissance réalisés au cours des trimestres précédents.



Source : OMC

Graphique 11 : Evolution trimestrielle du volume du commerce mondial de marchandises

Les perspectives positives initialement prévues pour les échanges de marchandises au début de 2022 ont été contrebalancées, par la crise ukrainienne qui a alimenté une forte orientation à la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, auquel s'ajoutent les effets induits par les confinements en Chine en lien avec la crise pandémique.

La Russie et l'Ukraine disposent d'un poids important dans le commerce mondial de matières premières. Ces deux pays représentent 30% des exportations mondiales de blé en 2020 (21% pour la Russie et 9% pour l'Ukraine). La Russie est également le plus grand exportateur de gaz naturel (25%), de palladium (25%), de nickel (14%) et d'engrais

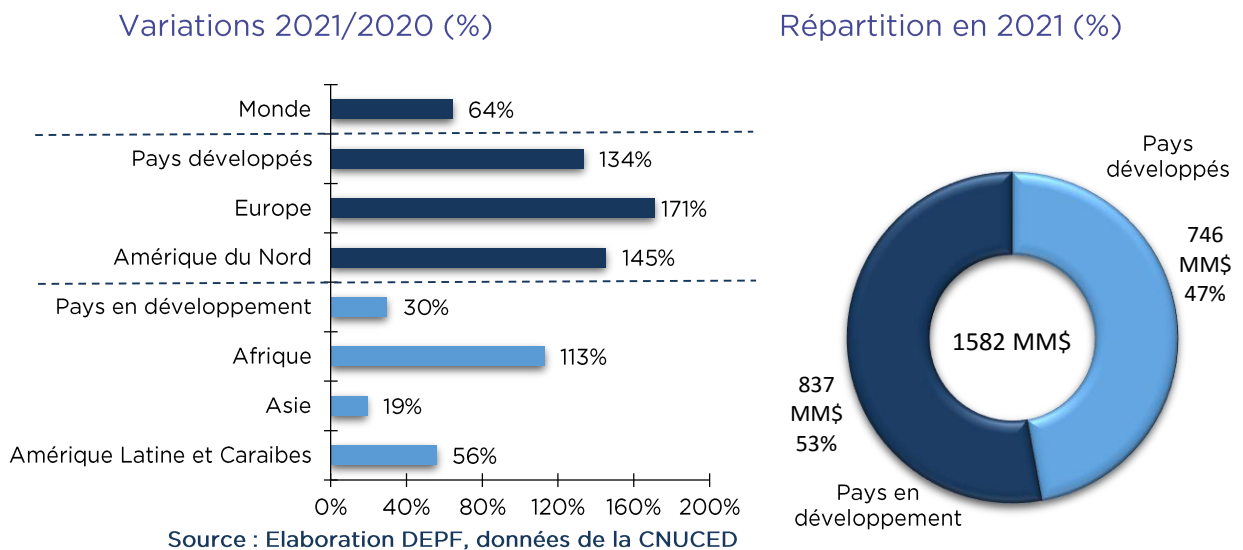
(23,5%). Elle représente également 13% des exportations mondiales de platine et 11% de pétrole brut. L'Ukraine est le plus grand exportateur d'huiles de graines, représentant les deux cinquièmes de la production mondiale, et est également le quatrième exportateur de maïs, représentant 13% des exportations mondiales.

Le baromètre du commerce de marchandises, qui représente un indicateur avancé composite basé sur des indices à forte valeur de prédiction des tendances à court-terme, indique une baisse des nouvelles commandes à l'exportation à leur niveau le plus bas depuis août 2020, indiquant un ralentissement de la croissance au second semestre.

Les dernières prévisions de l'OMC, établies en octobre, tablent sur une croissance du volume du commerce mondial de marchandises de 3,5% en 2022, légèrement supérieure à la hausse de 3% prévue en avril, et de 1,0% seulement en 2023 contre une prévision de 3,4% auparavant. Ces perspectives restent assombries par la nature imprévisible de la crise ukrainienne, les inquiétudes par rapport au niveau de l'inflation et le resserrement monétaire dans les économies avancées.

1.5. Incertitudes sur l'évolution des flux des IDE au niveau mondial

Les flux mondiaux des investissements directs étrangers (IDE) ont retrouvé leur niveau d'avant la crise de la Covid-19. Ils se sont élevés à 1 580 milliards de dollars en 2021, en hausse de 64% par rapport au niveau exceptionnellement bas de 2020. La reprise a montré une dynamique significative des fusions et acquisitions et une croissance rapide du financement de projets internationaux.

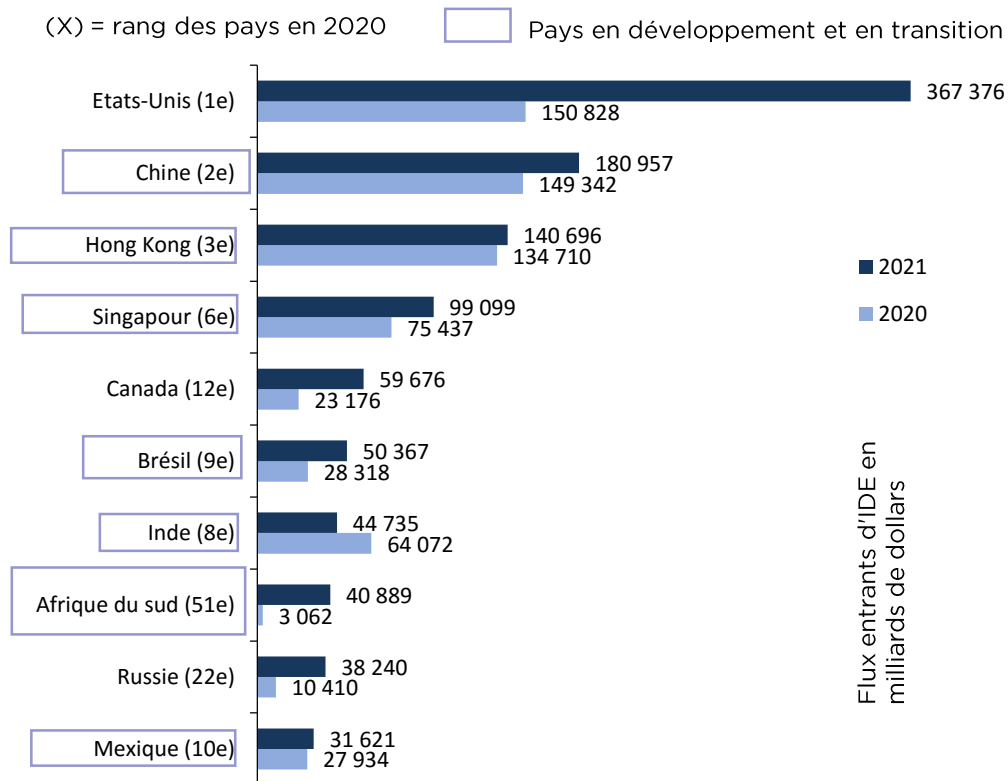


Graphique 12 : Evolution des IDE au niveau mondial et par région en 2021

Les flux des IDE vers les économies en développement ont augmenté de 30%, pour atteindre 837 milliards de dollars en 2021. Mais, cette croissance a été plus faible que celle vers les pays développés, qui ont attiré 746 milliards de dollars d'IDE, soit une hausse de 134% par rapport à 2020.

La part des pays en développement dans les flux mondiaux est restée légèrement supérieure à 50%. Les IDE à destination des pays en développement sont, principalement, le résultat de la forte attractivité de l'Asie (principalement l'Asie de l'Est

et du Sud-Est) qui est la première région bénéficiaire d'IDE dans le monde en 2021, avec une part de 39% dans les IDE mondiaux. L'Amérique latine et les Caraïbes est la deuxième région en développement bénéficiaire d'IDE, avec une part de 8,5% dans les IDE mondiaux. En Afrique, les flux d'IDE ne représentent que 5,2% du total mondial.



Source : Elaboration DEPF, données de la CNUCED

Graphique 13 : Top 10 des pays bénéficiaires d'IDE dans le monde

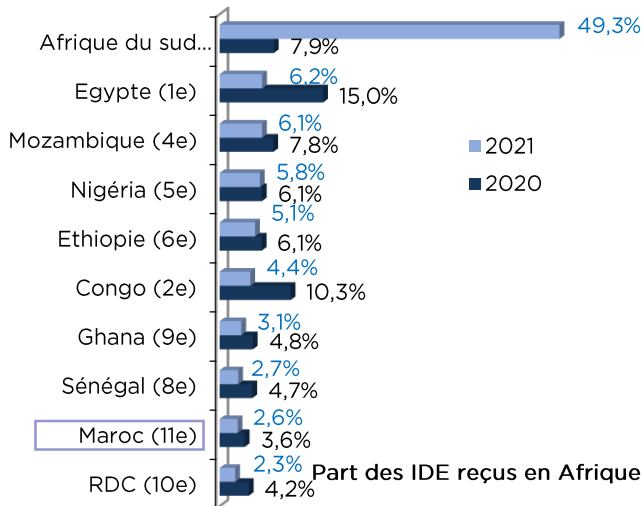
Par pays, les États-Unis (avec 367 milliards de dollars) restent la première destination des IDE en 2021, suivis de la Chine (181 milliards), Hong-Kong (141 milliards) et Singapour (99 milliards). Le positionnement exceptionnel de l'Afrique du Sud parmi les dix premiers bénéficiaires d'IDE dans le monde en 2021 est dû à une importante transaction financière intra-entreprise.

Les flux des IDE vers l'Afrique ont atteint un niveau record de 83 milliards de dollars, contre 39 milliards de dollars en 2020. Les investisseurs européens restent les plus grands détenteurs d'actifs étrangers en Afrique, avec en tête le Royaume-Uni (65 milliards de dollars) et la France (60 milliards de dollars).

L'Afrique Australe est la région africaine qui a attiré le plus d'IDE en 2021, avec 42 milliards de dollars. Elle est suivie de l'Afrique de l'Ouest, avec 14 milliards de dollars d'IDE, soit une hausse de 48%. L'Afrique de l'Est a attiré 8,2 milliards de dollars d'IDE, soit une hausse de 35%, tandis que les flux d'IDE vers l'Afrique Centrale se sont stabilisés à 9,4 milliards. L'Afrique du Nord a connu une baisse de 4,7% des entrées d'IDE, en lien notamment avec le recul de 12,5% des flux d'IDE à destination de l'Egypte.

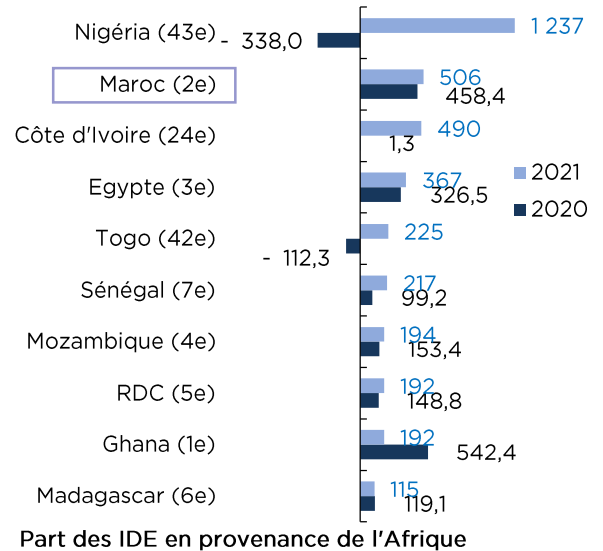
Top 10 des pays bénéficiaires d'IDE en Afrique en Top 10 des pays émetteurs d'IDE en Afrique

(X) = rang des pays en 2020



Source : Elaboration DEPF, données de la CNUCED

(X) = rang des pays en 2019



Part des IDE en provenance de l'Afrique

Source : Elaboration DEPF, données de la CNUCED

Graphique 14 : Top 10 des pays bénéficiaires et émetteurs d'IDE en Afrique

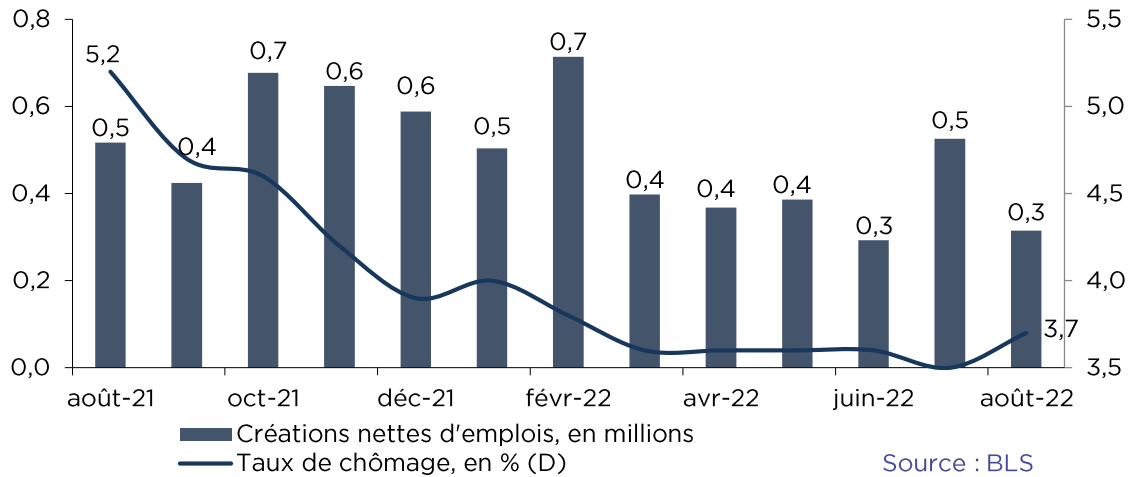
Les sorties d'IDE en provenance d'Afrique ont augmenté à 2,65 milliards de dollars en 2021, contre des flux négatifs de 0,62 milliard de dollars en 2020. Le Nigéria est devenu en 2021 le premier investisseur africain à l'étranger, avec une part de 47% dans le total des flux sortants du continent africain. Il est suivi du Maroc (19%), de la Côte d'Ivoire (18%), de l'Egypte (14%) et du Togo (8%).

En termes de perspectives, les flux mondiaux d'IDE en 2022 connaîtraient, selon la CNUCED, une évolution mitigée. L'aversion au risque chez les investisseurs devrait exercer une forte pression à la baisse sur les IDE mondiaux en 2022. C'est ce dont témoigne la forte baisse des nouveaux projets d'investissement qui se sont repliés de 21% au titre du 1^{er} trimestre 2022 tandis que l'activité de fusions et acquisitions transfrontalières a baissé de 13% et les accords de financement de projets internationaux se sont repliés de 4%.

1.6. Conséquences de la crise pas encore visibles sur le chômage

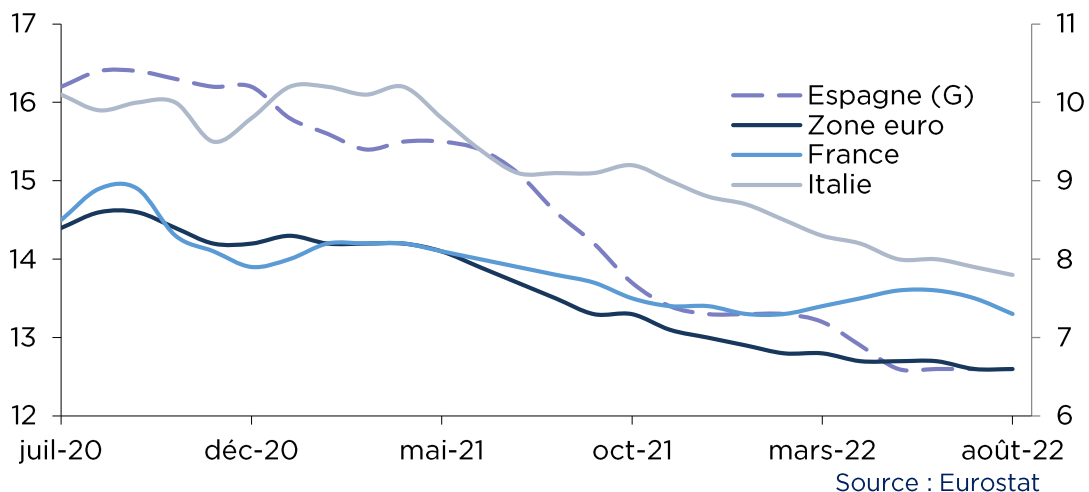
Dans son dernier rapport annuel sur les perspectives du marché de l'emploi, l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) s'inquiète du ralentissement économique à venir et de l'impact de l'envolée de l'inflation sur le pouvoir d'achat des salariés et par ricochet sur le marché de l'emploi. A ce jour, il y a lieu de constater que les conséquences de la crise ukrainienne ne sont pas encore visibles sur les taux de chômage.

Ainsi, dans l'ensemble des pays avancés, les entreprises souffrent de pénuries de main-d'œuvre sans précédent. Aux Etats-Unis, les créations d'emplois restent robustes et le taux de chômage est historiquement bas. L'économie américaine a créé 315 000 emplois nets en août après 526 000 en juillet, portant le cumul à 3,5 millions depuis début 2022. L'emploi a augmenté de 22,2 millions depuis qu'il a atteint un creux en avril 2020 et est revenu au niveau d'avant la pandémie. Le taux de chômage est remonté à 3,7% en août après avoir atteint un creux de 3,5% en juillet. Le marché du travail reste encore extrêmement tendu.



Graphique 15 : Etats-Unis : marché de l'emploi

Dans l'Union Européenne, la pénurie de main-d'œuvre devient un défi majeur pour trois entreprises sur dix dans le secteur manufacturier et dans le secteur tertiaire. Le marché de l'emploi dans cette zone reste vigoureux, soutenant la croissance économique. Le taux de chômage dans la zone euro est resté stable à 6,6% en août, un plus bas historique, marquant une baisse de 0,9 point depuis un an. Parmi les grands pays membres, le chômage a diminué en Allemagne (-0,5 point sur un an à 3,0%), en France (-0,5 à 7,3%), en Italie (-1,3 à 7,8%) et en Espagne (-2,2 à 12,4%).



Graphique 16 : Zone euro : taux de chômage (%)

Cependant, selon l'Organisation internationale du travail (OIT), en freinant la reprise de l'économie mondiale, la crise ukrainienne risque d'entraver la croissance de l'emploi et des salaires réels et d'affecter les systèmes de protection sociale.

Dans de nombreux pays à revenu élevé, la crise ukrainienne pourrait annuler certains gains réalisés sur le marché du travail. Dans les pays à revenu faible et intermédiaire, la situation s'avère plus difficile, aggravée par la persistance des séquelles de la crise pandémique.

Chapitre 2 : Implications de la conjoncture internationale sur l'économie marocaine

Le Maroc n'est pas à l'abri des ondes de chocs économiques induites par la crise ukrainienne. Outre les échanges extérieurs, cette crise a eu un impact sur l'économie nationale, d'abord à travers les prix des produits importés (carburants, huiles de table, etc), mais également par le biais du taux change et du niveau général des prix à la consommation.

2.1. Echanges extérieurs dominés par les produits alimentaires et énergétiques, et nette amélioration des autres flux financiers

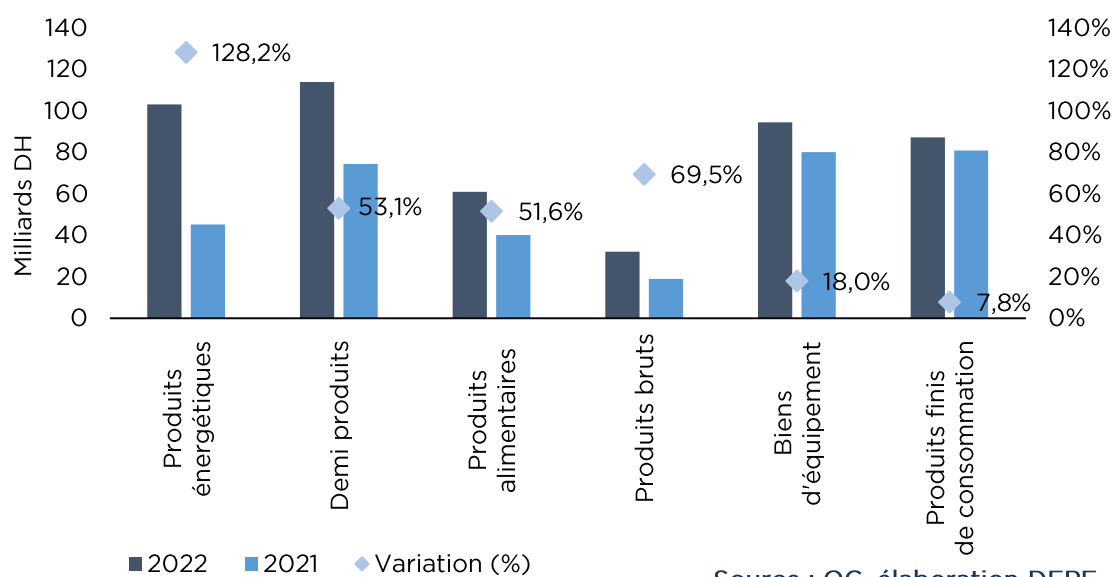
Dans un contexte économique international entaché d'incertitudes, les échanges commerciaux du Maroc se sont soldés par un creusement du déficit commercial. Néanmoins, les autres flux financiers ont fait état d'un net rebond à fin août 2022, particulièrement les recettes voyages, les transferts des MRE et les recettes des IDE.

2.1.1. Creusement du déficit commercial, malgré la dynamique soutenue des exportations marocaines

A fin août 2022, le déficit commercial du Maroc s'est établi à 214,8 milliards de dirhams, enregistrant une augmentation de 56,1% par rapport à la même période de l'année précédente. Cette évolution s'explique par une hausse des importations (+44,8%) plus forte que celle des exportations (+37%), induisant une baisse du taux de couverture de 3,2 points pour s'établir à 56,3%.

Par groupement d'utilisation, la hausse des importations de biens a concerné la quasi-totalité des groupes de produits. En particulier, la facture énergétique a plus que doublé s'élevant à 103,1 milliards de dirhams à fin août 2022. Cette évolution est due, principalement, à la hausse des approvisionnements en gas-oils et fuel-oils (49,5 milliards de dirhams) sous l'effet de l'augmentation des prix qui ont plus que doublé. De même, les importations des produits alimentaires ont enregistré une hausse de 51,6%, due principalement à la hausse importante des achats d'orge et du blé qui ont plus que doublé, expliquée principalement par l'effet prix.

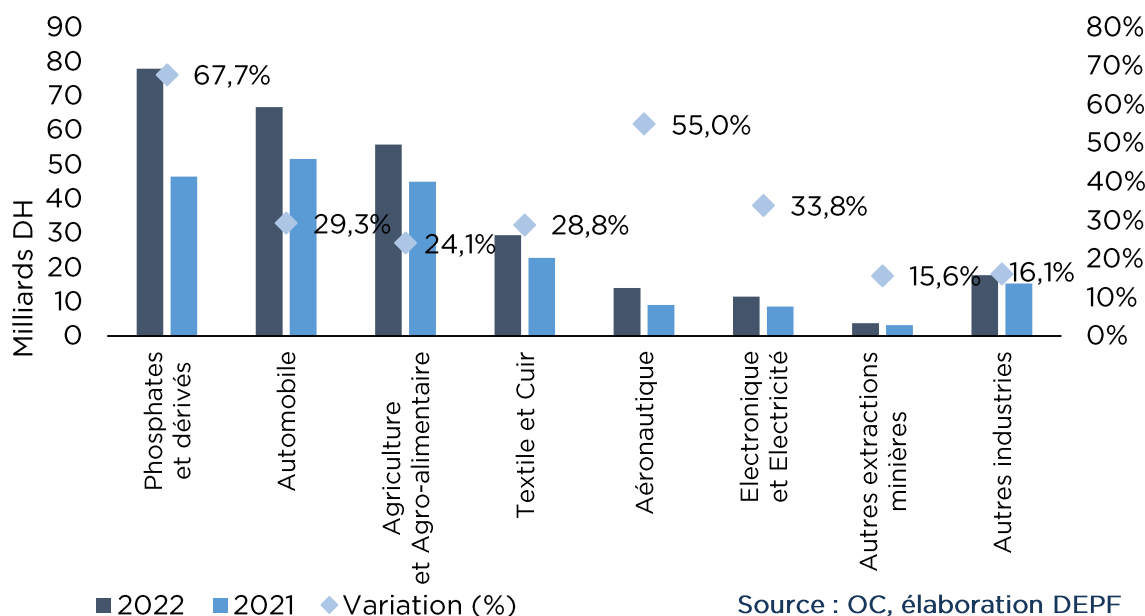
Il est à signaler que les importations des demi-produits ont également enregistré une hausse importante (+53,1%), suite à la forte croissance des achats de l'ammoniac (13,6 milliards de dirhams à fin août 2022 contre 4 milliards de dirhams à fin août 2021).



Graphique 17 : Evolution des importations du Maroc par groupement d'utilisation au titre des huit premiers mois de 2022 (en glissement annuel)

L'examen de l'évolution des exportations de marchandises révèle un accroissement généralisé au niveau de tous les secteurs. Les exportations des phosphates et dérivés ont affiché la plus importante hausse (+67,7% à fin août en glissement annuel). Cette évolution est attribuée notamment à l'augmentation des ventes des engrais naturels et chimiques (+23,5 milliards de dirhams) due à l'effet prix qui a plus que doublé (8.793DH/T à fin août 2022 contre seulement 4.162 DH/T à fin août 2021).

Le secteur automobile, pour sa part, a enregistré une augmentation de 29,3% (à fin août en glissement annuel), pour atteindre le niveau de croissance le plus élevé durant la même période au cours des cinq dernières années. Les exportations des secteurs du textile et cuir et de l'agriculture et agroalimentaire ont affiché des hausses de 28,8% et 24,1% respectivement.



Graphique 18 : Evolution des exportations du Maroc par groupement d'utilisation au titre des huit premiers mois de 2022 (en glissement annuel)

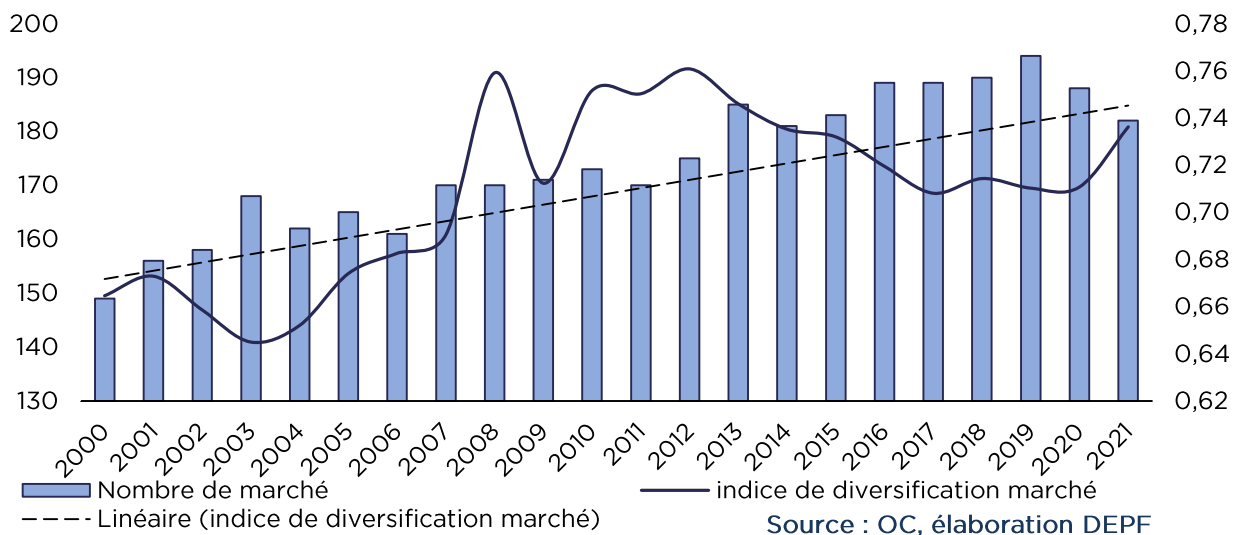
2.1.2. Résilience des exportations marocaines, conséquence des efforts continus pour l'amélioration de leur compétitivité

Le comportement positif des exportations marocaines au terme des huit premiers mois de l'année 2022 témoigne de l'amélioration de leur résilience face aux évolutions erratiques de la conjoncture internationale. En effet, des améliorations notables ont été observées au niveau de la compétitivité du Maroc, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, comme le montre la progression continue de la part de marché du Maroc, l'amélioration du contenu technologique des exportations nationales, l'extension de l'offre exportable marocaine vers de nouveaux marchés et le positionnement favorable du Maroc dans les CVM.

La part du Maroc sur le marché mondial s'est inscrite dans une tendance haussière à partir de 2013, pour atteindre son niveau le plus élevé (0,164%) en 2021, en lien notamment avec la bonne performance des exportations des métiers mondiaux du Maroc dont le secteur automobile, aéronautique et électronique, mais, également, en raison du bon comportement des secteurs traditionnels (textile et cuir, agriculture et agro-alimentaire).

De même, l'indice de diversification-marché⁵ s'est inscrit dans une tendance haussière, passant de 0,665 en 2000 à 0,736 en 2021. Le nombre de marchés d'exportation a atteint 194 en 2019. La part de l'Union Européenne a connu une baisse, passant de 75,8% des exportations globales du Maroc en 2000 à 62,6% en 2021.

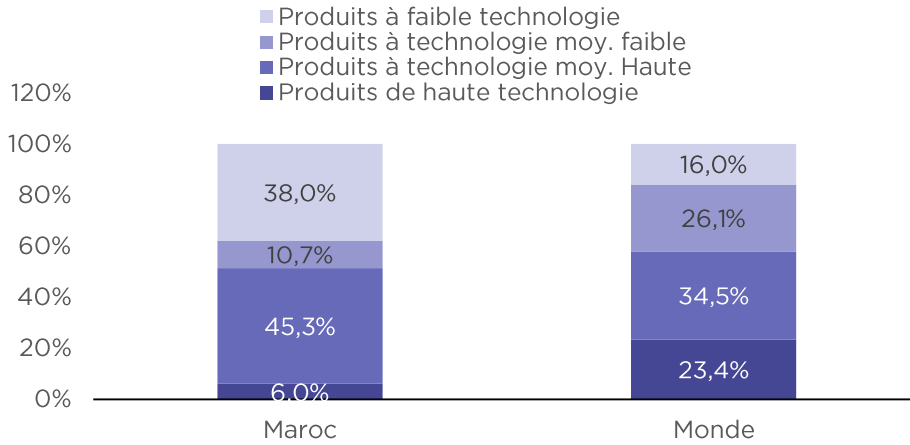
Parallèlement, une augmentation sensible a été enregistrée au niveau des exportations vers les pays hors Union Européenne, notamment le Brésil qui a vu sa part progresser à 5,5% en 2021 contre 0,9% en 2000 grâce, notamment, aux phosphates et dérivés. De même, les exportations marocaines sont en progression continue sur le marché de l'Afrique Subsaharienne (de 1,8% à 6,8%) et de la Turquie (de 0,7% à 2,2%).



Graphique 19 : Evolution de l'indice de diversification des marchés à l'export du Maroc

L'analyse du contenu technologique des exportations marocaines montre un renforcement de la part des produits manufacturés à technologie moyenne élevée (45,3% au cours de la période 2010-2019). Cette tendance s'explique, principalement, par la hausse des exportations de véhicules et d'appareils électriques.

⁵ Calculé par la DEPF

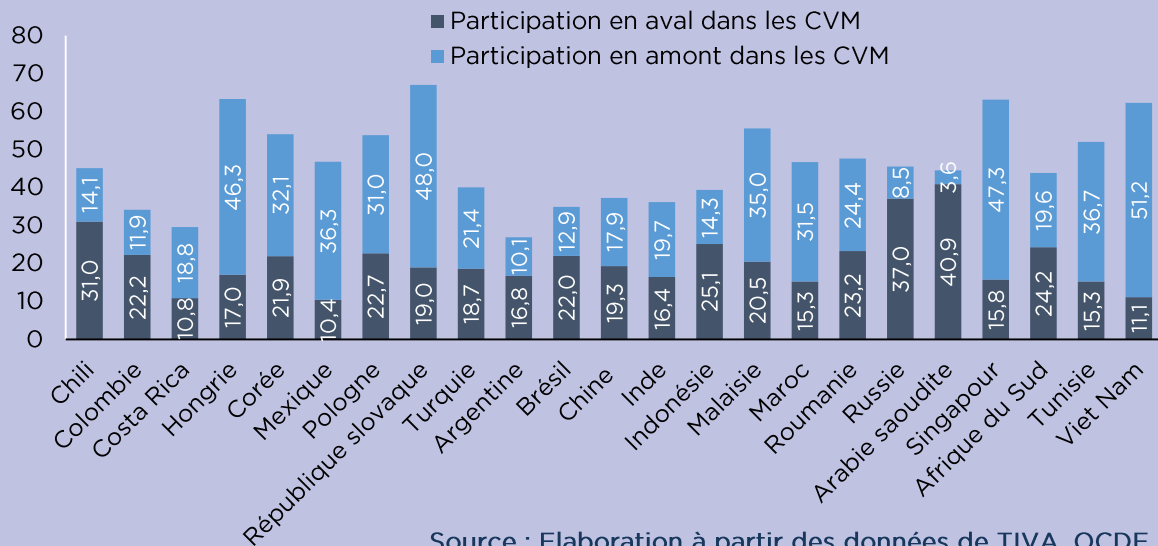


Source : Calculs DEPF, données CHELEM

Graphique 20 : Contenu technologique des exportations marocaines (2010-2019)

Encadré 1 : Positionnement du Maroc dans les chaînes de valeur mondiales

Le Maroc a réussi à se positionner dans différentes chaînes de valeur mondiales et s'est hissé progressivement vers des segments à forte valeur ajoutée, dont l'automobile et l'aéronautique. En l'espace de 13 ans, le Maroc a gagné 7,6 points dans sa participation dans les CVM pour s'établir à 46,7% en 2018. Ce taux est similaire à celui des pays tels que le Mexique, la Roumanie, la Russie ou le Chili, et supérieur à d'autres comme la Turquie, le Brésil et l'Inde. En revanche, des pays comme la Hongrie et la Slovaquie présentent des taux de participation plus importants que le Maroc compte tenu de leur insertion croissante dans les chaînes de valeur, notamment européennes.



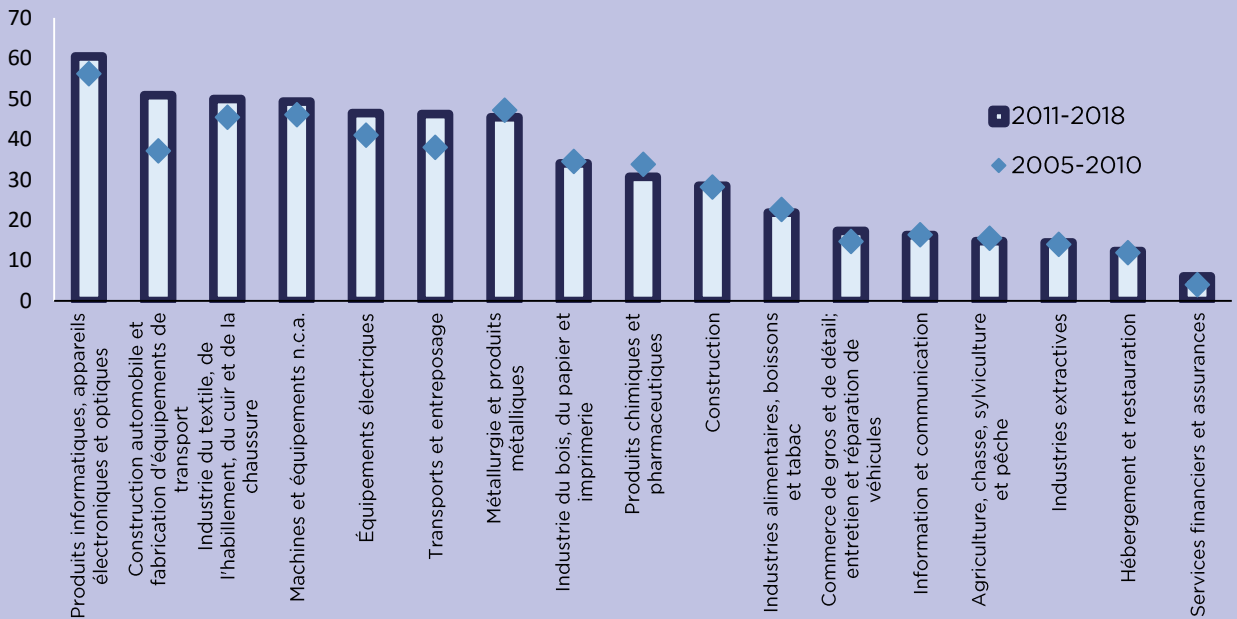
Source : Elaboration à partir des données de TIVA, OCDE

Graphique 21 : Participation du Maroc et d'un échantillon de pays dans les CVM

Cependant, sa participation en amont a progressé à un rythme plus élevé que celle en aval. En effet, le contenu importé des exportations marocaines a connu une progression régulière pendant ces deux dernières décennies, pour se situer autour de 31,5% en 2018. Ce qui dénote d'une dépendance des entreprises nationales à l'égard des intrants étrangers, supérieure à celle des entreprises exportatrices étrangères à l'égard des produits intermédiaires marocains.

Les trois industries marocaines les plus intégrées dans les CVM, sont les produits informatiques, appareils électroniques et optiques, la construction automobile et fabrication d'autres

équipements de transport et le textile et habillement. Elles enregistrent les plus hauts niveaux de valeur ajoutée étrangère dans les exportations nationales, soit 60,5%, 51% et 50% respectivement en moyenne sur la période 2011-2018.



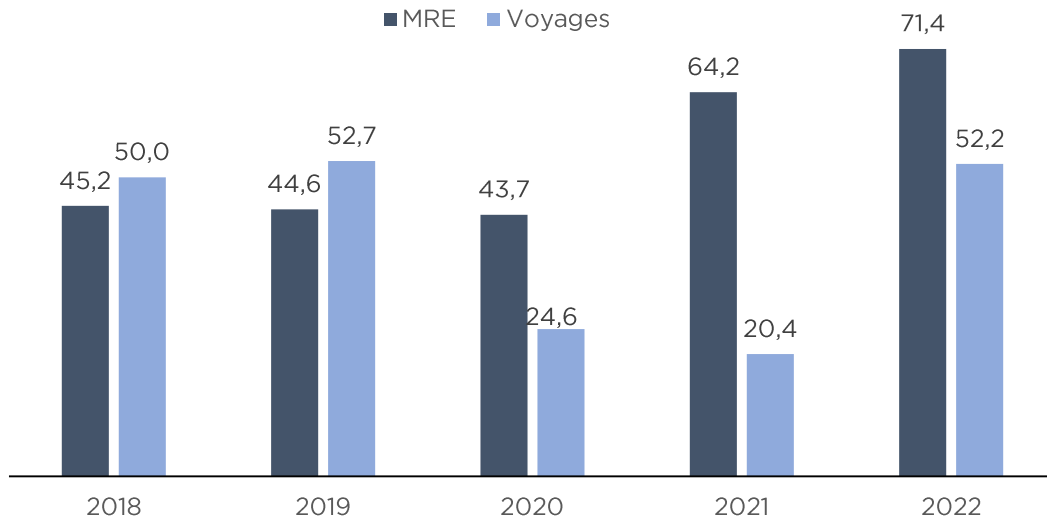
Source : Elaboration à partir des données de TIVA, OCDE

Graphique 22 : Evolution du contenu étranger des exportations marocaines par secteur

Certes, le Maroc dispose de marges de manœuvre pour des économies d'échelle substantielles, mais il demeure confronté au double défi de passer à des segments à plus forte valeur ajoutée et d'y impliquer davantage le tissu productif local, au risque de rester confiné aux segments non porteurs. Ces défis sont liés particulièrement à l'investissement dans le capital intellectuel, le renforcement de l'intégration au niveau régional, le cadre réglementaire de marché du travail, l'amélioration de la qualité des institutions et des administrations et la poursuite de l'amélioration de la qualité de la logistique.

2.1.3. Bonne performance des autres flux financiers

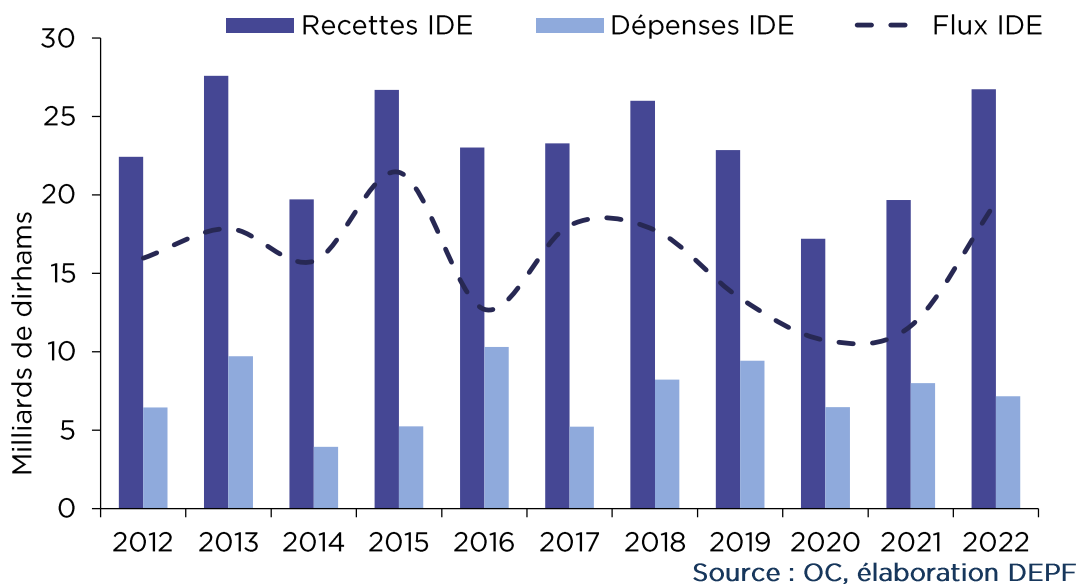
A fin août 2022, les recettes voyages ont marqué un rebond significatif de 156% pour totaliser 52,2 milliards de dirhams et ce, en liaison avec les mesures mises en place pour promouvoir le secteur du tourisme. Comparées à la même période de l'année 2020, ces recettes sont en hausse de 112%. Ce niveau des recettes voyage demeure quasiment identique de celui enregistré à fin août 2019. Concernant les transferts des MRE, ils se sont accrus de 11,3% pour se chiffrer à 71,4 milliards de dirhams, dépassant leurs niveaux enregistrés durant la même période entre 2018 et 2021. Ces deux postes ont permis de couvrir 57,6% du déficit commercial contre 61,5% un an auparavant.



Source : OC, élaboration DEPF

Graphique 23 : Evolution des recettes voyages et transferts MRE à fin août (en milliards de dirhams)

Par ailleurs, la reprise des Investissements Directs Etrangers à destination du Maroc, enregistrée après la crise sanitaire, semble se poursuivre. Ainsi, le flux net des IDE a enregistré une hausse de 67,9% pour s'établir à 19,6 milliards de dirhams. Cette évolution est consécutive à un accroissement des recettes (+35,9% à 26,7 milliards de dirhams) et à une baisse des dépenses (-10,7% à 7,2 milliards de dirhams).



Source : OC, élaboration DEPF

Graphique 24 : Evolution des investissements directs étrangers (Cumul Janvier-août)

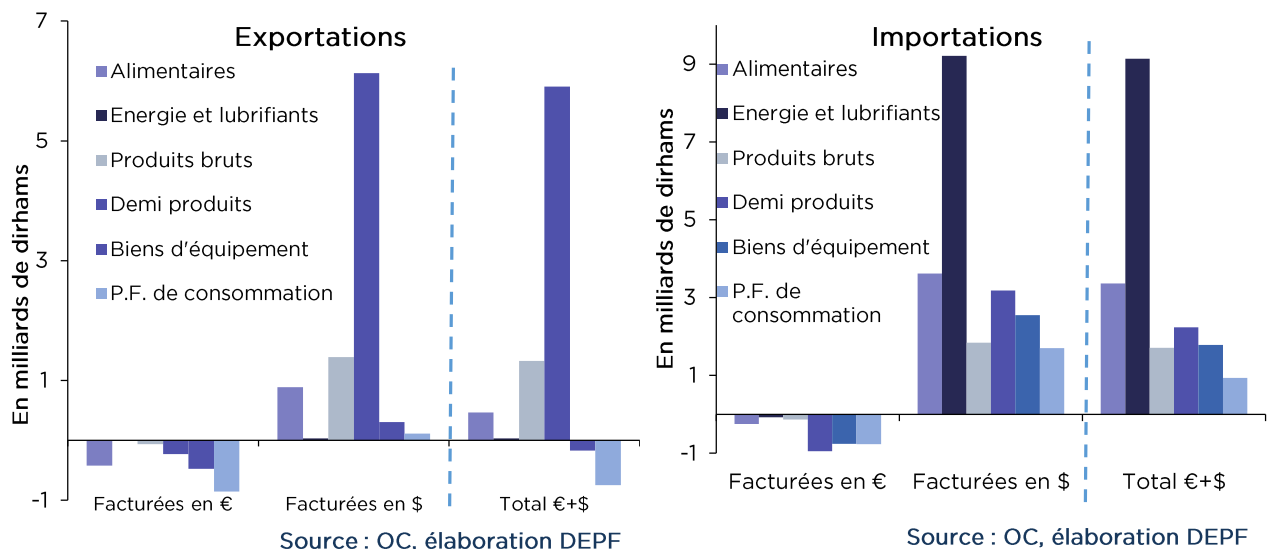
Concernant les investissements directs marocains à l'étranger (IDME), ceux-ci se sont contractés de 2,5% pour s'établir à 11,9 milliards de dirhams. A leur tour, les cessions de ces investissements se sont inscrites en baisse de 17,3% pour se situer à 8,1 milliards de dirhams. Ainsi, le flux net des IDME a augmenté de 58,2% pour se chiffrer à 3,8 milliards de dirhams.

2.2. Une parité euro-dollar accélérée par la normalisation monétaire de la FED : Impact sur le taux de change du Dirham

Dans le sillage de la dépréciation de l'Euro face au Dollar, la devise nationale (définie par rapport à un panier composé de l'euro et du dollar (60%/40%), avec une marge de fluctuation de $\pm 5\%$ autour du taux central, s'est appréciée de 0,8% vis-à-vis de l'euro (à 10,60 dh/€) alors qu'elle s'est dépréciée de 11,9% face au dollar (à 10,00 dh/\$), en moyenne depuis le début de l'année jusqu'au 11 octobre, comparativement à la même période de l'année 2021.

Alors que le déficit commercial global s'est aggravé de 77 milliards de dirhams sur la période janvier-août 2022, la variation du taux de change du dirham aurait eu une contribution négative de 12,3 milliards de dirhams, qui s'explique principalement par la hausse induite de la facture énergétique et alimentaire suite à la forte dépréciation du dirham par rapport au dollar.

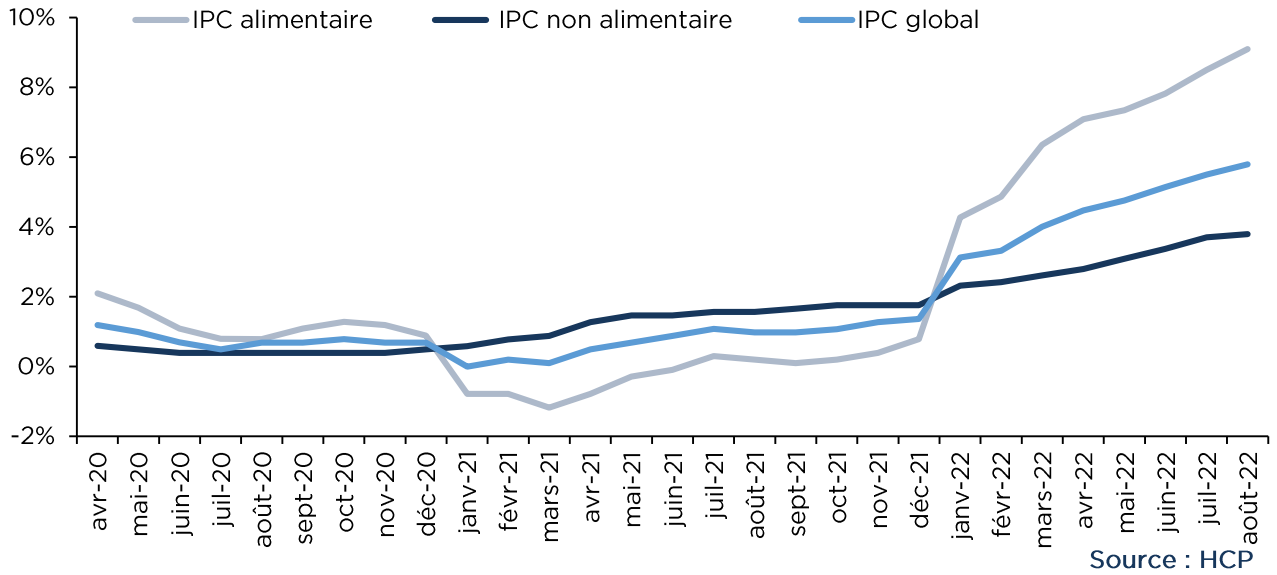
Cette évolution du taux de change aurait engendré, toutes choses égales par ailleurs, un renchérissement des importations de 19,2 milliards de dirhams, alors qu'elle a moins profité aux exportations qui se sont redressées de 6,8 milliards de dirhams seulement.



Graphique 25 : Effet change sur les exportations et importations du Maroc en 2022 (janvier-juillet)

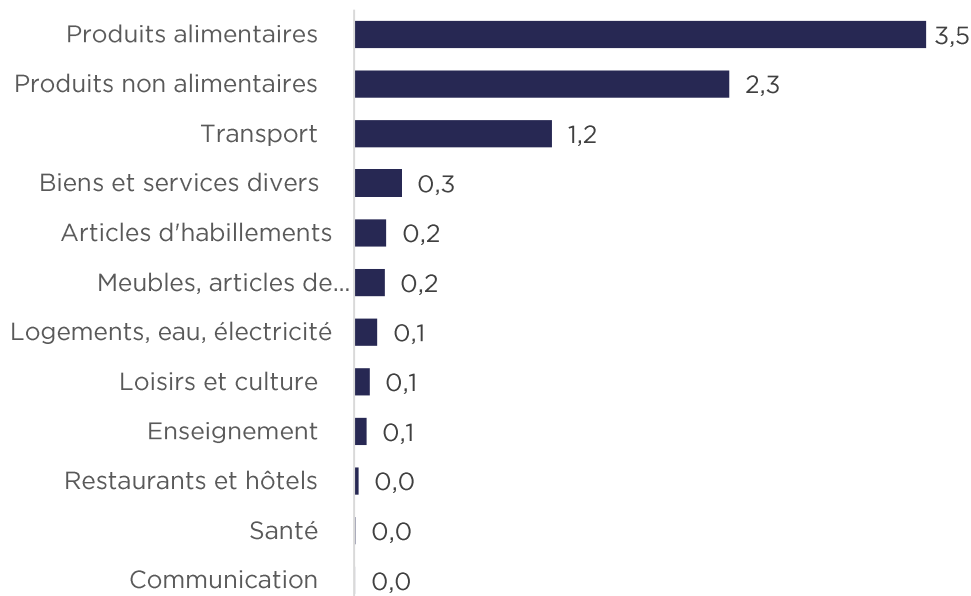
2.3. Inflation élevée, impulsée par sa composante importée

Tirés principalement par la flambée des prix des produits énergétiques et alimentaires ainsi que par l'accélération de l'inflation chez les principaux partenaires commerciaux du Maroc, les prix à la consommation ont évolué à un rythme jamais atteint depuis 2008, affichant une hausse, en variation annuelle, de 5,8% à fin août 2022, après +1% un an auparavant. Cette dernière a été tirée par l'envolée des prix de sa composante échangeable, en particulier alimentaire (+9,1% après +0,2% un an auparavant) et des produits non alimentaires de 3,8% (après +1,6%) en lien surtout avec l'augmentation des prix de transport de 11,8% (après +5,6%).



Graphique 26 : Evolution de l'indice des prix à la consommation (en glissement annuel)

Les produits alimentaires ont contribué de 3,5 points de pourcentage à la croissance de l'IPC global contre 2,3 points pour les produits non alimentaires. Les fortes contributions ont été enregistrées au niveau du transport (1,2 point), des biens & services divers (0,3 point), des articles d'habillements et des meubles, articles de ménages (0,2 point chacun).

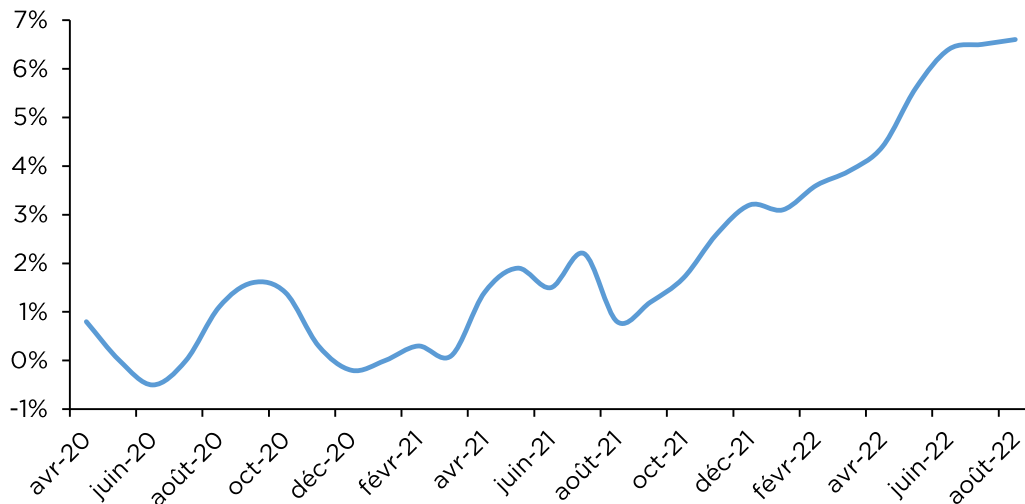


Source : HCP, élaboration DEPF

Graphique 27 : Contribution des composantes de l'IPC à son évolution (en point de pourcentage)

Dans ces conditions, l'inflation sous-jacente qui exclue les produits à prix volatiles et les produits réglementés a connu à partir du mois d'avril 2021 une tendance haussière. Cette hausse s'est accentuée en 2022, se situant à 6,6% au cours du mois d'août 2022 par rapport à la même période de l'année 2021, traduisant la transmission aux prix nationaux des effets de la flambée des cours des matières premières particulièrement

alimentaires et des perturbations des chaînes de production et d'approvisionnement au niveau mondial.



Source : Bank AL Maghrib

Graphique 28 : Evolution de l'inflation sous-jacente en glissement annuel

Chapitre 3 : Des risques baissiers pour l'économie mondiale, mais constituant aussi une opportunité pour parachever la transition verte et l'intégration continentale

Le risque de récession économique pourrait être conjugué, entre autres, à une persistance de tensions inflationnistes et à une aggravation du surendettement des pays émergents et en développement.

Néanmoins, la crise actuelle pourrait être une opportunité pour donner la priorité à une transformation structurelle verte et inclusive et à une intégration régionale plus profonde, afin d'asseoir les bases d'une économie mondiale durable, inclusive et résiliente.

3.1. Dégradation de la croissance mondiale avec risque de basculement vers une récession économique, notamment dans les pays avancés

Les perspectives de croissance de l'économie mondiale se sont détériorées. Dans ce contexte, le FMI⁶ a abaissé ses prévisions de croissance du PIB mondial pour les ramener à 2,7% en 2023 après 3,2% en 2022. La détérioration des perspectives de croissance est plus marquée dans les économies avancées (1,1% après 2,4%) alors qu'elles resteront stables pour les économies émergentes et en développement (3,7% en 2022 et 2023).

Cette révision à la baisse s'explique essentiellement par la montée de l'inflation, qui augmente les coûts de production et érode le pouvoir d'achat des consommateurs, nécessitant un resserrement monétaire plus prononcé.

⁶ FMI, Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2022.

En outre, le risque de nouveaux chocs énergétiques reste élevé, dans un contexte marqué par des contraintes sur l'offre, notamment des perturbations de l'approvisionnement en provenance de la Russie. Ainsi, un durcissement plus poussé des conditions financières mondiales, dans un contexte d'inflation persistante, pourrait plonger certaines économies avancées dans la récession et aggraver les difficultés des économies émergentes et en développement vulnérables aux chocs externes.

3.2. Une hausse des prix de l'énergie, accentuée par des perturbations d'approvisionnement en gaz de la Russie vers l'Europe

Les prix de l'énergie devraient rester relativement élevés en 2023, notamment en Europe, en raison des contraintes sur les exportations du gaz de la Russie. Néanmoins, une détérioration des perspectives macroéconomiques et les craintes d'une récession pèsent sur le marché pétrolier, tandis que des risques persistent du côté de l'offre.

Globalement, les prévisions des prix du gaz naturel sont revues à la hausse pour 2023, suite à des incertitudes sur l'approvisionnement en gaz de la Russie vers l'UE. Dans ce contexte, une réduction de la demande et une augmentation des importations de gaz naturel liquéfié (GNL) s'avèrent essentielles pour éviter de graves pénuries en Europe.

À plus long terme, la crise énergétique en Europe contribuera à éliminer les goulots d'étranglement dans les infrastructures de GNL et de gazoducs et à accélérer la transition énergétique et les initiatives d'économie d'énergie en Europe.

S'agissant du marché pétrolier, les prévisions des prix de pétrole restent entourées d'incertitudes, en raison d'une combinaison de facteurs, notamment la crise ukrainienne, l'ampleur des sanctions de l'UE sur la production pétrolière de la Russie, la stratégie de production de l'OPEP+ ainsi que le rythme de croissance de la production américaine de pétrole.

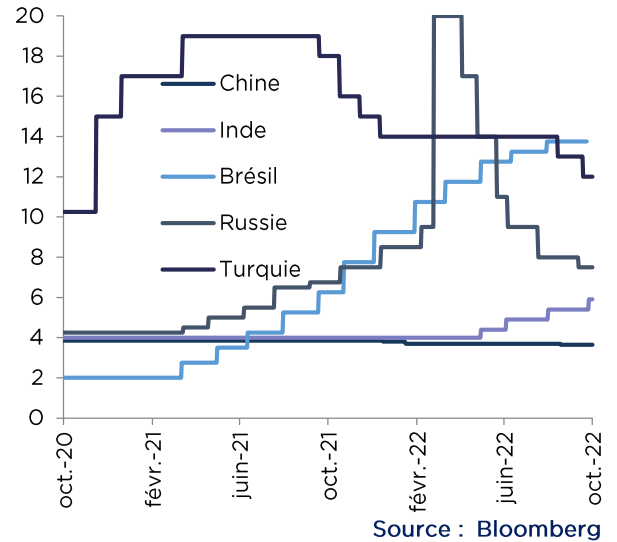
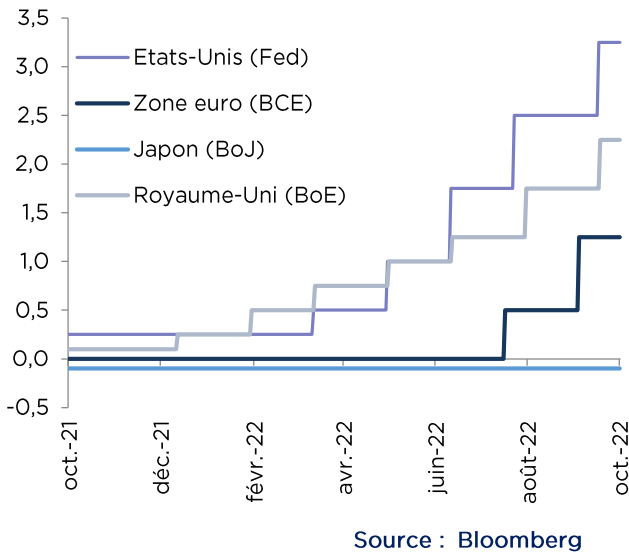
En effet, l'alliance OPEP+ devient plus prudente dans son approche de gestion de quotas, annonçant début octobre une nette réduction de son objectif de production.

De son côté, la Russie menace d'arrêter les exportations de pétrole et de gaz vers l'Europe. Toutefois, elle a augmenté ses exportations de pétrole vers ses clients d'Asie, notamment la Chine et l'Inde, contournant les sanctions occidentales.

Les prix pétroliers sont également impactés par l'espoir d'une relance potentielle de l'accord sur le nucléaire iranien, qui pourrait ajouter environ 1 million de barils par jour d'approvisionnement en pétrole au marché.

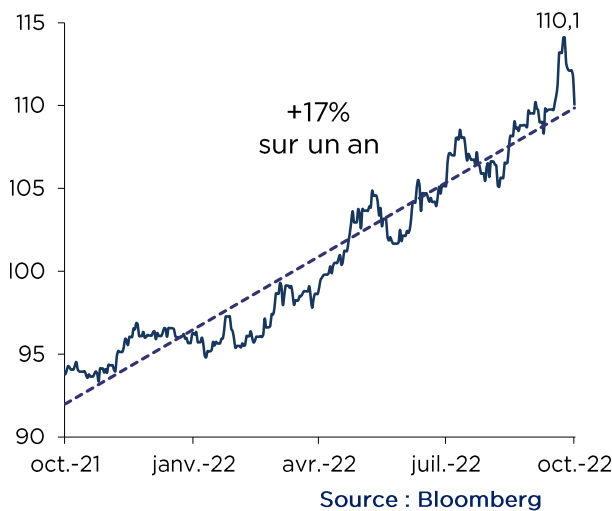
3.3. Un durcissement plus marqué des conditions financières mondiales pour contenir l'inflation

Globalement, l'inflation a augmenté plus rapidement que prévu initialement en 2022 et elle pourrait connaître de nouvelles hausses inattendues à l'horizon 2023, poussant les banques centrales à durcir davantage leur politique monétaire.

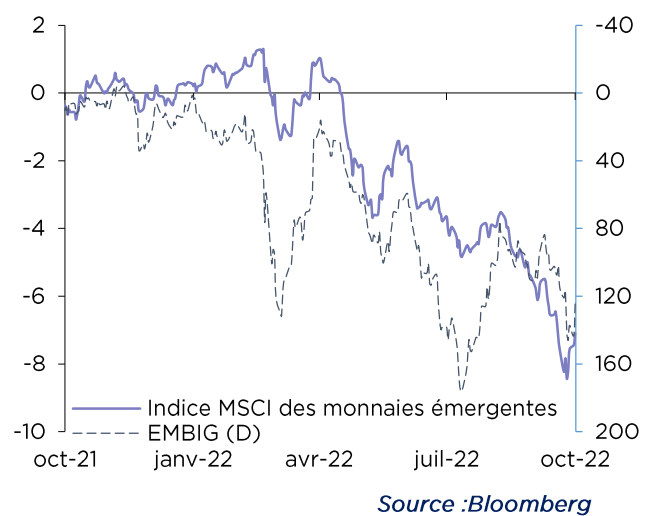


Graphique 29 : Taux d'intérêt directeurs (en%)

Un durcissement plus marqué des conditions financières mondiales pourrait entraîner des difficultés pour les économies émergentes et en développement. En particulier, des hausses des taux d'intérêt américains plus rapides que prévu, dans un contexte d'inflation élevée, pourraient accélérer les sorties de capitaux des marchés émergents et accentuer la dépréciation de leurs monnaies.



Graphique 30 : Dollar (indice DXY)



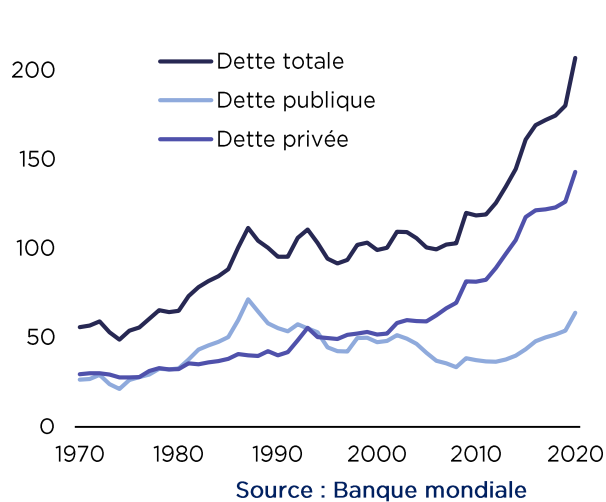
Graphique 31 : Evolution des primes de risque (en pb) et des monnaies des pays émergents (en %)

Les pays émergents (en particulier la Chine) ont connu d'importantes sorties nettes de capitaux en 2022, sous l'effet du durcissement des conditions de financement, de dégradation des perspectives économiques et de la montée des tensions géopolitiques. Les pressions sur les actifs des pays émergents devraient se maintenir en 2023, en lien avec la détérioration de l'environnement extérieur.

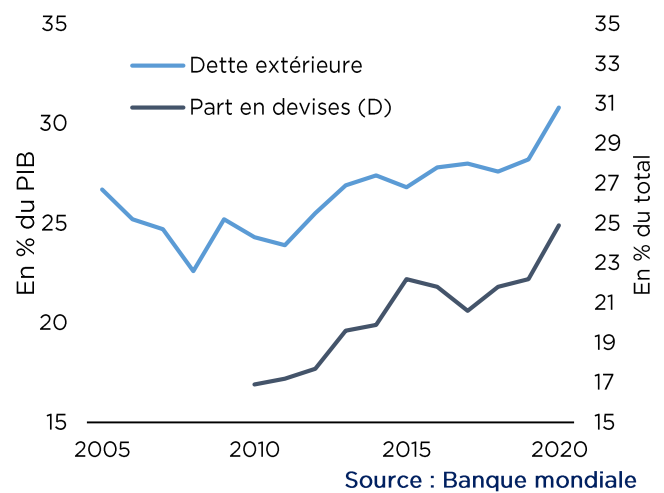
3.4. Risques de surendettement des pays émergents et en développement

La succession de crises ces dernières années a aggravé l'endettement des pays les plus pauvres. Tout d'abord, du fait des coûts directs de la crise sanitaire (notamment pour les soins de santé) ainsi que ceux liés à la paralysie de nombreuses activités économiques. Pour y faire face, les États ont augmenté leurs dettes souveraines, mettant en péril les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD). Ensuite, la crise ukrainienne a un impact additionnel sur les niveaux d'endettement, du fait de l'augmentation des montants empruntés et des taux d'intérêt.

En effet, un plus fort resserrement monétaire aux États-Unis risque d'aggraver le surendettement des pays émergents et en développement. En particulier, le renforcement de la monnaie américaine pourrait avoir des effets néfastes sur les pays confrontés à une dette croissante libellée en dollars.



Graphique 32 : Dette des pays émergents et en développement (en % du PIB)



Graphique 33 : Dette extérieure et part en devises de la dette publique

Selon la Banque mondiale, 58% des pays les plus pauvres du monde sont surendettés ou sont devenues des débiteurs à haut risque. Le surendettement menace d'autres pays à revenu intermédiaire. Une inflation élevée, des taux d'intérêt en hausse et un ralentissement de la croissance économique pourraient entraîner certains pays émergents et en développement dans des crises financières similaires à celles vécues au début des années 1980.

Sur le plan budgétaire, la marge de manœuvre de nombreux pays semble être déjà altérée sous l'effet des dépenses contraintes liées à la crise sanitaire de la Covid-19. Les niveaux d'endettement ont considérablement augmenté alors que le soutien budgétaire exceptionnel devrait être retiré en 2022-2023.

Toutefois, l'augmentation des coûts d'emprunt s'avère relativement moins forte pour certains grands pays émergents tels que l'Inde, le Brésil, le Mexique et l'Afrique du Sud, en raison notamment des mesures anticipatives prises pour lutter contre l'inflation et

l'adoption de politiques efficaces qui renforcent leur résilience face aux chocs exogènes.

En termes de perspectives, l'accumulation de dettes, souveraines et privées, rend plus incertaine la reprise économique mondiale, mettant ainsi à l'épreuve la capacité de résistance du système financier.

3.5. Deux principales opportunités offertes par la crise récente : l'accélération de la transition énergétique et le renforcement de l'intégration régionale

3.5.1. Accélération de la transition énergétique :

Les évolutions récentes du contexte international marqué par la conjonction de plusieurs facteurs (crise ukrainienne, reprise de l'économie post-pandémie Covid-19...) ont engendré une crise énergétique inédite, remettant au premier plan des priorités des Etats le renforcement de leur souveraineté énergétique. Ce contexte mondial instable sous l'effet de crises et de tensions géopolitiques à répétition..., conjugué aux manifestations de plus en plus alarmantes du changement climatique (sécheresses sévères, inondations, températures records...) érige la transition énergétique en tant que voie incontournable pour faire face à la crise mondiale de l'énergie et du climat. Cette orientation devient, de surcroît, un impératif majeur avec l'instauration programmée de nouvelles réglementations commerciales alignées sur les enjeux du climat et de l'environnement à l'instar du Green Deal Européen et sa nouvelle taxe carbone à la frontière de l'UE.

Dans ce sens, force est de souligner l'engagement de plusieurs pays dans des stratégies de décarbonation pour parvenir à l'objectif de zéro émission nette au milieu du siècle en érigeant la transition énergétique comme vecteur accélérateur de cette ambition. De même, la COP26 a placé la transition énergétique comme priorité, en appelant les pays à augmenter la pression sur les transitions fossiles et à renforcer les règles multilatérales dans le cadre de la Convention Climat (CCNUCC). Ainsi, plus de 50 pays ont-ils déposé leurs stratégies Bas Carbone au niveau de la Convention Climat des Nations Unies.

De même, et conformément aux contributions nationales (dites NDC) prévues par l'Accord de Paris, 191 Parties représentant 93,1% des émissions mondiales totales de gaz à effet de serre ont fixé des objectifs de réduction s'appuyant, notamment, sur des projets de transition énergétique et de Bas carbone (113 Parties à l'Accord ont soumis de nouvelles NDC ou mises à jour soumissionnées).

Cependant, si tous les engagements « zéro émission nette » et les CDN sont respectés intégralement et dans les délais, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) prévoit qu'ils ne parviendront qu'à limiter les températures à 1,8°C d'ici la fin du siècle. L'écart est encore plus important si l'on ne tient compte que des promesses à court terme (2,4°C) ou des politiques actuelles (2,7°C). La transition énergétique devient dès lors un impératif majeur et la voie idoine en vue de parer aux effets désastreux du réchauffement climatique.

Dans cette perspective, les énergies renouvelables devraient, selon l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), augmenter massivement pour

passer des 14% du mix énergétique total qu'elles représentent aujourd'hui à environ 40 % en 2030 nécessitant des investissements de 5.700 milliards d'USD par an à cet horizon. Cette transition qui devrait être juste et inclusive apporterait des avantages socio-économiques et sociaux en créant 85 millions d'emplois dans les énergies renouvelables et autres technologies de transition d'ici 2030 compensant largement les pertes de 12 millions d'emplois dans les industries liées aux combustibles fossiles. Ainsi, un engagement politique fort serait nécessaire en vue de soutenir la coopération internationale au plus haut niveau et faciliter les flux internationaux du financement et ceux de la finance climat en particulier.

Conscient des enjeux que soulèvent les questions de l'énergie et du climat, le Maroc s'est inscrit dans l'ambition mondiale en faisant de la transition énergétique un choix irréversible. Dans ce sens, le Royaume a revu à la hausse son objectif de réduction des émissions des GES au niveau de sa NDC la portant à 45,5% à l'horizon 2030 et a, de surcroît, entamé l'élaboration de sa stratégie Bas Carbone à l'horizon 2050. Parallèlement à son engagement dans la production des énergies renouvelables (plus de 52% de la capacité installée de source renouvelable à l'horizon 2030), le Maroc a lancé une ambitieuse feuille de route pour l'introduction de l'hydrogène vert en tant que vecteur d'avenir de sa transition énergétique (Cf. axe 3.4 de la deuxième partie du Rapport).

3.5.2. Renforcement de l'intégration régionale :

Après la crise pandémique de la Covid-19 et ses résurgences périodiques qui avaient fortement perturbé les chaînes de valeur mondiales, la crise ukrainienne a ravivé les inquiétudes des économies sur leur capacité de faire face aux chocs exogènes, et a remis, ainsi, les questions de la souveraineté économique et du protectionnisme sur le devant de la scène.

Les conséquences des crises récentes pourraient bien signer un coup d'arrêt à la mondialisation et impulser un tournant dont la relocalisation, l'indépendance et la sécurité seront les maîtres-mots. Cette phase constitue, en effet, une occasion pour opter pour un ré-engineering des chaînes d'approvisionnement qui devrait intégrer non seulement les impératifs de réduction des coûts mais aussi les questions de sécurité. Ces dernières devraient guider la réorganisation des espaces commerciaux avec des logiques de proximité et de fiabilité.

Ainsi, la constitution de blocs régionaux constitue l'une des réponses pour faire face aux chocs exogènes et renforcer la résilience à long terme des économies. En effet, cette tendance s'est manifestée, avant l'avènement de la pandémie de la Covid-19, par la conclusion de grands accords commerciaux régionaux, tels que le Partenariat économique global régional (RCEP), l'Accord global et progressif pour le partenariat transpacifique (CPTPP) et l'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

Ce dernier, auquel le Maroc a adhéré en mars 2018, s'érige en levier important pour approfondir l'ancrage régional de l'économie marocaine et lui permettre, au même titre

que pour les économies de son continent, de disposer d'une base arrière solide tant en temps normaux qu'en temps de crise.

Cela tient aux multiples opportunités de cet accord en termes de dynamisation des échanges commerciaux et de renforcement de la complémentarité dans plusieurs secteurs industriels, qui en font un vecteur de la croissance économique à même d'amortir l'impact des chocs exogènes. Plus encore, les effets structurants qui seraient induits par cet accord (harmonisation des politiques commerciales et d'investissement ; convergence des cadres de régulation (concurrence, droits de propriété intellectuelle) ; amélioration de la qualité des infrastructures et la performance logistique, ...) permettraient aussi d'accroître l'attrait des investissements directs étrangers, surtout dans des secteurs porteurs comme ceux du numérique, des énergies renouvelables ou encore les activités industrielles à forte capacité de création de la valeur ajoutée et des emplois.

Globalement, selon la Banque Mondiale, la pleine réalisation des objectifs de la ZLECA contribuerait à faire sortir 50 millions de personnes de l'extrême pauvreté, de faire croître les exportations africaines vers le reste du monde de 32% et les exportations intra-africaines de 109% d'ici à 2035.

Autant d'opportunités que les entreprises marocaines gagneraient à mobiliser, selon des schémas de coopération mutuellement bénéfiques, en total alignement sur les principes directeurs de la politique africaine rénovée promue par le Maroc.

Encadré 2 : La ZLECAF : un cadre ambitieux pour la prospérité et le développement de l'Afrique

Conformément à l'Agenda 2063, la ZLECAF représente une étape majeure dans l'achèvement réel de l'intégration économique de l'Afrique. Elle s'est fixée comme objectifs, entre autres, la création d'un marché unique pour les marchandises et les services, la contribution à la circulation des capitaux et des personnes et le fondement des bases de la création d'une union douanière continentale ultérieurement.

Le Maroc, qui a fait du développement socio-économique de l'Afrique l'une de ses priorités, était parmi les premiers pays signataires de cet accord. Pour anticiper les conséquences économiques de l'adhésion du Maroc à la ZLECAF, le Ministère de l'Economie et des Finances (DEPF) avec des experts internationaux de l'IFPRI (International Food Policy Research Institute), a réalisé une étude des impacts économiques de cette adhésion.

Les résultats des simulations des deux scénarii⁷ d'intégration du Maroc à la ZLECAF analysés sont globalement positifs pour l'économie marocaine. Si ces résultats sont positifs, c'est principalement parce que cette intégration donnerait une impulsion positive plus forte sur les exportations marocaines de biens que sur les importations. Toutefois, l'amplitude des effets reste limitée car, d'une part, la libéralisation ne concernerait directement que l'agroalimentaire et l'industrie, mais non les services, et, d'autre part, parce que l'Afrique n'est pas l'unique et le principal partenaire commercial du Maroc.

⁷ - Scénario 1 : correspond au cas de la ZLECAF sans produits sensibles et exclus.

- Scénario 2 : correspond au cas de la ZLECAF avec réduction des mesures non tarifaires de 50%. Il s'agit du vrai scénario calé sur le calendrier de l'accord avec une élimination des droits de douane entre pays africains sur 90% des lignes tarifaires entre 2021 et 2025, suivie d'une libéralisation de 7% des lignes correspondant aux produits sensibles entre 2026 et 2030.

Trois conclusions importantes apparaissent à l'issue de cette étude. Premièrement, la seule partie tarifaire de l'accord ZLECAf, dans sa forme actuelle, aurait un impact macroéconomique faible mais positif sur le Maroc : les clauses des produits sensibles et des produits exclus réduisent les effets positifs de l'accord. Deuxièmement, si l'accord de la ZLECAf inclut une réduction ambitieuse des coûts liés aux Mesures Non Tarifaires, par exemple de 50 pourcents, l'impact de l'accord commercial continental sur le Maroc serait plus conséquent. Troisièmement, si une libéralisation tarifaire dans le cadre de la ZLECAf bénéficierait surtout à l'industrie alimentaire et au secteur de l'élevage, ajouter une réduction ambitieuse des mesures non tarifaires serait significativement profitable à l'activité dans l'industrie en général.

PARTIE II : L'ECONOMIE MAROCAINE A L'EPREUVE DES CHOCS EXOGENES : FACTEURS DE RESILIENCE, DEFIS ET PRINCIPAUX ENJEUX

Après une année 2020 plombée par les incidences économiques et sociales de la crise pandémique, l'économie nationale a entamé l'année 2021 sous le signe d'une reprise graduelle et quasi généralisée. Cette reprise, qui semblait être bien entamée, s'est rapidement estompée suite au déclenchement, en février 2022, de la crise ukrainienne qui a engendré des perturbations au niveau des chaînes d'approvisionnement et a alimenté un nouveau cycle haussier des cours de matières premières (pétrole, gaz, céréales, fertilisants...).

Dans ce contexte de crises successives et à multiples conséquences et qui coïncident avec une année de sécheresse sans précédent, l'économie marocaine a fait preuve d'une certaine résilience à la faveur d'un processus dense de réformes structurelles menées au cours de ces deux dernières décennies. Cette capacité de résilience sans cesse renforcée de notre économie trouve aussi ses fondements dans l'orientation de nos territoires sur la voie de la diversification économique et l'émergence d'écosystèmes intégrés.

Toutefois, ces avancées positives ne devraient pas occulter l'acuité des défis et des enjeux actuels et futurs que notre pays est appelé à relever. Au rang des enjeux prioritaires figure le renforcement du capital humain érigé désormais, sous l'impulsion de Sa Majesté Le Roi, en priorité absolue de la Nation avec comme chantier phare la généralisation de la protection sociale et l'impulsion de la qualité du système éducatif et d'enseignement supérieur. En outre, le relèvement des capacités compétitives de l'économie nationale et la sécurisation de sa trajectoire de développement du pays seraient tributaires du relèvement de trois enjeux cruciaux, à savoir : l'eau, la sécurité alimentaire et énergétique.

Tenant compte de ce qui précède, la deuxième partie du Rapport Economique et Financier 2023 aborde de manière approfondie les facteurs de résilience de l'économie marocaine à l'aune des enjeux et défis endogènes et exogènes qui interpellent notre pays.

Chapitre 1 : Croissance économique nationale : un élan positif en 2021, estompé en 2022

L'économie nationale a connu en 2021 un redressement positif de son élan de croissance, lui permettant de retrouver son rythme de croissance d'avant la crise sanitaire de la Covid-19. Cela tient, en premier lieu, à la gestion exemplaire de la pandémie et le déroulement efficient de la campagne de vaccination qui a permis de desserrer significativement les restrictions imposées par le confinement. En deuxième lieu, cette amélioration est consécutive au redémarrage de l'activité économique au niveau mondial et particulièrement chez les principaux partenaires commerciaux du

Maroc. Enfin, l'année 2021 a été marquée par une campagne céréalière favorable, qui a fortement contribué à la croissance.

Cet élan de croissance serait, toutefois, altéré en 2022, en raison d'un contexte conjoncturel moins porteur. Il est, en effet, prévu que l'année 2022 s'achèverait avec un taux de croissance de l'économie nationale moins soutenu, pénalisée par les faibles performances du secteur agricole.

1.1. 2021 : année de reprise des secteurs à forte valeur ajoutée

L'année 2021 a été marquée par une reprise soutenue de l'activité économique avec un taux de croissance du PIB s'établissant à 7,9%. Cette performance est attribuable à la performance du secteur agricole dont la valeur ajoutée a augmenté de 17,8% en 2021 après une contraction de 8,1% en 2020 ainsi qu'au bon comportement des activités non agricoles dont la valeur ajoutée a augmenté de 6,6% après s'être contractée de 6,9% en 2020.

Le secteur des services a enregistré un taux de croissance de 6,4%, portant à 3,8 points sa contribution à la croissance de la valeur ajoutée totale. Les secteurs primaire et secondaire ont contribué presque à égalité à la croissance de la valeur ajoutée totale. Le premier, avec une performance exceptionnelle en 2021, a vu sa contribution à la valeur ajoutée totale s'établir à 2,1 points. Le secteur secondaire a, pour sa part, vu sa contribution à la croissance du PIB s'établir à 2 points.

La pandémie avait frappé de plein fouet les branches du transport et entreposage et celle des activités d'hébergement et de restauration. La première dont la valeur ajoutée a baissé de 28%, a réalisé un taux de croissance de 15% en 2021 alors que la deuxième qui avait vu sa valeur ajoutée baisser de 54% a réalisé un taux de croissance de 32% en 2021. La branche du transport et entreposage a ainsi récupéré 82% de sa valeur ajoutée de 2019 et celle des activités d'hébergement et de restauration a récupéré 60% de sa valeur ajoutée de 2019.

Les branches d'activité du secteur secondaire ont, elles aussi, subi l'impact de la pandémie, notamment les branches qui dépendent de la demande étrangère. La branche de la fabrication de matériel de transport avait perdu 17,5% de sa valeur ajoutée en 2020, mais a réussi à réaliser une croissance à deux chiffres en 2021 (11%), permettant ainsi de retrouver 92% de la valeur ajoutée réalisée en 2019. D'autres branches ont réussi à retrouver ou à dépasser leur niveau d'activité de 2019, comme c'est le cas pour la branche de la fabrication de produits métallurgiques qui arrive, grâce à un taux de croissance de 14,7%, à dépasser son niveau de 2019.

Du côté de la demande, la croissance du PIB a été principalement portée par le dynamisme de la consommation finale des ménages, dont la contribution à la croissance du PIB s'est établie à 4,8 points. La consommation finale des administrations a contribué, de son côté, à hauteur de 1,1 point à la croissance du PIB.

En deuxième place des principaux contributeurs à la croissance viennent les exportations de biens et services qui ont contribué à hauteur de 2,7 points. Cette contribution a été toutefois complètement absorbée par la contribution négative des importations (-4,5%), ce qui s'est traduit par une contribution négative des échanges extérieurs à la croissance de l'ordre de 1,8 point.

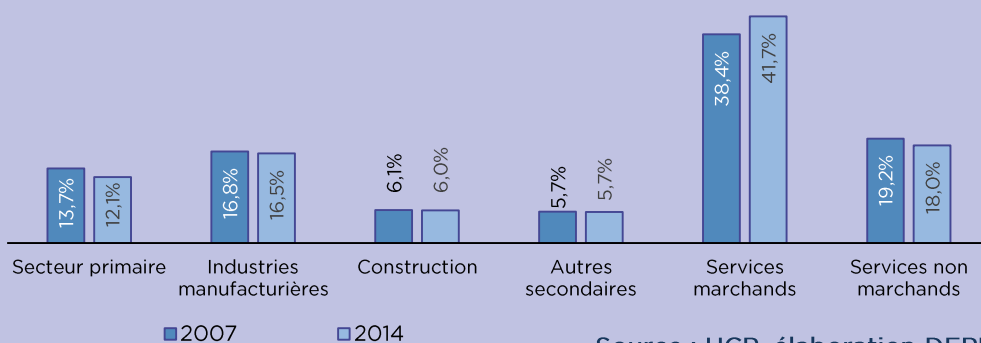
La formation brute de capital fixe a augmenté de 9,3%. Grâce à ce dynamisme, sa contribution à la croissance du PIB ressort à 2,4 points. En y ajoutant la contribution de la variation des stocks, qui s'élève à 1,4 point, il en ressort que la contribution de l'investissement à la croissance a atteint 3,8 points.

En 2021, le taux d'investissement a atteint 31,1%, en augmentation de 2,3 points par rapport à 2020. Cette hausse s'explique à la fois par la hausse de la part de la FBCF dans le PIB de 26,2% à 27% et de celle de la variation des stocks de 2,4% à 3,9%. En parallèle, le taux d'épargne a connu une hausse de 27,6% en 2020 pour s'établir à 28,8% en 2021. Cette hausse n'est cependant pas suffisante pour couvrir la hausse du taux d'investissement engendrant un creusement du besoin de financement de l'économie de -2,3% du PIB en 2021 après -1,2% du PIB en 2020. Toutefois, ce niveau demeure assez modéré en comparaison avec la moyenne de la période 2014-2019 qui est de -3,8%.

Encadré 3 : Changement de l'année de base des comptes nationaux

Le HCP a procédé au changement de l'année de base d'établissement des comptes nationaux, qui est désormais 2014 au lieu de 2007. Avec ce changement, le PIB nominal est réévalué d'environ 8,2%. Le taux de croissance annuel moyen du PIB entre 2014 et 2019 demeure, quant à lui, presque inchangé. En base 2007, ce taux est de 3,11% alors qu'il est de 3,16% en base 2014.

La composition sectorielle de la valeur ajoutée reste aussi relativement inchangée entre les deux bases. Pour l'année 2019, dernière observation avant la pandémie, la part du secteur primaire dans la valeur ajoutée a baissé de 13,7% en base 2007 à 12,1% en base 2014. La part du secteur des activités secondaires reste stable à environ 28% et celle des activités tertiaires augmente légèrement de 57,6% à 59,7%.



Source : HCP, élaboration DEPF

Graphique 34 : Comparaison de la structure de la valeur ajoutée sectorielle en 2019

L'impact le plus significatif du changement de base concerne l'évaluation de l'étendue de la récession qui a résulté de la pandémie de la Covid-19 en 2020. En effet, les estimations selon la base 2007 montrent une contraction du PIB de -6,3%, alors que les calculs selon la base 2014 montrent plutôt une récession encore plus profonde avec un taux de croissance qui atteint -7,2% ; un écart de presque un point de pourcentage.

1.2. 2022 : une année plombée par une conjoncture internationale difficile

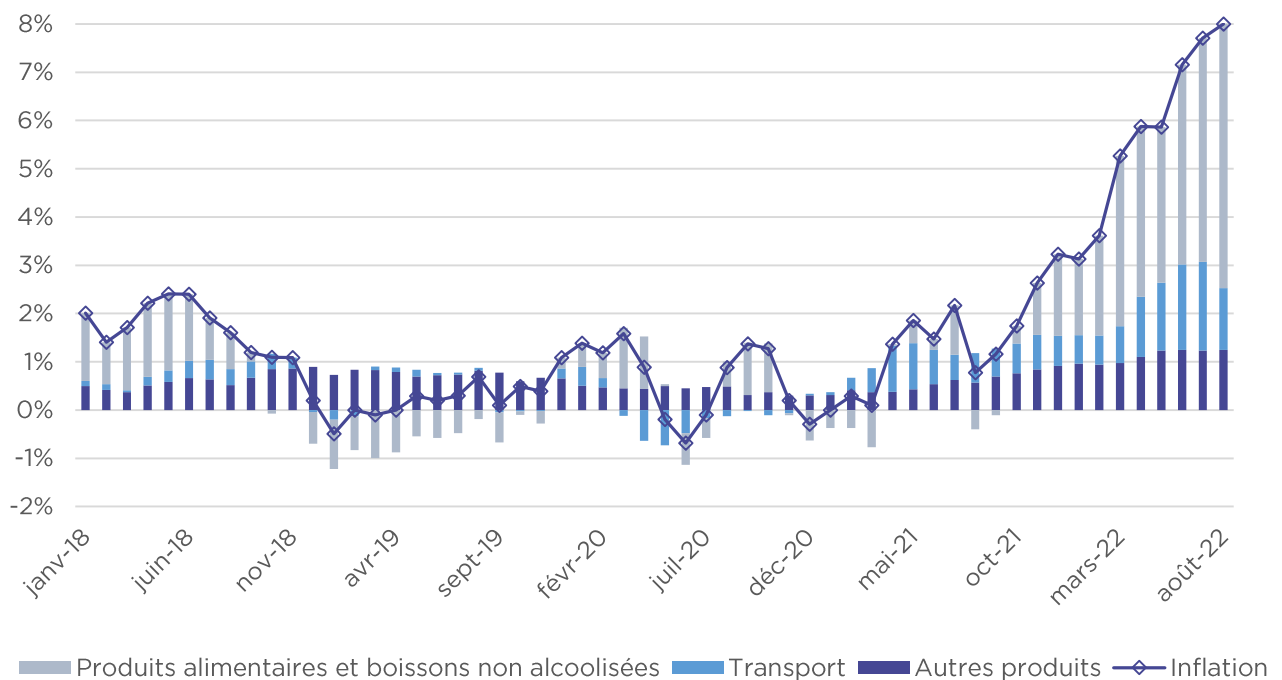
L'année 2022 est marquée par un net fléchissement de la croissance économique. Les dernières prévisions tablent sur un taux de croissance autour de 1,5%, en net recul par rapport au taux de 7,9% réalisé en 2021. Cela est dû à la conjugaison de deux facteurs : premièrement, la contre-performance du secteur agricole, impacté par le déficit de

pluviométrie que connaît le Maroc, qui devrait voir sa valeur ajoutée se contracter de 13%. Deuxièmement, le retour de la croissance des activités non agricoles à leur rythme d'avant la pandémie avec un taux de croissance de leur valeur ajoutée prévu de 3,7%.

En effet, la production céréalière au titre de l'année agricole 2021/2022 a atteint 34 millions de quintaux en nette baisse par rapport à la campagne de 2020/2021 qui avait enregistré une récolte de 103,2 millions de quintaux. Cela représente une baisse de 67% et explique, avec l'effet de correction, l'essentiel de la décélération de la croissance attendue en 2022.

Outre le déficit de pluviométrie, l'année 2022 est marquée par la hausse des prix de plusieurs produits, suite à une conjoncture internationale caractérisée par une perturbation des marchés des matières premières sous l'effet de la crise ukrainienne.

Dans ces conditions, le taux d'inflation au Maroc a fortement augmenté, s'établissant à fin août 2022 à 5,8%, son plus haut niveau depuis 1995.



Source : HCP, élaboration DEPF

Graphique 35 : Contribution des éléments de l'IPC au taux d'inflation

La hausse de l'inflation à partir de la fin de l'année 2021 a été, principalement, tirée par la hausse des prix des produits alimentaires et dans une moindre mesure par le renchérissement des coûts de transport. Ces derniers expliquent aussi en partie la hausse des prix des produits alimentaires. Une autre partie s'explique par la hausse des prix des produits alimentaires au niveau mondial. L'indice des prix des produits alimentaires de la Banque Mondiale a en effet augmenté de 13% en juillet par rapport au même mois en 2021 et de près de 55% par rapport à juillet 2020.

L'impact de la hausse des prix au niveau mondial est en partie amorti par les dépenses de compensation qui permettent de stabiliser les prix de certains produits, dont notamment le gaz butane. Ces dépenses ont plus que doublé, passant de 12,7 milliards

de dirhams à fin août 2021 à 28,6 milliards à fin août 2022. En outre, le Gouvernement a procédé à la suspension des droits d'importation du blé tendre et du blé dur avec une compensation forfaitaire accordée pour chaque quintal importé de blé tendre dans la période entre novembre 2021 et avril 2022 et ce, pour maintenir la stabilité du prix du pain à 1,20 dirham.

Parallèlement au soutien aux prix, des mesures ont été prises pour accompagner certains secteurs affectés par la hausse des prix pétroliers. Il s'agit, entre autres, du programme de soutien aux professionnels du transport (près de 180.000 véhicules ciblées). Le soutien couvre les différents types de transport : public, touristique, de marchandise, de personnel et scolaire, avec des subventions, qui varient entre 1000 dirhams et 7000 dirhams selon le type de transport et de véhicule.

Le Gouvernement a procédé également à la revalorisation du SMIG et du SMAG, décidée suite au dialogue social, et qui devrait permettre d'atténuer l'impact de la hausse des prix sur le pouvoir d'achat des personnes concernées. Pour les salariés du secteur privé, le SMIG augmentera de 5% pour atteindre 2970 dirhams tandis que le SMAG progressera de 10% pour atteindre 2193 dirhams. Dans le secteur public, le SMIG est fixé à 3500 dirhams.

En outre, une enveloppe de 105 millions de dirhams a été attribuée aux éditeurs en marge de la rentrée scolaire et ce dans le but de maintenir inchangé les prix des manuels.

Tenant compte des difficultés qu'auraient éprouvées les entreprises titulaires de marchés publics pour tenir leurs engagements contractuels à cause des difficultés d'approvisionnement et la hausse des prix de la plupart des produits, le Gouvernement a décidé de prolonger les délais d'exécution des marchés publics et d'ouvrir la possibilité aux entreprises de procéder à la révision des prix.

Chapitre 2 : Facteurs à même de renforcer la résilience de l'économie nationale

Les crises successives et simultanées qui ont secoué l'environnement international sur la période récente ont mis à l'épreuve la capacité de résilience de l'économie marocaine. Les grands chantiers de réformes structurelles et les stratégies sectorielles mises en place au cours de ces deux décennies dans des secteurs aussi névralgiques que ceux de l'agriculture, l'industrie et le tourisme ont conforté la capacité de résilience de notre économie.

Toutefois, les mutations disruptives et accélérées sur le plan sectoriel conjuguées aux effets de plus en plus intenses du changement climatique rendent nécessaire d'opérer des ajustements de fond pour impulser le profil de spécialisation économique du Maroc et lui permettre de s'adjuger un positionnement favorable sur l'échiquier international. Le Maroc se doit, également, de relever le défi de faire de ses territoires le véritable socle de création de la richesse et le vecteur d'un développement inclusif, équilibré et durable.

2.1. Diversification et transformation du tissu productif

2.1.1. Le modèle agricole marocain à l'épreuve de la résilience et de la durabilité : acquis et voies d'ajustement

Le modèle de développement agricole marocain fait face à de nombreux enjeux et défis structurels pour pérenniser ses acquis indéniables depuis le déploiement du Plan Maroc Vert et réussir l'insertion du secteur sur la trajectoire d'un développement alliant résilience, durabilité, inclusivité et compétitivité. Dans ce sens, la nouvelle stratégie agricole « Génération Green 2020-2030 » ambitionne de relever ces défis, en accordant une attention particulière au développement du capital humain, le développement de l'ensemble de la chaîne de valeur des filières agricoles ainsi que l'utilisation efficace et durable des ressources utilisées dont en particulier l'eau.

Acquis en matière de renforcement de la durabilité du modèle de développement agricole

Depuis la mise en œuvre du PMV en 2008, le secteur agricole a connu une profonde transformation impulsée par un raffermissement des investissements dédiés au secteur et qui ont été orientés notamment vers les filières résilientes et à forte valeur ajoutée (dont en particulier l'arboriculture). En effet, les investissements publics dans le secteur se sont accrus, sur la période 2008-2020, au taux moyen annuel de près de 9,2% (passant de 3,5 à 10 milliards de dirhams). L'enveloppe consacrée aux incitations et aux aides à l'investissement agricole privé a évolué à un TCAM de près de 11% sur la même période (progressant de 1 à 3,4 milliards de dirhams).

Le renforcement des investissements productifs agricoles a permis de dynamiser la croissance du secteur qui a cru à un rythme soutenu de 5,1% en moyenne annuelle sur la même période, tiré par la bonne orientation des exportations agroalimentaires qui ont évolué de près de 8,6% l'an pour culminer à 42,4 milliards de dirhams en 2021.

L'action publique dans le secteur a visé, également, le renforcement de la résilience de l'agriculture marocaine face aux aléas climatiques qui deviennent de plus en plus contraignants sous l'effet de la recrudescence de la fréquence des années sèches⁸ et de leur intensité. A ce titre, parmi les actions stratégiques du PMV figurait la promotion de l'usage efficient de la ressource hydrique et de sa valorisation, notamment à travers l'accélération de la mise en œuvre du Programme National de l'Economie de l'Eau d'Irrigation. Dans ce cadre, les superficies sous irrigation localisée ont atteint 745.000 ha à fin 2021, contre 160.000 ha en 2007. Ces efforts, couplés à la réduction de la part des céréales dans la VAA, ont permis d'atténuer la vulnérabilité du secteur agricole aux aléas climatiques, comme en atteste la diminution du coefficient de variation de la croissance agricole de près de 61% entre les périodes 1990-1999 et 2000-2021.

D'un autre côté, et de par sa forte exposition aux aléas climatiques, la petite agriculture a fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'intervention publique dans le

⁸ Comme en témoigne l'actuelle campagne agricole 2021/2022 qui a enregistré une pluviométrie d'à peine 199 mm (à fin mai 2022) en baisse de 44% par rapport à la moyenne de 30 ans (355 mm) et de 34% par rapport à la campagne précédente (303 mm).

secteur au cours de la dernière décennie. Des projets adaptés dédiés à cette catégorie d'agriculture ont été soutenus le long de la chaîne de valeur des filières résistantes à la sécheresse et permettant la facilitation de l'insertion de la petite agriculture dans le circuit économique. Près de 989 projets ont été, ainsi, lancés sur la période 2008-2020 en faveur de 730.000 bénéficiaires pour des investissements de près de 15,5 milliards de dirhams.

Vers un raffermissement de la dimension durable et inclusive de l'agriculture marocaine

Face aux défis d'envergure auxquels fait face l'agriculture marocaine pour asseoir les bases d'un développement à la fois résilient, inclusif et compétitif, la nouvelle stratégie « Génération Green 2020-2030 » et tout en capitalisant sur les acquis du Plan Maroc Vert vise à renforcer davantage le rôle stratégique du secteur agricole à travers notamment la promotion du capital humain agricole, l'intégration du secteur à son aval agroindustriel ainsi qu'une meilleure intégration de la donne climatique dans la politique agricole.

Dans ce sens, il est prévu dans le cadre de cette stratégie de procéder à la mise en place d'une nouvelle génération de classe moyenne agricole en permettant à près de 400.000 ménages d'y accéder et en garantissant la protection sociale à environ 3 millions agriculteurs. La stratégie Génération Green permettra de faire émerger une nouvelle génération de jeunes exploitants (180.000) à travers la mobilisation et la valorisation d'un million d'hectares de terres collectives, en coordination avec les Départements concernés, et la création de 170.000 emplois dans les services agricoles et la transformation.

Concernant la consolidation des filières agricoles, il est prévu de doubler à la fois le PIB agricole et les exportations agricoles à l'horizon 2030 avec un objectif d'atteindre un taux de 70% en termes de valorisation de la production agricole. Dans ce même sillage, il sera également question de la modernisation de 12 marchés de gros pour renforcer l'efficacité des chaînes de distribution des produits agricoles. En outre, les efforts en matière d'amélioration de l'intégration du secteur agricole à son aval industriel seront renforcés notamment à travers l'accélération de la mise en place des sept agropoles prévus dont ceux de Meknès, Berkane, Tadla et Souss qui sont en phase de commercialisation et d'exploitation, celui du Loukkos en cours de valorisation, et ceux du Gharb et Haouz en phase d'étude.

Par ailleurs, une attention particulière sera accordée dans le cadre de la nouvelle stratégie agricole à la garantie de la durabilité du développement agricole au regard de l'intensification constatée des effets du changement climatique et qui devraient s'accroître à long terme. Dans ce cadre, des actions proactives et structurantes sont programmées visant notamment l'adoption d'une gestion durable de la ressource hydrique à travers le recours aux techniques innovantes.

Ainsi, il est prévu dans le cadre de la nouvelle stratégie « Génération Green » de poursuivre la mise en œuvre du programme de généralisation des techniques économes en eau dans le secteur irrigué, en fixant comme objectif la couverture d'une superficie de 940.000 hectares à l'horizon 2027. De même, d'autres actions sont engagées dans l'objectif de garantir un développement durable de la production agricole à travers la sécurisation des apports en eau d'irrigation moyennant le recours aux eaux non

conventionnelles⁹, la promotion de l'innovation et de la Green-Tech, et le développement de nouvelles variétés adaptées au contexte agro-climatique du pays.

Ces actions stratégiques gagneraient à être renforcées par une amélioration de la gestion des ressources hydriques dans le cadre d'une approche « nexus eau-agriculture ». A cet égard, il y a urgence d'une accélération de la réforme de la politique de l'eau à travers notamment l'adaptation de la gouvernance de cette politique en ligne avec les orientations stratégiques du nouveau modèle du développement. Cette réforme devrait, notamment, veiller à la coordination et la mise en cohérence des actions stratégiques dans le secteur de l'eau aux différents échelons territoriaux et à leur implémentation.

D'un autre côté, et dans un contexte de réduction drastique de la ressource hydrique, il devient impératif de garantir une gestion durable et efficace de cette ressource notamment à travers une adaptation de la politique tarifaire de l'eau d'irrigation à cette situation de stress hydrique grandissant. A ce titre, les expériences internationales en matière de politique de l'eau suggèrent que pour réussir la réforme de cette tarification, il est nécessaire de promouvoir la participation des usagers de l'eau agricole à la gestion des systèmes d'irrigation permettant leur responsabilisation à l'égard du maintien en bon état des infrastructures mises en place et ce pour une meilleure acceptabilité d'une éventuelle revalorisation des prix de l'eau.

Cette réforme induirait une amélioration de l'efficacité économique de l'usage de la ressource hydrique à travers sa réallocation vers des productions résilientes et à forte valeur ajoutée. Dans cette perspective, la définition d'un cadre de gestion clarifiant les rôles de l'Etat et des usagers dans la gestion des périmètres d'irrigation, devrait permettre un allègement des subventions publiques accordées au secteur de l'irrigation, et constituerait une incitation au secteur privé de s'impliquer dans la gestion des réseaux d'irrigation dans le cadre de PPP.

2.1.2. Transformation structurelle de l'industrie marocaine : une résilience avérée aux chocs et prééminence de nouveaux enjeux

L'industrie nationale traverse une phase cruciale de sa transition vers un secteur moderne, durable, inclusif et compétitif. La double crise pandémique et celle de la crise ukrainienne a mis en exergue les forces de résilience et d'adaptation dont a fait preuve le tissu industriel national mais a, également, dévoilé de nouvelles sources de fragilités qu'il conviendrait de résorber.

En effet, et malgré le contexte actuel marqué par les perturbations des chaînes de valeur mondiales, l'enchérissement des prix de l'énergie, des matières premières et du transport, conjugué aux incertitudes persistantes sur l'évolution de la pandémie notamment dans les pays fournisseurs (en particulier la Chine), l'industrie marocaine a fait preuve d'une certaine résilience comme en témoigne l'évolution de plusieurs indicateurs. En 2021, la valeur ajoutée manufacturière a progressé de 6,1% après une baisse de 7,4% un an auparavant. De même, les exportations des principaux secteurs

⁹ A ce titre, des projets d'envergure de dessalement de l'eau de mer pour approvisionner les zones à potentiel agricole sont engagées dont la nouvelle station de Chtouka Aït Baha à la région d'Agadir. Cette station, d'une capacité à terme de près de 146 millions de m³ par an pour un coût global de 4,4 milliards de dirhams, vise à assurer l'approvisionnement en eau potable d'Agadir et à contribuer à la satisfaction des besoins en irrigation, tout en comblant le déficit hydrique enregistré dans le niveau de la nappe phréatique.

industriels ont fortement rebondi en 2021 grâce aux performances de l'industrie automobile (15,6%), l'industrie du textile-habillement (21,7%), l'aéronautique (24,5%), l'électronique-électrique (30,2%) et l'industrie alimentaire (11,6%). En dépit du contexte de la crise ukrainienne, ces performances à l'export se sont nettement raffermies en 2022 avec une hausse, à fin août, de 29,3% de l'industrie automobile, de 28,8% pour l'industrie du textile-habillement, de 55% pour l'aéronautique, de 33,8% pour l'électronique-électrique et de 27,7% pour l'industrie alimentaire.

La capacité de résilience de l'industrie nationale a été, en outre, confortée par une politique de substitution. En effet, si l'ambition affichée prévoyait au départ la substitution de 34 milliards de dirhams d'importations industrielles, la banque de projets mise en place fait état à ce jour de 1.071 projets d'investissement représentant un potentiel de substitution à l'import d'une valeur de 62,8 milliards de dirhams pour un investissement de 46,1 milliards de dirhams. Financés à 88% par un capital marocain, ces projets qui représentent un potentiel de création de près de 250.000 emplois et de 70,6 milliards de dirhams en chiffre d'affaires à l'export marquent le retour des capitaux marocains vers le secteur industriel.

En outre, le secteur industriel national a pu consolider son attractivité à l'égard des investisseurs étrangers en drainant en 2021 près de 3,4 milliards de dirhams des flux nets d'IDE (17% des flux nets d'IDE globaux) bien qu'en deçà des niveaux constatés en 2019 (plus de 6 milliards de dirhams) et en 2018 (4,6 milliards de dirhams). Afin d'insuffler un nouvel élan à l'attractivité du secteur industriel aussi bien à l'investissement national qu'international, et en parallèle aux réformes déjà engagées¹⁰, la nouvelle charte d'investissements a établi un ensemble de mesures incitatives. Cette nouvelle charte s'articulera autour d'un dispositif de soutien principal, destiné aux secteurs d'activité prioritaires ainsi qu'un dispositif spécifique lié aux TPME et aux projets d'investissement stratégique.

Encadré 4 : Le Maroc, un hub continental de l'industrie pharmaceutique et de biothérapie

Bénéficiant d'une tradition de plus de 60 années de savoir-faire reconnu dans le domaine, l'industrie pharmaceutique nationale s'apprête à passer à la vitesse de croisière pour devenir un hub continental de fabrication des produits pharmaceutiques et de biothérapie. Grâce à ses 51 établissements pharmaceutiques industriels autorisés (17% de la production est destinée à l'export), sa forte connexion aux chaînes de valeur mondiales du secteur via les multinationales implantées depuis plusieurs décennies, conjugués à une grande diversité des profils formés (6.000 spécialités enregistrées au Ministère de la Santé), cette industrie est bien positionnée pour concrétiser cette ambition au regard des besoins importants du continent. En effet, la demande du continent en produits pharmaceutiques et de biothérapie est en plein essor (12% par an) avec une forte dépendance vis-à-vis de l'étranger (95% des médicaments consommés en Afrique sont importés).

Fort de ces atouts, le Maroc, sous les Hautes Orientations Royales, a décliné une stratégie ambitieuse visant à ériger le pays en un hub africain de produits pharmaceutiques et de biothérapie à même d'assurer la souveraineté vaccinale du Royaume et celle du Continent dans

¹⁰ En particulier, la mise en œuvre de la régionalisation avancée, l'adoption de la charte nationale de la déconcentration administrative, la réforme des centres régionaux d'investissement et la création des commissions régionales unifiées d'investissement, la simplification des procédures et des formalités administratives, la création du Fonds Mohammed VI pour l'investissement, le développement du partenariat public-privé, l'adoption de la loi-cadre portant réforme de la fiscalité et le lancement d'une réforme profonde du secteur des établissements et entreprises publics.

son ensemble (une capacité de production de plus de 2 milliards de doses de vaccins à partir de 2025). Cette vision se décline en trois phases : 1) une première phase de court terme qui consiste à assurer la disponibilité immédiate du vaccin anti-Covid ; 2) une deuxième phase « 2022-2025 » qui consiste à développer une capacité de production de Fill & Finish et de fabrication de substances actives ; et 3) une troisième phase « 2023-2030 » qui consiste en la création d'un pôle africain d'innovation biopharmaceutique et vaccinale au Maroc reconnu à l'échelle mondiale.

Dans le cadre de la concrétisation de cette vision, les travaux de réalisation d'un site industriel de fabrication de vaccins anti Covid-19 et autres vaccins au niveau de la région Benslimane ont été lancés en janvier 2022 pour un investissement global de 500 millions de dollars.

De nouveaux défis à forte incidence sur la trajectoire de l'industrialisation au Maroc

Face à un contexte économique international complexe et incertain, caractérisé par une reconfiguration profonde du paysage industriel mondial, notre pays devrait consolider ses acquis dans le domaine industriel et anticiper les mutations structurelles qui se profilent à l'horizon et ce dans le but de conforter l'insertion du Maroc dans les chaînes de valeur mondiales.

- *L'écologisation de l'industrie : migrer vers un nouveau paradigme de « compétitivité verte »*

La tendance à l'écologisation de la production industrielle a été bien amorcée depuis déjà une décennie où la courbe des émissions du CO₂ par unité de valeur ajoutée manufacturière (VAM) produite à l'échelle mondiale a connu une inflexion marquant un démarrage effectif des efforts de la décarbonation industrielle. Les pays industrialisés, en particulier ceux de l'UE, se sont ainsi inscrits sur la voie d'une industrialisation à faible empreinte carbone.

Dans ce contexte marqué par l'émergence de la nouvelle dimension verte de la compétitivité industrielle, les défis de demain nécessitent de focaliser sur l'intégration de la technologie de pointe propre dans les processus de production visant à réduire l'empreinte carbone de ses branches industrielles, essentiellement destinées à l'export. A l'aune de l'instauration programmée d'une taxe carbone à la frontière de l'UE, notre principal partenaire économique, une réglementation plus rigoureuse sur le respect des normes de transition verte, censées être conformes aux objectifs du Green Deal européen, devrait être mise en place afin de consolider l'engagement du Royaume dans sa voie sur la neutralité climatique. Le développement des actions de partenariat régional et international en matière de transition verte permettrait au Maroc de consolider ses acquis et de capter des investissements verts, tout en améliorant son attractivité et son positionnement dans des chaînes de valeur régionales et mondiales appelées à devenir résilientes, inclusives et durables.

- *La souveraineté industrielle : un impératif dans un monde en mutation*

Le secteur industriel national a montré durant la période du confinement et même dans la conjoncture actuelle de la crise ukrainienne, une grande flexibilité et une capacité d'adaptation avérée, assurant la continuité d'approvisionnement du marché national en matière de tous les produits notamment stratégiques (pharmaceutique, alimentaire, ...). Cette sécurisation d'approvisionnement des circuits de consommation nationale est certes un aspect important de la souveraineté industrielle.

Toutefois, le renforcement de cette souveraineté industrielle exige également la sécurisation du sourcing en termes d'intrants, la consolidation de l'influence industrielle marocaine pour avoir accès aux marchés et enfin la valorisation des ressources premières dont dispose le Royaume (en particulier minière). Des efforts ont été déployés jusque-là pour améliorer ces aspects notamment dans certains secteurs clefs en particulier l'automobile qui a connu le lancement de nouvelles filières industrielles (batteries électriques¹¹, ...) ou encore le renforcement des capacités de production des composants électriques (semi-conducteurs) dont la chaîne d'approvisionnement a connu des perturbations qui n'ont pas manqué d'impacter négativement le rythme de production de plusieurs industries.

o *La relocalisation « reshoring » : un enjeu porteur d'opportunités*

Le développement observé récemment des technologies émergentes de l'industrie 4.0 a remis à l'ordre du jour le débat sur le reshoring comme réaction aux changements éventuels qui impacteraient la compétitivité industrielle aussi bien des économies avancées que des économies émergentes. La crise de la COVID-19 a accentué ce débat en mettant en exergue l'importance du sourcing de proximité pour sécuriser les approvisionnements et contenir le risque de perturbation des chaînes de valeur mondiales.

Ce contexte particulier de redistribution des rôles dans les chaînes de valeur mondiales est de nature à créer de nouvelles opportunités en termes de parts de marché. Le Maroc, au vu des innombrables atouts dont il dispose, serait en mesure de tirer profit de la dynamique de relocalisation industrielle à l'œuvre, en accélérant l'élan réformateur déployé en termes de renforcement de l'attractivité d'ensemble du climat des affaires et des mesures d'incitation à l'investissement.

o *La digitalisation du tissu industriel : un gap à rattraper impérativement*

Dans toutes les nouvelles stratégies industrielles lancées par les pays pour l'adaptation à l'industrie 4.0, le soutien à la transformation digitale des industriels demeure un axe stratégique majeur. Aujourd'hui, toutes les études et les estimations s'accordent sur l'impact positif de la digitalisation sur le revenu et la productivité. Une étude réalisée par PwC¹² a montré que les technologies émergentes peuvent contribuer jusqu'à 14% au PIB mondial. D'autres études en Allemagne concordantes ont permis de relever que la digitalisation contribue d'un tiers à la croissance annuelle de la valeur ajoutée du secteur industriel. Des effets d'entraînement positifs sont également attendus pour l'ensemble de l'économie.

Malheureusement, le tissu industriel marocain souffre encore de retards importants en matière de transition digitale. Les résultats de la dernière enquête du HCP¹³, montre la faiblesse des investissements envisagés en la matière. En effet, les anticipations des entreprises industrielles pour les investissements destinés à la modernisation du matériel informatique et à la digitalisation des services internes ou externes ne dépassaient pas 3% et 4% respectivement, en moyenne, du total d'investissement

¹¹ A ce titre, il y a lieu de mentionner que Renault Maroc a signé, le 1er juin 2022, un partenariat avec le géant minier marocain Managem et le Département de l'Industrie pour un sourcing de cobalt marocain pour la fabrication de batteries électriques.

¹² Sizing the prize, PwC's Global Artificial Intelligence Study: Exploiting the AI Revolution, PWC, 2017.

¹³ Intégration des TIC au niveau entreprises au Maroc, HCP, février 2022.

programmé pour 2021. Seules les industries électriques et électroniques, plus engagées dans le processus d'intégration des TIC avant le déclenchement de la crise Covid-19, prévoyaient de renforcer leur développement numérique en y consacrant, en moyenne, 21% du budget d'investissement en 2021.

Dans ce contexte, et pour encourager l'adoption des technologies de l'industrie 4.0 et profiter des opportunités offertes par le digital, la démocratisation de l'accès à internet à haut débit et la sécurité des données constitue un préalable incontournable. L'interconnectivité des acteurs dans les chaînes de valeur mondiales suppose des quantités importantes d'informations et de données à échanger de manière instantanée, notamment en matière de demande, de stock et de délais de livraison.

- *Le développement des compétences humaines nécessaires à l'essor de l'industrie de demain*

Les mégatendances qui caractérisent le secteur industriel à l'échelle internationale en particulier celles relatives à l'écologisation, la numérisation et le raccourcissement des chaînes de valeurs mondiales sont de nature à créer une demande sur de nouveaux profils et compétences techniques appropriés capables de répondre au mieux aux exigences de la production industrielle de demain. Une bonne préparation à ces mégatendances sur le plan de la formation d'un capital humain adéquat est de nature à renforcer la résilience de notre industrie aux éventuels chocs futurs de différentes natures.

2.1.3. Le tourisme sous le signe de la reprise : de grandes mutations à l'œuvre et des repositionnements à opérer

Après deux années difficiles sous l'effet de la pandémie de la Covid-19, le secteur du tourisme entame graduellement sa sortie d'une crise profonde et inédite. Au-delà des coûts qu'elle a engendrés, cette crise a constitué une opportunité pour prospecter de nouvelles pistes de réflexion sur le devenir du secteur, en alignement avec les nouveaux paradigmes de développement à l'œuvre (transition écologique, développement durable, économie bleue, économie inclusive, ...).

Cette crise a, en effet, fait émerger et accéléré certaines tendances sous-jacentes induisant des mutations profondes de la demande touristique. Il s'agit, notamment¹⁴, de la recherche de l'authenticité du séjour autour d'offres valorisant le patrimoine historique, culturel et naturel. Cette dernière dimension a, également, pris de l'ascendance avec l'émergence de consommateurs écoresponsables à la recherche d'offres durables et socialement inclusives.

Par ailleurs, la transition digitale s'est accentuée avec des consommateurs plus familiers aux technologies numériques, particulièrement, dans le segment des jeunes qui prend de l'importance, autant en termes de volume que de pouvoir d'achat, notamment, dans les marchés émetteurs émergents. Ceci dit, le tourisme de masse devrait reprendre au fur et à mesure que l'anxiété de la pandémie se dissipe à moyen et long termes avec une frange de consommateurs à revenu intermédiaire qui appelle à des efforts de la part des opérateurs en termes d'offres adaptées. Enfin, le tourisme interne et les réservations

¹⁴ Pour plus de détails, voir en particulier « Covid-19 and the future of tourism in Asia and the Pacific », UNWTO and ADB, March 2022 & « Lessons from COVID-19 for the future: destination crisis management, tourist behaviour and tourism industry trends ». Aldao et al., Journal of Tourism Future, July 2022.

de dernière minute, avec des possibilités de couverture en cas d'annulation ou de rapatriement, se sont intensifiés face à la multiplicité des conditions d'accès et de mobilité et leurs changements au gré de l'évolution des conditions sanitaires.

Les perspectives du tourisme national laissent entrevoir des marges de croissance encourageantes en 2022 avec une hausse de 202% des arrivées touristiques à fin juillet 2022 permettant de recouvrir 73% du volume enregistré durant la même période de 2019 corollaire à un afflux important des MRE (un taux de récupération de 91%) plus important que celui des touristes étrangers (un taux de récupération de 55%). Ce taux de récupération reste encourageant au regard de celui prévu par l'OMT¹⁵ pour les arrivées touristiques mondiales au cours de cette année 2022 (entre 55% et 70%) et celui enregistré à fin mai 2022 (46%). Les recettes touristiques corroborent, également, cette reprise en réalisant une hausse, en glissement annuel, de près de 156% à fin août 2022 pour se situer à près de 52,2 milliards de dirhams, soit un taux de récupération de 99% par rapport à la même période de 2019.

Pour accompagner cette perspective de sortie de crise, et en parallèle aux mesures ponctuelles prises par l'Etat pour appuyer la relance du secteur (Plan d'urgence de 2 milliards de dirhams, Opération Marhaba 2022¹⁶, renforcement de la connectivité aérienne¹⁷ et maritime¹⁸, adoption des visas électroniques, promotions conjointes RAM/ONMT, ...), il y a lieu de déployer des réformes stratégiques¹⁹ pour s'adapter aux mutations à l'œuvre en capitalisant sur les acquis des stratégies de développement du secteur²⁰ (Visions 2010 et 2020) et redresser leurs dysfonctionnements.

Capitaliser sur le patrimoine immatériel du Maroc

Les touristes semblent de plus en plus attirés par les destinations assurant une expérience de séjour authentique. Par conséquent, le Maroc doit s'appuyer sur son patrimoine historique, culturel et naturel pour diversifier son offre touristique. Cela appelle à adopter une approche d'écosystème pour proposer des packages diversifiés afin d'allonger les durées de séjour et d'augmenter la fréquence de retour.

Mieux répondre à l'émergence du profil de touriste écoresponsable

La pandémie, la baisse du pouvoir d'achat et la prise de conscience des enjeux de durabilité ont, également, fait émerger une demande touristique écoresponsable et privilégiant la sobriété dans son mode de consommation. Par conséquent, l'offre nationale actuelle devrait investir ce créneau (tourisme de niche, écotourisme, tourisme rural, ...) afin d'améliorer le niveau des recettes et la durée des séjours. Le recours à la reconversion et/ou la labélisation « tourisme durable » des établissements touristiques

¹⁵ « World Tourism Barometer », Volume 20, Issue 4, UNWTO, July 2022.

¹⁶ Avec un plan d'accueil plus dense et un renforcement des ressources des deux côtés de la méditerranée. Ainsi, 1,1 million de passagers ont débarqué aux ports marocains entre le 5 juin 2022 et le 29 août 2022.

¹⁷ 2,04 millions de sièges sécurisés pour l'été 2022.

¹⁸ 32 navires reliant le Maroc à l'Espagne, la France et l'Italie, à travers 571 rotations hebdomadaires, avec une capacité totale de près de 478000 passagers et 123000 voitures.

¹⁹ Une feuille de route est en cours de réflexion entre les partenaires publics et privés autour de trois axes prioritaires (Renforcement de la connectivité aérienne, alignement de l'offre à la demande nationale et internationale, et stimulation de l'investissement, notamment, au niveau de l'animation et de l'écotourisme). L'ambition déclarée étant d'atteindre 26 millions d'arrivées à l'horizon 2030.

²⁰ Ces stratégies ont pu consolider ou du moins conserver le tissu productif du secteur (capacité de 283.225 lits en 2021), son attractivité (1ère destination en Afrique et la 2ème dans le monde arabe) et son importance socioéconomique (7,1% du PIB, 4,7% de la population active occupée, 42% des exportations des services et 9,6% du stock d'IDE en 2019)

devrait, dans ce sens, prendre plus de place dans les mesures de soutien de l'Etat à la rénovation.

Appuyer la consolidation du tourisme interne

Le tourisme interne s'impose de plus en plus en tant que valeur sûre pour le maintien à flot de l'activité touristique nationale en période de crise. En effet, ce segment a réalisé 50% des nuitées en 2020 contre 31%²¹ en 2019. Par conséquent, il y a lieu de soutenir le pouvoir d'achat des ménages et prendre les mesures adéquates pour renforcer sa part dans le secteur en complément aux touristes étrangers afin de renforcer la résilience du secteur en temps de crise. Il s'agit en particulier de la régionalisation du calendrier des vacances scolaires afin d'étaler la pression sur l'offre d'hébergement permettant, ainsi, aux opérateurs de proposer des tarifs adaptés au pouvoir d'achat des nationaux. Le renforcement de la connectivité aérienne territoriale à des prix adaptés serait, également, de nature à déconcentrer la demande touristique et contribuer à l'émergence de nouveaux pôles. Enfin, les restrictions d'octroi de visas Schengen, la persistance des doutes sanitaires et la hausse des prix de transports aériens inhérente à celle du carburant devraient aider les opérateurs, s'ils préparent des offres adaptées, à capter une part de tourisme émetteur de loisir²².

Consolider la promotion des territoires en capitalisant sur la transition digitale

Les plateformes digitales se sont avérées un outil incontournable pour la promotion des territoires et l'adaptation aux tendances de la demande. Le digital serait non seulement une source de données en temps réel au service de la planification et de la prise de décisions mais, également, d'un grand recours pour le renforcement et la mise en cohérence de la coordination de la promotion touristique territoriale. Dans ce sens, les réseaux sociaux prennent de plus en plus de place en tant qu'outil de marketing territorial qu'il conviendrait d'utiliser efficacement en parfaite complémentarité avec les canaux conventionnels. Enfin et au vu des marges de manœuvre restreintes des opérateurs (hébergeurs, transporteurs, tours opérateurs, ...), le digital serait un outil d'optimisation des coûts face à des consommateurs dont le pouvoir d'achat s'est érodé mais qui demeurent plus avertis au e-commerce et à l'utilisation d'outils numériques de comparaison.

2.2. Des territoires résilients, lieux d'ancrage du développement

De par l'importance des territoires en tant que lieux de création de richesses, la mobilisation de leurs pleins potentiels relève de l'ordre des priorités pour renforcer leurs résiliences, dans un contexte en mouvance et qui regorge de nouveaux défis et enjeux. En effet, les efforts déployés par le Maroc en matière de mise en valeur des potentialités des territoires ont permis de desserrer jusqu'à une certaine mesure les contraintes qui pèsent sur l'essor des territoires, cependant la persistance des effets de la crise sanitaire de la Covid19, conjugués à ceux engendrés par la crise ukrainienne et la succession des années de sécheresse, interpellent le rôle des territoires comme vecteurs de résilience, de compétitivité et d'inclusivité.

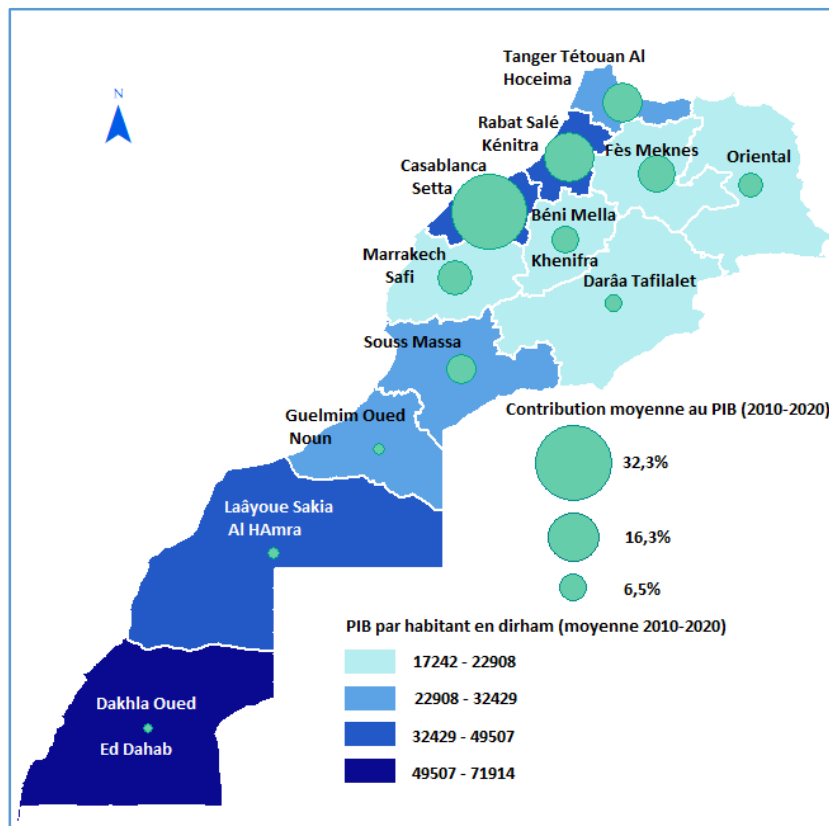
²¹ Contre 64% dans l'Union Européenne et 85% dans les pays de l'OCDE.

²² Représente 55% des dépenses de services de voyage, soit 20,9 milliards de dirhams en 2019.

2.2.1. Dynamique de croissance régionale en faveur de l'émergence de nouveaux pôles économiques

Faisant le choix de la régionalisation avancée en tant que vecteur de progrès et levier de mobilisation des atouts du pays dans leur diversité, le Maroc a entrepris plusieurs réformes²³ ayant pour ambition d'asseoir les bases d'un développement territorial équilibré.

Ces réformes ont permis d'insuffler un élan supplémentaire à la dynamique des territoires sans pour autant arriver à une répartition équilibrée du processus de création de la richesse entre les différentes régions qui demeurent portée par les provinces de la dorsale Tanger-El Jadida. Ainsi, l'analyse de la structure régionale du PIB nominal, montre que la région de Casablanca Settat a réalisé la part moyenne la plus importante du PIB, aux prix courants, durant la période 2010-2020, soit une contribution au PIB de l'ordre de 32,3%, suivie par les régions de Rabat Salé Kenitra (16,3%), Tanger Tétouan Al Hoceima (10,3%), Fès Meknès (8,9%) et Marrakech Safi (8,6%). Ces cinq régions totalisent 76,4% du PIB national traduisant un héritage appelé à être résorbé en faveur de l'inclusion spatiale. Cette ambition est notamment reprise par le nouveau modèle de développement qui consolide le rôle des territoires en tant qu'espace de conception et lieu de mise en œuvre efficace et intégré des politiques publiques.



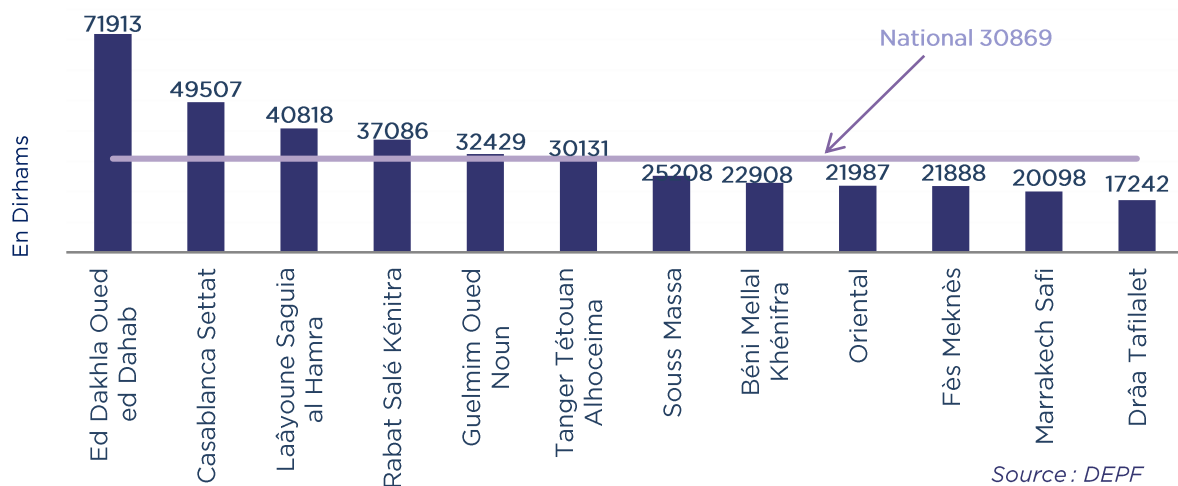
Source : DEPF

Carte 1 : PIB par habitant et contribution régionale au PIB sur la période 2010-2020

²³ La réforme territoriale de 2015, les décrets pour la mise en œuvre des lois organiques relatives aux collectivités territoriales adoptés en 2016, la charte de la déconcentration de 2018, le renforcement du rôle des CRI en décembre 2019 ainsi que la mise en place de deux fonds de financement des régions, fonds de mise à niveau sociale et le Fonds de solidarité inter-régionale

La tendance observée se confirme avec l'émergence de régions contribuant sensiblement à la croissance économique. En effet, en termes de rythme de croissance nominale, ce sont les régions à faible contribution qui révèlent les trajectoires les plus dynamiques, avec des taux de croissance plus élevés que la moyenne nationale (3,3%), à savoir les régions de Dakhla Oued Ed Dahab (9,2%), de Laâyoune Sakia Al Hamra (8,3%), de Guelmim Oued Noun (5,5%) et de Drâa Tafilalet (4,3%). Par contre la région de Tanger Tétouan Al Hoceima figure parmi les 5 régions les plus contributrices à la création de la richesse nationale et affiche un taux de croissance plus élevé que la moyenne nationale (4,4%) en lien avec les efforts entrepris au niveau de cette région pour se positionner comme nouvelle plateforme industrielle et commerciale du pays.

Ces nouvelles configurations contribueraient à résorber les inégalités de la répartition des richesses au niveau territorial. Ainsi, 5 régions sur 12 ont un PIB nominal par habitant supérieur à la moyenne nationale (30.869 dh/habitant) sur la période 2010-2020. Il s'agit de Dakhla Oued Ed Dahab (71.913 dh), de Casablanca Settat (49.507), de Laâyoune Sakia Al Hamra (40.818), de Rabat Salé Kénitra (37.086) et Guelmim Oued Noun (32.429).



Graphique 36 : PIB nominal/habitant par région en dirham (2010-2020)

En termes d'évolution, les régions de Laâyoune Sakia Al Hamra et de Dakhla Oued Ed Dahab ont connu la croissance la plus soutenue du PIB par habitant avec un taux annuel moyen de 8%, suivies des régions de Guelmim Oued Noun (5,6%), Drâa Tafilalet (3,5%), Tanger Tétouan Al Hoceima (3,2%), Rabat Salé Kénitra (3,1%) et l'Oriental (2,6%). Entre temps, l'évolution du PIB par habitant a été en dessous de la moyenne nationale (2,1%) pour les régions de Souss Massa, Casablanca Settat, Fès Meknès, Marrakech Safi et Béni Mellal Khénifra. Ces tendances différenciées suggèrent une croissance à la faveur de plus de convergence des régions dans le cadre d'un processus de rattrapage enclenché par des régions plus dynamiques et l'essoufflement des pôles traditionnels.

2.2.2. Configuration économique territoriale : une diversité sectorielle

L'analyse de la configuration sectorielle des valeurs ajoutées régionales, aux prix courants, fait ressortir que trois régions du pays, figurent aux premiers rangs en termes de contribution à la valeur ajoutée des trois grands secteurs d'activité (primaire,

secondaire et services) en l'occurrence Casablanca Settat, Rabat Salé Kenitra et Tanger Tétouan Al Hoceima.

En effet, la région de Rabat Salé Kenitra a réalisé la part moyenne la plus importante de la valeur ajoutée primaire durant la période 2010-2020, soit 17,7% de la valeur ajoutée nationale du secteur. La région de Casablanca Settat se positionne au deuxième rang avec une moyenne de 14,1%, suivie par les régions de Fès Meknès (13,9%), de Marrakech Safi (12,1%), de Souss Massa (10,5%) et de Tanger Tétouan Al Hoceima (9,2%). Ces six régions totalisent 77,6% de la valeur ajoutée nationale du secteur primaire, aux prix courants.

S'agissant des activités secondaires, la région de Casablanca Settat a réalisé la part moyenne la plus importante de la valeur ajoutée secondaire nationale aux prix courants, durant la période en question à hauteur de 43,8%. En seconde place se positionne la région de Tanger Tétouan Al Hoceima avec une part de 12,4% suivie par les régions de Rabat Salé Kenitra (9,7%) et Béni Mellal Khénifra (7,5%).

A l'instar du secondaire, la contribution moyenne la plus importante du tertiaire revient à la région de Casablanca Settat à hauteur de 31,5% durant la période 2010-2020, suivie par les régions de Rabat Salé Kenitra (17,4%), de Tanger Tétouan Al Hoceima (9,5%), de Marrakech Safi (9,1%) et de Fès Meknès (8,9%).

Ce constat dégagé laisse suggérer la nécessité de valoriser les potentialités locales des régions, notamment les moins contributives à la richesse nationale, d'une façon responsable, afin de créer des opportunités favorables à la création de nouvelles niches de croissance et à l'inclusion des différents territoires dans la dynamique économique nationale.

Encadré 5 : Evaluation des impacts socio-économiques et environnementaux des changements de politiques publiques sur les performances économiques régionales

Compte tenu des nouvelles orientations stratégiques érigées dans le cadre du Nouveau Modèle de Développement, visant à accélérer la réforme territoriale à l'œuvre et à remédier aux insuffisances constatées, un instrument d'aide à la décision permettant de prendre en compte l'ensemble des interactions interrégionales et sectorielles a été mis en place. Construit selon une démarche de partenariat entre le Ministère de l'Economie et des Finances (DEPF), la Banque Mondiale et le Policy Center for the New South, cet outil vise à travers une analyse de l'impact des différents scénarii de relance économique, à accompagner les choix stratégiques en termes de politiques publiques et d'actions prioritaires pour la consolidation de la résilience de l'économie nationale face aux chocs exogènes, le renforcement des mécanismes d'inclusion sociale et territoriale et l'appui aux défis de la transformation productive occasionnés par la transition écologique.

La méthodologie se base un modèle input-output, multisectoriel et interrégional parmi les plus robustes utilisés pour évaluer les impacts des changements de politiques publiques sur les performances économiques. Ce modèle est construit en se basant sur le tableau entrées sorties interrégional qui présente les flux entre les différents agents économiques avec un niveau de désagrégation par région (12 régions) et par activité économique (20 branches d'activités).

Le modèle input-output est ensuite calibré et utilisé pour calculer un ensemble d'indicateurs structurels régionaux/sectoriels afin d'identifier les différents effets régionaux et interrégionaux qui peuvent émerger lors de la définition des orientations et des arbitrages en termes de politiques publiques. Ces arbitrages pourraient être identifiés à travers le déploiement d'une

approche participative et flexible impliquant les décideurs et les intervenants au niveau local et tenant compte de leurs choix en termes d'objectifs de politiques publiques. A cet effet, cet outil intègre également une enquête pour recueillir les préférences des différentes parties prenantes en termes de priorités stratégiques. Le questionnaire comprend cinq dimensions globales : performance économique, compétitivité, environnement, inégalités régionales et sociales et les répondants sont appelés à attribuer des poids à ces dimensions reflétant les priorités en termes d'arbitrage économique, sociale et spatiale.

La mobilisation de cet outil permet d'élaborer un mapping régional sectoriel à travers une lecture des différents indicateurs du modèle input-output interrégional. Elle aide à déterminer les secteurs et les régions/secteurs susceptibles de contribuer aux dimensions de développement les plus étroitement liés aux préférences sélectionnées par les acteurs impliqués dans le processus de décision.

2.2.3. Les infrastructures socio-économiques comme levier de résilience des territoires

Le Maroc s'est engagé durant ces vingt dernières années dans un vaste chantier de développement des infrastructures économiques et sociales visant à résorber les insuffisances en la matière, améliorer l'ancrage territorial de l'économie nationale et impulser son positionnement géostratégique en tant que hub international au carrefour des principaux marchés continentaux.

Les retombées socio-économiques de ces investissements massifs sont indéniables avec une diversification de la base productive et l'émergence de nouvelles spécialisations à forte valeur ajoutée (automobile, aéronautique, offshoring, ...), ainsi qu'un raffermissement substantiel des investissements étrangers, une amélioration de la qualité de l'emploi et de sa formalisation, un progrès notable des indicateurs sociaux (éducation, santé, ...), ...

Toutefois, la déclinaison territoriale de cet effort d'investissement et de ses retombées laisse apparaître la persistance des disparités spatiales économiques et sociales, et indique l'existence des limites en matière de transformation profonde dans les mécanismes de création et de diffusion de richesses sur l'ensemble du territoire du Royaume. Globalement, deux groupes de régions se distinguent sur le plan économique et social :

- *Des régions pouvant être qualifiées de « favorisées économiquement »* : généralement, ce sont des régions industrielles qui ont un tissu productif diversifié et qui ont bénéficié d'importants investissements dans le domaine des infrastructures économiques (industrielles, commerciales et logistiques). Elles sont également des régions portuaires, se situant sur l'axe Tanger-Casablanca, qui se caractérisent par leur forte densité en termes de population, d'activité économique et des infrastructures de transport et de la logistique. Elles sont de ce fait les mieux connectées aux autres régions du Maroc (par des réseaux routiers et ferrés denses et performants) et au reste du monde (par des aéroports et des ports offrant des services de haut standard). Elles sont, de ce fait, très attractives pour les populations des autres régions, ce qui exerce une forte pression sur leurs services de base.
- *Des régions avec des gaps à rattraper sur le plan économique* : Ces régions sont généralement non littorales, qui ont un appareil productif non diversifié basé sur l'agriculture et /ou les services. La ruralité de la plupart d'entre elles fait que la principale priorité des politiques publiques consiste à les désenclaver par des routes et particulièrement des routes rurales afin d'améliorer leur accessibilité aux services

sociaux de base. Ces infrastructures restent à vocation plus sociale qu'économique (comme les ports, les aéroports, les chemins de fer ou les autoroutes). La population de ces régions est fortement exposée à des défis de revenus en raison de leur forte dépendance aux activités agricoles et tertiaires à faible valeur ajoutée, avec une prépondérance de l'informalité. L'urbanisation de ces régions est alimentée principalement par l'exode rural.

Encadré 6 : Les infrastructures du transport : levier de résilience des régions du Sud

Un grand intérêt a été accordé au développement des infrastructures de transport dans les régions du Sud afin de les doter des prérequis nécessaires pour saisir toutes les opportunités existantes et potentielles sur leur territoire. En effet, la vision du Maroc pour développer ces régions, telle qu'elle est explicitée dans le modèle du développement des provinces du Sud, s'intègre parfaitement dans l'esprit des programmes de développement des infrastructures de transport à l'échelle nationale. Il s'agit notamment de :

- La voie express Tiznit -Dakhla consistant au dédoublement de la RN1 entre Tiznit et Laâyoune sur une longueur de 555 km (pour un montant de 6,2 milliards de dirhams) et à l'élargissement et au renforcement de la liaison Laâyoune-Dakhla de 500 km (2,3 milliards de dirhams). Le coût de ce projet d'envergure, qui est dans une étape très avancée de réalisation, est d'environ 8,8 milliards de dirhams.
- Le port Dakhla atlantique qui s'inscrit dans l'objectif de soutenir le développement économique, social et industriel de la région dans les différents secteurs en la dotant d'une nouvelle génération de ports abritant des zones industrielles et logistiques. Ainsi, le projet envisage de créer une zone industrialo-logistique de 1650 ha destinée à offrir des services industriels et logistiques de qualité.
- Les zones logistiques multi-flux (ZLMF) dont les schémas directeurs des zones logistiques des régions (SDZL) ont été élaborés pour Guelmim-Oued Noun (GON) en 2019 et de Dakhla-Oued Ed-Dahab (DOD) en 2021 et celui de Laâyoune-Sakia El Hamra qui a été validé. Le SDZL de GON a estimé le besoin en foncier logistique à 21 ha répartis entre la zone de Tan-Tan El Ouatia (8 ha) et la zone de Guelmim (13 ha). En ce qui concerne le SDZL de DOD, il prévoit la construction de deux zones logistiques multi-flux (55 ha), à savoir celle aménagée dans le port Dakhla atlantique (49 ha) et celle dans la zone urbaine (6 ha). L'offre de l'immobilier logistique de DOD devrait se consolider davantage par la construction de deux parcs logistiques à Bir Gandouz et Guerguarate (30 ha chacun pour un investissement unitaire de 80 MDH) inscrits dans le cadre du programme de développement intégré de la région (2016-2021) et qui sont en phase d'étude.

Ainsi, la persistance de grands déséquilibres socio-économiques inter et intra-régionaux, constitue un défi majeur des vingt prochaines années. Par conséquent, et dans le sillage des orientations du Nouveau Modèle de Développement (NMD)²⁴, une

²⁴ Le NMD a mis en exergue la nécessité de favoriser l'émergence d'un secteur logistique moderne et compétitif et d'en faire un levier d'accélération industrielle. Pour ce faire, quatre leviers stratégiques ont été identifiés :

- Renforcer la gouvernance du secteur à travers la mise en place d'un pôle étatique pour piloter l'ensemble de l'activité logistique et fédérer les différents intervenants publics et privés ;
- Créer des corridors logistiques nationaux intégrés dans les corridors logistiques internationaux, permettant aux flux logistiques, notamment interurbains de s'organiser autour d'un schéma logistique clair ;
- Favoriser l'émergence d'acteurs logistiques privés compétitifs, en encourageant les opérateurs du transport routier de se regrouper dans des coopératives et/ou groupement d'intérêt économique (GIE) ;
- Privilégier le développement du ferroviaire comme vecteur de la mobilité durable, afin d'augmenter sa part de manière significative dans le transport de marchandises.

« Recueil des notes thématiques, des paris et projets du Nouveau Modèle de Développement ». La Commission Spéciale sur le Modèle de Développement (CSMD), avril 2021.

https://www.csmd.ma/documents/Notes_thematiques_projets_et_paris.pdf

politique de résilience des territoires axée sur les territoires marginalisés mérite une profonde réflexion, dont quelques lignes directrices peuvent s'articuler autour des axes suivants :

1/ *Accélération du processus de la régionalisation avancée* en favorisant la décentralisation et la déconcentration pour une meilleure dotation de la région des prérogatives et des moyens financiers et techniques. Ces moyens sont nécessaires pour que la région assume sa responsabilité dans la correction des disparités infra-régionales qui sont patentées, en veillant à ce que les fruits du développement soient diffusés sur l'ensemble de son territoire et pas uniquement au profit des collectivités territoriales attractives (ou la principale ville dite chef-lieu de région). En ce sens, la Contractualisation Etat-Région constitue un dispositif indispensable de la gouvernance de la régionalisation qui doit être basée sur la confiance, la transparence et la responsabilisation. Cela permet, d'une part, aux régions la mise en place de leurs programmes et stratégies, et d'autre part, à l'Etat le suivi et l'évaluation des projets. L'importance de la régionalisation découle, également, du fait qu'elle permet aux régions de mettre en place des stratégies sectorielles régionales qui prennent en considération les spécificités de chacune d'elles (en termes de la démographie, la superficie, la géographie, le capital en infrastructures, le développement économique, les spécialisations industrielles, les dotations en ressources naturelles, etc.) pour un développement économique et social harmonieux, intégré et inclusif.

2/ *Une politique de réaménagement urbain et rural des territoires* rompant avec leur évolution spontanée qui manque de cohérence, creuse les inégalités et entraîne un épuisement des ressources naturelles, pour adopter une politique d'aménagement au diapason des nouveaux enjeux (durabilité, numérique, ...). Cette politique devra s'appuyer sur les spécificités des territoires et leurs avantages comparatifs pour les rendre plus attractifs et compétitifs en veillant à la complémentarité intra et interrégionale.

3/ *L'industrialisation des régions non littorales* : Une politique volontariste s'impose pour rendre les régions les moins diversifiées (notamment celles non côtières) des pôles industriels et commerciaux. En effet, il devient impératif de rompre avec le modèle de développement traditionnel, selon lequel l'effort d'investissement en infrastructures des transports et économiques dépend des dotations en ressources et du degré de développement des territoires, ce qui creuse davantage le fossé entre les territoires pauvres et les territoires riches. Dans ce sens, les régions sont appelées à exploiter pleinement tous leurs potentiels en créant de nouveaux avantages concurrentiels en vue de diversifier leurs sources de richesses et de développer de nouveaux secteurs productifs.

4/ *Un Schéma directeur unifié des infrastructures des transports* : Les corridors de développement économique demeurent inévitablement le véritable levier de transformation structurelle des régions (zones) non littorales. En effet, les régions enclavées devraient nécessairement se doter des infrastructures économiques intégrées planifiées autour des corridors de développement qui assurent la connexion de ces territoires, l'optimisation des ressources, la mutualisation des moyens et la multimodalité des infrastructures logistiques et de transport. Ces corridors devraient être connectés entre eux, et avec ceux dynamiques traditionnels par des artères terrestres (routières et ferroviaires), ainsi qu'avec les ports maritimes pour leur intégration aux principaux corridors internationaux.

5/ *Un accès aux services sociaux de qualité* : Développer un système éducatif et sanitaire équilibré et inclusif de qualité permettant l'égalité des chances sur l'ensemble du territoire national indépendamment de genre, du milieu de résidence ou

d'appartenance sociale constitue une haute priorité pour le développement territorial et celui du pays en général. Dans ce sens, le lancement du grand chantier de la réforme de la protection sociale contribuera incontestablement à l'amélioration des conditions de vie des citoyens, à la réduction de la pauvreté et les inégalités et au renforcement de la résilience des ménages face aux risques sociaux et sanitaires. De même, la feuille de route de la réforme du système éducatif national pour la période 2022-2026, lancée récemment, constitue un chantier stratégique qui devrait concourir à relever le défi d'un enseignement de qualité et à réduire les disparités sociales et spatiales en matière d'éducation.

Chapitre 3 : Enjeux et défis à relever

Au cours des dernières années, le Maroc a accompli de multiples réalisations dans plus d'un domaine, particulièrement pour réduire les déficits sociaux et faire face aux effets multidimensionnels occasionnés par la crise de la Covid-19 accentués par la crise ukrainienne. Pour autant, des défis restent à relever, dont particulièrement celui de la valorisation du capital humain.

Parallèlement, d'autres enjeux et défis ont été accentués et érigés au centre des priorités nationales. Il s'agit des enjeux inhérents à la sécurité alimentaire, hydrique et énergétique. En effet, si les acquis de notre pays dans ces domaines sont incontestables, il n'en demeure pas moins que des efforts importants restent à déployer pour consolider la résilience de l'économie marocaine et lui permettre de mieux s'adapter aux mutations disruptives du contexte international.

3.1. Pour un capital humain renforcé et mieux préparé pour l'avenir

Le Maroc a fait du développement du capital humain l'un des piliers de la consolidation de l'Etat social. Des efforts importants ont été déployés pour renforcer ce capital grâce à des politiques publiques dynamiques et des programmes ciblés. Toutefois, des défis persistants ont, davantage, été mis en exergue avec la pandémie de la Covid-19. Cette dernière a révélé l'importance de disposer d'un capital humain valorisé et mieux préparé pour l'avenir.

Le Nouveau Modèle de Développement (NMD) qui a énuméré ces défis, a identifié de nouvelles orientations favorisant la convergence des politiques publiques et contribuant, ainsi, à enclencher le changement souhaité pour doter le Maroc d'un capital humain de qualité, socle de développement des avantages compétitifs et levier de consolidation du lien social.

En ligne avec le NMD, le programme gouvernemental 2021-2026 place le développement du capital humain au cœur des priorités du développement économique et social du pays à travers, notamment, la promotion d'une éducation de qualité et l'amélioration du système de protection sociale.

Ainsi, des programmes sociaux ambitieux ont été mis en œuvre, ciblant en particulier les couches sociales vulnérables et pauvres et accordant une certaine priorité aux zones enclavées. Ces programmes ont contribué à améliorer les conditions socioéconomiques des populations, comme en atteste l'évolution positive des principaux indicateurs sociaux, que ce soit dans le domaine de l'emploi, de l'éducation ou de la santé.

3.1.1. La réforme du système éducatif 2022-2026 : un chantier stratégique pour une renaissance de l'éducation et du renforcement du capital humain

La nouvelle feuille de route de la réforme du système éducatif national pour la période 2022-2026 constitue un chantier stratégique qui vise à réaliser une renaissance éducative à même d'offrir à l'enfant les conditions adéquates pour achever sa scolarité obligatoire et développer ses compétences et ses capacités.

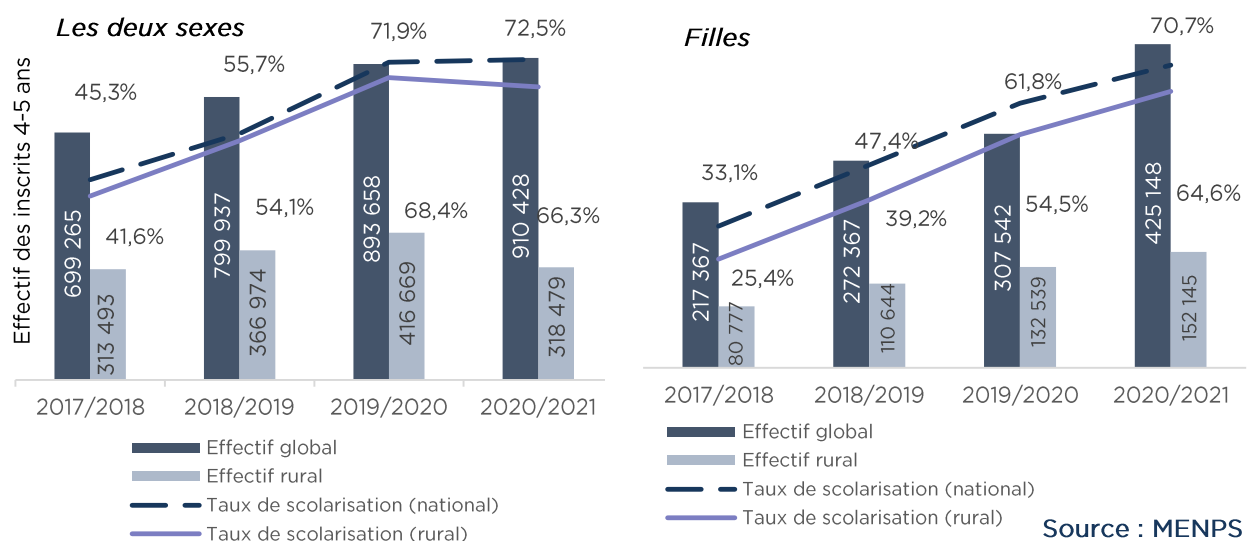
3.1.1.1. Amélioration des indicateurs de scolarisation et d'alphabétisation

Grâce aux réformes mises en œuvre dans le secteur de l'éducation durant ces deux dernières décennies, le Maroc a réussi à généraliser l'accès à l'éducation primaire et à améliorer l'accessibilité au collège et au secondaire qualifiant. Ainsi, le taux de scolarisation au primaire s'est établi, au niveau national, à 100% en 2021-2022 contre 84,6% en 2000-2001.

Aux cycles secondaires collégial et qualifiant, les taux spécifiques de scolarisation des enfants âgés de 12-14 ans et ceux âgés de 15-17 ans ont enregistré, respectivement, 94,7% et 71,1% en 2020-2021 contre 60,3% et 37,2% en 2000-2001.

Parallèlement, des progrès remarquables ont été enregistrés sur le plan de la généralisation de l'enseignement préscolaire. En effet, le taux de scolarisation au niveau national a connu une amélioration significative pour atteindre 72,5% au titre de l'année scolaire 2020-2021, contre 45,3% en 2017-2018. Le taux de scolarisation des filles au préscolaire s'est amélioré également, passant de 41,6% à 66,3% entre 2017-2018 et 2021-2022 et celui du milieu rural de 24,4% à 64,6% durant la même période.

Ces performances s'inscrivent dans le cadre du programme national de généralisation et de développement de l'enseignement préscolaire lancé en 2018, dont l'objectif est la généralisation de la scolarisation préscolaire à l'horizon de la rentrée 2027-2028.



Graphique 37 : Évolution des effectifs inscrits et du taux de scolarisation au préscolaire

Ces résultats significatifs ont été atteints grâce aux mesures d'accompagnement relatives à l'augmentation du nombre de classes, la réhabilitation du préscolaire non structuré, l'amélioration de la qualité, la formation des éducateurs et des éducatrices, les conventions de partenariat et la gouvernance.

Par rapport aux taux d'abandon scolaire, ces derniers ont connu une baisse au niveau des trois cycles d'enseignement entre 2018-2019 et 2021-2022. Ainsi, ces taux ont atteint 2,1% (2,1% pour les filles) au primaire en 2021-2022, 8,0% (5,2% pour les filles) au collégial et 7,0% (5,5% pour les filles) au secondaire qualifiant contre 2,7%, 12,1% et 8,8% respectivement par rapport à 2018-2019.

3.1.1.2. Appui social à la scolarisation

Au niveau des programmes d'appui social à la scolarisation, les pouvoirs publics ont poursuivi la mise en œuvre des mesures visant le renforcement de l'égalité des chances et la réduction des disparités entre les sexes ainsi par milieux géographiques et socio-économiques.

A ce titre, le programme "Tayssir" a bénéficié à 2.337.153 élèves en 2021-2022 contre 609.000 élèves bénéficiaires en 2010-2011.

Concernant l'Initiative Royale « un million de cartables », l'effectif des bénéficiaires a atteint 4.755.000 élèves en 2022-2023, contre 1.273.846 bénéficiaires en 2008-2009. L'enveloppe budgétaire allouée à cette initiative s'est élevée à 490 millions de dirhams au titre de l'année scolaire 2022-2023.

Pour les bourses d'internats et cantines scolaires, 234.667 élèves ont bénéficié des internats (92.061 élèves en 2010/2011) et 1.542.291 élèves des cantines scolaires au titre de l'année scolaire 2022-2023, avec un effort budgétaire de 1,7 milliard de dirhams.

En matière d'alphabétisation, le nombre de bénéficiaires des programmes d'alphabétisation a dépassé le seuil annuel d'un million de bénéficiaires depuis 2017-2018 pour atteindre 1.212.346 bénéficiaires en 2020-2021. Depuis 2016, l'effectif cumulé inscrit est d'environ 5,5 millions de personnes, soit une augmentation annuelle moyenne de 7,6%. En moyenne, 89% des inscrits au niveau national sont des femmes et 55% du total des inscrits proviennent du monde rural.

3.1.1.3. La feuille de route 2022-2026 pour la réforme du système éducatif

S'inscrivant dans le cadre de la continuité du processus de réforme du système éducatif marocain, la nouvelle feuille de route 2022-2026 s'articule autour de deux références stratégiques de long terme, conformément aux dispositions de la loi-cadre 17-51 et aux recommandations du Nouveau Modèle de Développement, et en parfaite cohérence avec les priorités du programme gouvernemental.

A l'horizon 2026, la nouvelle feuille de route vise à :

- Réduire le taux d'abandon scolaire d'un tiers : Chaque année, plus de 300.000 enfants et jeunes quittent les bancs de l'école ;

- Améliorer les acquis et apprentissages à l'école en portant à 70% le taux des élèves maîtrisant les compétences fondamentales. Ce taux se situe aujourd'hui à 30%, et à 10% uniquement à la fin du collège ;
- Créer un environnement épanouissant et des conditions de partage et de réussite au sein des écoles en doublant les bénéficiaires des activités parascolaires. Ces derniers représentent aujourd'hui à peine 25% des enfants scolarisés qui participent à des activités parascolaires.

Pour ce faire, la feuille de route 2022-2026 repose sur trois axes majeurs à savoir ; l'enseignant, l'étudiant et les établissements d'enseignement, qui sont répartis sur des leviers stratégiques basés sur la qualité.

Concernant l'axe « l'Élève », l'effet recherché est de permettre à cette catégorie d'acquérir les apprentissages de base, en généralisant un enseignement primaire de qualité et en permettant aux élèves de poursuivre et de compléter leur scolarité obligatoire. Cela passe par :

- Un préscolaire de qualité, généralisé pour préparer les élèves à l'enseignement primaire ;
- Un suivi et un accompagnement adaptés des élèves pour assurer les apprentissages fondamentaux ;
- Des parcours diversifiés dès le collège pour permettre à chaque élève de réaliser son potentiel ;
- Création des conditions de scolarisation et de réussite à travers l'appui social.

Pour ce qui est de « l'Enseignant », l'effet recherché est de rendre les instituteurs capables et pleinement engagés à contribuer à la réussite scolaire de l'élève, avec l'identification de trois leviers avec des mesures spécifiques :

- Une formation initiale et continue de qualité pour favoriser le développement professionnel des enseignants en s'appuyant sur les inspecteurs ;
- Une valorisation des enseignants/du corps pédagogique pour rendre le métier plus attractif et reconnaître leur engagement en faveur des élèves ;
- Des approches pédagogiques rénovées et des outils numériques pour faciliter le travail des enseignants et renforcer leur impact sur les élèves.

Concernant le volet portant sur « l'École », la feuille de route vise à :

- Créer une équipe pédagogique soudée autour du directeur en dialogue permanent avec les familles ;
- Faire de l'école un lieu de vie et d'épanouissement au-delà du temps scolaire ;
- Offrir des établissements modernisés animés par une équipe pédagogique dynamique et offrant un cadre épanouissant.

La réussite de ces objectifs stratégiques dépend de trois conditions, notamment la mobilisation de tous les acteurs pour mener à bien le changement, leur engagement dans la construction participative de la réforme et la bonne gouvernance, à travers le renforcement des capacités des acteurs et la mobilisation des ressources financières nécessaires pour soutenir la réforme.

3.1.1.4. La formation professionnelle : un nouveau tournant stratégique

Le secteur de la Formation Professionnelle (FP) constitue un levier important pour répondre aux besoins en compétences des entreprises et améliorer l'employabilité de la population active. Au cours de ces dernières années, ce secteur a enregistré des résultats positifs comme en témoigne l'évolution de l'effectif des stagiaires qui a atteint 662.754 au titre de l'année 2022/2023.

En termes de dispositif de la FP, l'offre de formation compte, au titre de l'année 2022/2023, près de 2.223 établissements dont 1.380 relèvent du secteur privé et 737 établissements du secteur public. Ce renforcement du dispositif de la FP a concerné l'ensemble des secteurs émergents de l'économie.

Dans ce sens, la nouvelle feuille de route pour le développement de la formation professionnelle vise, notamment la création des « Cités des Métiers et des Compétences (CMC) » ainsi que la mise à niveau profonde du secteur de la formation professionnelle en vue d'accompagner le développement économique du Royaume, la compétitivité des entreprises et l'amélioration de l'insertion professionnelle des jeunes, en faisant des ressources humaines qualifiées un avantage compétitif.

Dans ce cadre, les « Cités des Métiers et des Compétences », appelées à devenir des structures multisectorielles et multifonctionnelles dans chaque région du Royaume, privilégient des formations qui répondent aux spécificités et aux potentialités de chaque région. Il s'agit des formations liées au Digital-Offshoring qui seront déployées dans les 12 régions du Royaume, alors que celles se rapportant à l'Intelligence artificielle seront proposées au sein des régions de Rabat-Salé-Kénitra et de Casablanca-Settat.

Pour l'agriculture-agro-industrie et l'industrie, secteurs majeurs et à très large spectre, leurs filières de formation seront dispensées dans la majorité des régions, avec, en outre, des filières relatives à l'industrie navale à Agadir et Casablanca.

Aussi, huit régions, de leur côté, accueilleront des formations en Hôtellerie-Tourisme, l'autre secteur clé de l'économie nationale.

En matière de santé, les huit régions disposant d'un Centre Hospitalier Universitaire (CHU) fonctionnel ou en cours de construction accueilleront des filières de santé, afin de pourvoir ces centres hospitaliers en profils adéquats.

S'agissant de la mise en œuvre du programme des « Cités des Métiers et des Compétences (CMC) », le 12^{ème} et dernier projet a été lancé le vendredi 17 juin 2022 à Dakhla. La future CMC de la région Dakhla Oued Ed-Dahab offrira une capacité d'accueil globale de 1.340 places pédagogiques par an et dispensera une offre de formation de 34 filières dont 65% nouvelles, couvrant 5 pôles métiers prioritaires pour la région, à savoir : Digital, Agriculture & Agro-Industrie, Gestion et Commerce, Pêche et Transport et Logistique.

La construction et l'équipement de la Cité nécessiteront un budget global de 210 millions de dirhams, dont 135 millions pour la construction et 75 millions pour

l'équipement. Les travaux de réalisation dureront 15 mois pour un démarrage de la formation prévu pour la rentrée 2023-2024.

3.1.2. Enseignement supérieur et recherche scientifique : vers un nouveau modèle universitaire innovant

Considéré comme un pilier du développement et une clé de l'ouverture et du progrès social, le secteur de l'enseignement supérieur joue un rôle stratégique dans l'insertion professionnelle et sociale des jeunes et dans la qualification des ressources humaines, le développement de la recherche scientifique et l'innovation pour répondre aux besoins de l'économie nationale.

L'effectif des nouveaux inscrits de l'enseignement supérieur universitaire public a atteint 1.130.182 étudiants en 2022-2023, en hausse de 6,49% par rapport à 2021/2022. Ainsi, le taux de scolarisation post-baccalauréat, de la tranche d'âge 18-22 ans, s'est situé à 45,9% au titre de l'année universitaire 2021-2022 contre 16,0% enregistré en 2010-2011, soit une augmentation de plus de 29 points.

S'agissant des services de l'appui social, le nombre d'étudiants bénéficiaires des bourses a atteint 408.547 bénéficiaires, d'une enveloppe budgétaire de 2,023 milliards de dirhams au titre de l'année 2021/2022 contre 334.517 étudiants en 2017/2018, soit une hausse de 20%. Par ailleurs, l'effectif des étudiants bénéficiaires de la couverture médicale de base s'est établi à 314.000 étudiants au titre de l'année 2021/2022 contre 75.500 bénéficiaires en 2018.

S'inscrivant dans le cadre d'une démarche partenariale et participative, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, a organisé, des Assises régionales pour la co-construction du Plan national d'accélération de la transformation de l'écosystème de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation (PACTE ESRI 2030). Ce Plan a pour ambition d'améliorer la qualité d'ensemble de l'écosystème de l'ESRI pour en faire un levier d'impulsion de la dynamique de développement du Royaume et un vecteur de son rayonnement à l'échelle internationale.

Ce modèle couvre les quatre orientations stratégiques suivantes :

- La mise en œuvre d'une réforme pédagogique globale et intégrée, à travers l'ancrage aux méthodes et concepts les plus innovants en la matière, et le rehaussement de la qualité du cadre de vie au sein de l'université, espace d'épanouissement des étudiants ;
- L'édification d'un système de recherche scientifique aux standards internationaux, centré sur les thématiques prioritaires de notre pays et porté par une nouvelle génération de doctorants, recrutés parmi les meilleurs talents et bénéficiant de programmes de mobilité en co-tutelle/direction avec des universités de renom ;
- L'impulsion de la qualité de la gouvernance, moyennant un cadre contractuel, qui incite à la responsabilisation des acteurs et renforce leur autonomie, tout en confortant l'efficacité et l'efficience de la régulation de l'écosystème ;
- La valorisation des territoires en tant que lieu d'ancrage des choix de développement et échelle appropriée pour apporter des solutions innovantes aux problématiques

d'ordre économique, social et environnemental.

Pour permettre la mise en œuvre réussie des chantiers de transformation prônés par le PACTE ESRI-2030, trois leviers d'opérationnalisation ont été identifiés, à savoir la transformation numérique considérée comme un raccourci idoine pour rattraper le gap en termes de qualité des enseignements et en améliorer l'accessibilité, l'adaptation du cadre réglementaire et organisationnel pour fluidifier les process et instaurer un climat incitatif au rendement et à la performance, et enfin, les partenariats et les liens de coopération à l'échelle nationale et internationale pour renforcer les capacités et mobiliser les synergies.

Il convient de noter que le Conseil de Gouvernement, tenu le 25 août 2022, a approuvé le projet de décret n° 2.22.495 complétant le décret n°2.04.89 du 7 juin 2004 fixant la vocation des établissements universitaires, les cycles des études supérieures, ainsi que les diplômes nationaux correspondants. Ce projet vise à établir des passerelles entre les différentes facultés de médecine, de pharmacie et de médecine dentaire, et entre ces facultés et les autres établissements d'enseignement supérieur en vue de permettre aux étudiants de s'orienter et de se réorienter tout en préservant leurs acquis.

En vertu de ce projet de décret, les facultés susmentionnées se chargeront de la préparation et de la délivrance d'un diplôme des études générales en sciences médicales et d'un diplôme des études générales en médecine dentaire, au terme d'une formation de quatre semestres après le Baccalauréat dans l'un des cycles des branches scientifiques.

Ces facultés se chargeront également de la préparation et de la délivrance d'un diplôme des études fondamentales en pharmacie et d'un diplôme des études fondamentales en médecine dentaire, au terme d'une formation de deux semestres après obtention du diplôme des études générales en sciences médicales, du diplôme des études générales en pharmacie ou du diplôme des études générales en médecine dentaire.

3.1.3. La réforme du secteur de la santé : un chantier de grande envergure

En dépit des efforts publics fournis pour la mise à niveau du secteur de la santé et qui ont permis une nette amélioration des indicateurs d'offre et de demande de soins, ce dernier continue à faire face à des défis importants. Ces défis ont été davantage mis en exergue avec la pandémie de la Covid-19 qui a révélé l'importance de disposer d'un système de santé solide et accessible à tous et a montré la nécessité de développer la sécurité et l'indépendance sanitaire.

Ces défis sont liés à une offre de soins insuffisante et mal répartie sur le territoire. Les ressources humaines en santé subissent une érosion du fait qu'un nombre important de personnel de santé préfèrent exercer dans le secteur privé ou à l'étranger à cause d'une faible attractivité du secteur public. Le secteur de la santé est également confronté à des défis organisationnels et de gouvernance (non-respect du circuit des soins, absence d'un système d'information intégré) et à un financement qui demeure insuffisant malgré la hausse importante du budget alloué au secteur de la santé ces dernières années.

Cette situation a rendu nécessaire une réforme en profondeur du secteur de la santé qui représente un préalable pour la réussite de la généralisation de la couverture médicale, et qui tente de répondre aux grandes problématiques dont souffre le secteur.

3.1.3.1. Evolution des principaux indicateurs sanitaires

Une offre de soins à renforcer dans la perspective de la généralisation de la couverture médicale

Selon les données de la carte sanitaire portant sur l'offre de soins en 2021, le taux d'encadrement médical s'établit à 1.356 habitants par médecin. Il poursuit ainsi sa tendance positive en enregistrant une amélioration régulière depuis 2000 où le nombre d'habitants par médecin était de 2.288.

La progression continue du nombre de médecins (3,6% en moyenne par an sur la période 2000-2022) explique cette évolution positive mais demeure insuffisante au regard des besoins croissants du secteur qui sont appelés à s'accroître davantage avec la concrétisation de la généralisation de la couverture médicale.

Il est aussi important de noter que le gap entre l'effectif médical exerçant dans le secteur public et celui exerçant dans le secteur privé continue à s'élargir en faveur de ce dernier. En effet, le nombre de médecins exerçant dans le secteur privé s'établit à 14.199 médecins en 2021 contre 13.682 médecins exerçant dans le secteur public. Cette situation pose un réel défi pour le secteur et questionne sur l'attractivité du secteur public et la nécessité de mettre en place des mesures d'incitation pour le maintien du personnel médical dans le secteur public.

Quant au personnel paramédical, il a connu une progression modeste, en enregistrant un taux d'accroissement annuel moyen de son effectif d'environ 1,4% sur la période 2000-2022 qui s'explique par l'importance des départs à la retraite et l'insuffisance des recrutements. Toutefois, l'effectif du personnel paramédical dans le secteur public a atteint 35.789 en 2022, s'inscrivant en hausse de 5,8% par rapport à l'année 2021.

L'insuffisance de l'offre en personnel de santé se reflète par l'importance des besoins qui restent à combler (12.000 médecins et 50.000 infirmiers dans le secteur public) et par les faibles performances du Maroc en termes de densité médicale et paramédicale dont le niveau est largement en deçà de ceux réalisés par de nombreux pays à niveau économique comparable.

La densité des professionnels de santé s'établit, actuellement à 7,3 médecins et à 13,9 infirmiers pour 10.000 habitants en 2020 (World Health Statistics 2022) contre 23,3 et 74 pour le Brésil ; 26,6 et 33,5 pour la Jordanie ; 19,3 et 30,5 pour la Turquie ; 13 et 25,1 pour la Tunisie et 9,2 et 31,5 pour la Thaïlande.

L'insuffisance en personnel de santé est également couplée à une répartition géographique très inégalitaire en particulier pour ce qui est du personnel médical dont une part importante de l'effectif demeure concentrée sur l'axe Casablanca-Rabat.

Pour faire face à ces problématiques, le Gouvernement a pris des mesures pour améliorer la disponibilité en personnel médical en quantité et en qualité en augmentant le nombre des postes budgétaires alloués au secteur de la santé, le nombre de places de formation en faculté de médecine et en prenant des mesures pour améliorer la situation administrative du personnel médical et paramédical et rendre le secteur public plus attractif.

En termes d'infrastructures sanitaires, l'offre soins de santé primaire s'est de nouveau renforcé en 2021 selon les données de la carte sanitaire pour atteindre 2.157 Etablissements de Soins de Santé de Base (ESSB) contre 2.267 en 2020 (2.112 en 2000) renouant, ainsi, avec la hausse après une période de baisse qui a caractérisé l'évolution du nombre de ces ESSB depuis 2015 en raison de la fermeture de nombreux établissements non fonctionnels.

L'offre hospitalière a, quant à elle, poursuivi sa tendance haussière pour atteindre 165 établissements en 2022 contre 162 en 2020 et 120 en 2000 pour une capacité litière publique de 26.711 lits.

Des indicateurs de santé maternelle et infantile en amélioration continue avec persistance des inégalités territoriales

Au Maroc, les efforts importants déployés par les pouvoirs publics en matière de lutte contre la mortalité maternelle se sont traduits par une baisse importante de la mortalité maternelle et infantile permettant, ainsi, d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre des OMD et d'être sur la bonne voie pour la réalisation de ses engagements dans le cadre des ODD.

Le taux de mortalité maternelle a baissé de plus 68% durant la période 1997-2018 pour atteindre 72,6 pour 100.000 naissances vivantes grâce à l'amélioration continue des indicateurs de suivi de la grossesse et de prise en charge de l'accouchement.

La mortalité des enfants a également enregistré une baisse importante pour atteindre 18 pour 1.000 naissances vivantes pour les enfants de moins d'un an et 22,16 pour 1.000 pour les enfants de moins de 5 ans en 2018 contre 36,6 et 45,8 pour 1.000 en 1997, soit une baisse respective de 50,8% et de 51,6% sur la période. La mortalité néonatale a, quant à elle, baissé de 31,2% pour atteindre 13,56 pour 1.000 naissances vivantes en 2018.

Les résultats importants obtenus en matière de lutte contre la mortalité maternelle et infantile ne doivent, néanmoins, pas occulter la persistance des inégalités et des iniquités territoriales ainsi que les efforts qui restent à fournir pour atteindre les niveaux enregistrés par d'autres pays.

Agir sur les inégalités et les iniquités territoriales en santé ne peut se faire avec l'action seule du Ministère de la Santé, mais en coordination avec d'autres départements dont l'action agit sur la santé et permet de réduire l'impact des déterminants sociaux de la santé sur l'iniquité en matière de santé (eau potable, infrastructures, éducation, logement...).

Financement de la santé : une hausse continue du budget alloué en soutien au secteur de la santé

Durant les quinze dernières années, le budget alloué au Ministère de la Santé et de la Protection Sociale (MSPS) a été multiplié par plus de 4, passant de 5,5 milliards de dirhams en 2004 à 23,5 milliards de dirhams en 2022. Ceci a permis d'augmenter la part du budget du Ministère de la santé dans le Budget Général de l'Etat pour atteindre 7,2% en 2022.

Malgré les valorisations importantes qu'a connu le budget affecté au MSPS, il demeure insuffisant au regard des besoins croissants du secteur et sa part dans le budget de l'Etat demeure inférieure au niveau réalisé par des pays à niveau économique comparable (Worlds Health Statistics 2022) : 10,5% au Brésil, 12,8% en Jordanie, 13,9% en Thaïlande, 12,6% en Tunisie, 9,5% en Turquie...

Pour ce qui est des dépenses totales de santé, celles-ci se sont établies, selon les Comptes Nationaux de la Santé de 2018, à 60,9 milliards de dirhams en 2018 contre 52 milliards de dirhams en 2013, soit une progression de 17,1% et un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 3,2%.

Les dépenses de santé sont caractérisées par le poids important des dépenses des ménages qui demeurent le premier financeur de la santé et ce, malgré les progrès réalisés en matière de couverture médicale.

Ainsi, les dépenses directes des ménages ont représenté 45,6% des dépenses totales de santé en 2018 contre 29,3% pour l'assurance maladie et 24% pour les recettes fiscales.

Celles-ci sont affectées essentiellement à l'acquisition de médicaments et d'autres biens médicaux et aux soins ambulatoires qui représentent les deux premiers postes de dépenses pour les ménages, soit respectivement 34% et 21,5%.

La concrétisation du projet de généralisation de la couverture médicale et la réforme en profondeur du secteur de la santé qui l'accompagne, devrait se traduire par une baisse importante des dépenses directes des ménages en assurant un accès réel de l'ensemble des citoyens aux soins de santé et en réduisant de manière significative le restant à payer pour le patient.

3.1.3.2. Accélération de la refonte du secteur de la santé

C'est dans un contexte marqué par les répercussions sociales importantes de la crise sanitaire de la Covid-19 et face aux multiples dysfonctionnements dont souffre le système actuel de protection sociale au Maroc que Sa Majesté Mohammed VI a lancé en 2020 un projet d'envergure visant à généraliser la protection sociale à l'ensemble des citoyens.

Cette réforme qui consacre une protection sociale universelle vise à généraliser l'AMO à fin 2022, les allocations familiales au courant des années 2023-2024 et à élargir la

base des adhérents aux régimes de retraite et généraliser l'Indemnité pour Perte d'Emploi à l'ensemble des salariés à l'horizon 2025.

Afin de concrétiser ce grand projet sociétal, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures sur le plan législatif et réglementaire et a lancé une réforme en profondeur du secteur de la santé pour qu'il soit au diapason des aspirations des citoyens et garantisse un accès réel de la population aux soins de santé et à la couverture médicale.

La réforme en profondeur du secteur de la santé est d'autant plus importante que la généralisation de la couverture médicale devrait se traduire par une hausse importante de la demande pour les services de santé.

La réussite du chantier de généralisation de la protection sociale dans son volet couverture médicale est conditionnée par la mise à niveau du système national de santé pour qu'il soit à même de répondre efficacement aux besoins croissants des citoyens en services de santé de qualité.

La refonte du secteur de la santé ne doit cependant pas se limiter au volet du développement des infrastructures et des ressources humaines, mais aller plus en profondeur afin de dépasser les dysfonctionnements majeurs en termes de gouvernance institutionnelle et de gestion.

Dans ce cadre, un projet de loi-cadre n°06-22 relatif au système national de santé visant à réformer le secteur, a été adopté en Conseil des Ministres du 13 juillet 2022 et constitue une feuille de route globale pour la réforme du secteur afin d'accompagner le chantier de la généralisation de la protection sociale. Elle vise, en particulier, à mettre en place un cadre juridique pour la refonte du système national de santé et sa restructuration, selon une approche participative reposant sur l'adhésion globale et responsable de l'Etat et de l'ensemble des acteurs concernés.

Le projet de refonte du secteur de la santé se base sur 4 piliers essentiels :

- Adoption d'une bonne gouvernance visant le renforcement des mécanismes de régulation de l'action des acteurs et la consolidation de la gouvernance hospitalière et la planification territoriale de l'offre sanitaire sur tous les niveaux par :
 - ✓ la création d'une Haute Autorité de la santé, d'une Agence des médicaments et des produits de santé et d'une Agence du sang et ses produits dérivés;
 - ✓ la révision des missions, fonctions et de l'organisation de l'administration centrale ;
 - ✓ la création de groupements sanitaires territoriaux, qui seront chargés principalement de l'élaboration et de l'exécution du programme régional et du renforcement des mécanismes de coopération et de partenariat entre les secteurs public et privé.
- La valorisation des ressources humaines, notamment à travers l'élaboration de la loi sur la fonction publique sanitaire et la mise en place d'un système de rémunération dont une partie est liée à la performance et à l'amélioration du rendement afin de motiver le capital humain exerçant dans le secteur public et l'inciter à s'y maintenir ;

l'amélioration de la disponibilité en ressources humaines et la réforme du système de formation ; l'ouverture aux compétences médicales étrangères et l'encouragement des compétences médicales marocaines résidentes à l'étranger à exercer au Maroc.

- La mise à niveau de l'offre de soin pour mieux répondre aux attentes des citoyens en matière d'amélioration de l'accessibilité à des soins de santé de qualité répartis de manière équitable sur l'ensemble du territoire national et ce, via la réhabilitation des ESSP; la mise à niveau des hôpitaux ; l'instauration de l'obligation de respect du parcours de soins en liant l'accès aux soins à l'obligation de transiter par les ESSP ou un médecin généraliste ; en plus de la création d'un système d'homologation des établissements de santé afin d'assurer une amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins.
- La digitalisation du système de santé par l'adoption d'un système d'information intégré pour la collecte, le traitement et l'exploitation des principales informations ayant trait au système de santé. Ce système devrait permettre le suivi précis de chaque patient et l'évaluation du déroulement de ses traitements, en se basant sur le dossier médical commun.

Dans le cadre de la concrétisation de cette réforme, plusieurs mesures visant à renforcer la disponibilité en personnel de santé et à améliorer leur statut professionnel ont déjà été prises. Il s'agit notamment, de l'adoption du projet de loi n°33.21 modifiant et complétant la loi n°131.13 relative à l'exercice de la médecine pour permettre l'accès des étrangers et des marocains résidents à l'étranger à l'exercice permanente de la médecine au Maroc et du projet de loi n°39.21 complétant le Dahir Chérifien n°1-58-008 (24 février 1958) portant statut général de la fonction publique qui inscrit les professionnels de la santé sur la liste des catégories professionnelles non concernées par le statut de la fonction publique et ouvre ainsi la voie à la création d'une fonction publique de santé.

Dans le même sillage, une convention cadre visant à augmenter substantiellement le nombre des effectifs travaillant dans le secteur de santé au Maroc a été signé, le 25 juillet 2022 à Rabat, par le Ministre de la Santé, le Ministre de l'Enseignement Supérieur et le Ministre délégué chargé du Budget. Elle a pour objectif de porter le nombre de personnes œuvrant dans le secteur de la santé à 90.000 à l'horizon 2025 contre 68.000 actuellement et ce afin d'atteindre un taux d'encadrement de 24 professionnels de santé pour 10.000 habitants en 2025 et 45 pour 10.000 habitants en 2030 contre 17,4 actuellement. Ce programme sera doté d'un budget global de l'ordre de 3 milliards de dirhams.

Par ailleurs, dans le cadre de la valorisation des ressources humaines en santé dans le secteur public et de l'amélioration de l'attractivité aux métiers de la santé, le Ministère de la Santé a acté une augmentation conséquente du salaire des médecins en appliquant l'indice de rémunération 509 pour le personnel médical qui devrait permettre aux titulaires d'un doctorat en médecine de bénéficier d'un salaire similaire à celui des doctorants dans d'autres filières au lieu de l'indice 336 correspondant au salaire d'un diplômé de master. Cette mesure se traduirait concrètement par des

augmentations de salaires pour le personnel médical allant de 3.600 à 3.900 dirhams selon les grades.

3.1.4. Une multiplicité d'initiatives et mesures pour appuyer le marché du travail qui fait face à d'énormes défis

La question de la promotion de l'emploi et de l'insertion dans le marché du travail constitue une des priorités principales du Gouvernement. Plusieurs actions ont été entreprises pour améliorer le contenu en emplois de la croissance économique, promouvoir le marché du travail, améliorer l'employabilité et lutter contre le chômage, en particulier l'insertion des jeunes et des femmes sur le marché du travail.

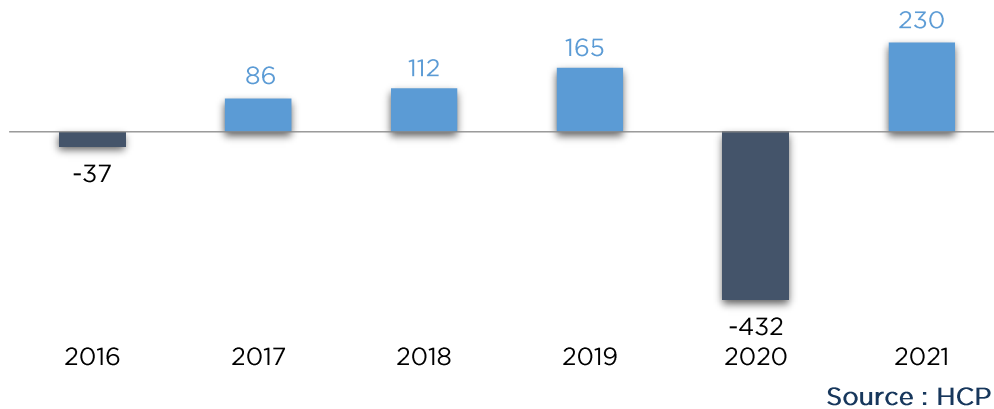
Toutefois, des contraintes structurelles majeures, aggravées notamment par la crise sanitaire liée à la Covid-19, persistent et sont à l'origine d'un déséquilibre entre l'offre et la demande sur le marché de travail.

Dans ce cadre, plusieurs défis restent à relever et qui nécessitent d'opérer des inflexions majeures au niveau des politiques publiques, en impactant d'une manière directe ou indirecte la question de l'emploi.

➤ *Une création insuffisante d'emploi*

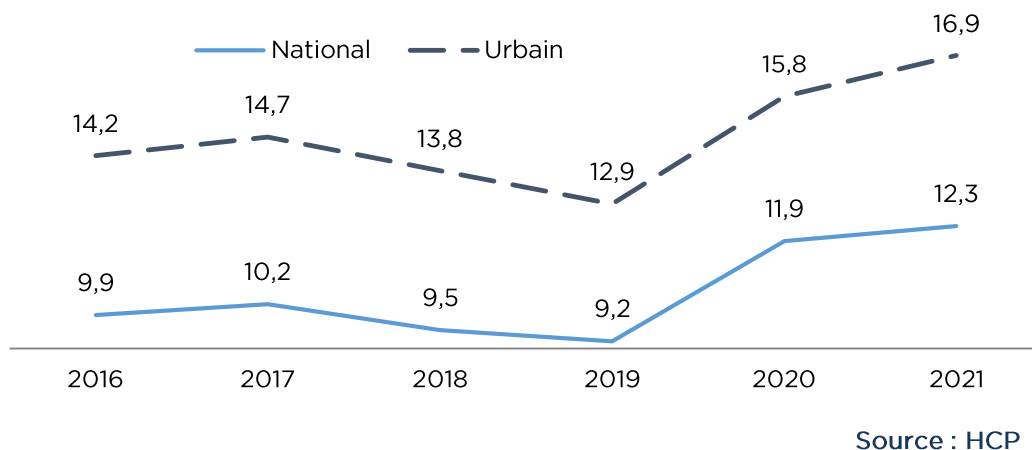
L'économie marocaine continue de pâtir d'une croissance pauvre en emplois. L'élasticité croissance-emploi est, en effet, relativement faible au Maroc, se situant à 0,3 au début des années 2000-2007 et avoisinant 0,2 pour la période 2008-2021 (12.550 emplois créés, en moyenne, pour chaque point de PIB durant la période 2008-2021 contre 32.264 emplois créés en 2000-2007). Cette situation s'est aggravée suite aux répercussions de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et les conditions climatiques défavorables qu'a connues le Maroc avec une succession des années de sécheresse.

En 2020, le marché du travail national a subi les conséquences négatives de la pandémie de Covid-19, enregistrant ainsi des pertes d'emploi jusque-là inobservées. Toutefois, la reprise de la croissance économique en 2021 a permis au marché du travail de créer 230.000 postes d'emploi, résultant d'une création de 130.000 en milieu rural et de 100.000 postes en milieu urbain. Le secteur des "services" reste le principal pourvoyeur d'emploi avec une création de 115.000 postes, suivi du secteur des BTP (+71.000 postes) et du secteur de l'"agriculture, forêt et pêche" (+68.000 postes). Par contre, le secteur de l'industrie y compris l'artisanat a perdu 19.000 postes.



Graphique 38 : Evolution de la création nette d'emploi en milliers

Ces nouvelles créations d'emploi, aussi importantes soient-elles demeurent insuffisantes pour combler les pertes enregistrées durant l'année 2020. Le stock du chômage a atteint un niveau record (1,51 million de chômeurs) et le taux de chômage est, ainsi, passé de 11,9% en 2020 à 12,3% en 2021 (16,9% en milieu urbain et 5% en milieu rural). Ce taux a été plus élevé parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans (31,8%), les diplômés (19,6%) et les femmes (16,8%).



Graphique 39 : Evolution du taux chômage en %

➤ *Des initiatives actives pour favoriser l'inclusion de la population en âge de travailler*

Soutenir l'accompagnement des chercheurs d'emploi et porteurs de projets et faciliter leur intégration dans le marché du travail sont les principaux objectifs des programmes actifs d'emploi aux niveaux national et régional et des nouvelles initiatives lancées par le Gouvernement notamment les programmes Awrach, Intelaka et Forssa.

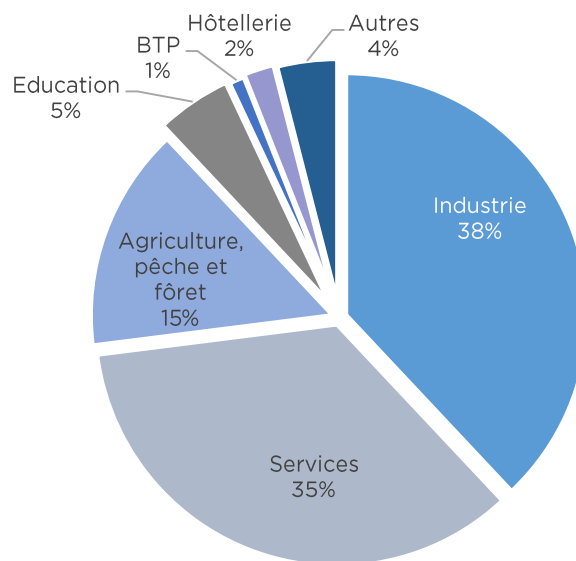
Programmes actifs d'emploi

Les pouvoirs publics se sont attelés à mettre en œuvre les programmes actifs de promotion de l'emploi, notamment Idmaj, Taehil, et Tahfiz. Ces programmes visent

l'accompagnement à l'accès à l'emploi dans le secteur privé, la promotion de l'emploi salarié des chercheurs d'emploi et l'amélioration de leur employabilité.

En effet, les réalisations dans le cadre du programme IDMAJ (contrat du travail signé et déclaré à la CNSS) au titre de l'année 2021 s'élèvent à 97.174 insertions dont 13.025 dans le cadre du placement à l'international, soit une hausse de 28% comparativement à l'année 2020. Au cours du premier semestre 2022, ce programme a enregistré, une progression de 12% comparativement à la même période de 2021, en passant de 57.828 à 64.829 bénéficiaires.

La répartition des bénéficiaires du programme IDMAJ par secteur en 2021 :



Source : ANAPEC

Graphique 40 : Répartition des bénéficiaires du programme IDMAJ par secteur d'activité

Par ailleurs, le programme TAHFIZ²⁵ a bénéficié en 2021 à 15.559 chercheurs d'emploi contre 9.979 jeunes en 2016. Ce programme a permis, durant le premier semestre 2022, l'insertion de 8.911 personnes.

Pour ce qui concerne le programme TAEHIL, plus de 21.000 personnes ont profité des actions de formation en 2021. Au cours du premier semestre 2022, près de 6.462 chercheurs d'emploi ont bénéficié de ce programme. La formation d'appui aux secteurs émergents représente à elle seul 53% du total dudit programme suivi de la formation qualifiante ou de reconversion (14%) et de la formation contractualisée pour l'emploi (33%). Cette dernière s'est caractérisée par la signature de 228 conventions triparties de formation.

²⁵Le programme « Tahfiz » a pour objectif de promouvoir l'emploi en mettant en place des mesures incitatives au profit des entreprises, des associations et des coopératives créées durant la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2022 et qui embauchent les demandeurs d'emploi dans le cadre des contrats de travail à durée indéterminée.

Programme «AWRACH»

Le programme «Awrach», qui s'inscrit dans le cadre du programme gouvernemental 2021-2026, a pour objectif d'insérer 250.000 personnes sans aucun critère de qualification, à travers le lancement de grands et petits chantiers publics. Ce programme qui s'étale sur deux ans (2022 et 2023) est déployé sur deux volets. Le premier concerne les chantiers publics provisoires destiné à 80% des bénéficiaires, alors que le second relatif aux chantiers d'insertion durable s'adresse à 20% des bénéficiaires.

Ce programme cible les personnes ayant perdu leur travail à cause de la crise sanitaire liée à la Covid-19, les personnes ayant des difficultés d'accéder au marché du travail et qui sont inscrites à l'ANAPEC en tant que chercheurs d'emploi ainsi que les secteurs et les entreprises touchés par la pandémie de Covid-19. Le taux de réalisation de ce chantier a atteint près de 60% de l'objectif arrêté pour 2022.

Programme INTELAKA

Le Programme Intelaka a été développé suivant les directives Royales et vise à soutenir et financer les TPE, PME et les jeunes entrepreneurs. Il est aussi dédié aux entreprises exportatrices vers l'Afrique et les jeunes diplômés. Intelaka se concentre également sur la promotion des jeunes leaders, des petites exploitations agricoles et des entreprises innovantes. Le programme prévoit la création annuelle de 27.000 postes d'emploi entre 2022 et 2026.

Ce programme s'appuie essentiellement sur des garanties pouvant aller jusqu'à 80%. Le montant de l'emprunt est plafonné à 1,2 million de dirhams et les taux d'intérêt sont plafonnés à 2% (hors TVA) et à 1,75 % (hors TVA) pour les entreprises agricoles.

Depuis son démarrage jusqu'à fin août 2022, ce programme a permis l'octroi de 49.882 prêts pour un montant total de 8,2 milliards de dirhams et la création de 105.665 postes d'emploi.

Programme FORSA

En vue de porter un appui aux initiatives individuelles des projets, le programme FORSA a été lancé en 2022. Il s'agit d'un programme ambitieux et novateur qui s'adresse aux personnes âgées de 18 ans et plus, qu'elles soient porteuses d'idées ou de projets d'entrepreneuriat, auto-entrepreneurs, ou fondateurs d'entreprise ayant moins de 3 ans. Le programme Forssa prévoit la création de 50.000 postes d'emploi par an durant les cinq prochaines années.

Le programme cible l'accompagnement et le financement de 10.000 porteurs de projets en 2022 incluant l'ensemble des secteurs de l'économie, en respectant les principes d'équité régionale et de genre. Le financement consiste en un prêt d'honneur (0% d'intérêt), qui pourra aller jusqu'à 100.000 dirhams, dont 10.000 dirhams en subvention. La durée maximale de remboursement du prêt est de 10 ans avec un différé de 2 ans. Dans le cadre de ce programme, près de 18.000 candidatures ont été présélectionnées sur un total de 38.707 déposées jusqu'au 05 septembre 2022.

➤ *Le dialogue social : outil indispensable pour instaurer la paix sociale et développer la coopération entre le Gouvernement et ses partenaires économiques et sociaux*

La Constitution de 2011 a fait de la démocratie participative l'un des fondements du système constitutionnel du Royaume, à travers la participation conséquente des acteurs sociaux à l'élaboration des politiques publiques, à leur mise en œuvre et à leur évaluation. Dans ce cadre, la promotion du dialogue social qui implique le Gouvernement et ses partenaires économiques et sociaux, joue un rôle essentiel dans la consolidation du processus démocratique et le renforcement de la paix sociale.

À la lumière de ce qui précède, et conformément au programme gouvernemental 2021-2026, le Gouvernement s'est engagé à instaurer, avec ses partenaires sociaux, un dialogue social crédible et pérenne pour consolider la paix sociale et pour débattre sur les principaux dossiers sociaux afin de parvenir à des solutions mutuellement agréées.

Dans ce cadre, le Gouvernement, la CGEM et les centrales syndicales les plus représentatives ont signé, fin avril 2022, un accord social et une charte nationale sur le dialogue social. Les mesures phares de cet accord concernent les points suivants :

- Le relèvement du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) dans les secteurs de l'industrie, du commerce et des services de 10% en deux tranches (5% à compter du 1er septembre 2022 et 5% à compter du 1er septembre 2023), la 1ère tranche pour le secteur touristique sera de 5% à compter du 1er janvier 2023 ;
- L'uniformisation progressive du SMIG et du SMAG à l'horizon 2028, à travers l'augmentation du SMAG de 10% à compter du 1er septembre 2022 et de 5% à compter du 1er septembre 2023 ;
- L'augmentation du salaire minimum net pour le secteur public à 3.500 dirhams par mois à partir du 1er septembre 2022 ;
- La suppression à partir du 1er janvier 2023 de l'échelle 7 pour les fonctionnaires appartenant aux catégories d'adjoints administratifs et d'adjoints techniques ;
- L'augmentation, à partir du 1er janvier 2023, de la part de la promotion des fonctionnaires dans le grade de 33% à 36% ;
- La hausse des allocations familiales pour les quatrième, cinquième et sixième enfants de 36 à 100 dirhams par mois ;
- La revalorisation de 5% de la pension de vieillesse avec effet rétroactif depuis janvier 2020 et la baisse du seuil du nombre de jours cotisés exigé pour prétendre à cette pension de 3.240 à 1.320 jours ;
- La restitution de la part salariale et patronale de la cotisation des assurés qui arrivent à l'âge légal de retraite et qui ont moins de 1.320 jours d'affiliation à leur compte ;
- Les assurés de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale se trouvant à la retraite et touchés par la pandémie, vont bénéficier de la pension de vieillesse, sans tenir compte des cas où ils n'auraient pas perçu de salaire ou auraient reçu un salaire incomplet ;
- Le droit à un congé de paternité passe de 3 jours à 15 jours payés dans la fonction publique.

Dans le cadre de cet accord, le Gouvernement propose de prendre en charge les dépenses nécessaires pour baisser le coût salarial des employés domestiques. Cette mesure vise à encourager les femmes à intégrer le marché du travail et promouvoir leur activité économique.

Par ailleurs, le Gouvernement s'engage à finaliser les projets de réforme de l'exercice du droit à la grève ainsi que certaines dispositions du code de travail et la Loi relatives aux syndicats professionnels. Les trois parties, Gouvernement, patronat et centrales syndicales, ont également ratifié la charte nationale sur le dialogue social pour renforcer l'action syndicale au Maroc.

Des mécanismes d'accompagnement de d'institutionnalisation du dialogue social seront mis en place. Il s'agit de l'Observatoire National du Dialogue Social qui aura pour missions d'assurer la veille sociale, la production d'indicateurs, le suivi et l'actualisation des données, ainsi que la coordination lors de l'élaboration du rapport annuel sur le climat social.

De plus, une académie de formation dans le domaine de l'emploi et du climat des affaires sera créée afin de renforcer les capacités des acteurs dans le domaine du dialogue social, de la négociation collective et des mécanismes alternatifs de résolution et de gestion des conflits et de médiation sociale.

Pour la mise en œuvre des mesures précitées, le Gouvernement a adopté lors du Conseil du Gouvernement du 1er septembre 2022, les projets de textes réglementaires y afférents. Lesdits textes ont été publiés au bulletin officiels en date du 12 septembre 2022, et ce après la publication du texte législatif instituant le congé de paternité de 15 jours rémunérés au bulletin officiel du 1er septembre 2022.

Il y a lieu de préciser également qu'un deuxième round du dialogue social a été tenu en septembre 2022 consacré à l'amélioration du pouvoir d'achat à travers la révision de l'impôt sur le revenu dans le cadre du projet de loi de finances pour l'année 2023, au chantier de la réforme des régimes de retraite et à l'examen des dispositions législatives et réglementaires relatives aux conditions de travail.

3.2. Le Maroc face à l'enjeu de la sécurité alimentaire : des acquis indéniables et des insuffisances à combler

La garantie de la sécurité alimentaire a toujours été érigée en tant que priorité stratégique du pays. Si les avancées accomplies par le Maroc en la matière sont incontestables, cet enjeu a gagné en acuité suite au contexte actuel marqué par l'intensification des effets du changement climatique et l'instabilité du marché mondiale des produits alimentaires sensibles sous l'effet des crises successives (Covid-19, crise ukrainienne...).

3.2.1. Acquis importants en matière de garantie de la sécurité alimentaire au Maroc

Dès le début de la décennie 2000, le Maroc s'est engagé dans une transformation de son modèle agricole visant notamment un renforcement des fondamentaux de la sécurité alimentaire du pays. Une forte impulsion a été donnée à cette orientation suite à la mise en œuvre de la stratégie Plan Maroc Vert qui a permis une amélioration des disponibilités alimentaires dans le pays tout en œuvrant à rendre la production agricole

plus résiliente aux aléas climatiques. Cette stratégie a permis une amélioration notable des indicateurs relatifs à la sécurité alimentaire dans le pays.

En effet, une croissance significative des disponibilités en produits agricoles (exprimée en Kg/par habitant) a été constatée sur la période de mise en œuvre du PMV avec des hausses de 43% entre 2008 et 2018 pour les viandes blanches, 31% pour les viandes rouges, 23% pour les fruits et légumes et le lait, 15% pour le sucre et 11% pour les céréales.

Le Maroc a, en outre, réussi à réduire sa dépendance aux importations pour la satisfaction de ses besoins alimentaires, en réalisant des niveaux d'autosuffisance assez élevés pour les principales productions agricoles dont en particulier les fruits et légumes (100%) et les produits de l'élevage (viandes rouges et blanches et lait) avec un taux de 99%.

L'élargissement de l'offre en produits agricoles a contribué à l'amélioration des indicateurs de sécurité alimentaire du Maroc comme en atteste l'évolution positive de l'indice de prévalence de la sous-alimentation qui est passé pour notre pays de 6,3% à 4,2% sur la période 2000-2020 (source FAOSTAT), enregistrant une baisse de 33% contre une régression de 18% pour la moyenne d'un benchmark²⁶ de pays MENA.

D'un autre côté, il est à signaler que, pour renforcer sa sécurité alimentaire, le Maroc a mis en place des mécanismes de stabilisation des prix intérieurs des principaux produits agricoles stratégiques dont en particulier les céréales et ce, dans l'objectif d'atténuer la transmission des fluctuations des prix mondiaux de ces produits sur le marché domestique. Ces mécanismes consistent essentiellement en la mise en place de stocks stratégiques (atteignant jusqu'à cinq mois pour les principales céréales) ainsi que par la régulation du différentiel entre les cours mondiaux et les prix internes (droits d'importation). D'autres mécanismes sont instaurés pour réduire les effets de cette fluctuation des prix sur le pouvoir d'achat des couches vulnérables, en l'occurrence, la compensation appliquée aux prix à la consommation des produits de blé tendre (la farine nationale). Cette régulation multicanale permet une meilleure maîtrise de l'inflation alimentaire au niveau du Maroc notamment dans le contexte de crises internationales en comparaison avec d'autres pays de la Région.

La capacité de notre pays à garantir sa sécurité alimentaire a été mise à l'épreuve dans le contexte de la crise ukrainienne qui a engendré dans les premiers mois de son déclenchement une hausse vertigineuse des cours des principales denrées alimentaires (blé, maïs...).

La hausse des cours mondiaux des produits agricoles stratégiques induite par cette crise, et en particulier les céréales qui représentent une part importante dans la consommation alimentaire des pays du MENA a, en effet, alimenté des tensions au niveau des prix intérieurs des produits alimentaires au niveau de la région. A ce titre, et au regard du benchmark de pays MENA, le Maroc figure parmi les pays relativement moins exposés aux conséquences négatives du renchérissement des prix agricoles et de leurs disponibilités. Dans ce cadre, et concernant en particulier la dépendance aux importations des produits céréaliers, il s'avère que l'Egypte et le Maroc comptent parmi les pays de la région ayant développé une base de production céréalière relativement satisfaisante pour subvenir à leur demande intérieure en ces produits. D'un autre côté, le Maroc figure parmi les pays ayant diversifié ses fournisseurs, le rendant moins dépendant de la Russie et de l'Ukraine pour ses importations en céréales avec des parts

²⁶ Algérie, Egypte, Jordanie, Maroc et Tunisie.

cumulées de ces deux fournisseurs de seulement 3%, 12% et 27% respectivement pour ses importations en maïs, orge et blé.

3.2.2. Impératif de consolider la souveraineté alimentaire du pays dans un contexte contraignant

L'intensification des effets de changement climatique et les risques liés aux perturbations du marché international des produits alimentaires rendent nécessaire et prioritaire l'adoption d'actions proactives et stratégiques en matière de garantie de la sécurité alimentaire notamment au regard de ses deux dimensions fondamentales à savoir la disponibilité et l'accès aux produits alimentaires sensibles. Ces actions portent en particulier sur la nécessité de consolidation et de préservation d'une capacité de production agricole assurant la souveraineté alimentaire du pays, la diversification des sources externes d'approvisionnement ainsi que l'instauration des mécanismes efficaces de régulation des prix domestiques de produits alimentaires stratégiques notamment pour atténuer les incidences des crises sur les couches les plus démunies.

A cet effet, il devient primordiale de conforter et pérenniser les acquis du modèle de développement agricole en matière de garantie de sécurité alimentaire à travers en particulier la consolidation de la productivité et la durabilité de l'agriculture marocaine moyennant notamment un meilleur accès aux procédés innovants (dont en particulier l'agriculture de précision), la priorisation des filières stratégiques à la souveraineté alimentaire, l'accélération de la cadence de généralisation des technologies novatrices en matière d'usage économe d'eau. De même, il est question du raffermissement des efforts en matière de renforcement de la résilience de l'agriculture marocaine au changement climatique à travers notamment l'optimisation du nexus eau-agriculture en rendant plus effectif l'intégration préalable de la donne climatique dans les programmes et projets de développement agricole.

Par ailleurs, une attention particulière devrait être accordée à la rénovation de la politique relative à la constitution de stocks stratégiques pour les produits alimentaires sensibles dont l'optimisation serait assurée par la consolidation d'une capacité de production nationale résiliente en ces produits, le renforcement de l'investissement dans une capacité de stockage régulée par une réglementation efficace dans un cadre de partenariat entre les parties prenantes (organisme public gestionnaire, importateurs, commerçants) ainsi que la mise en place d'une veille stratégique garantissant l'agilité dans la prise de décisions anticipatives pour faire face aux perturbations des chaînes d'approvisionnement internationales en produits alimentaires sensibles.

3.3. L'enjeu de la sécurité hydrique du pays : actions prioritaires et impératif du renforcement de l'efficacité de la politique de l'eau

Le Maroc qui fait partie des pays fortement exposés au stress hydrique a, depuis longtemps, placé la question de la gestion des ressources hydriques au centre de ses priorités. Toutefois et face à l'intensification des effets du changement climatique observés au cours de ces dernières années avec une succession de sécheresses sévères, notre pays a engagé une importante politique proactive de l'eau visant aussi bien le renforcement de l'offre en ressources (naturelles et non conventionnelles) que la gestion rationnelle de la demande. Il est à signaler qu'avec l'occurrence d'épisodes de sécheresse, ces actions stratégiques ont été considérablement renforcées en 2022 dans le cadre du programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation (PNAEPI 2020-2027) élaboré sous les Hautes orientations Royales.

Dans ce sens, Sa Majesté Le Roi que DIEU l'assiste dans son discours au Parlement à l'occasion de l'ouverture de la 1ère session de la 2ème année législative de la 11ème législature, a mis l'accent sur la problématique de l'eau et les défis urgents et futurs qui s'y rattachent en définissant les quatre principales orientations suivantes :

- La nécessité de lancer des initiatives et des projets plus ambitieux, par le recours aux innovations et technologies nouvelles, dans le domaine de l'économie de l'eau et de la réutilisation des eaux usées.
- L'impératif d'accorder une attention particulière à une exploitation rationnelle des eaux souterraines et à la préservation des nappes phréatiques, en mettant fin au phénomène de pompage illégal et au creusement de puits anarchiques.
- L'importance de garder à l'esprit que la question de l'eau n'est pas l'affaire exclusive d'une politique sectorielle isolée, mais qu'elle constitue une préoccupation commune à de nombreux secteurs. Il en résulte que les stratégies sectorielles doivent être constamment mises à jour en fonction de la pression exercée sur les ressources en eau ainsi que sur leur évolution future.
- L'impératif de prendre en compte le coût réel de l'eau à chaque étape de la mobilisation de cette ressource, de considérer ce que cela implique en termes de transparence et de sensibilisation aux différents aspects de ce coût.

3.3.1. Un secteur de l'eau au Maroc exposé de plus en plus aux effets du changement climatique

La gestion des ressources hydriques au Maroc reste confrontée à plusieurs contraintes structurelles consistant en particulier en la limitation, l'irrégularité et la raréfaction de ces ressources.

En effet, les apports en eau au Maroc ont enregistré une nette tendance à la baisse depuis les années 50. Les apports moyens par décennie sur la période 1950-2018 sont passés d'une moyenne de près de 23 milliards de m³ par an sur la période 1950-1980 à près de 15 milliards de m³ sur la période 1980-2018, soit une baisse d'environ 30%. Cette régression a été accompagnée d'une recrudescence de la volatilité de ces apports avec un coefficient de variation qui a augmenté de près de 51% entre les deux périodes.

Cette tendance à la baisse des apports en eau conjuguée à la progression démographique, a réduit la dotation annuelle en eau par personne au Maroc à près de 600 m³, plaçant le pays bien en dessous du seuil des 1.000 m³ défini par l'ONU pour qualifier une situation de stress hydrique. Cette disponibilité en eau a été dans les années 1960 quatre fois supérieure, à hauteur de 2 600 m³/habitant/an. A noter que ce trend baissier des apports en eau induirait des effets négatifs sur les performances du secteur agricole et sur l'ensemble de l'économie. Ainsi, selon les simulations de la Banque mondiale²⁷, les effets à long terme du changement climatique à la fois sur les disponibilités en eau et sur les rendements des cultures pourraient générer des baisses du PIB agricole et du PIB global de -9,3% et -6,5% respectivement.

Par ailleurs, il est à signaler que les conséquences défavorables du changement climatique deviennent de plus en plus intenses comme en témoignent les années de sécheresses successives survenues ces dernières années. En effet, la période 2018-2022 a enregistré des déficits annuels en apport en eau oscillant entre 54% et 85% par rapport

²⁷ Ces résultats sont générés avec le modèle Global Trade Analysis Project (GTAP-BIO-Water), un modèle statique d'équilibre général calculable (EGC) qui intègre l'eau dans la fonction de production de toutes les activités économiques, y compris les cultures, le bétail, les industries et les services publics.

à la moyenne. Ceci a engendré une forte diminution des réserves en eau au niveau des barrages avec un taux de remplissage à fin août 2022 de 25,9% contre 40,6% l'année précédente. Cette diminution des apports, conjuguée à une surexploitation des eaux souterraines, a entraîné une forte baisse du niveau de la majorité des nappes phréatiques au niveau national. Tout cela a généré des contraintes en matière d'approvisionnement en eau potables dans plusieurs régions du royaume et des restrictions en termes de satisfaction des besoins en eau d'irrigation, ce qui a suscité l'engagement d'actions aussi bien d'urgence que stratégiques pour faire face à cette situation.

3.3.2. Réponses proactives visant la garantie de la sécurité hydrique au Maroc

Face à cette configuration hydrique préoccupante, les pouvoirs publics ont engagé des actions proactives d'envergure portant notamment sur la mise en œuvre de mesures urgentes au niveau des bassins versants déficitaires, le renforcement de la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural, le développement des ressources non conventionnelles (à travers le dessalement de l'eau de mer et la réutilisation des eaux épurées et l'économie d'eau), la construction des barrages collinaires au niveau des différentes régions du royaume, la réalisation de grands et moyens barrages ainsi que l'engagement d'un programme de communication et de sensibilisation à l'économie d'eau.

Ainsi, en raison des conditions actuelles critiques en matière d'approvisionnement en eau potable, des conventions ont été conclues en coordination avec les divers intervenants visant la sécurisation de l'approvisionnement en eau au niveau de trois bassins hydrauliques (Moulouya, Oum Er Rabia, Tensift) et de la région de Draa-Tafilalet pour une enveloppe budgétaire totale des actions urgentes de près de 2,88 milliards de dirhams. Ces actions ont porté notamment sur le renforcement de l'offre en ressource en eaux à travers, en particulier, la mobilisation des eaux souterraines (exploitation et réalisation de nouveaux forages), le lancement de travaux de canaux de transfert d'eau ainsi que la programmation de projets de réalisation de barrages collinaires.

D'autres actions stratégiques ont été engagées consistant en le renforcement de l'offre en ressources hydriques non conventionnelles à travers, en particulier, le démarrage de la station de dessalement de Souss-Massa (d'une capacité à terme de près de 146 millions de m³ par an), le lancement ou l'accélération de la réalisation d'autres projets de dessalement de l'eau de mer notamment au niveau de la région de l'Oriental, de la région de Casablanca-Settat dans le cadre de PPP avec un débit de 300 millions de m³ par an, des villes de Safi et d'El Jadida (dont les stations seront réalisées par l'OCP pour une capacité de 110 millions de m³ à l'horizon 2026).

D'un autre côté, et dans l'objectif de garantir l'approvisionnement régulier en eau potable dans le milieu rural, les programmes suivants ont été élaborés :

- Programme d'AEP des centres et douars pour la période 2022-2024, évalué à 4,312 milliards de dirhams ;
- Convention pour l'acquisition de camions citernes et des citernes en plastique pour un montant de 471 millions de dirhams ;
- Programme de location des camions citernes pour un montant global de 500 millions de dirhams ;

Aussi, un programme d'acquisition et d'exploitation des stations monoblocs de potabilisation (dessalement et déminéralisation) pour un montant de 600 millions de dirhams a été lancé.

De même, des actions structurelles ont été adoptées concernant en particulier l'élargissement de l'utilisation des eaux usées épurées, la réalisation de 129 petits barrages sur la période 2022-2024, la réalisation des grands et moyens barrages conformément aux programmes adoptés au niveau des différents bassins versants ainsi que l'accélération de la conclusion des contrats de nappes.

Parallèlement, des actions importantes ont été mises en œuvre en matière d'économie d'eau portant notamment sur l'adoption de circulaires du ministère de l'intérieur et de décisions préfectorales pour la rationalisation de l'utilisation de l'eau durant cette conjoncture. En outre, une campagne de sensibilisation à l'économie d'eau a été lancée et ce, en plus de l'élaboration dans le cadre du programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation 2020-2027²⁸ d'une stratégie de communication et de sensibilisation et sa traduction en un plan de travail de partenariat avec l'ensemble des principaux intervenants.

3.3.3. Impératif de l'optimisation de la politique de l'eau face à la rareté de la ressource

La recrudescence des impacts négatifs du changement climatique exacerbera incontestablement la tension en matière d'utilisation de la ressource hydrique avec des contraintes majeures auxquelles devraient faire face l'ensemble des secteurs usagers de l'eau dont en particulier le secteur de l'irrigation. Dans ce contexte difficile, et à côté de la nécessité de consolider les efforts en matière de renforcement de l'offre hydrique (dont sa composante non conventionnelle), ainsi que d'amélioration de l'efficacité de son utilisation, la politique de l'eau au Maroc gagnerait à être davantage adaptée aux exigences actuelles et prospectives relatives à la gestion rationnelle de la ressource hydrique.

Cette adaptation devrait notamment se focaliser sur l'amélioration de la gouvernance de la politique de l'eau qui reste affectée par plusieurs contraintes dont notamment la multiplicité des intervenants dans le secteur, les insuffisances en matière de cohérence des politiques sectorielles concernées, ainsi que les insuffisances relatives au système d'information national intégré de l'eau. A cet effet, il devient nécessaire de procéder à une réforme profonde du cadre de gouvernance du secteur de l'eau visant notamment à garantir la coordination et la mise en cohérence des actions stratégiques dans le secteur de l'eau comme préconisée dans le cadre des orientations stratégiques du NMD.

De même, il est urgent de garantir une gestion durable et efficace des ressources hydriques en eau à travers la refonte du cadre incitatif et de tarification actuellement en vigueur pour le secteur de l'eau (en termes de subvention et investissement en infrastructure de l'eau et de tarifs bas, notamment pour l'irrigation) tant il est coûteux pour les finances publiques et peu soutenable pour une gestion durable de la ressource. Il est ainsi opportun de reconsidérer la contribution des usagers à l'effort de mobilisation de la ressource et d'exploitation des infrastructures de l'eau dans le sens de leur responsabilisation et ce, à travers une politique tarifaire de l'eau reflétant le coût réel de l'eau et sa rareté tout en encourageant sa valorisation optimale.

Par ailleurs, et eu égard à l'ampleur des investissements requis à long terme pour le financement de la politique de l'eau dans un contexte de limitation des ressources publiques, il devient nécessaire d'encourager davantage l'investissement privé dans le secteur sous forme de projets de PPP en adaptant le système de gouvernance du

²⁸ Le gouvernement est engagé actuellement dans une opération de révision et de définition du contenu du programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation 2020-2027 à la lumière de l'état d'avancement technique des projets programmés et des priorités qu'impose l'actuelle situation hydrique marquée par une diminution des apports en eau en raison des changements climatiques.

secteur de manière à clarifier les engagements des différentes parties prenantes dont notamment les usagers. Les objectifs de cette adaptation du système de gouvernance seraient de garantir la soutenabilité environnementale, financière et sociale de la politique de l'eau.

D'autres actions non moins importantes devraient être renforcées pour affronter les impacts du changement climatique à l'instar de la promotion de l'innovation en matière gestion éco-efficiente de la ressource (usage des énergies renouvelables, services climatiques numériques...), l'amélioration de la pénétration de l'assurance agricole climatique (qui ne couvre actuellement que 17% de la SAU avec un accès limité pour les petits agriculteurs (ne dépassant pas 3%) ainsi que le renforcement des actions visant l'amélioration de la résilience de l'agriculture pluviale (promotion de nouvelles pratiques intelligentes pour le climat, de nouvelles variétés adaptées...).

3.4. L'enjeu de la sécurité énergétique à l'aune des crises : nécessité d'accélérer la transition énergétique du pays

L'économie mondiale traverse une crise énergétique sans précédent en raison notamment des effets conjugués de la crise ukrainienne et les conséquences de la crise sanitaire de la covid19. De grandes tensions ont été enregistrées sur le marché énergétique mondial provoquant une hausse spectaculaire des cours des principaux produits énergétiques. Ainsi, le prix du pétrole s'est accru pour atteindre le double de son niveau de 2019. De même, les pics observés des prix du gaz naturel et de l'électricité ont atteint des niveaux inégalés. Les répercussions de ce contexte inédit sur la sécurité énergétique se font déjà sentir, plaçant ainsi, cet enjeu au centre des priorités des Etats selon leur degré de dépendance vis-à-vis du marché énergétique mondial.

3.4.1. De nouveaux enjeux de la sécurité énergétique au Maroc se profilent à l'ère de la crise énergétique en cours

Le Maroc, en tant que pays importateur net de produits pétroliers raffinés, subit pleinement les effets de cette crise énergétique mondiale. A rappeler que le taux de dépendance énergétique a été de l'ordre de 90% en 2019 (en baisse par rapport aux années précédentes). De même, et malgré les avancées encourageantes enregistrées au niveau national en matière de renforcement de la capacité installée des énergies renouvelables, la part des produits pétroliers dans le mix énergétique reste importante soit environ 53% en 2019.

Depuis le début de l'année de 2022, les cours mondiaux des produits énergétiques ont emprunté une envolée spectaculaire. En effet, les prix du pétrole (Brent) ont enregistré 103 dollars en moyenne sur les cinq premiers mois de 2022, en hausse de 64% en glissement annuel avec un pic de 127 dollars le 8 juin. De même, le prix du charbon est passé à 425 \$/T à fin juin 2022 contre 69 \$/T au début de l'année 2021. Selon les prévisions, les prix de l'énergie devraient augmenter de 50 % en moyenne sur toute l'année 2022. Les prix du charbon, les prix du gaz naturel et les prix du pétrole brut devraient augmenter en 2022 de 81%, 74%, et 42%, respectivement.

Face à ces hausses, les équilibres budgétaires et extérieurs ont été remis à rude épreuve avec la hausse importante de la facture énergétique qui a plus que doublé à fin août 2022 pour se situer à 103 milliards de dirhams et le doublement des dotations budgétaires accordées aux dépenses de compensation de 16 milliards de dirhams, prévus au départ par la LF-2022 à 32 milliards de dirhams, suite à une rallonge budgétaire, dont 9,8 milliards de dirhams dédiés au butane.

De même, et dans le souci de ne pas brider la relance post-Covid entamée avec succès depuis 2021, les pouvoirs publics ont décidé de garder les prix de l'électricité inchangés malgré le surcoût exorbitant des intrants.

Quant aux prix des carburants à la pompe qui ont enregistré une hausse continue en parallèle avec la hausse des prix des produits pétroliers sur le marché international²⁹, certains mécanismes ont été, également, actionnés pour réduire les effets d'entraînement négatifs de la hausse des prix énergétiques sur les ménages ainsi que sur la compétitivité des entreprises à l'instar de la mobilisation d'un appui au profit des transporteurs.

Dans le même sens, eu égard aux prévisions au niveau mondial d'une poursuite de cette hausse des prix de produits énergétiques, en particulier les produits raffinés, le Maroc est appelé également à mettre en place un ensemble de mesures à même de sécuriser l'accès de son économie à un approvisionnement continu en ressources énergétiques indispensables, en particulier les produits pétroliers raffinés et le gaz naturel. Dans ce cadre et afin de sécuriser ses besoins en gaz naturel, un accord bilatéral entre le Maroc et l'Espagne a été conclu et vient d'être concrétisé fin juin, portant sur le transfert du gaz naturel depuis l'Espagne vers le Maroc via le Gazoduc Maghreb-Europe, dans le cadre des relations de coopération entre les deux pays voisins.

3.4.2. Faire face aux enjeux majeurs de la sécurité énergétique au Maroc : renforcement des orientations stratégiques du secteur énergétique

Compte tenu des répercussions à court, moyen et long termes de cette crise énergétique sur la sécurité énergétique du pays, le Maroc est appelé à veiller à l'opérationnalisation de ses orientations stratégiques adoptées et accélérer la cadence de leur mise en œuvre, visant notamment le renforcement de la sécurité énergétique du pays et l'amélioration de sa résilience et sa compétitivité énergétique. Il s'agit de cinq grands axes stratégiques à savoir :

- *L'accélération du processus de la transition énergétique à travers le déploiement massif des énergies renouvelables*

L'accélération du développement des énergies renouvelables et le renforcement de leur part dans le mix énergétique reste la solution optimale pour le Maroc pour faire face à ces différents enjeux dans le cadre de sa stratégie de transition énergétique enregistrant déjà, depuis son lancement en 2009 des progrès considérables (37,6% de la capacité électrique installée en 2021).

Le recours massif aux énergies renouvelables pourrait également engendrer un ensemble de bénéfices dont en particulier la réduction du taux de dépendance énergétique, la réduction de la facture énergétique nationale et la création d'emplois directs et indirects sans oublier son impact majeur dans l'atténuation des émissions de GES et l'atteinte de l'ambition de la neutralité carbone à long terme. Ainsi, il devient impératif de favoriser la production électrique décentralisée d'origine renouvelable au niveau des foyers, des industries, des communes, des exploitations agricoles... Dans ce sens, la publication en septembre 2022 de l'arrêté n°2138.22 fixant les zones pouvant abriter des sites développement de projets de production d'énergie électrique à partir de sources d'énergie solaire constitue une étape cruciale dans l'accélération du chantier de développement des énergies renouvelables au Maroc.

²⁹ En effet, des augmentations allant jusqu'à 55% ont été enregistrées entre le début de l'année en cours et fin juin.

○ *Le renforcement des capacités de stockage et de stocks de sécurité des hydrocarbures au niveau national*

Le Maroc est appelé à mettre en place un ensemble de mesures à même de sécuriser un approvisionnement continu de son économie en ressources énergétiques indispensables, en particulier les produits pétroliers raffinés. Dans ce cadre, il devient impératif de veiller à l'installation de nouvelles capacités de stockage et au respect des exigences réglementaires en matière de stocks de sécurité avec la mise en œuvre progressive des réserves de produits stratégiques de manière décentralisée, notamment, au niveau des grands centres de demande. En outre, la diversification des sources d'approvisionnement en produits énergétiques s'avère nécessaire pour parer aux éventuels risques de rupture dans les périodes de crise.

○ *La concrétisation des objectifs et mesures sectoriels en matière d'efficacité énergétique et de rationalisation de la demande*

L'efficacité énergétique constitue l'une des priorités de la stratégie énergétique au niveau national. Elle fixe des objectifs ambitieux de réduction de la consommation énergétique finale de 20% en 2030, et se décline en une ambition nationale portée par des objectifs et des fondements, puis en axes stratégiques et mesures sectorielles appelés à être accélérés.

Le renforcement de la sécurité énergétique du pays passe également par une utilisation plus rationnelle de l'énergie à travers, notamment, l'instauration d'une tarification de l'électricité incitant à déplacer une fraction de la demande vers des plages creuses afin de lisser la consommation électrique et la mise en place des incitations en faveur d'une utilisation rationnelle de l'électricité. La mise en œuvre de la feuille de route de l'efficacité énergétique devait profiter de la conjoncture actuelle pour inciter les différents opérateurs ainsi que les ménages à s'engager activement dans la réalisation des programmes et/ou équipements moins énergivores.

○ *Le développement du gaz naturel en tant que choix stratégique contribuant à la diversification des sources d'approvisionnement en énergie*

Le développement du gaz naturel constitue un choix stratégique pour contribuer à la diversification des sources d'énergie, parer aux problèmes d'intermittences générées par l'introduction massive de l'électricité renouvelable, ainsi que pour assurer la sécurité d'approvisionnement des centrales électriques fonctionnant au gaz naturel.

Dans ce cadre, une feuille de route nationale pour le développement du gaz naturel 2021-2050 a été mise en place en août 2021. Les objectifs de cette feuille de route s'articulent autour de la création d'un marché régulé de gaz naturel en stimulant une évolution progressive de la demande, le développement d'un projet d'infrastructure gazière structurant, l'accès des industriels et tous les autres consommateurs à une énergie compétitive, l'amélioration de la compétitivité des industriels marocains exportateurs et le développement d'autres activités annexes de sous-traitance autour de la filière du gaz naturel.

De même, et afin de sécuriser ses besoins en gaz naturel, un ensemble de mesures ambitieuses ont été adoptées dont en particulier la construction d'une unité flottante de stockage et de regazéification du GNL, visant à sécuriser un approvisionnement continu et diversifié en gaz naturel national. A long terme, un projet de grande importance est en cours de mise en œuvre, portant sur la construction d'un gazoduc entre le Maroc et Nigeria parcourant près de 6.000 km en traversant une dizaine de pays pour être connecté au marché européen.

o *Le développement de l'hydrogène vert constituant un chantier prometteur dans la génération de l'énergie propre*

Les filières de production construites autour de l'hydrogène, appelées communément « Power To X », ouvrent de grandes perspectives. Le Maroc est placé, selon le World Energy Council Germany, comme un des cinq pays à plus fort potentiel pour la production et l'export de molécules vertes (ammoniac, méthanol, etc.). Il pourrait capter jusqu'à 4 % du marché mondial de l'hydrogène, selon le Département de l'énergie, soit près de 3 milliards de dollars. Cette technologie est promise à un grand avenir, notamment dans le domaine de la mobilité et de l'industrie. Son point fort reste non seulement son coût mais surtout son impact très faible sur l'environnement en comparaison aux énergies fossiles. A titre d'illustration, des simulations de la Banque Mondiale font état d'une réduction considérable de l'empreinte carbone du secteur électrique de 80 MtCO₂/an dans un scénario tendanciel à l'horizon 2050 à seulement 4 MtCO₂/an dans le cas d'un scénario du déploiement de l'hydrogène vert.

Assimilé au nouveau « pétrole vert », le développement de l'hydrogène nécessite un effort national important et une montée en compétence rapide pour une industrialisation des procédés, conjuguée à un rapprochement avec des acteurs de référence internationale. Le développement de cette ressource devrait permettre au Maroc, sur les prochaines années, de fournir de l'hydrogène vert et des molécules vertes à son marché intérieur et également à l'étranger en particulier l'Europe.

Dans ce cadre, une feuille de route de l'hydrogène vert a été lancée en janvier 2021 qui ouvre des perspectives substantielles en matière d'industrialisation sur toute la chaîne de valeur à savoir le dessalement, les énergies renouvelables (photovoltaïque et éolien), l'électrolyse et la chimie verte. Une « Commission Nationale de l'Hydrogène », présidée par le Ministère de l'Énergie et qui implique toutes les parties prenantes sera chargée de la coordination et la mise en œuvre de cette feuille de route à travers le développement technologique, les investissements, les infrastructures et les marchés.

Chapitre 4 : Leviers de transformation

4.1. Le Maroc sur la voie de la transition digitale : des acquis et des voies d'accélération

Durant les vingt dernières années, le Maroc a déployé d'importants efforts dans le secteur du digital pour qu'il joue pleinement son rôle de catalyseur du développement socioéconomique. Il s'est, en effet, doté de plusieurs stratégies pour le développement numérique (stratégie e-Maroc, Maroc numérique 2013, Maroc digital 2020, ...) et a mis en place des institutions dédiées dont, notamment, l'Agence pour le Développement du digital (ADD). Dans le même sens, le Nouveau Modèle de Développement (NMD) a clairement mis en relief le rôle du digital en tant que levier majeur pour accompagner le déploiement des chantiers transformationnels du Maroc³⁰.

³⁰ Il s'agit, en particulier, de ceux en faveur de l'accès équitable aux services de l'administration (e-services), de l'éducation et de la santé, ainsi que de l'inclusion économique et financière de la population rurale et défavorisée. Le NMD met le pari sur l'atteinte de cinq objectifs :

- Rejoindre le Top 50 du classement mondial dans les infrastructures numériques à horizon 2030.
- Rejoindre le Top 30 du classement dans l'Indice Mondial des Données Ouvertes à horizon 2030.
- Réaliser une part de 5% du PIB de l'économie numérique à horizon 2030.
- Porter les IDE investis dans les domaines prioritaires du numérique à 10% du total des IDE à horizon 2030.
- Porter le nombre de compétences en numérique de 11.000/an à 50.000 à horizon 2035.

« Recueil des notes thématiques, des paris et projets du Nouveau Modèle de Développement ». La Commission Spéciale sur le Modèle de Développement (CSMD), avril 2021.

Une dynamique de transformation digitale au Maroc a été déjà enclenchée, comme en témoigne le développement soutenu des infrastructures et des équipements. Ainsi, les usages du numérique par les ménages se sont nettement renforcés avec 25,7 millions d'individus équipés en smartphones en 2020 (contre 22,5 millions en 2018) et 64,2% de ménages possédant un ordinateur. La connectivité des citoyens a, pour sa part, connu une forte croissance avec un taux de pénétration d'internet qui a atteint 93,4% en septembre 2021, soit 33,9 millions d'abonnés dont 31,7 millions ont un accès mobile. Par ailleurs, les réseaux sociaux font désormais partie intégrante du quotidien des marocains avec 22 millions d'utilisateurs en janvier 2021.

Le commerce électronique connaît, également, un développement accéléré avec la multiplication des plates-formes et des produits et services en ligne. Ainsi, 20,7 millions d'opérations de paiement en ligne via cartes bancaires, marocaines et étrangères, ont été effectuées durant 2021 en progression de 45% par rapport à 2020³¹. Cette progression a été confirmée au 1^{er} semestre 2022 avec une hausse de +16%. Des avancées encourageantes sont, en outre, enregistrées dans la digitalisation de l'administration publique avec, entre autres, la dématérialisation des procédures des administrations financières et la digitalisation des procédures portuaires et du commerce extérieur via la plateforme « PortNet ». La digitalisation de l'administration enregistre, pour sa part, une progression avec le développement de 453 services électroniques.

Concernant la digitalisation au niveau des entreprises, leur accès à internet s'est plus que généralisé dans le cas des PME (98% en 2019) et les GE (99,5%) qu'au niveau des TPE (81%). Cependant, l'intégration des TIC demeure relativement modeste dans les entreprises en termes d'échanges avec les administrations publiques, leurs fournisseurs et leurs clients. Cette intégration est, également, différenciée sur le plan sectoriel avec des niveaux dépassant la moyenne nationale dans les industries électriques et électroniques, les industries chimiques et les industries agroalimentaires³².

Malgré ces avancées, il existe des gaps à rattraper en termes d'élargissement de la connectivité haut-débit et très haut débit fixe et mobile à l'ensemble du territoire, et d'insuffisance au niveau des contenus et des solutions pour les citoyens et les entreprises. Des gaps existent aussi au niveau de la pénurie de compétences et de talents spécialisés dans les métiers du digital (intelligence artificielle, robotique avancée, codage, analyse du big Data, ...). De même et malgré les efforts de numérisation de l'Administration, la digitalisation des services rendus aux citoyens est insuffisante avec seulement 23% des services de l'administration complètement dématérialisés³³. Parmi les services accusant un retard dans la numérisation, figure l'identifiant unique du citoyen et la création en ligne des entreprises. Cette lenteur de la transformation digitale de l'administration fait perdre à chaque citoyen, par an, en moyenne 50 heures et 200 heures à chaque entreprise³⁴.

Par ailleurs, l'analphabétisme numérique risque de se creuser dans les prochaines années pouvant rendre le numérique, censé être un levier de progrès, un facteur d'exclusion économique et sociale. En plus, et nonobstant les avancées des entreprises en termes d'accès à internet, l'intégration des TIC demeure incomplète surtout chez les

https://www.csmd.ma/documents/Notes_thematiques_projets_et_paris.pdf

³¹ Selon le rapport du Centre Monétaire Interbancaire CMI.

³² « Intégration des TIC au niveau des entreprises au Maroc », HCP, 2022. <https://www.hcp.ma/file/233201/>

³³ Selon l'enquête du département chargé de la réforme de l'administration. « Recueil des services électroniques et l'évaluation de leur maturité ». Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration, 2019.

https://ereadiness.service-public.ma/assets/files/Rapport_detaille_resultats_enquete.pdf

³⁴ « Note d'Orientations Générales pour le développement du digital au Maroc à l'horizon 2025 ». ADD, 2019.

jeunes entreprises et un retard patent dans la création de page web est constaté chez 69% des entreprises³². Par ailleurs, la part de la digitalisation dans les projets d'investissements industriels en 2021 est modeste et ne dépasse pas les 3% pour la modernisation du matériel informatique et 4% pour la digitalisation des services internes ou externes³².

Afin d'assurer une mobilisation complète du potentiel du digital dans les chantiers de développement du pays, des voies de progrès sont identifiées dans la perspective d'asseoir les bases d'une transition numérique réussie au Maroc. Il s'agit, notamment, de :

Mettre en place une nouvelle stratégie pour le numérique et assurer une bonne régulation pour faire du Maroc un hub digital régional et continental et accélérer sa transformation numérique. Cette dernière devrait intégrer des mesures concrètes de projets qui convergent avec les priorités et les besoins du Maroc sur le volet de la compétitivité économique des entreprises et de l'administration, et sur le volet de l'inclusion sociale (santé, éducation, finance, ...).

La définition d'approches de régulation de l'économie digitale flexibles et innovantes est importante pour faire face à son caractère mouvant. Par ailleurs, la régulation et les solutions de cyber sécurité devraient encadrer les usages de la technologie pour garantir la souveraineté digitale du pays et la protection des données personnelles, entrepreneuriales et gouvernementales.

Déploiement de l'infrastructure haut débit et très haut débit fixe et mobile sur tout le territoire y compris les zones blanches³⁵ pour réduire les disparités numériques régionales qui se sont révélées pendant la crise de la Covid 19, entre autres, par l'impossibilité d'accéder aux plateformes des cours à distance de millions d'élèves marocains.

Accélérer la digitalisation de l'Administration publique à travers la mise en place de la Gateway gouvernementale et la digitalisation de plus de services publics, en se focalisant sur les besoins des usagers. Par ailleurs, il est important d'accélérer le processus d'adoption du projet de loi sur l'administration électronique. Ceci permettra de réglementer les échanges électroniques entre administrations et d'édicter de nouvelles règles pour instaurer les e-services administratifs.

Mettre en place d'un écosystème Digital et technologique en mettant en place une politique de développement des startups axée essentiellement sur les technologies d'avenir (intelligence artificielle, big data, blockchain, ...) et en investissant dans la R&D dans de nouveaux secteurs axés sur la technologie.

Consolider la protection des données et la cybersécurité : Le Maroc a déployé plusieurs actions liées à la cybersécurité (stratégie nationale de la cybersécurité en 2012, loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, la loi 05-20 relative à la cybersécurité et la loi 07-03 concernant les atteintes aux systèmes de traitement automatisé des données). Cependant, il est important d'adopter les normes de sécurité par les organisations et étendre cette pratique aux PME. Par ailleurs, la Loi 09-08 relative à la protection des données à caractère personnel mérite d'être mise à jour pour répondre aux prérogatives de nos partenaires de l'Union européenne.

³⁵ Une zone blanche est une zone du territoire non couverte par un réseau donné de télécommunications, plus particulièrement un réseau de téléphonie mobile, ou par Internet.

Développement massif de compétences et de talents liés aux domaines digitaux de demain (intelligence artificielle, robotique avancée, codage, analyse du big Data etc) pour relever le défi du capital humain. Afin d'éviter de nouvelles fractures inhérentes à la fracture numérique, l'alphabétisation numérique s'avère, également, nécessaire au profit des citoyens en général et de la main-d'œuvre des entreprises en particulier.

Accélérer la transition numérique des entreprises avec l'implication de l'ADD et de l'APEBI dans la sensibilisation des entreprises aux enjeux de la digitalisation, d'une part, et dans l'accompagnement des entreprises dans le processus de transformation digitale, d'autre part. Cet accompagnement devrait se faire par des équipes spécialisées en fonction des besoins propres à chaque secteur d'activité de l'entreprise, sa taille et sa maturité.

4.2. Impératif de l'accélération de la transition verte au Maroc

Les enjeux liés au développement durable et résilient gagnent de plus en plus d'importance avec l'accentuation du changement climatique qui constitue l'un des défis les plus urgents auxquels notre pays se trouve confronté.

Compte tenu des répercussions négatives de la recrudescence de ces changements climatiques, on assiste de plus en plus à une orientation vers des politiques consacrant des choix à faibles émissions de carbone. En plus de la lutte contre le réchauffement climatique, cette transition verte ambitionne de préserver la biodiversité, produire proprement de l'énergie, gérer de manière durable les ressources naturelles, transiter vers des modes de production et de consommation responsables, limiter la pollution de l'air et de l'eau... Néanmoins, ces transformations profondes sont susceptibles de modifier la quasi-totalité des activités économiques avec d'importants enjeux économiques et sociaux rendant la réussite de cette transition tributaire de la mise en œuvre efficiente des actions requises en la matière.

4.2.1. Défis d'envergure de la transition verte et des opportunités à saisir

Pour réussir la transition vers une économie verte, il s'avère nécessaire de sensibiliser sur les défis liés à cette transition en particulier ceux liés aux obstacles posés au commerce international (systèmes et mécanismes carbone), les coûts de fonctionnement et d'investissement supplémentaires pour les entreprises exigés par le besoin d'adaptation aux nouveaux modes de production et d'affaires, les risques de pertes d'emplois dans des secteurs à forte intensité de carbone ou de ressources naturelles et la faible capacité d'adaptation de plusieurs catégories sociales et socioprofessionnelles.

Par ailleurs, il convient de rappeler qu'en plus de la préservation de l'environnement et de la lutte contre le réchauffement climatique, la transition verte représente un gisement d'opportunités économiques, sociales et environnementales portant sur la valorisation et la gestion durable du capital naturel, la génération d'opportunités d'investissement dans de nouveaux secteurs verts, la création d'emplois, l'amélioration de la performance et de la compétitivité industrielle, l'essor de la technologie et de l'innovation... Cette transition est censée également contribuer à la redynamisation économique et sociale de nombreuses régions marocaines, à l'amélioration du bien-être et des conditions de vie ainsi qu'à la réduction de la pauvreté et des inégalités.

4.2.2. Initiatives stratégiques du Maroc en faveur de la transition verte

Au Maroc, de multiples réformes structurantes ont été initiées pour inscrire le pays sur une trajectoire de transition verte réussie. Il s'agit en particulier des engagements

volontaristes du Maroc dans l'effort mondial de lutte contre le changement climatique avec une ambition de réduction des GES fixée à 45,5% d'ici 2030, dans le cadre de la nouvelle contribution déterminée actualisée au niveau national (NDC), avec une mise à contribution de secteurs clés dont l'industrie, l'énergie, l'agriculture, la gestion des terres et forêts, le bâtiment, le transport et les déchets.

Au-delà de cette participation active de notre pays et des initiatives régionales qui lui confèrent un rôle de leadership en matière d'énergie et de durabilité sur le continent africain, il y a lieu de rappeler l'institutionnalisation du développement durable à travers l'adoption d'un arsenal de lois et de cadres stratégiques. A signaler, également, le déploiement par le Maroc de stratégies novatrices favorisant la transformation structurelle de l'économie et son adaptation aux impératifs de la durabilité (stratégie de transition énergétique, stratégie Maroc carbone 2050...), ainsi que les efforts d'alignement du secteur financier national sur le développement durable.

A la faveur de ces divers efforts, le Maroc a été classé à la 8ème position en termes de performance climatique selon le Rapport de l'Indice de Performance Climatique de 2022 et a décroché la 48ème place sur un échantillon de 160 pays au titre de la performance verte, selon l'édition 2022 de l'indice GGEI (Global Green Economy Index).

4.2.3. Leviers nécessaires pour saisir les opportunités offertes par la transition verte

Pour réussir une transition juste et créer de nouvelles opportunités de création de valeur ajoutée et d'emplois de qualité, des leviers d'accélération seraient nécessaires portant notamment sur :

- L'appropriation du concept de l'économie verte qui requiert l'adoption d'un cadre stratégique cohérent et intégré avec une forte implication des territoires dans sa conception et une synergie renforcée entre différentes politiques sectorielles.
- L'implication des citoyens-consommateurs à travers la sensibilisation sur les aspects liés aux modes de vies durables, de mobilité et habitat pro-écologique, régime alimentaire et consommation sobres et responsables...
- Le développement des capacités d'adaptation des secteurs potentiellement concernés par la transition verte et occupant une place importante dans le tissu socio-économique (l'agriculture, l'eau, pêche...).
- Le ciblage adéquat des actions d'accompagnement des territoires, des secteurs et des catégories de population vulnérables afin de pouvoir saisir les opportunités de la transition verte, en termes de renforcement de la compétitivité du tissu productif et sa capacité à créer des emplois de qualité. Ceci requiert à la fois de se baser au préalable sur l'identification des secteurs et des territoires les plus vulnérables³⁶ et des différentes catégories de population³⁷ qui n'ont pas la capacité pour s'adapter

³⁶ Les conséquences du changement climatique ne sont pas réparties équitablement à l'échelle territoriale et certaines régions du Maroc pourraient se trouver plus affectées à l'instar du littoral, des zones de montagnes, des zones à forte propension de désertification et des oasis.

³⁷ Les impacts directs des changements climatiques sur les territoires (la sécheresse et le stress hydrique, les inondations, la montée des niveaux de mer et autres catastrophes naturelles) ont des incidences incontestables sur les sociétés et les individus qui les composent. Selon le rapport Groundswell de la banque mondiale, les perturbations de la disponibilité en eau au Maroc seront un déclencheur de migration des populations des régions intérieures où les pénuries d'eau s'aggravent (notamment l'ouest

rapidement, et de fournir aux acteurs des choix et des options pour s'inscrire dans la transition tout en prenant en considération les répercussions des mesures mises en place.

- La multiplication des efforts pour réussir le chantier Royal de la protection sociale qui constitue une phase déterminante pour améliorer les conditions de vie des populations les plus vulnérables à la transition verte.
- Le renforcement de la formation et de l'acquisition de nouvelles compétences professionnelles, à la fois pour les nouveaux emplois émergents et pour les emplois existants à ajuster pour s'adapter aux mutations structurelles induites par la transition verte.
- Le développement de mécanismes de financement innovants dans des projets verts dont les mécanismes d'atténuation (garantie, assurance...), le financement axé sur les résultats (Obligations à impact, Fonds axé sur les résultats...) et le financement reposant sur la technologie (financement participatif, chaînes de blocs...).
- La mobilisation de la coopération internationale, à l'échelle bilatérale et multilatérale, tout en œuvrant en faveur de la consolidation du partenariat Sud-Sud au vu des nombreuses opportunités qu'il offre en matière d'investissement et de création d'emplois à travers le partage d'expériences et la mutualisation de l'expertise entre les centres de recherche scientifique et d'innovation.

et le sud du pays ainsi que les contreforts de l'Atlas central qui subissent déjà le stress hydrique) et ce, tout en affectant les modes de vie patrimoniaux.

PARTIE III : DES FINANCES PUBLIQUES RESILIENTES MALGRE UN CONTEXTE ECONOMIQUE DIFFICILE

Les finances publiques, de par le monde, évoluent dans un contexte mondial contraignant, marqué par la recrudescence des pressions inflationnistes, la décélération de la croissance économique, l'aggravation de l'endettement des Etats et le durcissement des conditions monétaires.

Le Maroc n'est pas à l'écart de ces évolutions. Il subit l'effet de l'inflation due, particulièrement, à la hausse des prix des matières premières, des produits énergétiques et des denrées alimentaires.

Au titre de l'année 2023, le Gouvernement veillera à la réduction progressive du déficit budgétaire et ce, dans le but de maîtriser l'endettement public, de renforcer les équilibres financiers de l'Etat et de recouvrer les marges de manœuvre financières nécessaires à la poursuite des chantiers de développement prioritaires.

Cette troisième partie du présent Rapport Economique et Financier abordera, dans un premier temps, l'évolution du profil des finances publiques à l'aune des tendances structurelles du contexte national et international. Par la suite, l'accent sera mis sur les efforts menés par le Maroc en matière de réformes pour préserver la soutenabilité de ses finances publiques. Enfin, il sera question de présenter le contexte macroéconomique et les grandes orientations qui sous-tendent les prévisions au titre du Projet de Loi de Finances 2023.

CHAPITRE 1: EVOLUTION DU PROFIL DES FINANCES PUBLIQUES DANS UN CONTEXTE INTERNATIONAL PERTURBE PAR LA PANDEMIE DE LA COVID-19 ET LES TENSIONS GEOPOLITIQUES

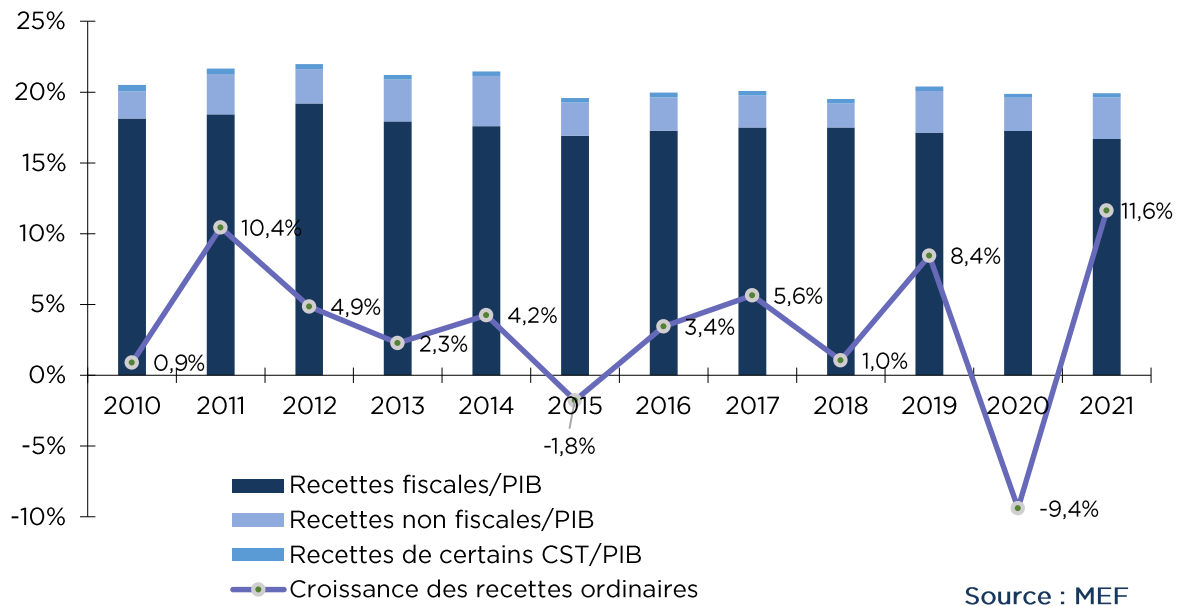
Les finances publiques ont été marquées par une évolution mitigée au cours des deux dernières décennies. Après une première phase de consolidation budgétaire ayant permis d'atténuer le déficit budgétaire et de maintenir la dette du Trésor à des niveaux soutenables, la crise sanitaire de 2020 a enclenché une dégradation des finances publiques, consécutivement à l'effort budgétaire exceptionnel déployé pour amortir les effets socio-économiques de cette crise.

1.1. Redressement des recettes après le choc subi pendant la crise sanitaire de la Covid-19

L'analyse de l'évolution des recettes ordinaires durant la dernière décennie laisse apparaître une certaine stabilité du rythme de progression et ce, malgré le repli accusé suite à la contraction de l'activité économique engendrée par la pandémie de la Covid-19. Les recettes ordinaires se sont inscrites dans un trend baissier depuis leur pic enregistré en 2008 (24% du PIB) pour se situer à un taux moyen autour de 20,4% du PIB sur la période 2010-2021.

L'examen du comportement des recettes ordinaires fait état d'une prédominance des recettes fiscales par rapport aux recettes non fiscales. Une prédominance qui s'est

renforcée progressivement pour représenter une part moyenne de 85,9% des recettes ordinaires sur la période 2010-2021.

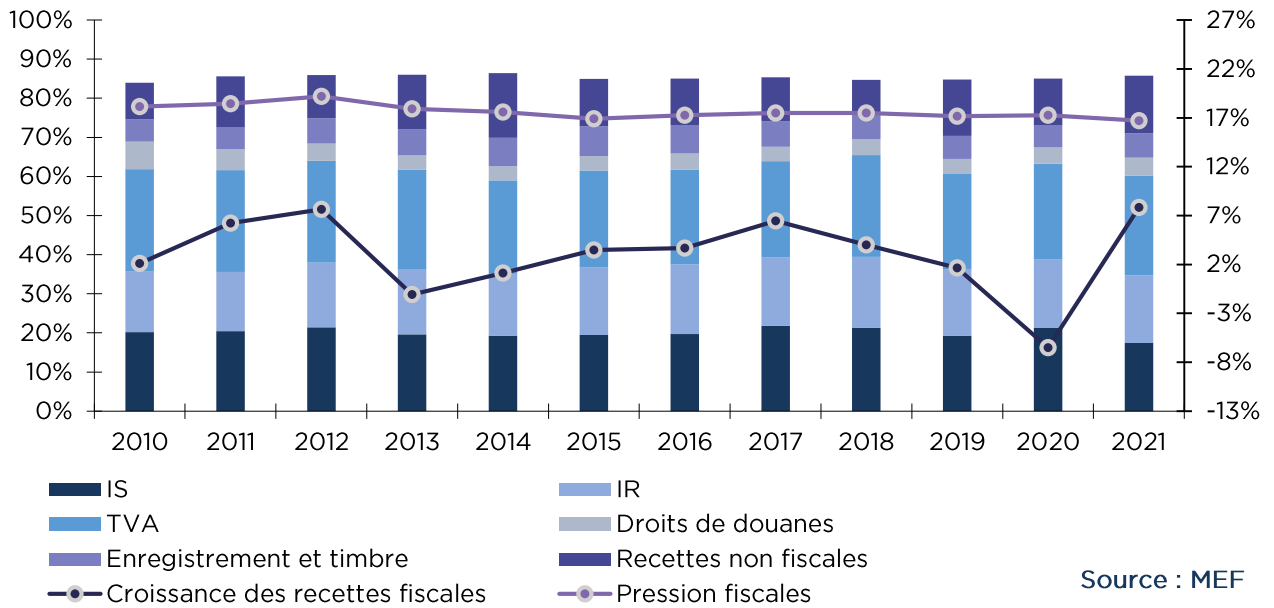


Graphique 41 : Evolution des recettes ordinaires

Pour ce qui est des recettes fiscales, celles-ci ont progressé de 3,5% en moyenne sur la période 2010-2019. En particulier, les recettes de l'IS se sont accrues de 1,4%, celle de l'IR de 4,9%, celles de la TVA de 4,8% et celles de la TIC de 4,3% en moyenne sur la même période.

En 2021, les recettes fiscales se sont inscrites en hausse de 7,8% en relation avec le rebond de l'économie nationale contre -6,5% un an auparavant avec la contraction de l'activité économique. Par type d'impôt et de taxe, les évolutions ayant caractérisé le comportement des recettes fiscales traduisent principalement le recul des recettes de l'IS de -8,8%, pâtissant de la contraction de l'activité économique en 2020 et la progression de celles de l'IR de 10%, suite notamment à l'augmentation des recettes générées par l'IR sur salaires et sur les profits fonciers, conjuguée à l'effet du contrôle fiscal, contre respectivement -0,2% et -6,5% en 2020. Le même constat est soulevé pour les recettes de la TVA, avec une hausse de 16,5% ainsi que l'amélioration des recettes au titre des droits d'enregistrement et de timbre de près de 19,3%, suite notamment à la reprise de la demande adressée au secteur de l'immobilier et de l'augmentation des crédits immobiliers.

Pour ce qui est de la pression fiscale, exprimée par le ratio des recettes fiscales (hors TVA des collectivités territoriales) rapportées au PIB, son niveau s'est sensiblement atténué à partir de 2012, passant de 19,2% à 16,7% en 2021.



Graphique 42 : Evolution de la structure des recettes ordinaires

1.2. Maintien du niveau des dépenses de l'Etat pour stimuler la dynamique économique

L'examen du comportement des dépenses globales durant la dernière décennie permet de relever une certaine résistance à la baisse, voire une hausse tendancielle et ce, malgré la progression modérée des recettes fiscales.

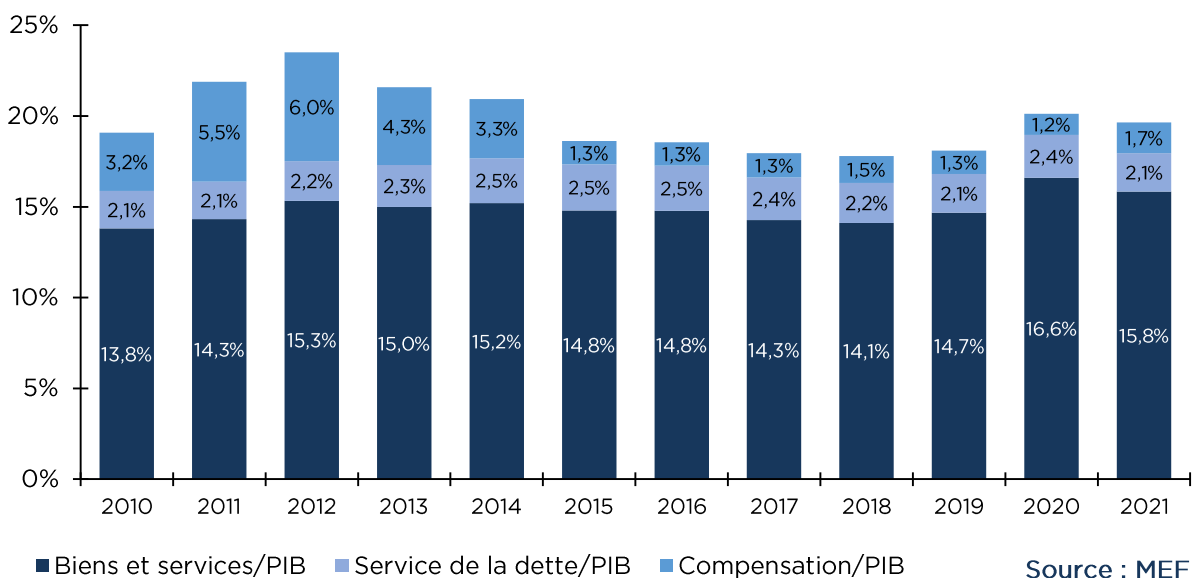
En ce qui concerne les dépenses ordinaires, leur rythme de progression s'est établi à 3,9% en moyenne annuelle sur la période 2010-2019. En effet, à partir de 2013, des mesures ont été prises par le Gouvernement pour atténuer le poids des dépenses de compensation et rationaliser les transferts en faveur des Entreprises et Etablissements Publics permettant, ainsi, de ramener le taux d'accroissement moyen des dépenses ordinaires à 0,6% sur la période 2013-2019.

Sous l'effet de la crise sanitaire, ces dépenses se sont orientées à la hausse, progressant au taux de 3,4% en 2020 et de 8,8% en 2021. Ces dépenses ont représenté respectivement 74,5% et 77,2% des dépenses publiques contre 27,6% et 23,8% pour les dépenses d'investissement. L'analyse détaillée des dépenses ordinaires permet de faire ressortir les évolutions ci-après :

- Les dépenses en biens et services ont progressé de 4,1% en moyenne annuelle entre 2010 et 2019. En 2021, les dépenses en biens et services ont augmenté de l'ordre de 6,1% contre 5,1% en 2020 et ont représenté respectivement 80,6% et 82,4% des dépenses ordinaires, ce qui reflète le poids significatif des dépenses de fonctionnement, notamment celles afférant à la masse salariale. En effet, les dépenses du personnel demeurent le premier poste de dépenses ordinaires avec une part moyenne de 39,3% sur la période 2010-2021. En termes d'évolution, elles ont enregistré un taux de croissance annuel moyen de 5,3% au cours de la même période,

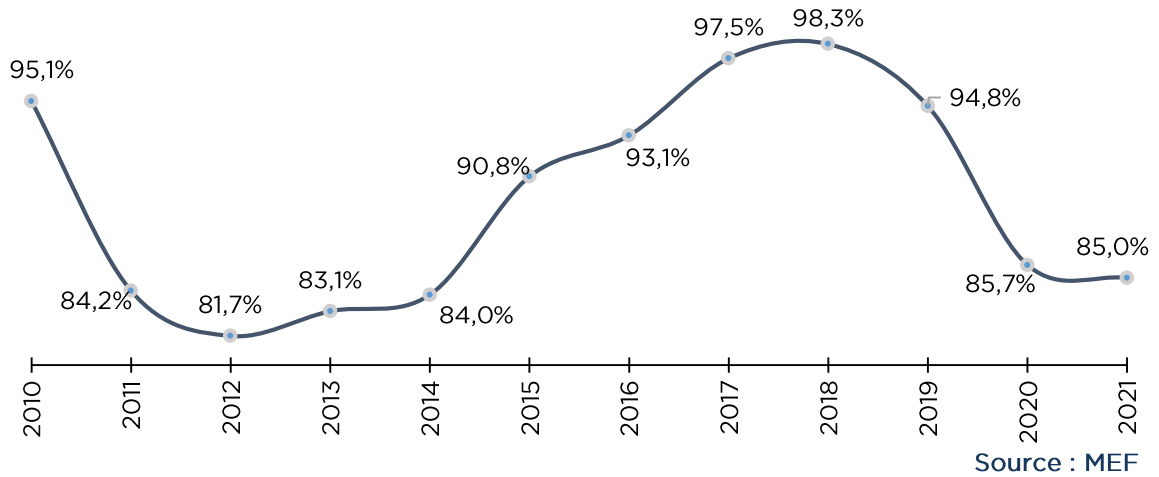
en raison des mesures de revalorisations salariales et de promotions de grades prises dans le cadre du dialogue social.

- Les charges de compensation ont connu une forte contraction à partir de 2013, suite à la réforme progressive de la compensation, qui a permis de réduire les charges y afférant à 3,8% du PIB en moyenne entre 2013 et 2014 et à 1,3% entre 2015 et 2019. En 2020, les charges de compensation ont enregistré une baisse de 15,8% avant d'augmenter de 61,4% en 2021, en lien essentiellement avec la hausse des prix du gaz butane qui a atteint 616 dollars la tonne en moyenne annuelle contre près de 380 dollars la tonne un an auparavant ;
- Le service de la dette du Trésor rapporté au PIB s'est inscrit sur un trend baissier au cours des dernières années, en raison de la baisse des taux d'intérêt. Ce ratio s'est établi, en moyenne, à 2,3% entre 2010 et 2021. La prédominance des charges au titre des intérêts de la dette intérieure du Trésor par rapport à celles de la dette extérieure, soit une part de 84,8%, s'explique par la stratégie d'endettement du Trésor, orientée vers le marché intérieur pour financer ses besoins et réduire sa dépendance vis-à-vis de ses créanciers étrangers.



Graphique 43 : Evolution des dépenses ordinaires

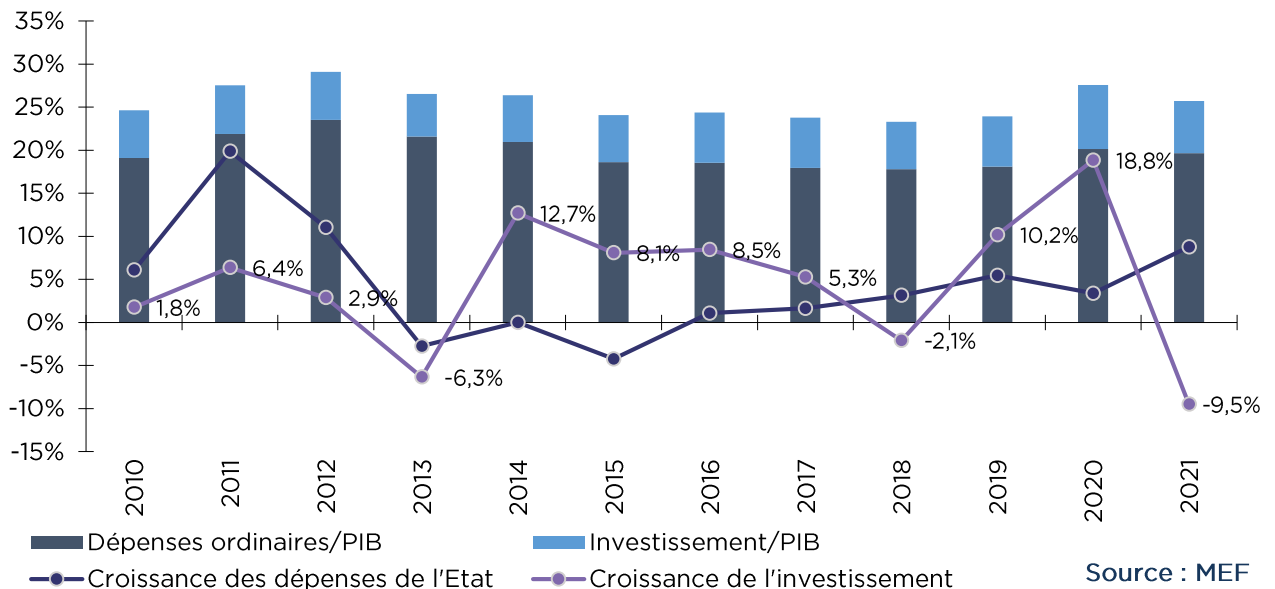
Il faut noter également que le taux de couverture des dépenses ordinaires par les recettes fiscales a connu une fluctuation durant les dernières années, pour s'établir à 85,7% en 2020 et 85% en 2021 contre un niveau moyen de 90,2% sur la période 2010-2019.



Graphique 44 : Evolution du taux de couverture des dépenses ordinaires par les recettes fiscales

Par ailleurs, l'action des pouvoirs publics en faveur du soutien à l'activité économique et à la mise en œuvre des chantiers d'infrastructures et stratégies sectorielles, au cours des dernières décennies, s'est traduite par l'accroissement des dépenses d'investissement relevant du Budget Général de l'Etat. Ces dépenses ont représenté 5,6% du PIB en moyenne sur la période 2010-2019 et elles ont atteint 5,8% du PIB en 2019 contre 5,5% en 2010. En 2020, elles ont atteint 7,5% du PIB pour faire face aux effets économiques et sociaux de la crise sanitaire pour s'établir à 6,1% en 2021.

L'évolution des dépenses d'investissement s'est traduite également par le relèvement de leur part dans les dépenses globales, passant de 22,4% en 2010 à 24,6% en 2019 pour se situer à 27,6% en 2020 avant de reculer à 23,8% en 2021.



Graphique 45 : Evolution des dépenses

Dans ces conditions, les dépenses d'investissement ont atteint 77,7 milliards de dirhams en 2021 contre 85,9 milliards de dirhams un an auparavant. Comparativement aux

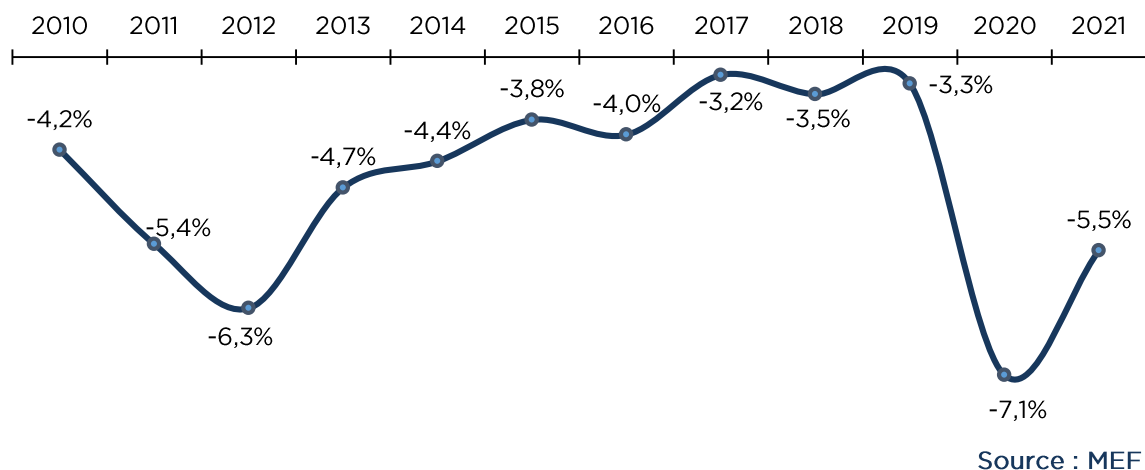
prévisions de la Loi de Finances 2021, le taux de réalisation de ces dépenses s'est, ainsi, établi à 114,1%.

1.3. Atténuation du déficit budgétaire engendré par la crise pandémique de la Covid-19

1.3.1. Evolution du solde budgétaire

Au vu de l'évolution des recettes et des dépenses du Trésor sur les dernières années, le déficit budgétaire a connu une atténuation sous l'effet des actions d'assainissement budgétaire qui ont permis de contenir le déficit budgétaire à -3,3% du PIB en 2019 contre -4,2% du PIB en 2010, suite notamment à la réduction des charges de compensation et à la revue à la baisse du train de vie de l'Etat.

Toutefois, en 2020, le déficit budgétaire global s'est dégradé considérablement pour atteindre 7,1% du PIB (82,3 milliards de dirhams), sous l'effet de la politique budgétaire contra-cyclique menée par le Gouvernement pour faire face aux effets de la crise sanitaire de la Covid-19. En 2021, le déficit budgétaire a connu une amélioration de 1,6 point du PIB pour atteindre 5,5% (70,9 milliards de dirhams).



Graphique 46 : Evolution du solde budgétaire (en % du PIB)

1.3.2. Evolution du solde structurel³⁸

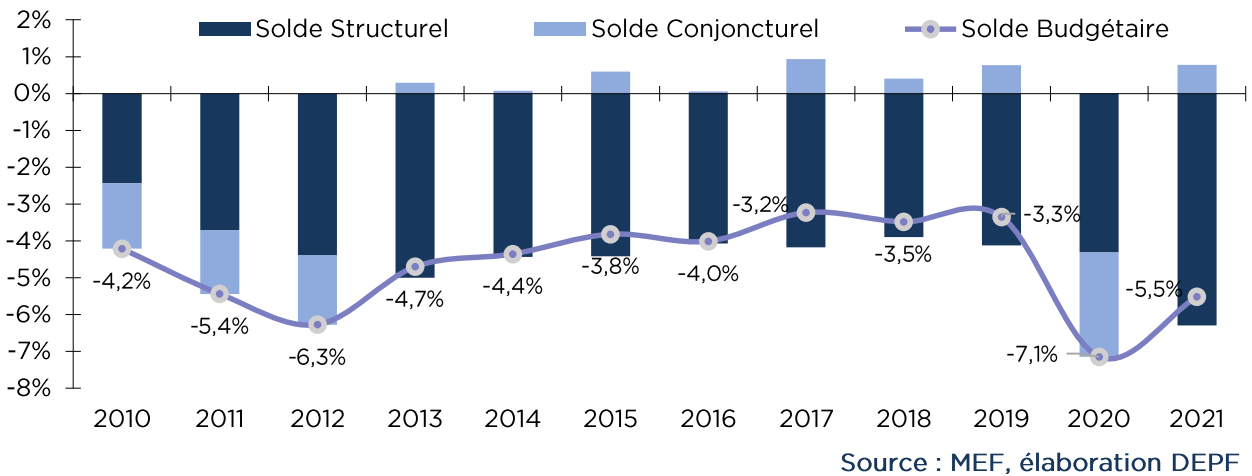
L'examen de l'évolution du solde budgétaire durant la période 2010-2019 fait apparaître une tendance à la dégradation, suite au ralentissement des recettes fiscales accompagnée d'une hausse continue des dépenses publiques. Ainsi, le solde budgétaire structurel est passé de -2,4% du PIB potentiel en 2010 à -4,1% en 2019. Sous les effets de la crise sanitaire de la Covid-19, le solde structurel s'est établi à -4,3% du PIB potentiel en 2020 et à -6,3% en 2021.

En parallèle, le solde budgétaire conjoncturel³⁹ s'est amélioré progressivement, passant d'un déficit de -1,8% du PIB potentiel à un excédent de +0,8% en 2019. Dans un contexte marqué par un rebond de l'économie nationale en 2021, un solde budgétaire

³⁸ Correspond à ce que serait le solde budgétaire si la production se situait à son niveau potentiel (production potentielle). Celle-ci désigne la croissance qui peut être durablement réalisée sans générer de déséquilibre sur les marchés des biens et services et du travail.

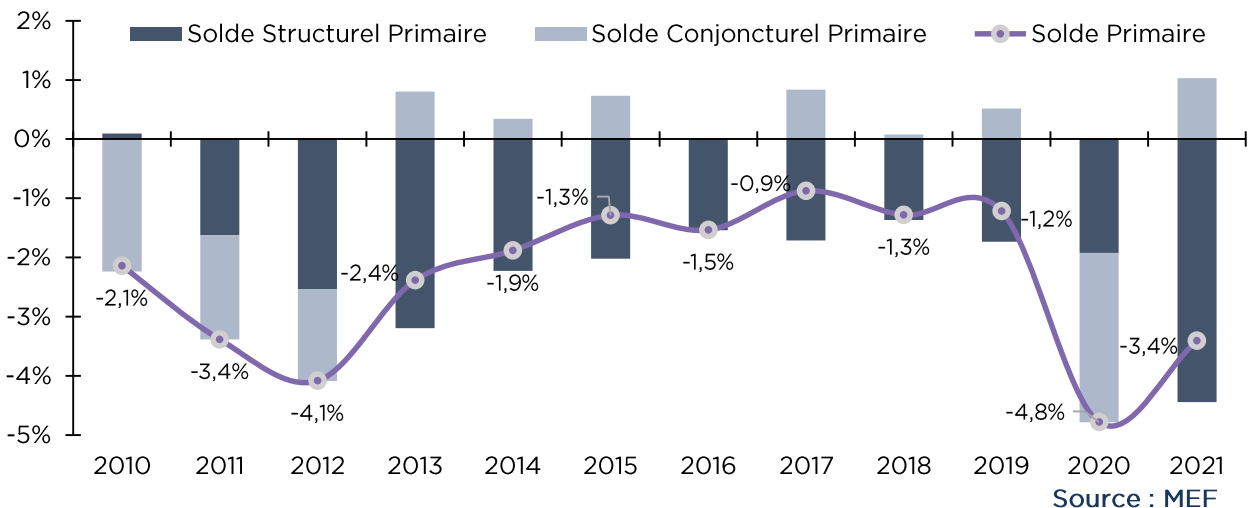
³⁹ Mesure les réponses automatiques des recettes et des dépenses aux fluctuations conjoncturelles, considérées comme auto-correctrices dans la mesure où elles sont appelées à disparaître à long terme avec le retour de l'activité à son niveau potentiel.

conjoncturel excédentaire de +0,8% du PIB potentiel a été enregistré contre un déficit de -2,8% en 2020.



Graphique 47 : Décomposition du solde budgétaire

L'évolution du solde primaire⁴⁰ s'explique largement par sa composante structurelle. Cette dernière a connu une amélioration progressive, passant de -2,5% du PIB potentiel en 2012 à -1,7% en 2019. Accentuée par l'impact de la crise sanitaire, le solde primaire structurel s'est dégradé pour atteindre -1,9% en 2020 et -4,4% en 2021. Pour sa part, la composante conjoncturelle primaire a enregistré un excédent moyen de 0,1% du PIB potentiel entre 2013 et 2019 avant de se dégrader à -2,4% en 2020 suite à la crise pandémique.



Graphique 48 : Décomposition du solde primaire

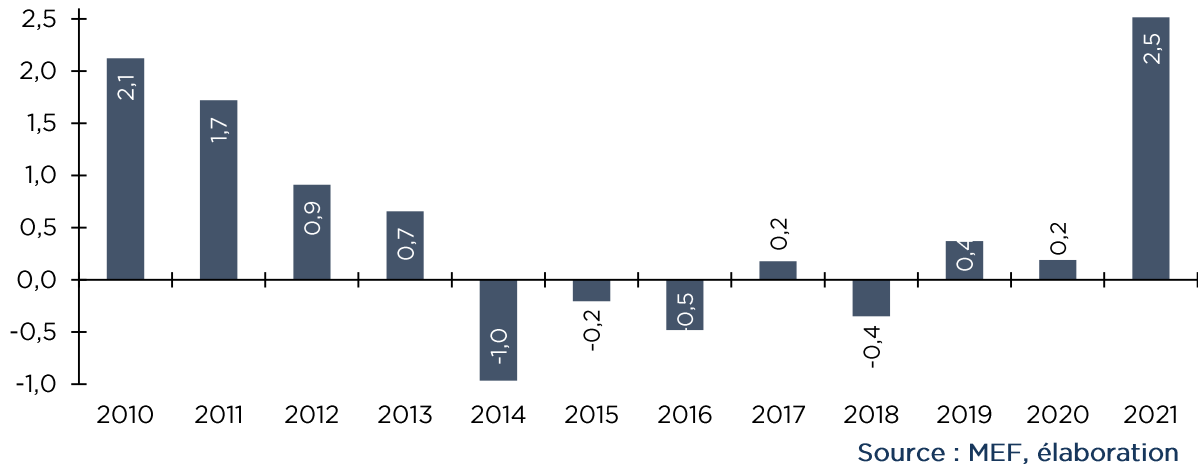
L'analyse de la variation du solde budgétaire décrit l'orientation budgétaire dans son intégralité qui a prévalu au Maroc au cours de la dernière décennie. Trois périodes distinctes sont identifiées :

- Une orientation budgétaire expansive a été enregistrée durant la période 2010- 2013. L'impulsion budgétaire⁴¹ s'est située, ainsi, à +1,4 point du PIB en moyenne par an ;

⁴⁰ Correspond au solde budgétaire hors paiement des intérêts de la dette du Trésor.

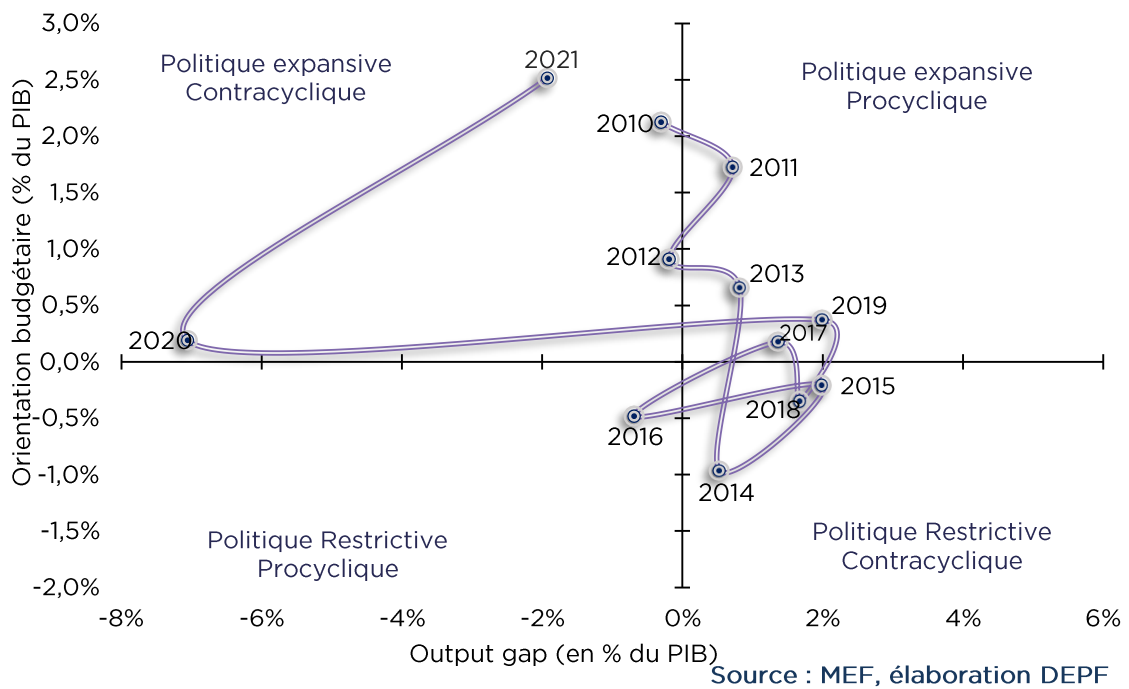
⁴¹ Désigne les mesures spécifiques de politique budgétaire prises et elle est mesurée par l'opposé de la variation du solde primaire structurel

- L'orientation budgétaire a été en moyenne restrictive. L'impulsion budgétaire ressort à -0,5 point du PIB de 2014 à 2018 ;
- Une orientation budgétaire expansive a été observée, durant les trois dernières années, avec une impulsion budgétaire se situant à +2,5 points du PIB en 2021.



Graphique 49 : Impulsion budgétaire (en points de PIB)

Pour mieux schématiser l'orientation budgétaire au Maroc durant la dernière décennie, le graphique suivant illustre la relation entre l'écart de production et l'impulsion budgétaire.

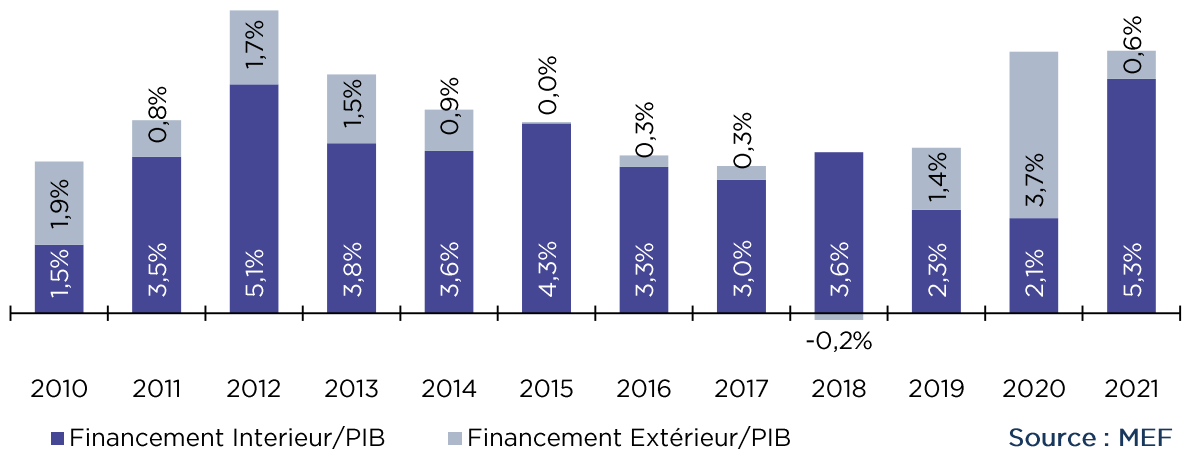


Graphique 50 : Orientation budgétaire (axe vertical) et écart de production (axe horizontal)

1.3.3. Besoin de financement

L'évolution du besoin de financement a connu une progression importante, passant de 3,4% du PIB en 2010 à 3,7% du PIB en 2019. A partir de 2020, le besoin de financement a fortement augmenté pour atteindre 5,9% du PIB en 2020 et 2021.

Compte tenu de ces évolutions et d'une réduction des opérations en instance de 4,7 milliards de dirhams, le besoin de financement du Trésor s'est situé à 75,6 milliards de dirhams en 2021 contre 67,6 milliards de dirhams en 2020. Ce besoin a été couvert principalement par le recours au marché de la dette intérieure à hauteur de 67,5 milliards de dirhams et la mobilisation de financements extérieurs à hauteur de 8,1 milliards de dirhams.



Graphique 51 : Couverture du besoin de financement (en points de PIB)

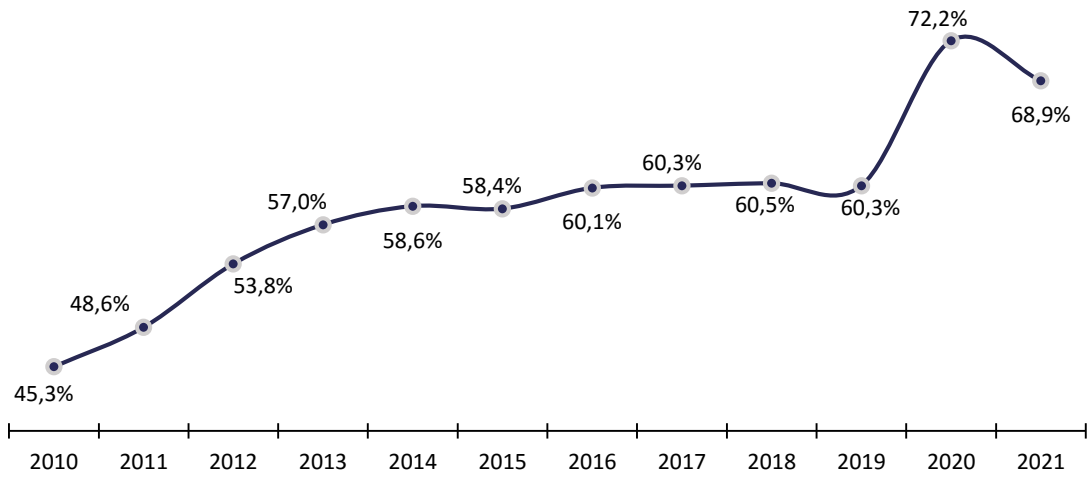
1.4. Soutenabilité de la dette du Trésor

1.4.1. Evolution de l'endettement du Trésor

L'endettement du Trésor a enregistré au cours des dernières années une tendance haussière évoluant de 45,3% en 2010 à 60,3% en 2019, soit une augmentation de 15 points du PIB, sous l'effet de plusieurs facteurs dont, notamment, le renchérissement des produits pétroliers ayant fait accroître les charges de compensation en plus du poids des revalorisations salariales convenues dans le cadre du dialogue social.

Plusieurs mesures ont été prises à partir de 2013 pour assurer l'assainissement budgétaire par le biais de la compression des charges de compensation et la mobilisation de dons auprès des pays du Conseil de Coopération du Golfe. Ces mesures ont permis de limiter la progression de l'endettement du Trésor, en faisant passer la variation de l'encours de la dette de 3 points du PIB en moyenne entre 2009 et 2013 à 1,5 point entre 2013 et 2015 avant de se limiter en moyenne à 0,5 point du PIB au cours des années 2016-2019.

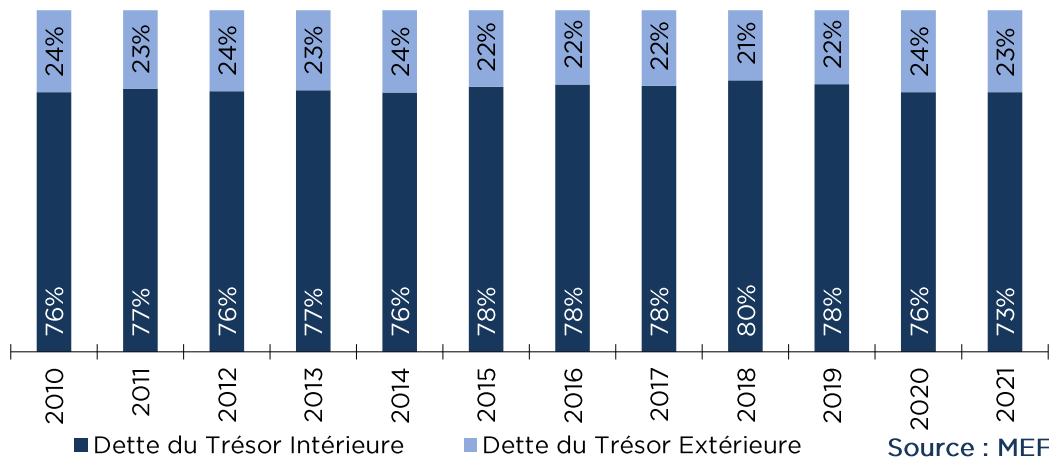
En 2020, la croissance économique a été fortement impactée par la crise sanitaire de la Covid-19, ce qui a occasionné une forte hausse du ratio d'endettement du Trésor de l'ordre de 12 points de PIB en une seule année pour atteindre 72,2% en 2020. Dans un contexte de reprise soutenue de l'activité économique, le ratio d'endettement du Trésor s'est allégé en 2021 pour s'établir à 68,9% du PIB, soit un recul de 3,3 points.



Source : MEF

Graphique 52 : Evolution de la dette du Trésor (En % du PIB)

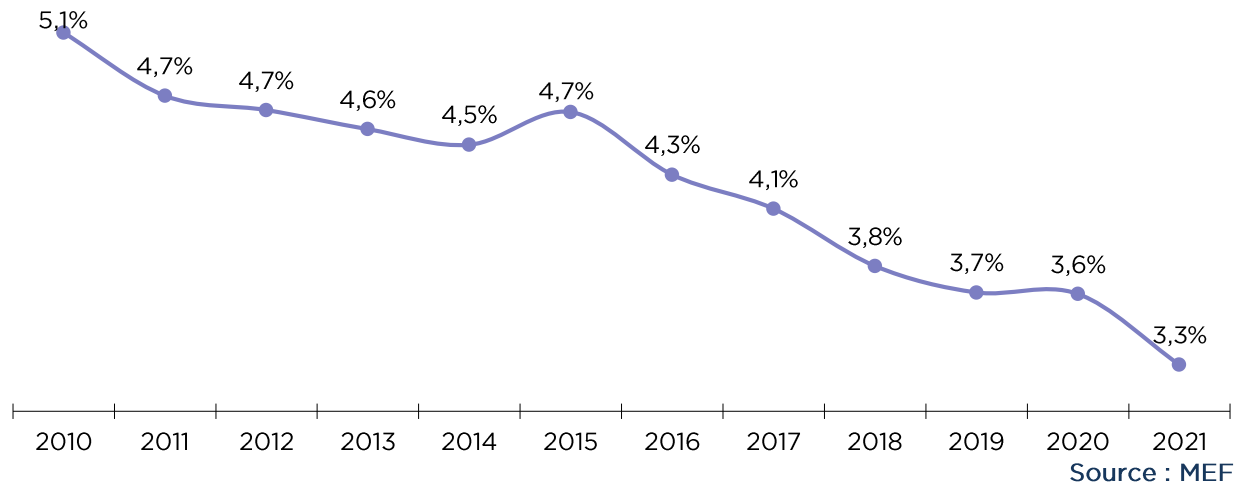
La dynamique de l'endettement a été particulièrement portée par l'endettement intérieur qui a représenté 78,4% de l'encours de la dette en 2019 contre 76% en 2010 et ce, dans une logique d'atténuation du risque lié aux fluctuations des taux de change.



Source : MEF

Graphique 53 : Structure de la dette du Trésor 2014-2021

En outre la dynamique de la dette a été favorisée par la diminution des taux d'intérêt sur les dernières années vu la baisse observée du coût moyen (taux apparent de la dette) depuis 2010, passant de 5,1% à 3,3% en 2021.



Graphique 54 : Evolution du Taux d'intérêt apparent de la dette du Trésor

1.4.2. Dynamique de la dette du Trésor

L'analyse de la dynamique de la dette du Trésor sur la dernière décennie a permis de distinguer deux périodes distinctes pendant lesquelles l'évolution de la dette a changé sous l'effet de l'évolution des variables macroéconomiques, notamment le taux de croissance, le solde primaire, le taux d'intérêt et le taux de change.

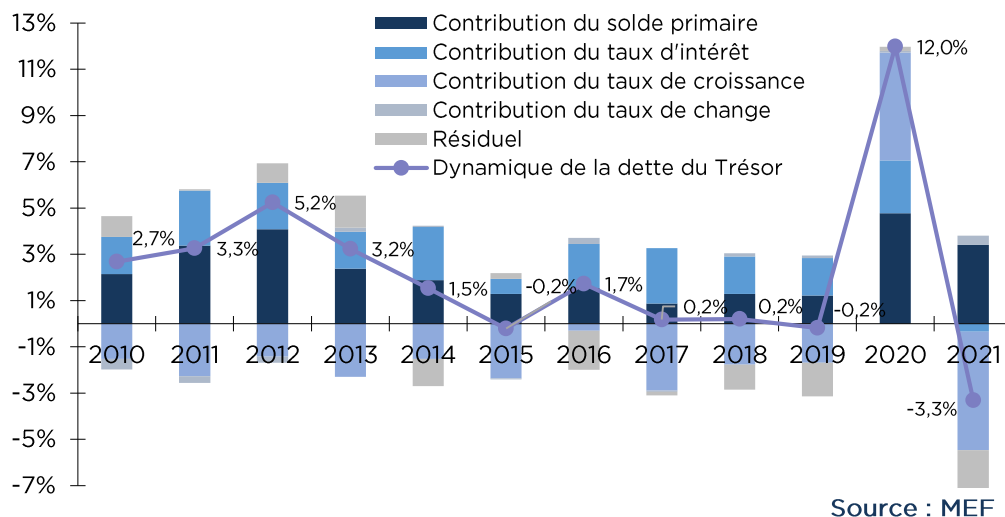
Entre 2009-2012, la taux d'endettement du Trésor s'est inscrit dans un trend haussier pour atteindre 53,8% du PIB en 2012 contre 42,6% du PIB en 2009, soit une augmentation de 11,2 points de PIB (+3 points de PIB en moyenne annuelle), sous l'effet principalement de la détérioration du solde primaire et du ralentissement de l'activité économique. En effet, la dynamique de la dette a été favorisée par :

- ✓ Une détérioration du solde primaire ayant atteint -4,1% du PIB en 2012 après avoir été excédentaire en 2009 de 0,2% du PIB. Cette détérioration a fait augmenter la contribution du solde primaire dans l'augmentation du taux d'endettement du Trésor pour atteindre +2,4 points de PIB en moyenne annuelle ;
- ✓ Un contexte économique défavorable où la croissance économique réelle a connu un ralentissement pour atteindre une croissance annuelle moyenne de 4,1% contre 5,2% durant la période 2001-2008. Ce ralentissement a fait baisser la contribution de la croissance réelle dans la diminution du taux d'endettement pour atteindre -1,7 point de PIB ;
- ✓ Une contribution du taux d'intérêt réel à cette dynamique de +2 points de PIB en moyenne annuelle, favorisée par l'évolution de l'encours de la dette du Trésor, et ce malgré la baisse du taux d'intérêt apparent de 65 points de base ;
- ✓ Une contribution faible de la dépréciation du taux de change dans la dynamique de la dette du Trésor de +0,3 point de PIB en moyenne annuelle.

Entre 2013-2019, un effort budgétaire a été opéré afin de freiner le creusement du déficit primaire pour atteindre 1,2% du PIB en 2019 au lieu de 4,1% du PIB en 2012, ce qui a favorisé un ralentissement de la croissance de l'encours de la dette du Trésor pour se situer à 60,3% du PIB en 2019 contre 57% du PIB en 2013, soit une croissance de 3,2

points de PIB sur la période (+0,5 point de PIB en moyenne annuelle). En effet, la dynamique de la dette a été favorisée par :

- ✓ Une amélioration du solde primaire ayant permis d'atténuer sa contribution dans l'augmentation du taux d'endettement du Trésor pour atteindre +1,5 point de PIB en moyenne annuelle ;
- ✓ Un contexte économique stable où la croissance économique réelle a été maintenue à 4% en moyenne annuelle ayant permis de ramener la contribution de la croissance réelle dans la diminution du taux d'endettement à -2,2 points de PIB ;
- ✓ Une contribution du taux d'intérêt réel à cette dynamique de 2,2 points de PIB en moyenne annuelle, favorisée par l'évolution de l'encours de la dette du Trésor et ce, malgré la baisse du taux d'intérêt apparent de 90 points de base ;
- ✓ Une contribution faible de la dépréciation du taux de change dans la dynamique de la dette du Trésor de +0,2 point de PIB en moyenne annuelle.



Graphique 55 : Décomposition de la dynamique de la dette du Trésor (en % du PIB)

En 2020, la crise de la Covid-19 a porté le ratio d'endettement du Trésor à 72,2%, soit une croissance de +12 points de PIB, sous l'effet, principalement, de la détérioration du solde primaire qui a atteint 4,8% du PIB en raison d'une augmentation importante des dépenses publiques (+3,3 points de PIB par rapport à 2019) conjuguée à une baisse drastique des recettes ordinaires de 9,4% en comparaison avec l'année 2019. Quant à la croissance économique, elle a contribué de +4,2 points de PIB dans l'augmentation de l'encours de la dette du Trésor en parallèle avec la contribution du taux d'intérêt qui s'est située à +2,7 points de PIB. Pour ce qui est de l'effet de la dépréciation du taux de change, sa contribution a été faible et évaluée à -0,2 point de PIB.

En 2021, le ratio d'endettement du Trésor a baissé de 3,3 points de PIB pour atteindre 68,9% du PIB, sous l'effet principalement de la croissance économique qui a contribué de 5,2 points de PIB dans la baisse du taux d'endettement du Trésor, conjuguée à une contribution de l'effet de la dépréciation du taux de change de -0,9 point de PIB et de l'effet du taux d'intérêt de -0,2 point de PIB, ce qui a permis de compenser largement l'effet du solde primaire évalué à +3,4 points de PIB.

CHAPITRE 2 : REFORMES AU SERVICE DE LA SOUTENABILITE, DE L'EFFICACITE ET DE L'INCLUSIVITE DES FINANCES PUBLIQUES

Le Maroc s'est attelé à saisir la crise pandémique de la Covid-19 pour en faire une opportunité et lancer un ambitieux programme de réformes transformatrices lui permettant de déboucher sur une trajectoire de croissance plus forte et plus inclusive. Ce programme de réformes repose, notamment, sur l'élaboration d'une nouvelle charte d'investissement en parallèle avec la création d'un Fonds d'investissement stratégique (le Fonds Mohammed VI) pour soutenir le secteur privé, la réforme fiscale, la refonte du cadre de la protection sociale, la restructuration des établissements et entreprises publics, en plus de la poursuite de la mise en application de la Loi Organique relative à la Loi de Finances.

2.1. Mise en œuvre de la Loi Organique relative à la loi de Finances

La loi Organique relative à la Loi de Finances, adoptée en juin 2015 et entrée en vigueur en janvier 2016, a institué les grands principes devant régir la gestion et la gouvernance des finances publiques. En effet, les réformes apportées par cette loi concernent le renforcement du rôle de la Loi de Finances dans la mise en œuvre des politiques publiques et des stratégies sectorielles en introduisant une nouvelle vision basée sur une logique de résultats, la définition claire des objectifs des politiques publiques et le renforcement de l'évaluation des politiques publiques et du contrôle du Parlement et de la Cour des Comptes.

Ci-après les principales dispositions prévues et entrées en application suite à la mise en œuvre de la Loi Organique n° 130-13 relative à la Loi de Finances (LOF) :

➤ *En matière de renforcement de l'équilibre budgétaire :*

- Application du caractère limitatif des crédits alloués aux charges du personnel ;
- Intégration des cotisations de l'Etat dans le cadre des systèmes de protection sociale et de retraite dans le chapitre des dépenses de personnel ;
- Création d'un nouveau chapitre dans le budget lié aux paiements, aux déductions et aux déclarations de revenus.

➤ *En matière de renforcement de la rigueur budgétaire :*

- Renforcement du contrôle des crédits d'investissements reportés, passant de 21,3 milliards de dirhams en 2013 à 11,7 milliards de dirhams en 2021 ;
- Rationalisation de la création et de la gestion des Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome (SEGMA) et des comptes Spéciaux du Trésors (CST). Le nombre de SEGMA est passé de 205 en 2013 à 173 en 2022 et celui des CST est resté quasiment stable, soit 55 CST.

➤ *En matière de renforcement de la transparence budgétaire et comptable*

- Tenue de la comptabilité générale à partir de 2018 ;
- Approbation par la Cour des comptes de la conformité des comptes de l'Etat à la loi pour l'exercice budgétaire 2020.

➤ *En matière de modernisation de la gestion publique basée sur l'efficacité et l'efficience*

- Simplification de la structure du budget et de sa lisibilité par la réduction de la structure budgétaire de 1055 paragraphes et 258 articles en 2013 à 510 projets et 138 programmes budgétaires en 2022 ;
- Suivi et contrôle de la mise en œuvre des objectifs assignés aux départements ministériels et établissements publics. En 2022, les programmes budgétaires ont défini 396 objectifs et 812 indicateurs de performance.

Néanmoins, la Loi Organique relative à la Loi de Finances reste ouverte à des améliorations ayant été présentées le 20 juillet 2022, par le Ministre délégué chargé du Budget à la Chambre des Conseillers et ayant pour objectifs de :

- Rehausser le débat institutionnel notamment entre le Parlement et le Gouvernement en matière de gouvernance des finances publiques ;
- Accompagner la dynamique enclenchée en matière de réformes institutionnelles ;
- Elargir le champ d'application des dispositions de la Loi organique n° 130-13 relative à la Loi de Finances ;
- Renforcer les principes et les règles financières à travers l'inclusion de nouvelles dispositions.

Ces propositions d'amélioration concernent notamment :

- L'extension du champ d'application de Loi Organique relative à la Loi de Finances aux établissements publics qui exercent une activité non commerciale. Cet amendement tire sa substance des fondements des dispositions de la loi cadre 50.21 relative à la réforme des EEP visant notamment à redéfinir la taille du secteur public et à rationaliser les dépenses publiques à travers la restructuration des EEP, la maîtrise de leur création, le renforcement de leur gouvernance, voire l'amélioration de leurs performances économiques et sociales ;
- La prise en considération de certaines exceptions au sujet l'article 20 de la LOF n° 130-13 qui stipule que le volume de l'endettement ne doit pas dépasser les dépenses liées à l'investissement et celles liées au service de la dette au titre de l'exercice budgétaire ;
- La clarification de la procédure d'examen et de vote afférente au Projet de la Loi de Finances Rectificative ;
- L'ajout de nouvelles dispositions relatives au dépôt, examen et vote de la loi de règlement :
 - ✓ Réduction des délais de dépôt d'un Projet de loi de règlement au Parlement ;
 - ✓ Transmission au Parlement d'un rapport sur la certification des comptes de l'Etat par la Cour des Comptes ;
 - ✓ Encadrement des délais d'examen et de vote du Projet de loi de règlement au niveau du Parlement.
- La réduction du nombre des catégories des Comptes Spéciaux du Trésor ;

- L'intégration de nouvelles dispositions consacrant la dématérialisation du dépôt des Projets de lois de Finances et de l'ensemble des documents l'accompagnant au Parlement et renforcement de l'échange numérique des documents.

2.2. Poursuite de la mise en œuvre de la loi cadre relative à la réforme fiscale

Dans la continuité des recommandations des troisièmes assises nationales sur la fiscalité, tenues en mai 2019 et conformément aux orientations du nouveau modèle de développement, la loi-cadre n°69-19 relative à la réforme fiscale a été adoptée le 13 juillet 2021. Cette loi entend marquer le début d'une nouvelle ère fiscale au Maroc afin d'assainir et de corriger certains dysfonctionnements résultant de l'ancien système fiscal.

Les principaux objectifs définis par la loi-cadre relative à la réforme fiscale sont comme suit :

- Atteindre la justice fiscale et garantir l'égalité de tous devant l'impôt ;
- Renforcer les droits et la confiance mutuelle entre les contribuables et l'administration ;
- Mobiliser pleinement les potentiels fiscaux pour financer les politiques publiques ;
- Réformer le système des taxes locales et parafiscales ;
- Renforcer un système de gouvernance efficace et efficient.

Dans le cadre de la déclinaison de cette la loi cadre, des mesures fiscales ont été introduites au niveau de la Loi de Finances pour les années budgétaires 2021 et 2022. Ces mesures concernent l'Impôt sur les Sociétés (IS), l'Impôt sur le Revenu (IR), la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), les droits d'enregistrement et autres taxes ainsi que les mesures communes à tous ces impôts, droits et taxes.

➤ **Mesures spécifiques à l'Impôt sur les Sociétés**

Les 3^{èmes} assises nationales sur la fiscalité ont recommandé la baisse de la pression fiscale sur le secteur industriel. A cet effet, le processus de convergence des taux d'IS vers un taux unifié pour ce secteur a été entamé durant l'année budgétaire 2020. En effet, ce processus a démarré par :

- La réduction du taux marginal du barème de l'IS de 31% à 28% pour le chiffre d'affaires local des sociétés industrielles dont le bénéfice net est inférieur à 100 millions de dirhams ;
- Le relèvement du taux du barème plafonné de 17,5% à 20% pour leur chiffre d'affaires à l'export.

Dans le cadre de la continuité de la mise en œuvre de la convergence progressive des taux d'IS vers un taux unifié, deux mesures liées à l'IS ont été adoptées au titre de la LF 2022 et portent sur :

- La suppression de la progressivité des taux du barème de l'IS ;
- La réduction du taux de l'IS applicable aux activités industrielles de 28% à 26%.

➤ *Mesures spécifiques à l'Impôt sur le Revenu*

La LF 2021 a institué la Contribution Professionnelle Unique (CPU) pour les personnes physiques soumises à l'IR selon le régime du bénéficiaire forfaitaire. Ce nouveau régime a pour objectif de simplifier le régime fiscal applicable aux personnes physiques exerçant des activités à revenu modeste et de faire bénéficier ces derniers d'une assurance maladie obligatoire. Ainsi, la CPU comprend, en plus de l'impôt sur le revenu et des taxes dus au titre de l'exercice d'une activité professionnelle, un droit complémentaire qui sera destiné à la couverture médicale des contribuables concernés.

Toutefois, et après une année de mise en œuvre de ce nouveau régime, il a été constaté une certaine difficulté en matière d'application du coefficient de marge correspondant à l'activité du contribuable. A cet effet, la LF 2022 a apporté des améliorations pour ce régime à travers la révision des coefficients de marge appliqués au chiffre d'affaires déclaré et la clarification du mode d'imposition du revenu professionnel déterminé selon le régime de la CPU.

En outre, d'autres mesures concernant l'IR ont été adoptées au titre de la LF 2022, à savoir :

- La prorogation de l'application des mesures d'incitation en faveur des contribuables qui s'identifient pour la première fois jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- La révision de l'abattement forfaitaire appliqué aux revenus salariaux versés aux sportifs professionnels ;
- La prorogation de l'exonération des salaires versés au titre des premières embauches des jeunes jusqu'au 31 décembre 2022.

Par ailleurs, le Gouvernement s'apprête à réviser l'Impôt sur le Revenu. Cette révision vise surtout à alléger la pression fiscale sur les salariés à revenu faible ou moyen, ainsi que sur les retraités touchant une pension faible ou moyenne.

➤ *Mesures spécifiques à la Taxe sur la Valeur Ajoutée*

Dans le cadre de la consécration de la neutralité de la TVA tel que stipulé dans la loi cadre sur la fiscalité, la LF 2021 a adopté une mesure concernant l'exonération de la TVA à l'intérieur sans droit à déduction, pour les opérations de vente des panneaux photovoltaïques et des chauffe-eaux solaires. De ce fait, lesdites opérations sont devenues exonérées de la TVA à l'intérieur sans droit à déduction, alors qu'à l'importation, elles demeurent passibles de la TVA au taux de 20%.

Afin de consacrer la neutralité de la TVA pour ces produits tout en visant la protection de l'environnement, une mesure a été adoptée au titre de la LF 2022 et concerne l'application du taux réduit de TVA de 10% aux panneaux photovoltaïques et aux chauffe-eaux solaires et l'exonération des produits et matières entrant dans la fabrication des panneaux photovoltaïques.

En outre, d'autres mesures concernant la TVA ont été adoptées au titre de la LF 2022, à savoir :

- L'exonération des métaux de récupération de la TVA sans droit à déduction ;
- L'harmonisation du traitement fiscal en matière de TVA des opérations d'assurances et de réassurances Takaful, avec celui de l'assurance classique ;

- L'extension de l'exonération des intérêts des prêts accordés par les établissements de crédit et organismes assimilés aux étudiants de l'enseignement public pour financer leurs études au Maroc ou à l'étranger ;
- La réduction du seuil fixé pour les conventions d'investissement conclues avec l'Etat de 100 de dirhams à 50 millions de dirhams. A cet effet, les entreprises concernées bénéficient de l'exonération de la TVA sur les biens d'investissement nécessaires à la réalisation de ces projets pendant une durée de 36 mois.
- L'exclusion des opérations de cession temporaire d'immeubles réalisées dans le cadre d'une opération de titrisation de la régularisation des déductions au titre des biens immeubles.

➤ **Mesures spécifiques à la Taxe Intérieure de Consommation**

Les mesures se rapportant à la TIC au titre de la LF 2022 portent sur :

- L'application d'une taxe intérieure de consommation verte sur les lampes et sur certains équipements électro-ménagers ;
- L'application d'une taxe intérieure de consommation, dite écologique ou de recyclage sur certains appareils électroniques et sur les batteries pour véhicules.

➤ **Mesures spécifiques aux droits d'enregistrement et aux autres taxes**

Au titre de la LF 2022, ces mesures portent sur :

- L'harmonisation du traitement fiscal des opérations d'assurances temporaires en cas de décès souscrites au bénéfice des banques participatives avec le traitement fiscal applicable aux dites opérations souscrites au profit des banques conventionnelles en matière de taxe sur les contrats d'assurances ;
- L'intégration de la taxe aérienne pour la solidarité et la promotion touristique (TASPT) au niveau du CGI.

➤ **Mesures communes**

Les mesures communes à tous ces impôts, droits et taxes au titre de la LF 2022 sont :

- La réduction du taux de la cotisation minimale de 0,50% à 0,40% ;
- L'insertion du dépôt bancaire comme moyen de règlement des transactions avec l'obligation de déclaration du client dans l'état des ventes ;
- Le renforcement des garanties des contribuables à travers l'amélioration du dispositif de l'échange oral et contradictoire et la consécration de « l'Administration » comme interlocuteur du contribuable en matière de contrôle au lieu de « l'inspecteur » ;
- Le renforcement des dispositifs de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales à travers le renforcement de la procédure d'examen de l'ensemble de la situation fiscale des contribuables, et l'opérationnalisation de la Commission des Infractions Fiscales ;

- L'institution des Commissions régionales du recours fiscal (CRRF) et le renforcement de l'efficacité des commissions locales de taxation (CLT) ainsi que la commission nationale du recours fiscal (CNRF) ;
- L'institution de la neutralité fiscale pour les opérations de transfert de propriété des biens immeubles des anciennes collectivités territoriales à celles nouvellement créées ;
- L'institution d'une mesure transitoire visant l'incitation au réinvestissement du montant global du produit de cession des éléments de l'actif immobilisé ;
- L'annulation des pénalités, majorations et frais de recouvrement sur les opérations de transport touristique ;
- La réinstauration de la contribution sociale de solidarité sur les bénéficiaires et les revenus au titre de l'année 2022.

2.3. Poursuite de la réforme des Etablissements et Entreprises Publics pour une meilleure optimisation du rôle de l'Etat en tant qu'investisseur

En application des Hautes Instructions Royales prodiguées, notamment, à l'occasion du Discours du Trône du 29 juillet 2020, du Discours adressé au Parlement en date du 9 octobre 2020 et lors du Conseil des Ministres du 14 octobre 2020, le secteur des EEP fait l'objet d'un programme de réforme profonde de sa gouvernance, sa gestion et de son contrôle.

➤ Loi-cadre n° 50.21 relative à la réforme des EEP

En matière de réforme du secteur des EEP, et suite à la publication de la loi-cadre n°50.21, les concertations sont en cours, en association avec les EEP et leurs tutelles techniques pour la mise en place d'un programme intégré de réforme du secteur des EEP.

Ledit programme intégré de réforme des EEP doit être structuré autour des actions prioritaires concernant les opérations de regroupement et de fusion des EEP, le rapprochement et la complémentarité entre les EEP exerçant des missions similaires, l'accélération de la liquidation des EEP dont les missions ne sont plus d'actualité ou qui se caractérisent par un déficit chronique, l'accélération des actions visant la limitation voire la suppression du recours au budget de l'Etat, la cession des actifs des filiales et des participations non nécessaires à l'exercice des missions de base, ainsi que la transformation en sociétés anonymes des Etablissements Publics exerçant une activité marchande.

De même, les démarches nécessaires sont entamées pour activer la mise en place des textes d'application et des mécanismes prévus par la loi-cadre précitée et accélérer le déploiement des mesures de réformes transverses prescrites par cette loi-cadre et qui concernent notamment, l'amélioration de la gouvernance, la modernisation du contrôle financier pour l'orienter vers les résultats et les risques ainsi que la contractualisation des relations des EEP en interne et avec l'Etat.

➤ ***Création de l'Agence nationale de gestion stratégique des participations de l'Etat et de suivi des performances des EEP (APE)***

La loi n° 82-20 portant création de l'Agence nationale de gestion stratégique des participations de l'État et suivi des performances des Etablissements et Entreprises Publics a été adoptée en juillet 2021. L'entrée en vigueur de cette loi est liée à la mise en place des organes d'administration et de gestion de l'Agence.

Cette agence devrait veiller sur l'institutionnalisation de l'intervention de l'Etat en tant qu'actionnaire en vue de l'inscrire dans le cadre d'une gestion stratégique de l'actionnariat public portée par le secteur des EEP.

L'Agence œuvrera dans une optique de rationalisation et restructuration du portefeuille public afin de préserver des intérêts patrimoniaux, la gestion stratégique des participations et le suivi régulier de leur performance.

Ainsi, l'agence devrait, entre autres, prendre en charge :

- La proposition des projets de prise de participation directe de l'Etat destinée à les valoriser et les mettre en œuvre ;
- L'évaluation des performances des EEP ;
- La proposition des opérations de privatisation ;
- L'établissement du rapport annuel sur l'Etat actionnaire qui doit être soumis à Sa Majesté le Roi et rendu public ;
- La représentation de l'Etat actionnaire et l'assistance avec voix délibérative dans les organes de gouvernance de ces EEP ;
- La coordination de la position des administrateurs représentant l'Etat, autres que les autorités gouvernementales, dans les organes de gouvernance des entreprises publiques ;
- Le suivi de la mise en œuvre des décisions prises et des recommandations émises par les organes délibérants et les comités spécialisés des EEP ;
- L'évaluation périodique des missions dévolues aux établissements publics et des activités relevant de l'objet social des entreprises publiques afin de s'assurer de leur pertinence.

2.4. Accélération de la cadence des réformes à même de renfoncer les investissements publics et privés

Dans un contexte de contrainte budgétaire, l'optimisation de la fonction d'investissement de l'Etat passera par la mobilisation accrue de l'investissement privé national et international. Pour ce faire, des mesures ont été prises pour stimuler l'investissement privé et améliorer le climat des affaires, notamment, à travers la création du Fonds Mohammed VI pour l'Investissement et l'élaboration d'une nouvelle charte d'investissement.

➤ *La Création et l'opérationnalisation du Fonds Mohammed VI pour l'Investissement*

Le Fonds Mohammed VI pour l'Investissement est créé par la loi n° 76.20 du 31 décembre 2020. De par son caractère stratégique et novateur, ce Fonds est un mécanisme prometteur pour financer les chantiers d'envergure à même d'enclencher une relance durable et inclusive, laquelle permettra à l'économie nationale de consolider davantage sa résilience.

Plusieurs démarches ont été effectuées pour mener à bien le démarrage effectif du Fonds, notamment :

- La publication du décret d'application permettant d'approuver les statuts du Fonds et la fixation de son capital initial à 15 milliards de dirhams ;
- La libération du capital social prévu à la constitution de la société ;
- L'inscription du Fonds sur la liste des entreprises stratégiques dont la nomination du Directeur Général relève des prérogatives du Conseil des Ministres ;
- L'inscription du Fonds au registre de commerce.

➤ *Charte d'investissement : un nouveau cadre d'investissement au Maroc*

Le Conseil des Ministres, présidé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, a adopté, mercredi 13 juillet 2022, le projet de loi-cadre formant Charte de l'investissement. Outre son objectif majeur de ramener la contribution de l'investissement privé au deux tiers de l'investissement global, ce projet a pour objectif de :

- Créer des emplois permanents ;
- Réduire les disparités entre les provinces et les préfectures du Royaume en matière d'attractivité des investissements ;
- Orienter les investissements vers les secteurs prioritaires et les métiers d'avenir ;
- Améliorer le climat des affaires et faciliter l'opération d'investir ;
- Renforcer l'attractivité du Royaume à même d'en faire un pôle continental et international dans le domaine des investissements directs étrangers (IDE) ;
- Promouvoir les exportations et la présence des entreprises marocaines à l'échelle mondiale
- Encourager la substitution des importations par la production locale.

Ce nouveau cadre d'investissement repose sur trois axes :

Axe 1 : Créer quatre dispositifs de soutien à l'investissement dont un dispositif de soutien principal et trois dispositifs de soutien spéciaux

- Le dispositif de soutien principal se compose de subventions conjointes, d'une subvention territoriale et d'une subvention sectorielle :
 - ✓ Les subventions conjointes visent à promouvoir particulièrement les projets d'investissement conformes aux Orientations Royales, aux objectifs du modèle de développement et au programme gouvernemental ;

- ✓ La subvention territoriale vise à réduire les disparités entre les provinces et les préfectures du Royaume, en matière d'attractivité des investissements ;
- ✓ La subvention sectorielle vise à promouvoir les secteurs prioritaires du Royaume.
- Les dispositifs spéciaux soutiennent les très petites, petites et moyennes entreprises, les projets d'investissements stratégiques et la présence des entreprises marocaines au niveau international ;

Axe 2 : Mettre en place des mesures globales pour améliorer le climat des affaires

- Faciliter l'accès des investisseurs au foncier ;
- Renforcer la compétitivité du secteur logistique ;
- Réformer le secteur de l'énergie et encourager l'utilisation des énergies renouvelables ;
- Développer une offre de formation compatible avec les besoins des entreprises ;
- Promouvoir les activités de recherche et développement ;
- Faciliter l'accès au financement ;
- Accélérer le processus de simplification des démarches administratives ;
- Poursuivre la politique de décentralisation administrative.

Axe 3 : Promouvoir une gouvernance unifiée et décentralisée autour d'une Commission nationale des investissements

Cette commission a un mandat élargi par rapport à l'instance précédente et sera placée sous la présidence du Chef du gouvernement. Elle sera chargée de :

- Approuver les conventions d'investissement ;
- Evaluer l'efficacité des dispositifs de soutien ;
- Décider du caractère stratégique des projets d'investissement ;
- Suivre la mise en œuvre des dispositions de la loi-cadre et des textes pris pour sa mise en œuvre ;
- Proposer toute mesure susceptible d'encourager l'investissement et de renforcer l'attractivité du Royaume.

2.5. Poursuite du déploiement du chantier de la généralisation de la protection sociale

Le Maroc continue à déployer les efforts pour renforcer les mécanismes d'inclusion en accélérant la généralisation de la protection sociale. Cette dernière est concrétisée par la promulgation en 2021 de la Loi-cadre n°09-21 relative à la protection sociale ce qui constitue une véritable révolution sociale et un tournant décisif dans le processus de réforme de la protection sociale au Maroc. Ce chantier sera accompagné par le lancement d'une réforme structurelle du système de santé.

La généralisation de la couverture sociale se décline selon quatre axes :

- La généralisation de la couverture médicale obligatoire qui permettra à 22 millions de bénéficiaires additionnels d'accéder à l'assurance maladie de base qui couvre les frais de soins, de médicaments, d'hospitalisation et de traitement ;

- La généralisation des allocations familiales qui bénéficieront à près de 7 millions d'enfants en âge de scolarité ;
- L'élargissement de la base d'adhérents au régime de retraite en y incorporant environ 5 millions de marocains parmi la population active n'ayant pas droit à une pension ;
- La généralisation de l'indemnité pour perte d'emploi (IPE) au profit de toute personne ayant un emploi régulier.

Le déploiement de cette réforme, dont le coût global annuel s'élève à près de 51 milliards de dirhams se fera d'une manière progressive, sur une période de 5 ans :

- 2021-2022 : Généralisation de l'Assurance Maladie Obligatoire ;
- 2023-2024 : Généralisation des allocations familiales ;
- 2025 : Généralisation de la retraite et de l'IPE.

➤ *Financement de la protection sociale et viabilité financière*

La généralisation de la protection sociale devrait être financée via un mécanisme de financement combinant à la fois les cotisations des bénéficiaires et la contribution de l'Etat qui prend en charge les cotisations des personnes n'ayant pas les moyens de payer pour un coût global estimé à 51 milliards de dirhams, dont 28 milliards au titre du mécanisme d'affiliation et 23 milliards au titre du mécanisme de solidarité.

Le financement du mécanisme de solidarité nécessitera la mobilisation de plusieurs sources de financement telles que :

- la mobilisation de nouvelles recettes fiscales tels que la TIC sur certains produits ou encore la contribution de solidarité ;
- la réaffectation progressive des ressources affectées au financement des programmes actuels de protection sociale tels que le RAMED, Tayssir, aide aux femmes veuves... ;
- et les économies dégagées de la réforme de la caisse de compensation.

A cet effet, plusieurs actions fiscales et budgétaires ont été entreprises, notamment pour la mobilisation du financement nécessaire au déploiement de la généralisation de l'AMO à partir de 2021. Ces actions concernent essentiellement :

- La mobilisation d'une enveloppe budgétaire de 10 milliards de dirhams pour la mise en œuvre de la généralisation de l'AMO ;
- L'instauration de la Contribution Professionnelle Unique en vue de permettre aux personnes physiques dont le revenu professionnel est déterminé selon le régime du bénéfice forfaitaire de s'acquitter d'un impôt unique, en remplacement de l'impôt sur le revenu, la taxe professionnelle et la taxe de services communaux et intégrant les cotisations sociales ;
- L'amendement du texte portant création du Compte d'Affectation Spéciale « Fonds d'Appui à la Cohésion Sociale » pour prendre en charge le financement de la généralisation de la protection sociale dont le nouvel intitulé est « Fonds d'Appui à la Protection Sociale et à la Cohésion Sociale » ;

- L'instauration de nouvelles ressources pour le financement de la réforme en l'occurrence, la contribution sociale de solidarité sur les bénéfiques et les revenus, le produit de la taxe intérieure de consommation (TIC) applicable aux pneumatiques, même montés sur jantes, aux articles, appareils et équipements fonctionnant à l'électricité et aux appareils électroniques et aux batteries pour véhicules.

Encadré 7 : Évaluation et élargissement de l'espace budgétaire pour le financement de la santé au Maroc

L'avènement de la crise de la Covid-19 a mis à l'épreuve le système de santé national et a mis en exergue sa fragilité ce qui a incité à une réforme plus profonde de ce secteur vital. Dans ce cadre, il a été procédé en 2020 au lancement de la refonte du cadre de la protection sociale à travers l'adoption en 2021 de la loi cadre n° 09-21 relative à la protection sociale.

Néanmoins, cette réforme ambitieuse nécessite des financements importants. Mise à part la mobilisation des sources de financement pour garantir la pérennité de ce système, la généralisation de l'AMO devrait inciter à l'augmentation de la demande en termes de services de santé ce qui nécessiterait une mise à niveau du secteur en termes d'infrastructures et de ressources humaines qualifiées. Cette ambition corrobore celle de l'atteinte de l'ODD 3 relatif à la santé et au bien-être de la population à l'horizon 2030 qui nécessite la mobilisation de ressources financières importantes et pérennes devant atteindre plus de 100 milliards de dirhams en 2030.

Tenant compte de ce contexte, la Direction des Etudes et Prévisions Financières a mené une étude ayant pour objet d'analyser l'espace budgétaire consacré au secteur de la santé au Maroc sur les deux dernières décennies et d'évaluer l'espace budgétaire nécessaire à mobiliser en sa faveur. En effet, la décomposition de la croissance des dépenses publiques de santé par habitant, utilisée comme proxy de l'espace budgétaire alloué à la santé, permet d'évaluer le poids des facteurs qui ont une incidence sur la croissance de la dépense publique de santé par habitant, à savoir la croissance économique, appréciée par le PIB par habitant, la variation de la part des dépenses publiques dans le PIB et la variation de la part des dépenses publiques de santé dans les dépenses publiques totales, qui traduit le degré de priorisation de la santé au sein de l'action publique durant une période donnée.

L'évaluation des niveaux optimaux de ces trois facteurs permettant l'atteinte des ODD consacrés à la santé d'ici à 2030 a été examinée sur la base de différents scénarii relatifs à l'élargissement de l'espace budgétaire dédié à la santé. Sur la base des résultats de ces scénarii, avec le maintien d'une politique budgétaire inchangée ne permettrait d'atteindre que 61% de l'objectif 3 fixé par le programme des ODD à l'horizon 2030. Par contre, en agissant sur les trois paramètres macro-économiques notamment la croissance économique, le niveau de la dépense publique et le degré de priorisation du secteur de la santé, l'espace budgétaire en faveur du secteur de la santé pourrait être augmenté de 1,9 à 2,1 points de PIB.

A cet effet, l'élargissement de l'espace budgétaire en faveur du secteur de la santé, reviendrait à agir sur un ensemble de facteurs à savoir :

- **L'impulsion de la croissance économique**, qui demeure, somme toute, une condition sine qua non pour dynamiser les recettes fiscales et conforter les marges budgétaires de l'Etat ;
- **L'optimisation des dépenses publiques consacrées au secteur de la santé** dans le cadre d'une revue stratégique globale des dépenses publiques, moyennant la détection des sources de gaspillage dues à un manque de synergie, le repérage des programmes inefficaces ou ceux affichant une priorité moindre.

- **Le recours à des mécanismes de financement innovants**, alliant effort budgétaire de l'Etat et apport du secteur privé.

Parallèlement à ces possibilités potentiellement réalisables, l'entrée en vigueur du Registre Social Unifié (RSU) permettrait d'assurer un meilleur ciblage des populations bénéficiaires des programmes sociaux, dont notamment ceux afférant à l'accès aux soins de santé.

Cependant, pour que le système de la protection sociale soit soutenable et puisse dégager un espace budgétaire suffisant pour conforter les marges de manœuvre de l'Etat, il est primordial de garantir sa pérennisation financière sur le long terme.

A ce niveau, les défis qui se posent sont nombreux. Ils sont essentiellement liés à la maîtrise des dépenses et des coûts et à la recherche permanente de nouvelles sources de financement.

L'examen des expériences internationales réussies a montré, que pour qu'un système de protection sociale puisse être soutenable à long terme, il est extrêmement important d'optimiser les dépenses publiques. Celles-ci passent par une allocation des ressources indexée sur les critères de résultats et de performance, relayée par des mécanismes de revue périodique des dépenses ; au même titre que le recours à des mécanismes de financement innovants pour assurer une levée supplémentaire de fonds et par la dynamisation de l'activité économique source de recettes fiscales supplémentaires pour l'Etat.

Pour ce qui est de la couverture médicale, organiser la filière de soins, adopter un panier de soins dynamique et unifié, définir les protocoles thérapeutiques, maîtriser les coûts des soins et des médicaments et recourir à l'achat stratégique sont autant de mesures qui devraient aussi contribuer à la réduction des coûts dans un contexte où les progrès de la technologie médicale sont source de surcoûts importants et où le système est constamment appelé à réduire le restant à payer du patient.

➤ *Accélération de la mise en œuvre de la généralisation de la couverture médicale*

Atteindre la couverture médicale universelle, à travers la généralisation de l'AMO, représente la première étape pour la généralisation de la protection sociale et qui devrait bénéficier d'une enveloppe annuelle de 13,8 milliards de dirhams, dont 9 milliards de dirhams pour le RAMED.

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre des dispositions de la loi relative à la généralisation de la protection sociale et plus particulièrement le volet couverture médicale, 22 décrets d'application ont été adoptés par le Gouvernement.

Ont été concernés par ces décrets les catégories suivantes : les agriculteurs (1.600.000 personnes), les artisans (500.000), les commerçants et artisans traditionnels soumis à la CPU et tenant une comptabilité et les auto-entrepreneurs (800.000), les conducteurs de taxis (140.000) et les conducteurs professionnels (230.000) auxquelles s'ajoutent, les médecins, les pharmaciens, les ingénieurs géomètres topographes, les vétérinaires, les sages-femmes, les métiers de la rééducation, les notaires, les guides touristiques, les artistes indépendants, les adouls, les propriétaires de bateaux de pêche traditionnels et autres catégories.

Chaque décret fixe, pour la catégorie professionnelle bénéficiaire, le revenu forfaitaire sur la base duquel seront calculées les cotisations. Ce revenu représente un multiple du SMIG (qui diffère d'une catégorie professionnelle à une autre) déterminé en application des dispositions de l'article 356 de la loi relative au code du travail multiplié par la durée normale annuelle de travail dans les activités non agricoles fixée dans l'article 184 du code de travail.

Pour les populations bénéficiaires du RAMED, celles-ci devraient basculer vers le régime de l'AMO vers la fin de l'année 2022, ce qui devrait porter le nombre des bénéficiaires de l'AMO et leurs ayant droit aux alentours de 32 millions de personnes (3 millions relevant de l'AMO du secteur public et 29 millions relevant de l'AMO du secteur privé).

Dans le même sillage, l'adoption par le Conseil du Gouvernement du 8 septembre 2022, du Projet de Loi amendant la Loi 65-00 portant code de la couverture médicale de base devrait permettre la mise en place d'un régime d'AMO unifié pour l'ensemble de la population quel que soit leur situation économique et sociale.

Pour ceux qui sont dans l'incapacité de contribuer, l'Etat devrait prendre en charge les cotisations et les frais de soins et d'hospitalisation, notamment ceux liés aux maladies onéreuses et chroniques. Ces derniers auront par, ailleurs, accès au même panier de soins dont bénéficient les salariés du secteur privé.

L'accès à l'AMO pour cette catégorie de la population reste, toutefois, conditionné par l'inscription au Registre Sociale Unifié dans un délai maximum allant à fin 2023 et par la justification de l'incapacité à payer les cotisations.

➤ *Création d'une commission interministérielle pour le pilotage de la réforme du système de protection sociale*

Dans le cadre de l'application de la Loi 09.21 relative à la protection sociale, notamment l'article 16 qui prône la création par le Gouvernement d'un mécanisme de pilotage veillant principalement au suivi et à l'exécution de cette réforme et à la coordination de l'intervention des différentes parties concernées, il a été procédé à la publication du décret n° 2.21.532 portant création de la Commission interministérielle pour le pilotage et la réforme du système de protection sociale.

Cette commission interministérielle, présidée par le Chef du Gouvernement, est composée de l'autorité gouvernementale chargée de l'Intérieur, du Secrétaire Général du Gouvernement, de l'autorité gouvernementale chargée des Finances, de l'autorité gouvernementale chargée de la santé et de la protection sociale, de l'autorité gouvernementale chargée de la Convergence et de l'Evaluation des Politiques publiques et de l'autorité gouvernementale chargée du Budget.

CHAPITRE 3 : PROJET DE LOI DES FINANCES 2023

3.1. Contexte macroéconomique du Projet de Loi de Finances 2023

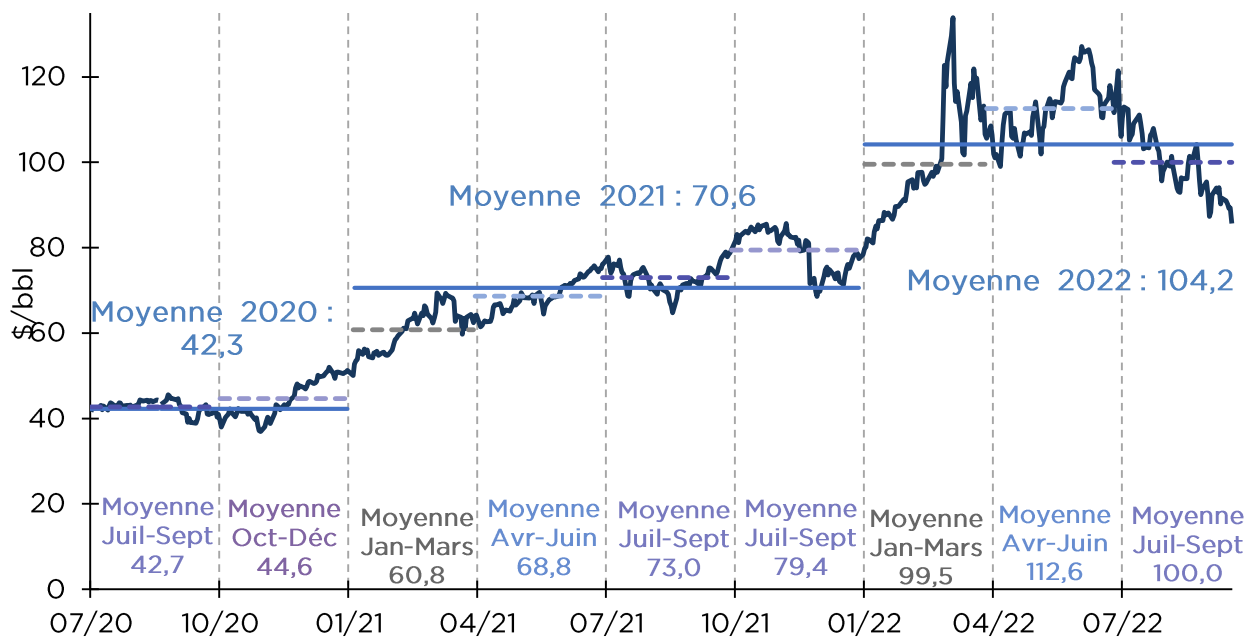
Après le rebond enregistré en 2021, le rythme de croissance de l'économie nationale devrait décélérer en 2022, pour ressortir à 1,5% en 2022 après 7,9% en 2021. Hors agriculture, le PIB devrait croître de 3,4% en 2022 après une progression de 6,8% en 2021.

Le redressement des activités non agricoles observé en 2021 devrait se poursuivre, permettant ainsi à l'économie nationale d'évoluer en ligne avec sa tendance de long terme, progressant ainsi au taux de 4% en 2023.

3.1.1. Les principales hypothèses sous-tendant les prévisions économiques

L'exercice de prévision prend en considération les données des comptes nationaux pour l'année 2021, publiées selon la nouvelle base 2014, et des derniers éléments conjoncturels au niveau national et international. Les principales hypothèses du cadre macroéconomique se présentent comme suit :

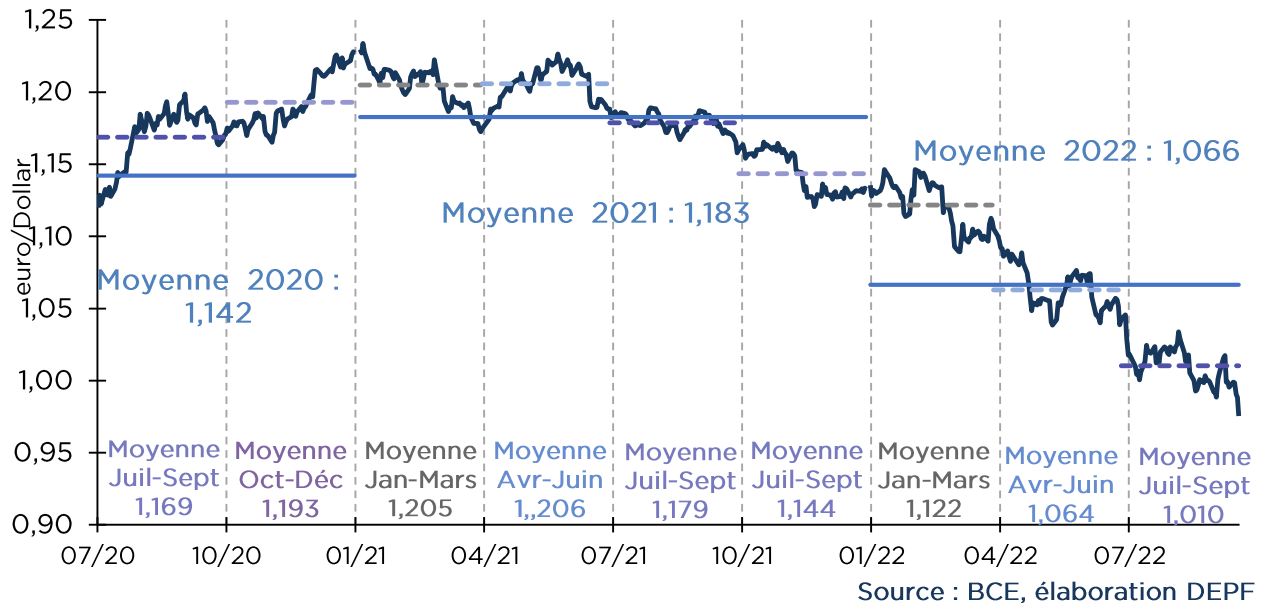
- *Un cours moyen du baril de Brent de 93 dollars en 2023 contre 104 (\$/b) en 2022*



Source : Bloomberg, élaboration DEPF

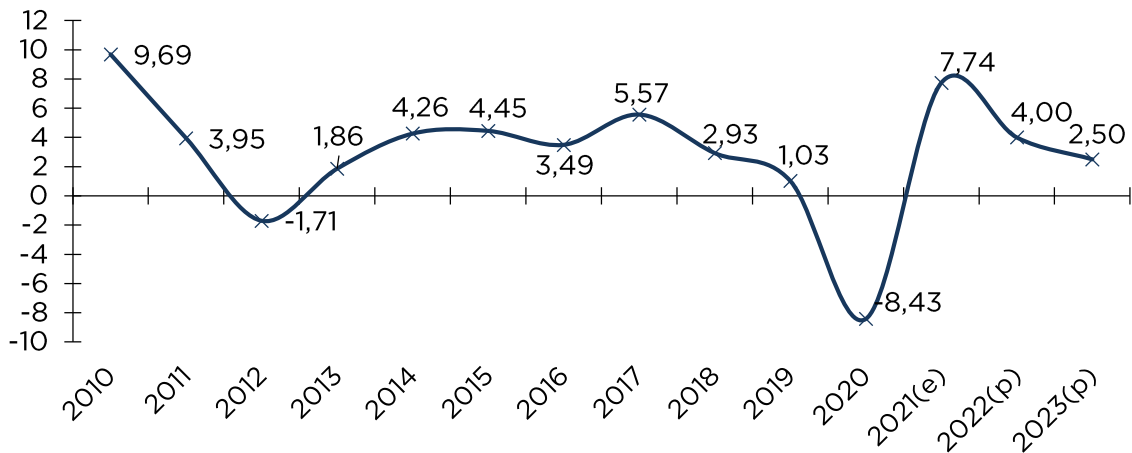
Graphique 56 : Cours du Brent (dollars/baril)

- Une parité euro-dollar de 1,044 en 2022 et en 2023 après 1,183 en 2021.



Graphique 57 : Taux de change euro/dollar

- Un accroissement de la demande étrangère adressée au Maroc (hors produits de phosphates et dérivés) de 2.5% en 2023 après 4% en 2022.



Source : Calcul DEPF. e : Estimation, p : Prévision

Graphique 58 : Evolution de la demande étrangère adressée au Maroc hors OCP en volume (en %)

- Une production céréalière de 75 millions de quintaux en 2023 contre 34 millions de quintaux en 2022, conjuguée à une consolidation des performances des autres cultures et de l'élevage.

3.1.2. Perspectives économiques pour 2023

Sur la base des hypothèses retenues, le rythme de croissance de l'économie nationale devrait atteindre 4% en 2023, sous le double effet de la hausse de la valeur ajoutée agricole de 12,9% et de la progression de celle non agricole de 3,1%. La valeur ajoutée

secondaire devrait s'améliorer de 2,7% après 2,1% en 2022. Le secteur tertiaire devrait, à son tour, progresser de 3,4% en 2023 après 4,7% en 2022. Le PIB non agricole devrait progresser de 2,9% en 2023 après 3,4% une année auparavant.

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|--|------|------|------|------|-------|------|
| - Produit intérieur brut | 3,1 | 2,9 | -7,2 | 7,9 | 1,5 | 4,0 |
| - Valeur ajoutée totale | 3,1 | 3,0 | -7,0 | 7,8 | 1,6 | 4,3 |
| - Valeur ajoutée agricole | 5,6 | -5,0 | -8,1 | 17,8 | -13,0 | 12,9 |
| - Valeur ajoutée non agricole | 2,8 | 4,0 | -6,9 | 6,6 | 3,7 | 3,1 |
| - Activités secondaires | 3,1 | 4,1 | -5,2 | 6,8 | 2,1 | 2,7 |
| - Activités tertiaires | 2,9 | 3,9 | -7,9 | 6,4 | 4,7 | 3,4 |
| - Impôts nets des subventions sur les produits | 2,4 | 2,3 | -8,4 | 8,8 | 1,0 | 1,1 |
| - Produit intérieur brut non agricole | 2,8 | 3,8 | -7,1 | 6,8 | 3,4 | 2,9 |

Source : MEF

Tableau : Croissance du PIB et de ses composantes sectorielles

La consommation finale des ménages (y compris ISBL) devrait afficher une hausse, en volume, de 3,8%, sous l'effet de la progression des revenus des ménages agricoles et non agricoles ainsi que des transferts des MRE. S'agissant de la consommation finale des administrations publiques, elle devrait s'accroître de 2,9% en 2023, soit un rythme inférieur à celui de l'année 2022 (5,6%). Pour ce qui est de l'investissement, la formation brute du capital fixe devrait progresser de 2,4% en 2023 après 1,9% en 2022.

Par ailleurs, la consolidation attendue au niveau de la demande extérieure adressée au Maroc devrait améliorer les perspectives des exportations nationales des biens et services. Ces dernières devraient progresser, en volume, de 9,5% en 2022 et 12,8% en 2023. De même pour les importations qui devraient croître, en volume, de 9,5% en 2023 après 6,9% en 2022.

3.2. Objectifs prioritaires du Projet de Loi de Finances 2023

Conformément aux Hautes Orientations Royales et aux engagements du Gouvernement, le Projet de Loi de Finances 2023 met en avant quatre objectifs prioritaires visant (i) le renforcement des fondements de l'État social ; (ii) la relance de l'économie nationale à travers le soutien de l'investissement ; (iii) la consécration de la justice spatiale et (iv) le rétablissement des marges budgétaires pour assurer la pérennité des réformes.

3.2.1. Le renforcement des fondements de l'État social

A la lumière des Hautes Directives de Sa Majesté Le Roi contenues dans le Discours du Trône du 30 juillet 2022, le Gouvernement mettra en œuvre la généralisation des allocations familiales durant l'année 2023. Les bénéficiaires sont estimés à environ 7 millions enfants, en particulier ceux relevant de familles pauvres ou en situation de

précarité et trois millions de ménages n'ayant pas d'enfants en âge de scolarité. Ce chantier sera mis en œuvre selon une nouvelle approche basée sur un ciblage direct des bénéficiaires, sur la base du déploiement opérationnel du Registre National de la Population et du Registre Social Unifié (RSU).

Le Gouvernement poursuivra, également, la réhabilitation du système de la santé comme stipulé au niveau des dispositions du projet de loi-cadre s'y rapportant, adopté lors du Conseil des Ministres du 13 juillet 2022. Il s'agit de la réhabilitation de l'offre de soins en poursuivant la réforme des structures sanitaires primaires, la mise à niveau des hôpitaux et l'instauration de l'obligation du respect du parcours de soins. Ces mesures seront conjuguées au renforcement de la gouvernance du système de santé et sa digitalisation à travers la création d'un système d'information intégré. Par ailleurs, et afin de valoriser les ressources humaines relevant de ce secteur, le Gouvernement lancera l'élaboration de la loi sur la fonction publique sanitaire et la consolidation des acquis du dialogue social en matière d'amélioration de la situation financière des cadres du secteur de la Santé dont l'enveloppe budgétaire allouée est estimée à 2,2 milliards de dirhams sur deux années, à compter du début janvier 2023.

Parallèlement, le Gouvernement a lancé un programme pour renforcer l'effectif des ressources humaines du secteur de la santé à l'horizon 2030. Ce programme ambitionne de rehausser le niveau d'encadrement médical et paramédical pour dépasser le seuil recommandé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), pour atteindre 24 cadres pour 10.000 habitants à l'horizon 2025 et 45 cadres pour 10.000 habitants à l'horizon 2030. Pour atteindre ces objectifs, le nombre des cadres de la santé passera de 68.000 en 2022 à environ 94.000 en 2025 et à 177.000 à l'horizon 2030. Ce programme nécessitera une enveloppe budgétaire estimée à environ 3 milliards de dirhams. Le Gouvernement se penchera dans le même sillage sur le renforcement de l'offre d'infrastructure sanitaire à travers la mise en place de trois centres hospitaliers universitaires (CHU) à Errachidia, Béni Mellal et à Guelmim.

S'agissant de la réforme de la retraite, le Gouvernement démarrera la mise en œuvre de ce chantier dès 2023 selon une approche de concertation avec toutes les parties prenantes.

Par rapport à la réforme de l'enseignement, le Gouvernement mettra en œuvre la feuille de route pour la réforme de l'enseignement 2022-2026. Ladite feuille de route se base sur l'amélioration des conditions d'exercice au sein des établissements d'enseignement et l'amélioration du cadre juridique à travers l'instauration d'un nouveau statut pour le corps enseignant. Il s'agit également de la mise à niveau des compétences du corps professoral à travers une formation de base de qualité et la formation continue en plus de l'amélioration de la qualité de la licence en éducation. Pour ce faire, il a été procédé au lancement d'un programme visant à multiplier par 5 le nombre des étudiants du cycle de la licence en éducation à l'horizon 2027, moyennant une enveloppe budgétaire estimée à 4 milliards de dirhams sur 5 années, dont 583 millions de dirhams au titre de la rentrée 2022-2023. L'attention sera également accordée à la poursuite de la généralisation de l'enseignement préscolaire, à l'horizon 2028, à travers la création

d'environ 4000 unités par an au profit des enfants de 4 à 6 ans, notamment dans le monde rural.

L'année 2023 devrait connaître également la mise en application d'autres chantiers. Il s'agit de l'adoption d'une nouvelle approche pour l'accompagnement des ménages en termes d'accès à un logement décent visant à remplacer les dépenses fiscales dont l'impact économique et social reste difficile à évaluer, par un soutien direct aux ménages pour l'acquisition d'un logement.

En outre, le Gouvernement se penchera sur la préparation d'un plan d'action national intégré pour la promotion des droits des personnes en situation d'handicap pour les cinq prochaines années tout en veillant à la préparation des textes d'application de la loi cadre 97-13 relative à la protection et à la promotion des droits des personnes en situation d'handicap. D'autre part, le Gouvernement assurera l'amélioration de la qualité et de la gouvernance des services octroyés à cette catégorie à travers la mobilisation d'une enveloppe de 500 millions de dirhams au profit des associations œuvrant dans le domaine.

De même, et dans le cadre de sa politique intégrée en matière d'emploi, le Gouvernement poursuivra en 2023 la mise en œuvre du programme AWRACH, qui vise à créer 250.000 emplois au cours des années 2022 et 2023. En parallèle, le Gouvernement œuvrera à la redynamisation des programmes INTELAKA et FORSA pour soutenir l'initiative entrepreneuriale.

Dans le cadre de la déclinaison des Hautes Orientations Royales en matière de promotion et de valorisation du rôle de la femme marocaine dans tous les domaines, le Gouvernement s'attèlera à l'opérationnalisation des institutions constitutionnelles concernées par les droits de la famille et de la femme et la mise à jour des dispositifs et des législations nationales dédiés à la promotion de ces droits. Parallèlement, le Gouvernement veillera à remédier aux défaillances et aux limites qui entravent l'application pleine des dispositions du Code de la Famille ainsi qu'à la généralisation des tribunaux de la famille sur l'ensemble du territoire national.

3.2.2. La relance de l'économie nationale à travers le soutien de l'investissement

Le Gouvernement procédera à la mise en œuvre des dispositifs de la loi-cadre portant charte de l'investissement, à travers la mise en place des dispositifs de soutien aux projets stratégiques, aux PME et aux entreprises marocaines dont les activités se projettent à l'international. De même, le Gouvernement œuvrera en faveur de l'octroi de facilités aux investissements étrangers en desserrant les contraintes qui limitent leur attraction au Maroc.

Dans le cadre de l'amélioration de l'attractivité de l'économie nationale et la stimulation de la compétitivité du tissu productif national, le Gouvernement renforcera la stabilité et la justice du système fiscal et ce, à travers la mise en œuvre de la loi-cadre sur la réforme fiscale.

S'agissant des chantiers relatifs à la réforme de l'administration, notamment pour ce qui est de la simplification des procédures, le Gouvernement lancera une nouvelle stratégie

de la transition numérique à l'horizon 2030. Cette dernière a pour objectif principal la digitalisation des services publics et la mise en place des jalons d'une économie numérique à fort potentiel, créatrice de valeur ajoutée et d'emplois et consacrant le positionnement du Royaume en tant que pays leader dans ce domaine. Une attention particulière sera également accordée à la facilitation de l'accès au foncier, au développement du secteur financier et au renforcement de la contribution du secteur privé et bancaire à la dynamique de l'investissement productif.

Parallèlement, le Gouvernement poursuivra ses efforts en matière d'impulsion de l'investissement public, notamment dans le domaine des infrastructures et des stratégies sectorielles ambitieuses (génération green, Plan d'accélération industrielle, tourisme, artisanat et économie sociale). De même, il procédera à la promotion du produit national, à travers l'encouragement de la compétitivité du label « made in Morocco », la consécration de la souveraineté alimentaire, sanitaire et énergétique du Royaume.

En ce qui concerne le domaine de l'eau, le Gouvernement prendra toutes les mesures urgentes pour assurer l'approvisionnement en eau potable à travers le lancement d'une multitude de projets de transferts d'eau entre certains bassins et de dessalement de l'eau de mer. De même, une action forte sera déployée en termes de mobilisation des ressources non-conventionnelles, à travers le traitement des eaux usées à des fins d'utilisation dans l'arrosage des espaces verts et pour répondre aux besoins du secteur industriel et ceux des complexes touristiques.

Par ailleurs, le Gouvernement procédera à la mise en œuvre des dispositions de la loi-cadre relative à la réforme des établissements et entreprises publics ainsi que l'opérationnalisation de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de suivi des performances des établissements et entreprises publics. Cette réforme a pour but de renforcer le rôle de l'Etat actionnaire et de rationaliser la gestion du portefeuille public en mettant l'accent sur sa performance.

3.2.3. La consécration de l'équité territoriale

L'efficacité de la gestion publique et la convergence des politiques publiques au niveau sectoriel et territorial représentent des leviers importants pour le déploiement des priorités de développement économique et social. A ce titre, l'année 2023 sera consacrée au renforcement de la régionalisation avancée, à la réduction des disparités spatiales en termes d'investissements ainsi qu'à l'accès aux services publics de base, et ce en vue de garantir une répartition équitable des richesses entre les régions. Dans le même sillage, le Gouvernement veillera à la poursuite de l'opérationnalisation effective du chantier de réforme des Centres Régionaux d'Investissement, afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle en matière de promotion de l'investissement privé.

De même, le Gouvernement donnera la priorité à l'accélération des chantiers relatifs à la réforme de l'administration, notamment en matière de simplification des procédures, de digitalisation, d'opérationnalisation de la charte nationale de déconcentration administrative, garantissant ainsi le rapprochement de l'administration du citoyen et de l'entreprise avec l'accroissement de l'efficacité et de la qualité des services publics.

Parallèlement, le Gouvernement poursuivra ses efforts en termes d'institutionnalisation de la langue Amazigh à travers le déploiement d'une feuille de route contenant 25 procédures pour l'intégration de cette langue dans les administrations et les services publics, l'enseignement, la santé, la justice, l'audio-visuel, la communication, la culture et l'art. Pour cela, l'année 2023 connaîtra le lancement d'un projet pour l'affectation de 300 agents d'accueil amazighophones afin d'accompagner les usagers au sein des tribunaux et des centres hospitaliers. A cet égard, une enveloppe budgétaire de 200 millions de dirhams a été mobilisée au titre de la loi de finances 2022 et sera progressivement revue à la hausse pour atteindre un milliard de dirhams à l'horizon 2025.

3.2.4. Le rétablissement des marges budgétaires pour assurer la pérennité des réformes

Le Gouvernement accorde une importance particulière au volet lié au financement des réformes structurelles de grande envergure, en vue de mobiliser davantage de ressources et d'en assurer la pérennité. Ses efforts seront consolidés, à travers une rationalisation des dépenses, d'une part, et le renforcement des recettes de l'Etat, d'autre part, afin de financer les politiques publiques, notamment le chantier de la protection sociale.

Dans ce cadre, au cours de l'année 2023 et des prochaines années, le Gouvernement œuvrera à réduire graduellement le déficit budgétaire et le taux d'endettement dans l'objectif de rétablir les marges de manœuvre budgétaires et de préserver les équilibres macroéconomiques

Le Projet de Loi de Finances pour l'année budgétaire 2023 prendra en compte les enjeux majeurs liés à la gestion des finances publiques et préconise une gestion maîtrisée et rationnelle des dépenses publiques conformément aux exigences suivantes :

- En matière des dépenses de personnel :

La limitation aux besoins nécessaires en matière des nouvelles créations de postes budgétaires pour garantir la mise en œuvre des chantiers de réformes engagées et la qualité des services offerts aux citoyens, tout en mobilisant le potentiel lié au redéploiement des postes budgétaires pour couvrir le déficit au niveau territorial et sectoriel.

- En matière des dépenses de fonctionnement :

L'optimisation de ces dépenses à travers l'encouragement de l'utilisation des énergies renouvelables, la rationalisation des dépenses relatives aux télécommunications, aux études, aux indemnités de déplacement et à l'organisation de cérémonies, conférences et séminaires, ainsi que la priorisation de l'apurement des arriérés de l'eau et de l'électricité.

- En matière des dépenses d'investissement :

La priorité doit être accordée aux projets en cours de réalisation, notamment, ceux ayant fait l'objet d'accords nationaux et internationaux signés devant Sa Majesté Le Roi

ou ceux conclus avec les institutions internationales et les pays donateurs. En outre, la situation juridique du foncier doit être réglée au préalable avant la programmation d'un nouveau projet. De même, les dépenses relatives à l'acquisition de véhicules, la construction ou l'aménagement de sièges administratifs doivent être réduites au maximum.

Ces orientations s'appliquent également aux Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome (SEGMA), les Comptes Spéciaux du Trésor (CST) et les établissements publics bénéficiaires des subventions de l'Etat. De même, ces subventions doivent être rationalisées en liant les opérations de transferts à la prise en charge des dépenses de personnel des établissements publics, ainsi qu'à l'état d'avancement des projets financés à travers le budget de ces établissements, ou les (CST) ou (SEGMA), et ce en cas de non-disponibilité des ressources suffisantes au niveau de leur trésorerie.

Dans le cadre de la généralisation des principes de la transparence et de la performance institués par la Loi organique des lois de finances (LOF), les établissements publics qui bénéficient des subventions de l'Etat doivent préparer leurs budgets selon une nomenclature budgétaire précisant de manière claire les programmes et les projets qui bénéficient des crédits ouverts. Parallèlement, ces établissements doivent tenir une comptabilité budgétaire de leurs ressources et de leurs dépenses, ainsi qu'une comptabilité générale pour l'ensemble de leurs opérations.

3.3. Prévisions des recettes et des dépenses de l'Etat au titre de l'année 2023

Les choix arrêtés en matière de politique budgétaire visent à replacer les finances publiques sur une trajectoire favorable, bénéficiant des efforts déployés en matière de rationalisation des dépenses et de renforcement des recettes de l'Etat afin de financer les politiques publiques, notamment les chantiers stratégiques engagés par le pays.

Le Projet de Loi de Finances 2023 s'inscrit dans cette orientation favorisant une gestion rigoureuse des finances publiques dans le sens de la maîtrise du déficit budgétaire et ce, afin d'assurer leur soutenabilité à moyen terme.

3.3.1. Recettes de l'Etat

Compte non tenu de la part de la taxe sur la valeur ajoutée versée aux collectivités locales, les prévisions des recettes ordinaires nettes sont estimées à près de 312,7 milliards de dirhams en 2023. Celles-ci s'inscrivent en hausse de 18,9% par rapport aux prévisions de la Loi de Finances 2022 et tiennent compte des recettes au titre des mécanismes innovants en matière de financement des investissements publics.

Les recettes fiscales devraient progresser de 14,5% par rapport aux prévisions de la LF 2022, pour s'établir à 255,3 milliards de dirhams. Rapportées au PIB, ces recettes se situeraient à 17,7%, en hausse de 0,7 point du PIB par rapport au niveau de pression fiscale de 2022. Cette évolution repose sur un accroissement des recettes des impôts directs de 15,8%, des impôts indirects de 13,1%, des droits de douane de 24,9% et des recettes au titre des droits d'enregistrement et de timbre de 7%.

Impôts directs

Les impôts directs devraient se situer à 113,2 milliards de dirhams, en hausse de 15,8% par rapport aux prévisions de la Loi de Finances 2022. Ce montant représente 7,8% du PIB et 44,3% du total des recettes fiscales. Leur augmentation serait due, essentiellement, à l'accroissement attendu des recettes de l'IS et de celles de l'IR de 9,5 milliards de dirhams et de 4,9 milliards de dirhams respectivement.

Estimées à 60,9 milliards de dirhams, les recettes de l'IS progresseraient de 18,4% par rapport aux prévisions de la LF 2022 et représenteraient, ainsi, 4,2% du PIB en 2023. Les recettes de l'IR sont estimées à 47,9 milliards de dirhams, en hausse de 11,4% par rapport aux prévisions de l'exercice 2022 et représenteraient 3,3% du PIB. Cette perspective d'évolution tient compte des gains additionnels générés par la revalorisation des revenus salariaux.

Impôts indirects

Les recettes des impôts indirects sont estimées à 111,1 milliards de dirhams. Elles seraient en augmentation de 13,1% par rapport à la Loi de Finances de 2022. Parmi ces recettes, celles de la TVA sont prévues à 79,3 milliards de dirhams, en hausse de 17,6%. Ce supplément de recettes provient à hauteur de 0,8 milliard de dirhams de la TVA intérieure et de près de 11,1 milliards de dirhams de la TVA à l'importation.

Estimée à 1,7% du PIB, la TVA intérieure s'accroîtrait de 3,1% pour atteindre 25,1 milliards de dirhams en 2023. Cette évolution serait due au comportement prévu de la consommation des ménages, impulsé, notamment, par la consolidation du marché du travail, l'amélioration des revenus des ménages, le renforcement des transferts des Marocains Résidant à l'Etranger et par la préservation du pouvoir d'achat des ménages, favorisée par les mesures prises dans le cadre du dialogue social.

De leur côté, les recettes de la TVA à l'importation seraient établies à 54,2 milliards de dirhams, en progression de 25,8% en 2023, en raison, notamment, de la hausse prévisible des importations en ligne avec les exigences du développement du secteur productif national et ce, dans un contexte marqué par la persistance à la hausse des prix des matières premières, notamment des produits énergétiques.

Les recettes des Taxes Intérieures de Consommation sont estimées à 31,8 milliards de dirhams, marquant une progression de 3,3% par rapport aux prévisions de la LF 2022 et représenteraient 2,2% du PIB. La taxe intérieure de consommation sur les tabacs augmenterait de 5,8% pour se situer à 12,5 milliards de dirhams. Pour leur part, les recettes de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques se situeraient à près de 16,6 milliards de dirhams, en baisse de 2,3% par rapport aux prévisions de la LF 2022. Les autres recettes de la TIC, quant à elles, sont prévues à 2,7 milliards de dirhams, en hausse de 36,3% par rapport aux prévisions au titre de la LF 2022.

Droits de douane

Les droits de douane sont estimés à 15 milliards de dirhams. Ils marqueraient une hausse de 24,9% par rapport à la LF 2022 et leur part dans les recettes fiscales serait de près de 5,9% en 2023, supérieur de 0,5 point comparativement au niveau prévu pour 2022. Par rapport au PIB, ces recettes se situeraient à 1% en 2023.

Droits d'enregistrement et de timbre

Les droits d'enregistrement et de timbre s'établiraient à 15,9 milliards de dirhams, en hausse de 7% par rapport aux prévisions de la LF 2022.

Recettes non fiscales

Compte tenu des recettes générées par les nouveaux mécanismes de financement des investissements publics, estimées à 25 milliards de dirhams, les recettes non fiscales sont prévues à près de 54,1 milliards de dirhams en 2022, en nette progression de 50,6% par rapport aux prévisions de la LF 2022 et représenteraient 17,3% du total des recettes ordinaires et 3,8 points du PIB. De leur côté, les recettes en provenance des établissements et entreprises publics avoisineraient 19,5 milliards de dirhams, en progression de 39,2% par rapport à l'exercice précédent. Celles relatives aux cessions de participations de l'Etat devraient s'établir à 5 milliards de dirhams, soit le même niveau de la LF 2022.

3.3.2. Dépenses de l'Etat

Les prévisions de la Loi de Finances 2023 tablent sur un montant global des dépenses (y compris SEGMA et comptes spéciaux du Trésor) estimé à 378,4 milliards de dirhams, en augmentation de 12,8%, soit une enveloppe additionnelle évaluée à plus de 42,8 milliards comparativement aux prévisions de la LF 2022. Ces dépenses se situeraient, ainsi à 26,2% du PIB, niveau supérieur à celui de l'exercice 2022 de 0,7 point du PIB.

Les dépenses ordinaires sont estimées à près de 291,5 milliards de dirhams en 2023, soit une hausse de 11,2% par rapport à 2022, représentant ainsi 20,2% du PIB, niveau supérieur à celui estimé pour 2022 avec 0,2 point du PIB.

Dépenses de biens et services

Les dépenses en biens et services atteindraient près de 234,9 milliards de dirhams, en augmentation de 8,3% par rapport à la LF 2022. Les dépenses du personnel en pourcentage des dépenses de biens et services atteindraient 66,3%.

En % du PIB, la masse salariale serait en baisse de 0,4 point par rapport aux prévisions de la LF 2022, passant de 11,2% pour la LF 2022 à 10,8% pour le PLF 2023 pour se situer à 155,8 milliards de dirhams. Cette évolution tient compte du coût des postes budgétaires à créer, des changements d'échelle, des promotions de grade et de l'impact budgétaire des dernières dispositions du dialogue social. Concernant les dépenses au titre des autres biens et services, elles augmenteraient de 14% par rapport à 2022 pour atteindre 79,2 milliards de dirhams.

Charges en intérêts

La charge des intérêts de la dette est estimée à près de 30 milliards de dirhams pour l'année 2023, soit une augmentation de 6,7% par rapport aux prévisions de la LF 2022 pour représenter 2,1% du PIB en 2023, soit le même niveau estimé pour 2022. La hausse, en niveau, de cette charge résulterait d'une baisse de la charge des intérêts de la dette intérieure de 0,4% et de la hausse des intérêts de la dette extérieure de 42,5%.

Charge de la compensation

Sous l'hypothèse d'un cours du gaz butane prévu à 800 dollars la tonne en 2023, la charge de la compensation s'élèverait à 26,6 milliards de dirhams⁴² en augmentation de près de 9,6 milliards de dirhams par rapport aux prévisions de LF 2022. En termes de PIB, elle atteindrait 1,8%.

Dépenses d'investissement

Le Budget de l'Etat prévoit des émissions d'investissement équivalent à 6,3% du PIB en 2023 contre 5,9% par rapport aux prévisions de LF 2022. Cette perspective d'évolution traduit la volonté des pouvoirs publics de poursuivre les efforts de soutien de l'activité économique et ce, malgré les contraintes qui pèsent sur le Budget de l'Etat. Estimées à près de 91,1 milliards de dirhams⁴³, les émissions d'investissement seraient en hausse de 16,9% comparativement aux prévisions de la LF 2022.

3.3.3. Déficit budgétaire

Le déficit budgétaire, résultant des évolutions prévisibles des recettes et des dépenses pour l'exercice budgétaire 2023, serait de près de 65,7 milliards de dirhams, en baisse de 1 point du PIB, par rapport aux prévisions de la Loi de Finances 2022, pour se situer à 4,5%.

⁴² Il s'agit des charges dues et non des paiements.

⁴³ Il s'agit des prévisions d'émissions et non des crédits ouverts.

ANNEXES STATISTIQUES

| | <u>Moyenne</u> 2011-16 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | <u>Prévisions</u> 2022 2023 | |
|--|---------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|--------------------------------|-------|
| 1.1- Environnement international | | | | | | | | |
| Croissance économique mondiale (FMI) (En %) | 3,6 | 3,8 | 3,6 | 2,8 | -3,0 | 6,0 | 3,2 | 2,7 |
| États-Unis | 2,1 | 2,3 | 2,9 | 2,3 | -3,4 | 5,7 | 1,6 | 1,0 |
| Zone Euro | 1,0 | 2,6 | 1,8 | 1,6 | -6,1 | 5,2 | 3,1 | 0,5 |
| France | 1,0 | 2,4 | 1,8 | 1,9 | -7,9 | 6,8 | 2,5 | 0,7 |
| Espagne | 0,5 | 3,0 | 2,3 | 2,1 | -10,8 | 5,1 | 4,3 | 1,2 |
| Chine | 7,7 | 6,9 | 6,8 | 6,0 | 2,2 | 8,1 | 3,2 | 4,4 |
| Turquie | 6,4 | 7,5 | 3,0 | 0,8 | 1,9 | 11,4 | 5,0 | 3,0 |
| Moyen-Orient et Asie centrale | 3,9 | 2,6 | 2,6 | 1,7 | -2,7 | 4,5 | 5,0 | 3,6 |
| Maroc (1) | 2,4 | 5,1 | 3,1 | 2,9 | -7,2 | 7,9 | 1,5 | 4,0 |
| Algérie | 3,3 | 1,4 | 1,2 | 1,0 | -5,1 | 3,5 | 4,7 | 2,6 |
| Tunisie | 1,6 | 2,2 | 2,5 | 1,4 | -8,7 | 3,3 | 2,2 | 1,6 |
| Égypte | 3,8 | 5,4 | 5,0 | 5,5 | 3,5 | 3,3 | 6,6 | 4,4 |
| Jordanie | 2,6 | 2,1 | 1,9 | 2,0 | -1,6 | 2,2 | 2,4 | 2,7 |
| Commerce mondial des B&S en volume | 3,8 | 5,7 | 4,1 | 0,9 | -7,8 | 10,1 | 4,3 | 2,5 |
| Cours internationaux des principaux produits | | | | | | | | |
| Phosphates bruts (\$/t) | 136,0 | 89,7 | 87,9 | 88,0 | 76,0 | 123,0 | 175,0 | 160,0 |
| Blé dur Etats Unis (\$/t) | 266,3 | 174,2 | 209,9 | 201,7 | 232,0 | 315,0 | 450,0 | 380,0 |
| | <u>Moyenne</u> 2014-16 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | <u>Prévisions</u> 2022 2023 | |
| 1.2- Composantes du PIB (Evolution annuelle aux prix de l'année précédente) (En %) | | | | | | | | |
| Produit intérieur brut | 2,4 | 5,1 | 3,1 | 2,9 | -7,2 | 7,9 | 1,5 | 4,0 |
| Agriculture | -4,2 | 21,5 | 5,6 | -5,0 | -8,1 | 17,8 | -13,0 | 12,9 |
| Hors agriculture | 3,2 | 3,3 | 2,8 | 3,8 | -7,1 | 6,8 | 3,4 | 2,9 |
| Industries de transformation | 1,1 | 3,4 | 3,2 | 3,4 | -7,4 | 6,1 | | |
| Construction | 3,0 | 1,3 | 1,3 | 0,5 | -4,1 | 10,7 | | |
| Administration publique; sécurité sociale obligatoire | 3,7 | 3,9 | 3,9 | 6,6 | 5,3 | 4,1 | | |
| Importations de biens et services | 7,9 | 4,6 | 4,8 | 2,1 | -11,9 | 11,8 | 6,9 | 9,5 |
| Consommation finale intérieure | 2,2 | 3,4 | 2,8 | 2,8 | -4,4 | 7,5 | | |
| Ménages (2) | 2,2 | 3,7 | 2,5 | 2,2 | -5,6 | 8,2 | 2,1 | 3,8 |
| Administrations publiques | 2,2 | 2,4 | 3,7 | 4,8 | -0,5 | 5,6 | 5,6 | 2,9 |
| Formation brute du capital fixe | 7,4 | 2,1 | 2,4 | 1,7 | -10,0 | 9,3 | 1,9 | 2,4 |
| Exportations de biens et services | 5,6 | 10,8 | 3,8 | 5,1 | -15,0 | 8,7 | 9,5 | 12,8 |
| 1.3- Contribution à la croissance en volume (En points) | | | | | | | | |
| Produit intérieur brut | 2,4 | 5,1 | 3,1 | 2,9 | -7,2 | 7,9 | 1,5 | 4,0 |
| Agriculture | -0,4 | 2,1 | 0,6 | -0,5 | -0,8 | 1,8 | | |
| Hors agriculture | 2,8 | 3,0 | 2,5 | 3,4 | -6,4 | 6,1 | | |
| Industries de transformation | 0,2 | 0,5 | 0,5 | 0,5 | -1,1 | 0,9 | | |
| Construction | 0,2 | 0,1 | 0,1 | 0,0 | -0,2 | 0,6 | | |
| Administration publique; sécurité sociale obligatoire | 0,3 | 0,3 | 0,3 | 0,6 | 0,5 | 0,4 | | |
| Importations de biens et services | 3,1 | 1,9 | 2,0 | 0,9 | -5,0 | 4,5 | | |
| Consommation finale intérieure | 1,7 | 2,6 | 2,2 | 2,1 | -3,4 | 5,9 | | |
| Ménages (2) | 1,3 | 2,2 | 1,5 | 1,3 | -3,3 | 4,8 | | |
| Administrations publiques | 0,4 | 0,4 | 0,7 | 0,9 | -0,1 | 1,1 | | |
| Formation brute du capital fixe | 2,0 | 0,6 | 0,7 | 0,5 | -2,7 | 2,4 | | |
| Exportations de biens et services | 1,7 | 3,3 | 1,2 | 1,7 | -5,1 | 2,7 | | |
| 1.4- Ratios économiques | | | | | | | | |
| Importations de biens et services/PIB | 39,8 | 41,6 | 43,4 | 41,9 | 38,1 | 42,0 | | |
| Consommation finale intérieure/PIB | 78,5 | 77,3 | 77,5 | 77,2 | 78,5 | 78,0 | | |
| Ménages (2) | 60,0 | 59,3 | 59,5 | 59,0 | 59,1 | 59,5 | | |
| Administrations publiques | 18,5 | 18,0 | 18,0 | 18,2 | 19,4 | 18,6 | | |
| Exportations de biens et services/PIB | 30,3 | 32,6 | 33,8 | 34,1 | 30,8 | 32,9 | | |
| Taux d'ouverture de l'économie (En %)(3) | 70,1 | 74,2 | 77,3 | 76,0 | 68,8 | 75,0 | | |
| Taux de pénétration des importations(En %) (4) | 36,4 | 38,2 | 39,7 | 38,9 | 35,5 | 38,6 | | |
| Taux d'investissement brut (5) | 30,8 | 31,5 | 31,9 | 30,4 | 28,6 | 30,9 | | |
| Epargne nationale brute en % du PIB | 27,3 | 28,5 | 27,3 | 27,2 | 27,6 | 28,8 | | |
| Capacité (+) ou besoin (-) de financement en % du PIB | -3,7 | -3,2 | -4,9 | -3,4 | -1,2 | -2,3 | | |
| RNBD aux prix courants par habitant (En DH) | 32791 | 34876 | 35537 | 36370 | 34007 | 37775 | | |
| Source : - World Economic Outlook, FMI, Commodity price data, Banque Mondiale - Haut Commissariat au Plan | | | | | | | | |
| (1) Source Haut Commissariat au Plan jusqu'en 2021 et prévision de la DEPF pour 2022 et 2023. | | | | | | | | |
| (2) y compris la consommation des ISBL | | | | | | | | |
| (3) Total des exportations et des importations des biens et services rapporté au PIB nominal | | | | | | | | |
| (4) Importations des biens et services rapportées à la demande intérieure. | | | | | | | | |
| (5) Formation brute du capital fixe augmentée des variations des stocks rapportées au PIB | | | | | | | | |

| | <i>Moyenne</i> 2011-16 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|---------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| 1.5 - Commerce extérieur | | | | | | |
| Évolution des exportations globales (En millions de dh) | 198294 | 248841 | 275441 | 284496 | 263089 | 328846 |
| Taux de croissance (En %) | 7,1 | 10,3 | 10,7 | 3,3 | -7,5 | 25,0 |
| Alimentation | 9,3 | 8,3 | 7,6 | 6,0 | 0,8 | 10,6 |
| Dont : - Agrumes | 1,7 | 6,1 | 13,6 | 14,1 | 1,8 | -4,4 |
| - Produits de la mer (1) | 8,0 | 5,8 | 3,8 | -3,4 | 1,3 | 16,9 |
| Énergie et lubrifiants | 2,8 | 21,4 | 40,8 | 33,8 | -68,5 | 58,3 |
| Produits bruts | -0,8 | 18,9 | -1,6 | -4,6 | -5,6 | 30,7 |
| Demi-produits | 1,2 | 12,1 | 15,8 | -4,1 | 0,6 | 55,4 |
| Groupe OCP (2) | 1,7 | 11,6 | 17,6 | -5,9 | 3,9 | 57,8 |
| Produits finis d'équipement | 9,5 | 14,3 | 19,3 | 12,3 | -12,7 | 4,3 |
| Produits finis de consommation | 13,0 | 6,7 | 6,9 | 1,5 | -12,1 | 25,1 |
| Part des principaux partenaires dans les exportations (En %) | | | | | | |
| Union européenne (28 pays) | 61,7 | 66,5 | 66,4 | 66,8 | 65,8 | 62,6 |
| dont : - France | 21,1 | 22,9 | 21,7 | 21,8 | 21,9 | 20,4 |
| - Espagne | 20,5 | 23,7 | 23,6 | 24,1 | 23,9 | 21,5 |
| Évolution des importations globales (En millions de dh) | 383757 | 438080 | 481442 | 490953 | 422861 | 527423 |
| Taux de croissance (En %) | 5,5 | 6,7 | 9,9 | 2,0 | -13,9 | 24,7 |
| Alimentation | 7,4 | -4,7 | 7,6 | 4,5 | 15,5 | 8,4 |
| Dont Blé | 9,5 | -34,8 | 9,4 | 1,2 | 46,3 | 5,8 |
| Énergie et lubrifiants | -3,7 | 27,6 | 18,3 | -7,2 | -34,7 | 51,9 |
| Produits bruts | 1,9 | 16,1 | 18,8 | -10,2 | -12,0 | 47,2 |
| Demi-produits | 6,5 | 4,4 | 4,5 | 4,7 | -10,8 | 23,9 |
| Produits finis d'équipement | 7,6 | 5,5 | 10,0 | 5,5 | -13,2 | 12,6 |
| Produits finis de consommation | 10,2 | 2,0 | 8,2 | 4,2 | -15,9 | 30,0 |
| Part des principaux partenaires dans les importations (En %) | | | | | | |
| Union européenne (28) | 51,1 | 56,9 | 54,2 | 53,1 | 52,2 | 50,3 |
| dont : - France | 13,0 | 12,0 | 11,9 | 12,2 | 12,0 | 10,5 |
| - Espagne | 13,6 | 16,8 | 15,8 | 15,6 | 15,4 | 15,7 |
| États-unis | 6,9 | 6,9 | 7,9 | 7,4 | 6,3 | 6,4 |
| Taux de couverture de biens et services (En%) | 72,7 | 78,6 | 78,1 | 81,4 | 80,9 | 78,4 |
| Taux de couverture des biens (En%) | 51,7 | 56,8 | 57,2 | 57,9 | 62,2 | 62,3 |
| Déficit commercial global en % du PIB | 18,7 | 16,5 | 17,2 | 16,7 | 13,9 | 15,5 |
| Facture énergétique en % du PIB | 8,6 | 6,1 | 6,9 | 6,2 | 4,3 | 5,9 |
| Facture énergétique en % des exportations globales | 43,1 | 27,9 | 29,9 | 26,8 | 19,0 | 23,0 |
| Importations des biens d'équipement en % du PIB | 8,0 | 9,5 | 10,1 | 10,2 | 9,6 | 9,7 |
| Balance des paiements en % du PIB | | | | | | |
| Solde du compte courant | -5,6 | -3,2 | -4,9 | -3,4 | -1,2 | -2,3 |
| Biens et services | -11,2 | -8,9 | -9,5 | -7,8 | -7,3 | -9,1 |
| Biens | -17,4 | -15,2 | -15,9 | -15,3 | -12,8 | -13,9 |
| Services | 5,5 | 6,3 | 6,4 | 7,5 | 5,5 | 4,9 |
| Revenu primaire | -1,8 | -1,6 | -1,6 | -1,6 | -1,0 | -1,4 |
| Revenu secondaire | 7,4 | 7,4 | 6,3 | 6,0 | 7,1 | 8,2 |
| Recettes voyages | 6,1 | 6,3 | 6,1 | 6,4 | 3,2 | 2,7 |
| Recettes MRE | 6,0 | 5,7 | 5,4 | 5,2 | 5,9 | 7,3 |
| Recettes des investissements directs étrangers (En millions de dh) | 34842 | 34354 | 46099 | 34489 | 26005 | 31910 |
| 1.6 - Monnaie | | | | | | |
| Taux de croissance de l'agrégat M3 (En %) | 5,1 | 5,5 | 4,1 | 3,8 | 8,4 | 5,2 |
| Créances sur l'économie en % du PIB | 87,9 | 86,1 | 85,6 | 87,1 | 98,1 | 92,1 |
| Avoirs officiels de réserve en mois d'importation de marchandises globales | 5,9 | 6,7 | 5,8 | 6,2 | 9,1 | 7,5 |
| Taux de liquidité globale de l'économie (3) | 153,9 | 166,3 | 169,1 | 170,3 | 198,0 | 188,9 |
| Taux de croissance de l'indice des prix à la consommation | 1,3 | 0,7 | 1,6 | 0,2 | 0,7 | 1,4 |
| Cours de change des principales devises par rapport au dirham | | | | | | |
| 1 Euro (moyen) | 11,055 | 10,927 | 11,091 | 10,769 | 10,823 | 10,633 |
| 1 \$ USA (moyen) | 8,850 | 9,697 | 9,383 | 9,616 | 9,502 | 8,992 |

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de l'Office des Changes et de Bank Al-Maghrib

(1) Produits de la mer : Poissons frais, salés, séchés ou fumés, Poissons vivants, Crustacés, mollusques et coquillages et Préparations et conserves de poissons et crustacés

(2) Phosphates, engrais naturels et acide phosphorique

(3) Rapport de la liquidité totale de l'économie, constituée de M3 et des agrégats de placements liquides, au PIB nominal.

| | Moyenne | | | | | | |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| | 2011-16 | 2016/17 | 2017/18 | 2018/19 | 2019/20 | 2020/21 | 2021/22 |
| 2.1 - Agriculture et pêche | | | | | | | |
| Moyenne des précipitations nationales (mm) | 393,6 | 400,2 | 348,2 | 296,7 | 255,6 | 291,0 | 188,0 |
| Production des 3 principales céréales (milliers de qx) | 74413 | 95573 | 102616 | 51865 | 32070 | 103241 | 34000 |
| Rendement (qx/ha) | 15,5 | 17,7 | 22,9 | 14,6 | 7,4 | 23,7 | 9,5 |
| | Moyenne | | | | | | |
| | 2011-16 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | |
| 2.2- Mines | | | | | | | |
| Production marchande des phosphates (milliers de tonnes) | 27016 | 32842 | 34315 | 35276 | 37441 | 38115 | |
| Production de l'acide phosphorique (milliers de tonnes) | 4561 | 5828 | 5829 | 5829 | 6184 | | |
| Chiffre d'affaires à l'exportation du groupe OCP (En millions de dh) | 42748 | 44210 | 51989 | 48946 | 50868 | 80271 | |
| Part des produits dérivés des phosphates (%) | 76,6 | 81,1 | 84,0 | 85,1 | 85,6 | 88,9 | |
| Taux de croissance de l'indice de la production minière (%) | 0,3 | 20,2 | 4,3 | 2,9 | 5,0 | 2,1 | |
| 2.3- Énergie et eau | | | | | | | |
| Taux de croissance de l'indice de la production d'électricité (%) | 4,8 | 2,7 | 6,5 | 15,1 | -4,0 | 6,6 | |
| Energie électrique appelée nette (millions de KWh) | 32436 | 37080 | 37295 | 38853 | 38372 | 40512 | |
| Ventes électrique de l'ONEE (millions de KWh) | 28214 | 31356 | 30737 | 30836 | 30284 | 31957 | |
| Taux de remplissage des barrages (%) | 68,5 | 35,8 | 62,3 | 49,2 | 37,0 | 34,2 | |
| 2.4 Industries de transformation | | | | | | | |
| Taux de croissance de l'indice de la production industrielle (1) (%) | 2,3 | 2,2 | 2,9 | 2,4 | -6,3 | 6,7 | |
| Produits des industries alimentaires | 3,9 | 5,4 | 0,8 | 1,0 | 0,9 | 6,7 | |
| Fabrication de textiles | -1,4 | 0,7 | 1,2 | -3,0 | -13,6 | 12,160 | |
| Produits de l'industrie automobile | 4,3 | 3,3 | 8,3 | 6,3 | -25,0 | 9,2 | |
| 2.5 - Bâtiment et travaux publics | | | | | | | |
| Ventes totales de ciment (milliers de tonnes) | 14888 | 13791 | 13286 | 13627 | 12174 | 13975 | |
| Autorisations de construire (nombre) | 51033 | 46136 | 46935 | 46995 | 24378 | - | |
| 2.6- Tourisme | | | | | | | |
| Taux d'occupation (%) | 41,2 | 43,0 | 46,0 | 48,0 | 26,0 | 25,0 | |
| Arrivées de touristes (y compris MRE) (milliers) | 9926 | 11349 | 12289 | 12932 | 2778 | 3722 | |
| Nuitées touristiques dans les hôtels classés (milliers) | 18463 | 22101 | 23954 | 25244 | 6976 | 9194 | |
| Recettes touristiques (millions de dh) | 60294 | 72127 | 73022 | 78747 | 36450 | 34310 | |
| 2.7- Télécommunications | | | | | | | |
| Parc des abonnés à la téléphonie mobile (milliers) | 41117 | 43916 | 44738 | 46667 | 49421 | 51334 | |
| Taux de pénétration (%) | 124,3 | 126,0 | 127,0 | 131,1 | 137,5 | 141,4 | |
| Trafic voix sortant du Mobile (en millions de minutes) | 42442 | 55184 | 53374 | 56342 | 55683 | 55668 | |
| Parc des abonnés à la téléphonie fixe (milliers) | 2758 | 2046 | 2199 | 2055 | 2357 | 2511 | |
| Taux de pénétration (%) | 8,4 | 5,9 | 6,2 | 5,8 | 6,56 | 6,91 | |
| Parc Internet (milliers) | 9069 | 22192 | 22782 | 25385 | 29803 | 32846 | |
| Taux de pénétration (%) | 27,1 | 63,7 | 64,7 | 71,3 | 82,9 | 90,5 | |
| 2.8- Assurances | | | | | | | |
| Chiffre d'affaires des sociétés d'assurances (millions dh) | 28433 | 38920 | 41364 | 44903 | 45721 | 50207 | |
| Assurance vie et capitalisation (%) | 34,7 | 43,6 | 44,0 | 45,6 | 44,6 | 45,7 | |
| Assurance non vie (%) | 64,9 | 56,4 | 55,5 | 54,0 | 54,2 | 53,1 | |
| Sources : Calcul de la DEPF sur la base des données de : | | | | | | | |
| - Département de l'Agriculture | | | | | | | |
| - Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire | | | | | | | |
| - Département de l'Habitat et de la Politique de la Ville | | | | | | | |
| - Département de l'Eau | | | | | | | |
| - Haut Commissariat au Plan | | | | | | | |
| - Office National des Pêches | | | | | | | |
| - Office Chérifien des Phosphates | | | | | | | |
| - Office National d'Electricité et de l'Eau | | | | | | | |
| - Office des Changes | | | | | | | |
| - Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale | | | | | | | |
| - Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications | | | | | | | |
| (1) Industries manufacturières hors raffinage de pétrole | | | | | | | |

| | Moyenne | | | | | | Prévisions | |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | 2011-16 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | LF2022 | PLF2023 |
| 3.1- Charges et ressources du Trésor (En millions de DH) (1) | | | | | | | | |
| Recettes ordinaires (y.c FSR et FSP) | 207445 | 230740 | 233144 | 252839 | 229093 | 255746 | 262906 | 312721 |
| Recettes fiscales | 176868 | 201127 | 209173 | 212638 | 198793 | 214351 | 222863 | 255273 |
| Impôts directs | 78442 | 93262 | 95523 | 96514 | 92651 | 90416 | 97693 | 113165 |
| IR | 34388 | 40156 | 42297 | 42941 | 40165 | 44163 | 43041 | 47931 |
| IS | 41418 | 50368 | 49664 | 48864 | 48778 | 44489 | 51447 | 60914 |
| Impôts indirects | 75713 | 84304 | 88919 | 91408 | 83404 | 96239 | 98243 | 111143 |
| TVA | 51908 | 56921 | 60600 | 61508 | 56014 | 65279 | 67446 | 79330 |
| TIC | 23805 | 27383 | 28318 | 29900 | 27390 | 30960 | 30796 | 31813 |
| Droits de douane | 8583 | 8610 | 9693 | 9768 | 9488 | 11885 | 12027 | 15019 |
| Enregistrement et Timbre | 14131 | 14951 | 15039 | 14948 | 13250 | 15811 | 14901 | 15947 |
| Recettes non fiscales | 27245 | 25957 | 20194 | 36405 | 27169 | 37653 | 35944 | 54148 |
| Recettes de certains CST | 3332 | 3656 | 3777 | 3796 | 3131 | 3742 | 4100 | 3300 |
| Dépenses globales (y.c FSR et FSP) (2) | 254150 | 267883 | 274802 | 294356 | 311435 | 326628 | 335554 | 378396 |
| Dépenses ordinaires (y.c FSP) | 205504 | 206289 | 212766 | 224379 | 231962 | 252294 | 262061 | 291458 |
| Biens et Services | 147831 | 163881 | 168726 | 181888 | 191171 | 203338 | 216967 | 234912 |
| Personnel | 99002 | 104901 | 106232 | 127719 | 133530 | 140456 | 147537 | 155750 |
| Autres biens et services | 48829 | 58980 | 62494 | 54169 | 57641 | 62882 | 69430 | 79161 |
| Intérêts de la dette publique | 23336 | 27078 | 26322 | 26419 | 27259 | 27116 | 28075 | 29966 |
| Intérieure | 19700 | 23305 | 22589 | 22578 | 23147 | 22419 | 23390 | 23291 |
| Extérieure | 3636 | 3773 | 3733 | 3841 | 4112 | 4697 | 4684 | 6675 |
| Compensation | 34337 | 15330 | 17718 | 16072 | 13532 | 21840 | 17020 | 26580 |
| Dépenses d'investissement | 54387 | 67009 | 65601 | 72265 | 85885 | 77719 | 77993 | 91138 |
| Solde des comptes spéciaux | 5741 | 5415 | 3565 | 2288 | 6412 | 3386 | 4500 | 4200 |
| 3.2- Indicateurs des finances publiques : En % du PIB | | | | | | | | |
| Recettes ordinaires (y.c FSR et FSP) | 20,9 | 20,1 | 19,5 | 20,4 | 19,9 | 19,9 | 20,0 | 21,7 |
| Recettes fiscales | 17,8 | 17,5 | 17,5 | 17,2 | 17,3 | 16,7 | 17,0 | 17,7 |
| Impôts directs | 7,9 | 8,1 | 8,0 | 7,8 | 8,0 | 7,0 | 7,4 | 7,8 |
| IR | 3,5 | 3,5 | 3,5 | 3,5 | 3,5 | 3,4 | 3,3 | 3,3 |
| IS | 4,2 | 4,4 | 4,2 | 3,9 | 4,2 | 3,5 | 3,9 | 4,2 |
| Impôts indirects | 7,6 | 7,3 | 7,4 | 7,4 | 7,2 | 7,5 | 7,5 | 7,7 |
| TVA | 5,2 | 5,0 | 5,1 | 5,0 | 4,9 | 5,1 | 5,1 | 5,5 |
| TIC | 2,4 | 2,4 | 2,4 | 2,4 | 2,4 | 2,4 | 2,3 | 2,2 |
| Droits de douane | 0,9 | 0,7 | 0,8 | 0,8 | 0,8 | 0,9 | 0,9 | 1,0 |
| Enregistrement et Timbre | 1,4 | 1,3 | 1,3 | 1,2 | 1,1 | 1,2 | 1,1 | 1,1 |
| Recettes non fiscales | 2,7 | 2,3 | 1,7 | 2,9 | 2,4 | 2,9 | 2,7 | 3,8 |
| Dépenses globales (y.c FSR et FSP) (2) | 25,6 | 23,3 | 23,0 | 23,7 | 27,0 | 25,4 | 25,5 | 26,2 |
| Dépenses ordinaires (y.c FSP) | 20,7 | 18,0 | 17,8 | 18,1 | 20,1 | 19,6 | 20,0 | 20,2 |
| Biens et Services | 14,9 | 14,3 | 14,1 | 14,7 | 16,6 | 15,8 | 16,5 | 16,3 |
| Personnel | 10,0 | 9,1 | 8,9 | 10,3 | 11,6 | 10,9 | 11,2 | 10,8 |
| Autres biens et services | 4,9 | 5,1 | 5,2 | 4,4 | 5,0 | 4,9 | 5,3 | 5,5 |
| Intérêts de la dette publique | 2,4 | 2,4 | 2,2 | 2,1 | 2,4 | 2,1 | 2,1 | 2,1 |
| Intérieure | 2,0 | 2,0 | 1,9 | 1,8 | 2,0 | 1,7 | 1,8 | 1,6 |
| Extérieure | 0,4 | 0,3 | 0,3 | 0,3 | 0,4 | 0,4 | 0,4 | 0,5 |
| Compensation | 3,5 | 1,3 | 1,5 | 1,3 | 1,2 | 1,7 | 1,3 | 1,8 |
| Dépenses d'investissement | 5,5 | 5,8 | 5,5 | 5,8 | 7,5 | 6,1 | 5,9 | 6,3 |
| Pression fiscale (3) | 20,5 | 20,0 | 20,1 | 19,7 | 19,7 | 19,2 | 19,5 | 20,4 |
| 3.3- Taux d'endettement direct du Trésor | 56,3 | 60,3 | 60,5 | 60,3 | 72,2 | 68,9 | | |
| Encours dette intérieure/PIB | 43,4 | 46,9 | 48,1 | 47,2 | 54,9 | 53,1 | | |
| Encours dette extérieure/PIB | 13,0 | 13,3 | 12,4 | 13,0 | 17,3 | 15,9 | | |

Source : Ministre de l'Economie et des finances

(1) Hors TVA des collectivités locales

(2) y compris les dépenses relatives aux FSR : Fonds spécial routier et FSP : Fonds du soutien des prix

(3) Recettes fiscales (y compris TVA des collectivités locales)/ PIB

LF : Loi de Finances

PLF : Projet de Loi de Finances

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|-------|-------|-------|-------|----------|-------|-------|-------|
| 4.1- Démographie | | | | | | | | |
| Population (En milliers) (1) | 34125 | 34487 | 34852 | 35220 | 35587 | 35952 | 36313 | 36670 |
| Taux d'urbanisation (en %) | 60,8 | 61,3 | 61,9 | 62,4 | 62,9 | 63,4 | 63,9 | 64,3 |
| Taux de féminité (en %) | 50,2 | 50,2 | 50,2 | 50,2 | 50,2 | 50,2 | 50,2 | 50,2 |
| Taille moyenne des ménages | 4,6 | 4,5 | 4,4 | 4,4 | 4,3 | 4,3 | 4,2 | 4,2 |
| | 14/15 | 15/16 | 16/17 | 17/18 | 18/19 | 19/20 | 20/21 | 21/22 |
| Taux brut de natalité (pour mille) | 17,8 | 17,6 | 17,4 | 17,2 | 16,9 | 16,7 | 16,5 | 16,2 |
| Taux brut de mortalité (pour mille) | 5,6 | 5,4 | 5,2 | 5,1 | 5,1 | 5,0 | 5,1 | 5,1 |
| Taux brut d'accroissement démographique (pour mille) | 12,2 | 12,2 | 12,2 | 12,1 | 11,8 | 11,7 | 11,4 | 11,1 |
| 4.2- Education et formation | | | | | | | | |
| Taux spécifique de scolarisation au primaire (de 6 à 11 ans) (en %) (2) | 99,1 | 97,4 | 99,1 | 99,5 | 99,8 | 100,0 | 100,0 | |
| Milieu rural | 98,3 | 99,4 | 101,1 | 102,7 | 103,6 | 104,3 | 100,0 | |
| Chez les filles dans le milieu rural | 98,4 | 98,2 | 100,3 | 101,9 | 103,3 | 104,2 | 110,3 | 116,0 |
| | 2004 | 2008 | 2010 | 2013 | 2014 | 2017 | 2018 | 2019 |
| Taux d'analphabétisme (En %) | 42,7 | 40,5 | 38,1 | 35,4 | 32,0 | | | |
| Masculin | 30,8 | 28,6 | 26,9 | 24,4 | 22,1 | 24,8 | 24,1 | 22,9 |
| Féminin | 55,0 | 51,9 | 48,8 | 45,7 | 41,9 | 44,1 | 42,9 | 41,5 |
| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
| 4.3- Activité, emploi et chômage (15 ans et plus) | | | | | | | | |
| Taux d'activité (En %) | 48,0 | 47,4 | 46,5 | 46,7 | 46,0 | 45,8 | 44,8 | 45,3 |
| Urbain | 42,1 | 41,4 | 40,5 | 42,4 | 42,0 | 42,3 | 41,9 | 42,3 |
| Rural | 57,2 | 56,7 | 55,7 | 54,1 | 53,2 | 52,2 | 50,0 | 50,9 |
| Taux de chômage (En %) | 9,9 | 9,7 | 9,4 | 10,2 | 9,5 | 9,2 | 11,9 | 12,3 |
| Masculin | 9,7 | 9,4 | 8,9 | 8,8 | 8,1 | 7,8 | 10,7 | 10,9 |
| Féminin | 10,4 | 10,5 | 10,9 | 14,7 | 14,1 | 13,5 | 16,2 | 16,8 |
| Urbain | 14,8 | 14,6 | 13,9 | 14,7 | 13,8 | 12,9 | 15,8 | 16,9 |
| 15-24 ans | 38,1 | 39,0 | 41,0 | 42,8 | 41,8 | 39,2 | 45,3 | 46,7 |
| 25-34 ans | 20,9 | 21,1 | 20,1 | 21,6 | 20,9 | 20,4 | 23,9 | 25,9 |
| Sans diplôme | 8,1 | 7,3 | 6,4 | 6,7 | 6,1 | 5,2 | 8,5 | 7,8 |
| Ayant un diplôme | 19,5 | 19,5 | 19,4 | 19,6 | 18,6 | 17,3 | 19,9 | 21,7 |
| | 2013 | 2014 | 2015 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
| 4.4- Santé (3) | | | | | | | | |
| Nombre d'habitants par médecin (public et privé) | 1703 | 1698 | 1596 | 1493 | 1443 | 1438 | 1418 | 1356 |
| Nombre d'habitants par établissement de soin de santé de base | 11943 | 11814 | 12222 | 12238 | | 12429 | 12373 | 12304 |
| Nombre d'habitants par lit (public) | 1553 | 1587 | 1546 | 1381 | | 1414 | 1349 | 1375 |
| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 (5) | 2018 | 2019 | 2020 |
| Espérance de vie à la naissance (En nombre d'années) | 75,3 | 75,5 | 75,8 | 75,9 | 76,1 | 76,3 | 76,4 | 76,6 |
| Masculin | 74,3 | 74,5 | 74,2 | 74,3 | 74,5 | 74,6 | 74,8 | 74,9 |
| Féminin | 76,2 | 76,4 | 77,4 | 77,6 | 77,8 | 78,0 | 78,2 | 78,3 |
| | 1971 | 1985 | 1994 | 2004 | 2008 | 2011 | 2014 | 2019 |
| 4.5- Niveau de vie et Equipements de base | | | | | | | | |
| Part de la population située au dessous du seuil de la pauvreté (En%) | 42,7 | 21,0 | 16,5 | 14,2 | 8,8 | 6,2 | 4,8 | 1,7 |
| Urbain | 38,3 | 13,3 | 10,4 | 7,9 | 4,7 | 3,5 | 1,6 | 0,5 |
| Rural | 44,7 | 26,8 | 23,0 | 22,0 | 14,2 | 10,0 | 9,5 | 3,9 |
| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
| Part de la population rurale bénéficiant de l'eau potable (PAGER) | 94,5 | 95,0 | 96,0 | 96,6 | 97,0 | 97,4 | 97,8 | |
| Programme d'Electrification Rurale Généralisée | | | | | | | | |
| Taux d'Electrification Rurale (En %) | 99,0 | 99,2 | 99,4 | 99,5 | 99,6 | 99,7 | 99,8 | 99,8 |
| Sources : - Département de la Santé - Département de l'Éducation nationale - Haut Commissariat au Plan | | | | | | | | |
| (1) Projections du CERED et RGPH 2014 | | | | | | | | |
| (2) Pourcentage de la population d'un âge spécifique scolarisée, quelque soit le niveau d'éducation. | | | | | | | | |
| (3) Rapports "Santé en chiffres", rapports "Ressources humaines de santé en chiffres", ENPSF 2018, Carte sanitaire situation de l'offre de soins octobre 2019, Ministère de la Santé et Chiffres clés 2019 HCP | | | | | | | | |

Le Ministère de l'Economie et des Finances met à votre disposition plusieurs canaux de communication et d'information

Le Portail Internet

www.finances.gov.ma

La page Facebook

www.facebook.com/financesmaroc

Le compte Twitter

Twitter '@financesmaroc'

Le site LOF

<http://lof.finances.gov.ma>